

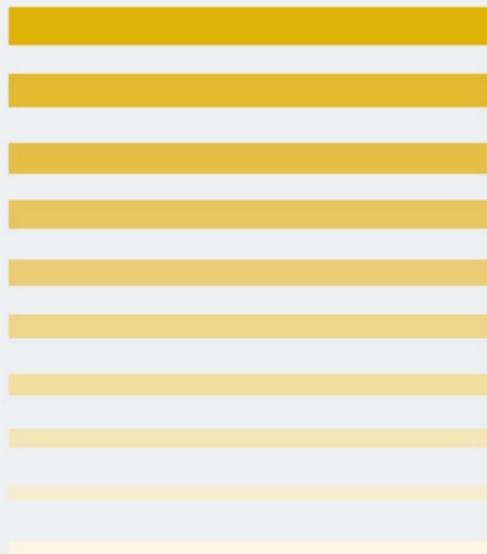


Bulletin

de l'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Volume 10 - Numéro 4

31 janvier 2013



AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Bulletin de l'Autorité des marchés financiers

Autorité des marchés financiers

Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Canada, 2013

ISSN 17104149

Table des matières

1. Gouvernance de l'Autorité des marchés financiers	4
1.1 Avis et communiqués	
1.2 Réglementation	
1.3 Autres décisions	
2. Bureau de décision et de révision	8
2.1 Rôle d'audiences	
2.2 Décisions	
3. Distribution de produits et services financiers et Services monétaires	47
3.1 Avis et communiqués	
3.2 Réglementation	
3.3 Autres consultations	
3.4 Retraits aux registres des représentants	
3.5 Modifications aux registres des inscrits	
3.6 Permis d'exploitation d'entreprises de services monétaires	
3.7 Avis d'audiences	
3.8 Décisions administratives et disciplinaires	
3.9 Autres décisions	
4. Indemnisation	107
4.1 Avis et communiqués	
4.2 Réglementation	
4.3 Autres consultations	
4.4 Fonds d'indemnisation des services financiers	

4.5 Fonds d'assurance-dépôts	
4.6 Autres décisions	
5. Institutions financières	114
5.1 Avis et communiqués	
5.2 Réglementation et lignes directrices	
5.3 Autres consultations	
5.4 Modifications aux registres de permis des assureurs, des sociétés de fiducie et sociétés d'épargne et des statuts des coopératives de services financiers	
5.5 Sanctions administratives	
5.6 Autres décisions	
6. Marchés de valeurs et des instruments dérivés	143
6.1 Avis et communiqués	
6.2 Réglementation et instructions générales	
6.3 Autres consultations	
6.4 Sanctions administratives pécuniaires	
6.5 Interdictions	
6.6 Placements	
6.7 Agréments et autorisations de mise en marché de dérivés	
6.8 Offres publiques	
6.9 Information sur les valeurs en circulation	
6.10 Autres décisions	
6.11 Annexes et autres renseignements	
7. Bourses, chambres de compensation, organismes d'autorégulation et autres entités réglementées	223
7.1 Avis et communiqués	
7.2 Réglementation de l'Autorité	
7.3 Réglementation des bourses, des chambres de compensation, des OAR et d'autres entités réglementées	
7.4 Autres consultations	
7.5 Autres décisions	

Liste des acronymes et abréviation :

Autorité :	Autorité des marchés financiers instituée en vertu de la LAMF
BDR :	Bureau de décision et de révision
CSF :	Chambre de la sécurité financière
ChAD :	Chambre de l'assurance de dommages instituée en vertu de la LDPSF
OAR :	Organismes d'autorégulation et organismes dispensés de reconnaissance à titre d'OAR mais qui sont assujettis à la surveillance de l'Autorité
OCRCVM :	Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières

1.

Gouvernance de l'Autorité des marchés financiers

- 1.1 Avis et communiqués
 - 1.2 Réglementation
 - 1.3 Autres décisions
-

1.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

1.2 RÉGLEMENTATION

Aucune information.

1.3 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

2.

Bureau de décision et de révision

2.1 Rôle d'audiences

2.2 Décisions

2.1 RÔLES D'AUDIENCES



RÔLE DES AUDIENCES

N°	PARTIES	N° DU DOSSIER	MEMBRE(S)	DATE	NATURE
1.	D Autorité des marchés financiers (<i>Girard et al.</i>) I Satel inc. et Imran Satti (<i>Lavery De Billy, s.e.n.c.r.l.</i>)	2012-030	Claude St Pierre	31 janvier 2013 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative, interdiction d'agir comme dirigeant, conditions à l'inscription, radiation et mesures propres au respect de la loi
2.	D Autorité des marchés financiers (<i>Girard et al.</i>) I Gour Assurances inc. et Christiane Gour (<i>Tremblay Bois Mignault Lemay, s.e.n.c.r.l.</i>)	2012-044	Alain Gélinas	31 janvier 2013 9 h 30	Demande d'imposition de pénalités administratives, de conditions à l'inscription, interdiction d'agir à titre de dirigeant, mesures propres au respect de la loi, suspension d'inscription et mesure de redressement <i>Audience pro forma</i>
3.	D Autorité des marchés financiers (<i>Girard et al.</i>) I Satel inc. et Imran Satti (<i>Lavery De Billy, s.e.n.c.r.l.</i>)	2012-030	Claude St Pierre	1 ^{er} février 2013 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative, interdiction d'agir comme dirigeant, conditions à l'inscription, radiation et mesures propres au respect de la loi

RÔLE DES AUDIENCES

N°	PARTIES	N° DU DOSSIER	MEMBRE(S)	DATE	NATURE
4.	D Autorité des marchés financiers (<i>Girard et al.</i>) I Raphaël Huppé (<i>Barakatt Harvey s.e.n.c.r.l.</i>) I Johanne Lepage (<i>Nadeau Tremblay & Associés</i>) I Nicolas Petrella, Vida Pharma Internation Corporation et Manon Chiasson (<i>Larouche & Associés</i>) I Effective Control corporation M Banque de Montréal et Banque Royale du Canada	2010-023	Alain Gélinas Claude St Pierre	4 février 2013 14 h	Demande de prolongation de blocage
5.	D Richard Proteau I Financière Manuvie (<i>Norton Rose Canada s.e.n.c.r.l., s.r.l.</i>)	2012-048	Alain Gélinas Claude St Pierre	5 février 2013 9 h 30	Demande d'imposition de pénalités administratives et autres ordonnances <i>Audience pro forma</i>
6.	D Autorité des marchés financiers (<i>Girard et al.</i>) I Joneldy Capital inc. et Jonathan Lehoux (<i>Lavery De Billy s.e.n.c.r.l.</i>)	2012-022	Claude St Pierre	7 février 2013 9 h 30	Demande d'imposition de pénalités administratives

RÔLE DES AUDIENCES

N°	PARTIES	N° DU DOSSIER	MEMBRE(S)	DATE	NATURE
7.	D Autorité des marchés financiers (<i>Girard et al.</i>) I Les Services Financiers Chelee inc., Kwai Wah Ko et Fanny Huei-Fen Chen	2012-040	Claude St Pierre	7 février 2013 9 h 30	Demande d'imposition de pénalités administratives, interdiction d'agir à titre de dirigeant, mesures propres au respect de la loi, conditions à l'inscription et suspension d'inscription <i>Audience pro forma</i>
8.	D Autorité des marchés financiers (<i>Girard et al.</i>) I Joneldy Capital inc. et Jonathan Lehoux (<i>Lavery De Billy s.e.n.c.r.l.</i>)	2012-022	Claude St Pierre	8 février 2013 9 h 30	Demande d'imposition de pénalités administratives
9.	D Autorité des marchés financiers (<i>Girard et al.</i>) I Pierre Dastous	2013-001	Alain Gélinas	18 février 2013 14 h	Demande d'imposition de pénalités administratives, conditions à l'inscription, radiation d'inscription, mesure propre au respect de la loi et suspension d'inscription <i>Audience pro forma</i>
10.	D Autorité des marchés financiers (<i>Girard et al.</i>) I Claimspro inc.	2013-002	Alain Gélinas	18 février 2013 14 h	Demande d'imposition de pénalité administrative, de suspension d'inscription et de mesure propre au respect de la loi <i>Audience pro forma</i>

RÔLE DES AUDIENCES

N°	PARTIES	N° DU DOSSIER	MEMBRE(S)	DATE	NATURE
11.	D Autorité des marchés financiers (<i>Girard et al.</i>) I Daniel L'Heureux, 9248-8543 Québec inc. et Nosfinances.com inc. (<i>M^e Claude Lemay</i>) M Caisse Desjardins du Grand-Coteau et Caisse Populaire Hochelaga-Maisonneuve	2011-031	Alain Gélinas	20 février 2013 14 h	Demande de prolongation de blocage
12.	D Autorité des marchés financiers (<i>Girard et al.</i>) I Jean Lamarre (<i>Gowling Lafleur Henderson s.e.n.c.r.l.</i>)	2012-020	Alain Gélinas Claude St Pierre	25 février 2013 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative
13.	D Autorité des marchés financiers (<i>Girard et al.</i>) I Jean Lamarre (<i>Gowling Lafleur Henderson s.e.n.c.r.l.</i>)	2012-020	Alain Gélinas Claude St Pierre	26 février 2013 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative
14.	D Autorité des marchés financiers (<i>Girard et al.</i>) I Jean Lamarre (<i>Gowling Lafleur Henderson s.e.n.c.r.l.</i>)	2012-020	Alain Gélinas Claude St Pierre	27 février 2013 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative

RÔLE DES AUDIENCES

N°	PARTIES	N° DU DOSSIER	MEMBRE(S)	DATE	NATURE
15.	D Autorité des marchés financiers (Girard et al.) I Solutions Monétaires Monarc inc., Karina Stevens et Paul Hauck (Prévost Fortin D'Aoust, Avocats)	2012-046	Claude St Pierre	5 mars 2013 9 h 30	Demande d'imposition de pénalités administratives, mesures propres au respect de la loi, retrait des droits d'inscription et suspension d'inscription Audience <i>pro forma</i>
16.	R Autorité des marchés financiers (Girard et al.) I Andreea Ioana Munteanu (Doyon Izzi Nivoix)	2012-035	Claude St Pierre	11 mars 2013 14 h	Requête en rejet Audience <i>pro forma</i>
17.	D Autorité des marchés financiers (Girard et al.) I Groupe Financier Lemieux inc., Claude De Bellefeuille et Michael Thisdale	2012-043	Claude St Pierre	26 mars 2013 9 h 30	Demande d'imposition de pénalités administratives, de conditions à l'inscription, interdiction d'agir à titre de dirigeant, mesures propres au respect de la loi et suspension d'inscription

RÔLE DES AUDIENCES

N°	PARTIES	N° DU DOSSIER	MEMBRE(S)	DATE	NATURE
18.	<p>D Autorité des marchés financiers (<i>Girard et al.</i>)</p> <p>I Claude Lemay, Claude Lemay consultant inc. (<i>Woods s.e.n.c.r.l.</i>)</p> <p>I Barbara Bernier (<i>Miller Thomson Pouliot s.e.n.c.r.l.</i>)</p> <p>I Jean-Pierre Perreault (<i>Greenspoon Perreault, s.e.n.c.r.l.</i>)</p> <p>I Daniel L'Heureux, 9248-8543 Québec inc. et Nosfinances.com (<i>Shurman Longo Grenier, Avocats</i>)</p> <p>M Banque de Montréal, Caisse Desjardins des Bois- Francs, Banque Nationale du Canada et TD Canada Trust</p>	2012-045	Alain Gélinas Claude St Pierre	27 mars 2013 9 h 30	Contestation d'une décision rendue <i>ex parte</i>

RÔLE DES AUDIENCES

N°	PARTIES	N° DU DOSSIER	MEMBRE(S)	DATE	NATURE
19.	<p>D Autorité des marchés financiers (<i>Girard et al.</i>)</p> <p>I Claude Lemay, Claude Lemay consultant inc. (<i>Woods s.e.n.c.r.l.</i>)</p> <p>I Barbara Bernier (<i>Miller Thomson Pouliot s.e.n.c.r.l.</i>)</p> <p>I Jean-Pierre Perreault (<i>Greenspoon Perreault, s.e.n.c.r.l.</i>)</p> <p>I Daniel L'Heureux, 9248-8543 Québec inc. et Nosfinances.com (<i>Shurman Longo Grenier, Avocats</i>)</p> <p>M Banque de Montréal, Caisse Desjardins des Bois- Francs, Banque Nationale du Canada et TD Canada Trust</p>	2012-045	Alain Gélinas Claude St Pierre	28 mars 2013 9 h 30	Contestation d'une décision rendue <i>ex parte</i>

RÔLE DES AUDIENCES

N°	PARTIES	N° DU DOSSIER	MEMBRE(S)	DATE	NATURE
20.	D Autorité des marchés financiers (<i>Girard et al.</i>) I Claude Lemay, Claude Lemay consultant inc. (<i>Woods s.e.n.c.r.l.</i>) I Barbara Bernier (<i>Miller Thomson Pouliot s.e.n.c.r.l.</i>) I Jean-Pierre Perreault (<i>Greenspoon Perreault, s.e.n.c.r.l.</i>) I Daniel L'Heureux, 9248-8543 Québec inc. et Nosfinances.com (<i>Shurman Longo Grenier, Avocats</i>) M Banque de Montréal, Caisse Desjardins des Bois- Francs, Banque Nationale du Canada et TD Canada Trust	2012-045	Alain Gélinas Claude St Pierre	2 avril 2013 9 h 30	Contestation d'une décision rendue <i>ex parte</i>
21.	D Autorité des marchés financiers (<i>Girard et al.</i>) I Gestion de portefeuille Tahar Mansour inc. et Tahar Mansour (<i>Charbonneau Avocats conseils</i>)	2012-027	Claude St Pierre	8 avril 2013 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative et retrait des droits conférés à l'inscription
22.	D Autorité des marchés financiers (<i>Girard et al.</i>) I Gestion de portefeuille Tahar Mansour inc. et Tahar Mansour (<i>Charbonneau Avocats conseils</i>)	2012-027	Claude St Pierre	9 avril 2013 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative et retrait des droits conférés à l'inscription

RÔLE DES AUDIENCES

N°	PARTIES	N° DU DOSSIER	MEMBRE(S)	DATE	NATURE
23.	D Autorité des marchés financiers (<i>Girard et al.</i>) I Gestion de portefeuille Tahar Mansour inc. et Tahar Mansour (<i>Charbonneau Avocats conseils</i>)	2012-027	Claude St Pierre	10 avril 2013 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative et retrait des droits conférés à l'inscription
24.	D Autorité des marchés financiers (<i>Girard et al.</i>) I Gestion de portefeuille Tahar Mansour inc. et Tahar Mansour (<i>Charbonneau Avocats conseils</i>)	2012-027	Claude St Pierre	11 avril 2013 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative et retrait des droits conférés à l'inscription
25.	D Autorité des marchés financiers (<i>Girard et al.</i>) I Gestion de portefeuille Tahar Mansour inc. et Tahar Mansour (<i>Charbonneau Avocats conseils</i>)	2012-027	Claude St Pierre	12 avril 2013 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative et retrait des droits conférés à l'inscription
26.	D Autorité des marchés financiers (<i>Girard et al.</i>) I Renée Roy (<i>De Chantal, D'Amour, Fortier, s.e.n.c.r.l.</i>) I Jean Pierre Lavallée (<i>Casavant Mercier</i>)	2012-037	Alain Gélinas Claude St Pierre	15 avril 2013 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative

RÔLE DES AUDIENCES

N°	PARTIES	N° DU DOSSIER	MEMBRE(S)	DATE	NATURE
27.	D Autorité des marchés financiers (<i>Girard et al.</i>) I Renée Roy (<i>De Chantal, D'Amour, Fortier, s.e.n.c.r.l.</i>) I Jean Pierre Lavallée (<i>Casavant Mercier</i>)	2012-037	Alain Gélinas Claude St Pierre	16 avril 2013 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative
28.	D Autorité des marchés financiers (<i>Girard et al.</i>) I Renée Roy (<i>De Chantal, D'Amour, Fortier, s.e.n.c.r.l.</i>) I Jean Pierre Lavallée (<i>Casavant Mercier</i>)	2012-037	Alain Gélinas Claude St Pierre	17 avril 2013 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative
29.	D Autorité des marchés financiers (<i>Girard et al.</i>) I La Fondation Universitas du Canada (<i>Lavery, De Billy s.e.n.c.r.l.</i>)	2012-038	Alain Gélinas Claude St Pierre	18 avril 2013 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative
30.	D Autorité des marchés financiers (<i>Girard et al.</i>) I Groupe Financier Summexx inc. (<i>Brunet & Brunet</i>)	2012-039	Alain Gélinas Claude St Pierre	24 avril 2013 9 h 30	Demande d'imposition de pénalités administratives, interdiction d'agir à titre de dirigeant, mesures propres au respect de la loi, mesure de redressement et suspension d'inscription

RÔLE DES AUDIENCES

N°	PARTIES	N° DU DOSSIER	MEMBRE(S)	DATE	NATURE
31.	D Autorité des marchés financiers (<i>Girard et al.</i>) I Daniel Poulin et 9169-8993 Québec inc. (<i>M^e Pascal A. Pelletier</i>) M Banque Nationale du Canada	2012-010	Alain Gélinas	25 avril 2013 9 h 30	Contestation d'une décision rendue <i>ex parte</i>
32.	D Autorité des marchés financiers (<i>Girard et al.</i>) I Daniel Poulin et 9169-8993 Québec inc. (<i>M^e Pascal A. Pelletier</i>) M Banque Nationale du Canada	2012-010	Alain Gélinas	26 avril 2013 9 h 30	Contestation d'une décision rendue <i>ex parte</i>
33.	D Autorité des marchés financiers (<i>Girard et al.</i>) I Groupe Financier Summexx inc. (<i>Brunet & Brunet</i>)	2012-039	Alain Gélinas Claude St Pierre	29 avril 2013 9 h 30	Demande d'imposition de pénalités administratives, interdiction d'agir à titre de dirigeant, mesures propres au respect de la loi, mesure de redressement et suspension d'inscription

RÔLE DES AUDIENCES

N°	PARTIES	N° DU DOSSIER	MEMBRE(S)	DATE	NATURE
34.	D Autorité des marchés financiers (<i>Girard et al.</i>) I Daniel Pharand (<i>Ravinsky Ryan Lemoine, s.e.n.c.r.l./LLP</i>) I Jacques Gagnon (<i>Brouillette & Associés, s.e.n.c.r.l.</i>) I Fier Cap Diamant S.E.C., Éric Dupont et Louise Blais (<i>Norton Rose s.e.n.c.r.l./s.r.l.</i>) I Louis Paquet (<i>Gowling Lafleur Henderson s.e.n.c.r.l., s.r.l.</i>)	2012-032	Alain Gélinas Claude St Pierre	20 janvier 2014 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative, conditions à l'inscription et suspension
35.	D Autorité des marchés financiers (<i>Girard et al.</i>) I Daniel Pharand (<i>Ravinsky Ryan Lemoine, s.e.n.c.r.l./LLP</i>) I Jacques Gagnon (<i>Brouillette & Associés, s.e.n.c.r.l.</i>) I Fier Cap Diamant S.E.C., Éric Dupont et Louise Blais (<i>Norton Rose s.e.n.c.r.l./s.r.l.</i>) I Louis Paquet (<i>Gowling Lafleur Henderson s.e.n.c.r.l., s.r.l.</i>)	2012-032	Alain Gélinas Claude St Pierre	21 janvier 2014 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative, conditions à l'inscription et suspension

RÔLE DES AUDIENCES

N°	PARTIES	N° DU DOSSIER	MEMBRE(S)	DATE	NATURE
36.	D Autorité des marchés financiers (<i>Girard et al.</i>) I Daniel Pharand (<i>Ravinsky Ryan Lemoine, s.e.n.c.r.l./LLP</i>) I Jacques Gagnon (<i>Brouillette & Associés, s.e.n.c.r.l.</i>) I Fier Cap Diamant S.E.C., Éric Dupont et Louise Blais (<i>Norton Rose s.e.n.c.r.l./s.r.l.</i>) I Louis Paquet (<i>Gowling Lafleur Henderson s.e.n.c.r.l., s.r.l.</i>)	2012-032	Alain Gélinas Claude St Pierre	22 janvier 2014 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative, conditions à l'inscription et suspension
37.	D Autorité des marchés financiers (<i>Girard et al.</i>) I Daniel Pharand (<i>Ravinsky Ryan Lemoine, s.e.n.c.r.l./LLP</i>) I Jacques Gagnon (<i>Brouillette & Associés, s.e.n.c.r.l.</i>) I Fier Cap Diamant S.E.C., Éric Dupont et Louise Blais (<i>Norton Rose s.e.n.c.r.l./s.r.l.</i>) I Louis Paquet (<i>Gowling Lafleur Henderson s.e.n.c.r.l., s.r.l.</i>)	2012-032	Alain Gélinas Claude St Pierre	23 janvier 2014 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative, conditions à l'inscription et suspension

RÔLE DES AUDIENCES

N°	PARTIES	N° DU DOSSIER	MEMBRE(S)	DATE	NATURE
38.	D Autorité des marchés financiers (<i>Girard et al.</i>) I Daniel Pharand (<i>Ravinsky Ryan Lemoine, s.e.n.c.r.l./LLP</i>) I Jacques Gagnon (<i>Brouillette & Associés, s.e.n.c.r.l.</i>) I Fier Cap Diamant S.E.C., Éric Dupont et Louise Blais (<i>Norton Rose s.e.n.c.r.l./s.r.l.</i>) I Louis Paquet (<i>Gowling Lafleur Henderson s.e.n.c.r.l., s.r.l.</i>)	2012-032	Alain Gélinas Claude St Pierre	24 janvier 2014 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative, conditions à l'inscription et suspension
39.	D Autorité des marchés financiers (<i>Girard et al.</i>) I Daniel Pharand (<i>Ravinsky Ryan Lemoine, s.e.n.c.r.l./LLP</i>) I Jacques Gagnon (<i>Brouillette & Associés, s.e.n.c.r.l.</i>) I Fier Cap Diamant S.E.C., Éric Dupont et Louise Blais (<i>Norton Rose s.e.n.c.r.l./s.r.l.</i>) I Louis Paquet (<i>Gowling Lafleur Henderson s.e.n.c.r.l., s.r.l.</i>)	2012-032	Alain Gélinas Claude St Pierre	27 janvier 2014 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative, conditions à l'inscription et suspension

RÔLE DES AUDIENCES

N°	PARTIES	N° DU DOSSIER	MEMBRE(S)	DATE	NATURE
40.	D Autorité des marchés financiers (<i>Girard et al.</i>) I Daniel Pharand (<i>Ravinsky Ryan Lemoine, s.e.n.c.r.l./LLP</i>) I Jacques Gagnon (<i>Brouillette & Associés, s.e.n.c.r.l.</i>) I Fier Cap Diamant S.E.C., Éric Dupont et Louise Blais (<i>Norton Rose s.e.n.c.r.l./s.r.l.</i>) I Louis Paquet (<i>Gowling Lafleur Henderson s.e.n.c.r.l., s.r.l.</i>)	2012-032	Alain Gélinas Claude St Pierre	28 janvier 2014 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative, conditions à l'inscription et suspension
41.	D Autorité des marchés financiers (<i>Girard et al.</i>) I Daniel Pharand (<i>Ravinsky Ryan Lemoine, s.e.n.c.r.l./LLP</i>) I Jacques Gagnon (<i>Brouillette & Associés, s.e.n.c.r.l.</i>) I Fier Cap Diamant S.E.C., Éric Dupont et Louise Blais (<i>Norton Rose s.e.n.c.r.l./s.r.l.</i>) I Louis Paquet (<i>Gowling Lafleur Henderson s.e.n.c.r.l., s.r.l.</i>)	2012-032	Alain Gélinas Claude St Pierre	29 janvier 2014 9 h 30	Demande d'imposition d'une pénalité administrative, conditions à l'inscription et suspension

Le 31 janvier 2013

Légende :

D : Partie demanderesse I : Partie intimée R : Partie requérante
M : Partie mise en cause IT : Partie intervenante

Coordonnées :

Salle d'audience : Salle Paul Fortugno
500, boulevard René-Lévesque Ouest, Bureau 16.40, Montréal (Québec) H2Z 1W7
Téléphone : (514) 873-2211 Télécopieur : (514) 873-2162
Courriel : secretariat@bdr.gouv.qc.ca

2.2 DÉCISIONS**Erratum****Publication des décisions N^{os} 2007-005-023 et 2007-008-024 rendues conjointement par le Bureau de décision et de révision dans l'affaire de l'Autorité des marchés financiers c. Gestion Guychar (Canada) inc. (section 2.2)**

Veillez noter que les décisions N^{os} 2007-005-023 et 2007-008-024 rendues conjointement le 31 octobre 2011 par le Bureau de décision et de révision dans l'affaire de l'*Autorité des marchés financiers c. Gestion Guychar (Canada) inc.* ont été publiées par erreur à la section 2.2 bulletin du 2 mars 2012 (vol. 9, n^o 9). À cet effet, ces décisions ont déjà été publiées à la section 2.2 du bulletin du 11 novembre 2011 (vol. 8, n^o 45).

Fait le 31 janvier 2013.

2.2 DÉCISIONS**BUREAU DE DÉCISION ET DE RÉVISION**

CANADA
 PROVINCE DE QUÉBEC
 MONTRÉAL

DOSSIER N° : 2009-018

DÉCISION N° : 2009-018-015

DATE : Le 25 janvier 2013

EN PRÉSENCE DE : **M^e ALAIN GÉLINAS**
 M^e CLAUDE ST PIERRE

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Partie demanderesse

c.

9095-0049 QUÉBEC INC. (FAISANT AFFAIRE SOUS LE NOM ICC CAPITAL MANAGEMENT)

et

JOHN DRACONTAIDIS (FAISANT AFFAIRE SOUS LE NOM ICC CAPITAL MANAGEMENT)

et

AXIA CONSULTING INC.

et

AXIA BUSINESS CENTER INC.

et

IND CAPITAL MANAGEMENT

et

GLACIER FOODS CANADA INC.

et

JOHN DRACONTAIDIS

et

DIMITRIOS (JIMMY) KAVATHAS

Parties intimées

et

BANQUE TD CANADA TRUST (8200, boul. Décarie, Montréal (Québec) H4P 2P5)

et

BANQUE TD CANADA TRUST (Succursale # 4120)

et

BANQUE TD CANADA TRUST (Succursale # 4336)

et

BANQUE TD CANADA TRUST (Succursale # 0527)

et

BANQUE TD CANADA TRUST (Succursale # 0654)

et

BANQUE TD CANADA TRUST (Succursale # 4512)

et

TD WATERHOUSE, 500, rue St-Jacques, 6e étage, Montréal (Québec) H2Y 1S1

Parties mises en cause

et

**NICOLAS BOILY (RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON ET CIE), ÈS QUALITÉS
D'ADMINISTRATEUR PROVISoire DE 9095-0049 QUÉBEC INC., AXIA CONSULTING INC., IND
CAPITAL MANAGEMENT INC. ET JOHN DRACONTAIDIS**
Partie intervenante

ORDONNANCE DE PROLONGATION DE BLOCAGE

[art. 250, *Loi sur les valeurs mobilières* (L.R.Q., c. V.-1.1) et art. 93, *Loi sur l'Autorité des marchés financiers* (L.R.Q., c. A-33.2)]

M^e Marie-Michelle Côté
(Girard et al.)
Procureure de l'Autorité des marchés financiers

Date d'audience : 17 janvier 2013

DÉCISION

[1] Le 20 décembre 2012, l'Autorité des marchés financiers (l'« *Autorité* ») a adressé au Bureau de décision et de révision (le « *Bureau* ») une demande à l'effet de prolonger le blocage initial qu'il avait prononcé le 29 juillet 2009 dans le dossier en titre¹. À cette date, le Bureau avait prononcé une ordonnance d'interdiction d'opérations sur valeurs, d'interdiction d'agir à titre de conseiller en valeurs et de blocage à l'encontre des personnes intimées dont les noms apparaissent ci-après :

- 9095-0049 Québec inc.;
- ICC Capital Management inc.;
- Glacier Foods Canada inc.;
- Axia Consulting inc.;
- Axia Business Center;
- IND Capital Management;
- John Dracontaidis;
- John Dracontaidis faisant aussi affaire sous le nom Gestion de capital ICC;
- Dimitrios (Jimmy) Kavathas;
- Filippo Argento; et
- Stéphane Charbonneau.

[2] Les institutions mises en cause dans ce dossier sont les suivantes :

- Banque TD Canada Trust [8200, boul. Décarie, Montréal (Québec)];
- Banque TD Canada Trust (Succursale # 4120);
- Banque TD Canada Trust (Succursale # 4336);
- Banque TD Canada Trust (Succursale # 0527);
- Banque TD Canada Trust (Succursale # 0654);
- Banque TD Canada Trust (Succursale # 4512); et

¹ *Autorité des marchés financiers c. 9095-0049 Québec inc. (ICC Capital Management)*, 2009 QCBDRVM 42.

- TD Waterhouse [500, rue St-Jacques, 6e étage, Montréal (Québec)].

[3] Le 31 août 2009, Nicolas Boily, de la firme Raymond Chabot Grant Thornton et Cie, ès qualités d'administrateur provisoire de 9095-0049 Québec Inc., Axia Consulting Inc., IND Capital Management Inc., et John Dracontaidis, a adressé au Bureau une requête pour une levée partielle de blocage, d'interdiction d'opérations sur valeurs et d'interdiction d'agir à titre de conseiller en valeurs.

[4] Le 10 septembre 2009, le Bureau accédait à cette demande et prononçait la décision n° 2009-018-002, levant les ordonnances précédentes dans les termes suivants :

« 2) ORDONNANCE DE LEVÉE PARTIELLE D'INTERDICTION D'OPÉRATION SUR VALEURS ET D'INTERDICTION D'AGIR À TITRE DE CONSEILLER EN VALEURS, EN VERTU DES ARTICLES 265 ET 266 DE LA LOI SUR LES VALEURS MOBILIÈRES ET DE L'ARTICLE 93 DE LA LOI SUR L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS :

Le Bureau lève partiellement l'interdiction d'opération sur valeurs et l'interdiction d'agir à titre de conseiller en valeurs qu'il a prononcées le 29 juillet 2009 en vertu de la décision n° 2009-018-001 à l'égard de Nicolas Boily, de la firme Raymond Chabot Grant Thornton et Cie, ès qualités d'administrateur provisoire de 9095-0049 Québec Inc., Axia Consultant Inc., IND Capital Management Inc., et de John Dracontaidis, aux fins de lui permettre d'exercer tous les pouvoirs qui lui sont conférés par la Cour supérieure au jugement rendu le 19 août 2009 dans le dossier de la Cour portant le numéro 500-11-037295-090 ainsi que tout autre pouvoir qui pourrait lui être conféré subséquemment par la Cour supérieure dans ce même dossier.

3) ORDONNANCE DE LEVÉE PARTIELLE DE BLOCAGE, EN VERTU DE L'ARTICLE 249 DE LA LOI SUR LES VALEURS MOBILIÈRES ET DE L'ARTICLE 93 DE LA LOI SUR L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS :

Le Bureau lève partiellement l'ordonnance de blocage qu'il a prononcée le 29 juillet 2009 en vertu de la décision n° 2009-018-001 à l'égard de Nicolas Boily, de la firme Raymond Chabot Grant Thornton et Cie, ès qualités d'administrateur provisoire de 9095-0049 Québec Inc., Axia Consultant Inc., IND Capital Management Inc., et de John Dracontaidis, aux fins de lui permettre d'exercer tous les pouvoirs qui lui sont conférés par la Cour supérieure au jugement rendu le 19 août 2009 dans le dossier de la Cour portant le numéro 500-11-037295-090 ainsi que tout autre pouvoir qui pourrait lui être conféré subséquemment par la Cour supérieure dans ce même dossier, notamment aux fins de prendre possession de toutes les sommes détenues par 9095-0049 Québec inc., John Dracontaidis, Axia Consultant inc. et IND Capital Management inc., dans les comptes bancaires et de courtage de TD Canada Trust et de TD Waterhouse, dont les soldes ont été communiqués le 24 août 2009. »²

[5] Le 25 novembre 2009, la demande de levée partielle de blocage présentée par John Dracontaidis a été rejetée au motif notamment que « *des fonds appartenant aux investisseurs auraient transité par les quatre comptes pour lesquels on demande une levée partielle de blocage* »³.

[6] Le 21 décembre 2011, le Bureau a levé les ordonnances d'interdiction d'opérations sur valeurs et d'exercer l'activité de conseiller en valeurs qu'il avait prononcées le 29 juillet 2009 à l'égard de Stéphane Charbonneau et Filippo Argento seulement⁴.

[7] De plus, le Bureau a prolongé à plusieurs reprises l'ordonnance de blocage pour des périodes de 120 jours⁵.

² Autorité des marchés financiers c. 9095-0049 Québec inc. (ICC Capital Management), 2009 QCBDRVM 45.

³ Autorité des marchés financiers c. 9095-0049 Québec inc. (ICC Capital Management), 2009 QCBDRVM 72.

⁴ Charbonneau c. Autorité des marchés financiers, 2011 QCBDR 133.

⁵ Autorité des marchés financiers c. 9095-0049 Québec inc. (ICC Capital Management), 2009 QCBDRVM 72, 2010 QCBDRVM 21, 2010 QCBDR 59, 2010 QCBDR 93, 2010 QCBDR 109, 2011 QCBDR 22, 2011 QCBDR 58, 2011 QCBDR 95, 2012 QCBDR 15, 2012 QCBDR 64; 2012 QCBDR 116.

[8] Le 20 décembre 2012, l'Autorité a saisi le Bureau d'une demande de prolongation de l'ordonnance de blocage. Un avis d'audience a été transmis aux parties afin de les convoquer à une audience devant se tenir le 17 janvier 2013.

L'AUDIENCE

[9] L'audience du 17 janvier 2013 s'est tenue en présence de la procureure de l'Autorité; les autres parties n'étant ni présentes ni représentées, quoique dûment avisées.

[10] La procureure de l'Autorité a demandé au Bureau de renouveler le blocage dans le présent dossier. Elle a indiqué que les motifs initiaux ayant justifié de prononcer l'ordonnance de blocage initiale existent toujours et que les procédures pénales entamées par l'Autorité contre les intimés John Dracontaidis, Dimitrios Kavathas et Andreas Bougadis suivent leur cours.

[11] Une audience *pro forma* a eu lieu le 23 octobre 2012. Il a été convenu de fixer une conférence préparatoire le 24 janvier 2013, au cours de laquelle des dates de procès pourraient être fixées. Elle a ajouté que les procédures d'administration provisoire se poursuivent. Considérant tous ces faits et vu l'absence des intimés, la procureure de l'Autorité a demandé au Bureau de renouveler l'ordonnance de blocage pour une période de 120 jours.

L'ANALYSE

[12] À l'occasion d'une demande de prolongation de blocage, le Bureau s'intéresse notamment à l'existence des motifs qui ont justifié que soit prononcée l'ordonnance de blocage initiale. Le fardeau repose sur les intimés d'établir qu'ils ont cessé d'exister et qu'en un tel cas, le Bureau ne devrait pas prolonger le blocage. Or, les intimés ne s'étant pas présentés à l'audience, ils ont donc fait défaut d'assumer le fardeau qui leur incombe d'établir ce fait.

[13] De plus, le Bureau détermine si l'enquête de l'Autorité se poursuit. Il est utile de rappeler qu'un blocage est prononcé en vertu de l'article 249 de la *Loi sur les valeurs mobilières*⁶ suivant une demande présentée par l'Autorité « *en vue ou au cours d'une enquête* ».

[14] Le Bureau s'est déjà prononcé sur le fait que l'enquête s'étend au-delà du dépôt du rapport d'enquête, afin de permettre à l'Autorité d'entreprendre les mesures nécessaires pour faire appliquer la loi⁷.

[15] L'Autorité a démontré que son enquête se poursuit par le dépôt de plaintes pénales devant la Chambre criminelle et pénale de la Cour du Québec. Le Bureau note également que la procédure d'administration provisoire se poursuit toujours.

[16] Considérant que les motifs initiaux existent toujours, que les intimés ne se sont pas présentés pour contester ce fait et vu que l'enquête se poursuit, le Bureau estime qu'il est justifié de prononcer la prolongation de l'ordonnance de blocage pour une période de 120 jours.

LA DÉCISION

[17] **PAR CES MOTIFS**, en vertu du 2^e alinéa de l'article 250 de la *Loi sur les valeurs mobilières* et de l'article 93 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*⁸, le Bureau de décision et de révision prolonge l'ordonnance de blocage qu'il avait prononcée le 29 juillet 2009 en vertu de la décision n° 2009-018-001⁹, telle que renouvelée depuis¹⁰, et ce, de la manière suivante :

⁶ L.R.Q., c. V-1.1.

⁷ *Autorité des marchés financiers c. Gestion Guychar (Canada) inc.*, 2010 QCBDRVM 13.

⁸ L.R.Q., c. A-33.2.

⁹ Précitée, note 1.

¹⁰ Voir note 5.

ORDONNE aux personnes et entités dont les noms apparaissent ci-après de ne pas se départir de fonds, titres ou autres biens qu'ils ont en leur possession, à savoir :

- 9095-0049 Québec inc.;
- ICC Capital Management inc.;
- Glacier Foods Canada inc.;
- Axia Consulting inc.;
- Axia Business Center;
- IND Capital Management;
- John Dracontaidis; et
- John Dracontaidis faisant aussi affaire sous les noms Gestion de capital ICC, ICC Capital Management, IND Financial Services et Services financiers IND;

ORDONNE aux personnes et entités dont les noms apparaissent ci-après de ne pas retirer ou s'approprier de fonds, titres ou autres biens des mains d'une autre personne qui les a en dépôt ou qui en a la garde ou le contrôle pour eux, à savoir :

- 9095-0049 Québec inc.;
- ICC Capital Management inc.;
- Glacier Foods Canada inc.;
- Axia Consulting inc.;
- Axia Business Center;
- IND Capital Management;
- John Dracontaidis; et
- John Dracontaidis faisant aussi affaire sous les noms Gestion de capital ICC, ICC Capital Management, IND Financial Services et Services financiers IND;

ORDONNE à la Banque TD Canada Trust située au 8200, boulevard Décarie à Montréal (Québec), de ne pas se départir des fonds, titres ou autres biens qu'elle a en dépôt ou dont elle a la garde ou le contrôle dans les comptes suivants :

- Comptes au nom de John Dracontaidis portant les numéros suivants :
 - 7107051-4336;
 - 8033482-4336;
 - 8033482-4336;
 - 8033482-4336; et
 - 3228925-4336;
- Comptes au nom d'ICC Capital Management portant les numéros suivants :
 - 0313270-4336; et
 - 7312879-4336;
- Comptes au nom de 9095-0049 Québec inc. portant les numéros suivants :
 - 0316482-4336;

- 5201703-4336;
- 7312739-4336;
- 7312860-4336;
- 8029140-4336;
- 8029140-4336; et
- 8029140-4336;

- Compte au nom d'Axia Consulting inc. portant le numéro 5201045-4336;
- Compte au nom de Glacier Foods Canada inc. portant le numéro 5222700-4336;
- Compte au nom d'Axia Business Center portant le numéro 5227354-4336;

ORDONNE à la Banque TD Canada Trust située au 2155, boul. Roland Therrien à Longueuil (Québec), de ne pas se départir des fonds, titres ou autres biens qu'elle a en dépôt ou en la garde ou le contrôle dans le compte au nom de John Dracontaidis portant le numéro 3111622-4120;

ORDONNE à la Banque TD Canada Trust située au 999, boul. De Maisonneuve Ouest à Montréal (Québec) de ne pas se départir des fonds, titres ou autres biens qu'elle a en dépôt ou dont elle a la garde ou le contrôle dans le compte au nom de John Dracontaidis portant les numéros 3126883-4512, 3152191-4512 et 1152484-0527;

ORDONNE à la Banque TD Canada Trust située au 5500, av. Westminster à Côte Saint-Luc (Québec), de ne pas se départir des fonds, titres ou autres biens qu'elle a en dépôt ou dont elle a la garde ou le contrôle dans le compte au nom de John Dracontaidis portant le numéro 3227947-0654;

ORDONNE à TD Waterhouse située au 500, rue St-Jacques à Montréal (Québec), de ne pas se départir des fonds, titres ou autres biens qu'elle a en dépôt ou dont elle a la garde ou le contrôle dans le compte au nom de John Dracontaidis portant le numéro 83H615S.

[18] La présente décision de prolongation de blocage n'est cependant pas applicable à l'égard de Nicolas Boily, de la firme Raymond Chabot Grant Thornton et Cie, ès qualités d'administrateur provisoire de 9095-0049 Québec Inc., Axia Consultant inc., IND Capital Management inc., et de John Dracontaidis.

[19] Cela lui permet d'exercer tous les pouvoirs qui lui ont été conférés par un jugement rendu le 19 août 2009 par la Cour supérieure dans le dossier n° 500-11-037295-090, ainsi que tout autre pouvoir qui pourrait lui être conféré subséquemment par la Cour supérieure, dans ce même dossier. Ceci est conforme à la décision n° 2009-018-002 qui a été prononcée par le Bureau le 10 septembre 2009 dans le présent dossier.

[20] Enfin, conformément à l'article 250 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, l'ordonnance de blocage entre en vigueur à la date à laquelle elle est prononcée et le restera pour une période de 120 jours, renouvelable, à moins qu'elle ne soit modifiée ou abrogée avant l'échéance de ce terme.

Fait à Montréal, le 25 janvier 2013.

(S) Alain Gélinas

M^e Alain Gélinas, président

(S) Claude St Pierre

M^e Claude St Pierre, vice-président

2.2 DÉCISIONS (SUITE)**BUREAU DE DÉCISION ET DE RÉVISION**

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MONTRÉAL

DOSSIER N° : 2012-013

DÉCISION N° : 2012-013-001

DATE : Le 25 janvier 2013

EN PRÉSENCE DE : M^e CLAUDE ST PIERRE

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Partie demanderesse

c.

ENTREPRISES GREG POMPEO INC.

Partie intimée

PÉNALITÉ ADMINISTRATIVE

[art. 273.1, *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1 et art. 93, *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2]

M^e Nathalie Lavoie
(Girard et al.)
Procureure de l'Autorité des marchés financiers

M^e Ben Kravitz
(Kravitz, Kravitz Avocat)
Procureur d'Entreprises Greg Pompeo inc.

Date d'audience : 18 mai 2012

DÉCISION

[1] Le 15 février 2012, l'Autorité des marchés financiers (l'« *Autorité* ») a saisi le Bureau de décision et de révision (le « *Bureau* ») d'une demande visant à imposer des pénalités administratives à l'encontre d'Entreprises Greg Pompeo inc. (« *Entreprises Pompeo* »), en vertu de l'article 273.1 de la *Loi sur les valeurs mobilières*¹ et de l'article 93 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*².

[2] L'Autorité recherche l'imposition des pénalités suivantes pour les manquements suivants :

¹ L.R.Q., c. V-1.1.

² L.R.Q., c. A-33.2.

1. Une pénalité administrative de 2 500 \$, représentant 10 % de la moyenne des déficits du capital liquide net, pour avoir fait défaut au 31 mars 2009, au 30 juin 2009 et au 31 août 2009 de posséder un capital liquide net au moins égal à la somme de 60 000 \$;
2. Une pénalité administrative de 4 000 \$, représentant 500 \$ par mois de défaut, pour avoir fait défaut d'aviser l'Autorité du déficit du capital liquide net pour la période allant du 31 mars 2009 au 21 novembre 2009;
3. Une pénalité administrative de 4 000 \$, représentant 500 \$ par mois de défaut, pour avoir omis de compléter le formulaire de « *Renonciation au concours avec les autres créanciers* » avant le 21 novembre 2009;
4. Une pénalité administrative de 2 500 \$ pour avoir fait défaut de fournir ses états financiers dans le délai prescrit;
5. Une pénalité administrative de 1 000 \$, représentant 500 \$ par mois de défaut, pour avoir omis de déposer les états financiers en dépit de deux avis adressés par l'Autorité à l'intimée.

[3] Une audience a eu lieu le 18 mai 2012. À cette audience, la procureure de l'Autorité a apporté un amendement à sa demande afin de retirer une conclusion à savoir celle demandant l'imposition d'une pénalité de 4 000 \$, pour avoir fait défaut d'aviser l'Autorité du déficit du capital liquide net. Il s'agit de la conclusion numéro deux apparaissant au paragraphe précédent.

LES FAITS

[4] Entreprises Greg Pompeo inc. est une société par actions constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*³, agissant à titre de « *Bureaux de conseillers en gestion* ».

[5] Elle est inscrite depuis le 29 août 2008 dans la discipline de courtage en épargne collective auprès de l'Autorité suivant la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*⁴, titre qui a été remplacé par celui de courtier en épargne collective en date du 28 septembre 2009, conformément à la *Loi sur les valeurs mobilières*.

[6] Gregory Pompeo est président, secrétaire, trésorier et actionnaire majoritaire d'Entreprises Pompeo.

LE DÉFICIT DU CAPITAL LIQUIDE NET

[7] Le Service de l'encadrement des intermédiaires de l'Autorité (le « *SEI* ») a effectué une inspection des assises financières d'Entreprises Pompeo, conformément à l'article 151.1 de la *Loi sur les valeurs mobilières*. Elle a eu lieu les 15 et 21 décembre 2009 et visait principalement la vérification du calcul du capital liquide net pour les périodes au 31 mars 2009, au 30 juin 2009 et au 31 août 2009.

[8] Le capital liquide net requis d'Entreprises Pompeo était de 60 000 \$, à savoir le montant minimal requis par l'article 8 du *Règlement sur le compte en fidéicommis et les assises financières du cabinet en valeurs mobilières*⁵ (« *Règlement sur le compte en fidéicommis* »), plus la franchise de 10 000 \$ de la police d'assurance responsabilité du cabinet en vigueur au moment de l'inspection.

[9] Le SEI a constaté qu'entre le 1^{er} septembre 2008 et le 31 août 2009, Gregory Pompeo avait effectué des avances de fonds à Entreprises Pompeo pour un montant total de 60 818 \$ sans intérêts, tel qu'il appert des états financiers vérifiés de la société en date du 31 août 2009.

[10] L'Autorité soutient que chaque montant composant l'avance de l'actionnaire aurait dû être inscrit au passif du calcul sur le capital liquide net à la ligne « autres emprunts », puisque chacun de ces montants n'a pas fait l'objet d'une renonciation à concourir avec les autres créanciers, conformément à l'article 10 du *Règlement sur le compte en fidéicommis*, tel qu'il appert des rapports sur le capital liquide net produits par Entreprises Pompeo et datés du 31 mars 2009, du 30 juin 2009 et du 31 août 2009.

³ L.R.C. 1985, c. C-44.

⁴ L.R.Q., c. D-9.2.

⁵ (1999) 131 G.O. II, 4972.

[11] Selon les calculs effectués par le SEI, le calcul du capital liquide net aurait dû présenter un déficit de 24 453 \$ au 31 mars 2009, un déficit de 22 903 \$ au 30 juin 2009 et un déficit de 25 978 \$ au 31 août 2009.

[12] L'Autorité souligne que ce n'est qu'après avoir reçu la lettre d'irrégularité du SEI et à la suite de la demande de celle-ci, qu'Entreprises Pompeo a régularisé son capital liquide net en signant l'annexe intitulée « *Renonciation au concours avec les autres actionnaires* », laquelle a été datée par Gregory Pompeo du 21 novembre 2009.

[13] Le 15 avril 2010, Entreprises Pompeo transmettait ses commentaires au SEI précisant notamment que « dès que nous avons été informé qu'il devait remplir un formulaire de Renonciation nous l'avons rectifié immédiatement (sic) ».

[14] L'intimée y mentionnait également :

« Il n'avait pas de déficit puis ce que (sic) l'actionnaire n'avais pas (sic) d'intentions de se faire rembourser les avances qu'il avait fait à l'entreprise et il considérais (sic) ce montant comme avoir d'actionnaire; »

[15] L'Autorité a produit les registres comptables de la société préparés sur une base de comptabilité de caisse (2009), lesquels démontrent, selon l'Autorité, que la société remboursait mensuellement des montants avancés par l'actionnaire.

[16] L'Autorité soutient qu'entre le 31 mars 2009 et le 31 août 2009, Entreprises Pompeo n'a pas possédé un capital liquide net au moins égal à la somme de 60 000,00 \$, conformément à l'article 8 du *Règlement sur le compte en fidéicommis*, présentant un déficit de 24 453 \$ au 31 mars 2009, un déficit de 22 903 \$ au 30 juin 2009 et un déficit de 25 978 \$ au 31 août 2009.

[17] L'Autorité soumet également qu'Entreprises Pompeo a omis de compléter le formulaire « *Renonciation au concours avec les autres créanciers* » avant le 21 novembre 2009, alors que les fonds empruntés à compter du 31 mars 2009 ont été calculés dans le capital liquide net, conformément à l'article 10 du *Règlement sur le compte en fidéicommis*.

LES ÉTATS FINANCIERS

[18] L'Autorité soutient également que l'intimée est en défaut d'avoir produit les états financiers dans les 90 jours de la fin de l'exercice financier d'Entreprises Pompeo, lequel se terminait le 31 août 2011; le tout est en contravention des articles 12.10 et 12.12 du *Règlement 31-103 sur les obligations et dispenses d'inscription*⁶ (« *Règlement 31-103* »).

[19] Malgré deux avis de l'Autorité du 1^{er} novembre 2011 et du 20 janvier 2012, l'intimée n'avait toujours pas remédié au défaut de produire ses états financiers. L'Autorité a cependant admis à l'audience que les états financiers ont été transmis à l'Autorité le 25 janvier 2012 par télécopieur.

L'AUDIENCE

LA PREUVE DE L'AUTORITÉ

[20] La procureure de l'Autorité a fait entendre le témoignage de l'analyste en conformité financière qui a procédé à l'inspection de l'intimée, à savoir monsieur Chhuon. Par son témoignage, il a relaté les faits du dossier qui sont décrits dans les paragraphes précédents.

[21] L'analyste a mentionné ne pas avoir senti au début une bonne collaboration en vue de l'inspection; il a ressenti une réticence de Gregory Pompeo face à cette mesure. Il lui a mentionné que cela ne prendrait qu'une demi-journée pour compléter son inspection et qu'il devait en faire une autre dans l'après-midi.

[22] À une question du procureur de l'intimée relativement aux commentaires de Gregory Pompeo avant l'inspection, monsieur Chhuon a mentionné que Gregory Pompeo ne lui avait pas dit que la société débutait en affaires et qu'il était mieux qu'il revienne plus tard pour faire son inspection.

⁶ (2009) 141 G.O. II, 4768A.

[23] Il a ajouté que lors de l'inspection, les documents mentionnés dans la lettre avant celle-ci n'étaient pas préparés. C'est le vérificateur externe qui les lui a fournis lors d'une rencontre subséquente. L'analyste a précisé que Gregory Pompeo a signé une renonciation à concourir pour son prêt et qu'il a daté celle-ci du 21 novembre 2009.

[24] Or, ce n'est qu'après l'inspection et après avoir été avisé par l'Autorité qu'il devait remplir le formulaire de renonciation à concourir que celui-ci a effectivement signé cette renonciation. La date aurait dû être postérieure à l'inspection du mois de décembre 2009 et à l'envoi du formulaire, soit en mars 2010. Ce formulaire a été reçu avec la lettre du 15 avril 2010.

[25] Dans cette dernière, Gregory Pompeo mentionne que la société n'était pas déficitaire parce que l'actionnaire n'avait pas l'intention de se faire rembourser les avances. Mais l'analyste a indiqué qu'il avait constaté que cela n'était pas exact puisque dans les documents reçus du vérificateur, on peut constater que l'actionnaire se faisait rembourser les avances. Il a souligné que Gregory Pompeo effectuait des retraits de certains montants.

[26] De plus, il a indiqué que Gregory Pompeo et madame D'Ignazio, son assistante, lui ont dit que lors d'une rencontre avec le vérificateur externe du 21 décembre 2009, les avances de l'actionnaire étaient remboursées. Le vérificateur externe lui a mentionné qu'il n'y avait pas de renonciation à concourir.

LA PREUVE DE L'INTIMÉE

[27] Gregory Pompeo a témoigné à l'audience. Il a indiqué être le seul dirigeant et seul actionnaire de la société intimée, laquelle est inscrite depuis 2009 à titre de courtier en épargne collective auprès de l'Autorité et auprès de l'Association canadienne des courtiers de fonds mutuels. Il détient un baccalauréat en commerce de l'Université Concordia. Il est « Fellow de CSI » et « *Chartered Investment Manager* ».

[28] Lorsqu'il a voulu créer la société, il s'est informé auprès de l'Autorité afin de respecter la réglementation à chaque étape. On lui a expliqué comment effectuer son inscription. On lui a également indiqué de déposer 50 000 \$ dans un compte bancaire et d'obtenir une assurance. On l'a ensuite informé de déposer 5 000 \$ de plus dans son compte, ce qu'il a fait.

[29] Après quoi, il a commencé à opérer la société. Celle-ci a reçu sa première commission en janvier 2009. Pour cette année-là, ses revenus bruts par mois étaient approximativement de 4 000 \$. La société ne détient qu'un seul « *deferred profit sharing plan* ». Il a mentionné que la société agit comme représentant et ne détient pas l'argent des clients; elle ne détient pas non plus de compte *in trust*.

[30] Gregory Pompeo a mentionné n'avoir jamais dit à l'analyste de l'Autorité que le prêt de l'actionnaire était remboursé. Il a témoigné à l'effet que le prêt ne lui a jamais été remboursé. Il a indiqué qu'il avait mentionné à l'analyste que la société n'était en opération que depuis seulement deux mois et qu'elle était à ses débuts. L'analyste souhaitait quand même avoir une rencontre.

[31] Gregory Pompeo a mentionné que son bureau est à la maison et qu'il a été hospitalier avec monsieur Chhuon. Il a ajouté n'avoir rien à cacher et que ses livres sont ouverts. Il avait dit à monsieur Chhuon que cela ne valait pas la peine de venir faire une inspection car la société débutait ses activités. Une autre rencontre a ensuite été fixée au bureau du vérificateur externe puisque selon Gregory Pompeo, l'analyste de l'Autorité se sentait plus à l'aise à cet endroit plutôt qu'à son domicile.

[32] Il admet que les états financiers n'ont pas été transmis dans les délais prescrits. Il a expliqué qu'il s'agissait d'un problème hors de son contrôle, la firme de comptables étant responsable de les produire. Il a fourni en août et septembre les documents nécessaires pour la préparation des états financiers. Il a contacté son comptable en novembre pour savoir si les états financiers étaient terminés, afin de pouvoir les remettre à l'Autorité.

[33] On lui a répondu qu'ils seraient terminés pour la fin de la semaine ou la semaine suivante. Mais ils n'ont pas été complétés en raison d'un problème interne à la firme de comptables qui lui a dit qu'ils seraient produits prochainement, une autre personne ayant été attitrée à son dossier. Il les a finalement reçus en retard et les a transmis à l'Autorité par télécopieur, le 25 janvier 2012.

[34] Pour ce qui est de la renonciation à concourir, il a mentionné qu'il n'avait pas l'intention de se faire rembourser le prêt. Il ne s'est pas opposé à signer la renonciation à concourir lorsqu'on lui a demandé de le faire. Il a également mentionné que son prêt n'a pas été remboursé.

[35] Il a ajouté que l'Association canadienne des courtiers de fonds mutuels ne lui a pas imposé de frais de retard pour le dépôt de ses états financiers. Il leur a alors expliqué la situation qui s'était produite au sein de la firme de comptables responsable de produire lesdits états financiers.

[36] Le procureur de l'intimée a également fait entendre le témoignage d'un comptable agréé qui a expliqué le retard de la production des états financiers. Il a mentionné que ceux-ci n'ont pas été remis à temps en raison d'un problème de gestion interne du cabinet. Il s'agissait d'un petit dossier et la personne qui en avait la charge a quitté le cabinet entretemps. Le chef d'équipe a remis le dossier à une autre personne et il y a eu une certaine lacune.

[37] Le comptable a ajouté que les documents nécessaires à la production des états financiers ont été remis au début octobre par la société intimée. Il a mentionné qu'il avait rencontré l'analyste de l'Autorité pour lui expliquer comment se faisait la tenue de livres de la société intimée. Il a indiqué qu'un montant d'argent a été injecté par Gregory Pompeo dans l'actif, sauf que l'Autorité le mettait comme passif à court terme, ce qui causait un déficit.

[38] Il a expliqué à M. Chhuon qu'il s'agissait d'un prêt à long terme. L'analyste l'a donc informé qu'un formulaire devait être rempli. Aussitôt que le formulaire a été reçu, il a été rempli. Le comptable a indiqué que le montant de l'actionnaire n'a jamais été repayé, le montant pour lequel il y avait renonciation à concourir restant dans la société. Il a expliqué en quoi consistaient les « *withdrawal shareholder* » qui apparaissent à la tenue de livres.

[39] Il a expliqué que l'actionnaire encourt parfois des dépenses pour la compagnie et qu'il se fait ensuite rembourser par la compagnie. Le comptable a aussi expliqué que la fluctuation entre le prêt de l'actionnaire d'une année à l'autre est due aux paiements qui sont parfois faits pour des dépenses personnelles de l'actionnaire. Mais ce n'est pas un remboursement comme tel. Parmi les retraits d'actionnaires, certains correspondent aux remboursements des dépenses personnelles de l'actionnaire.

LES REPRÉSENTATIONS DES PROCUREURS

L'argumentation de l'Autorité

[40] La procureure de l'Autorité indique que les éléments de la commission des manquements ont été prouvés et que la bonne foi n'excuse pas les manquements. Les règles de maintien de capital sont importantes pour la protection des investisseurs et pour le bon fonctionnement des marchés. Les documents exigés sont essentiels pour la protection du public.

[41] Quant à l'explication sur la différence du prêt à l'actionnaire d'une année à l'autre, la procureure de l'Autorité indique que cette explication n'est pas suffisante. Il apparaît plutôt des documents que ce soit un remboursement du prêt à l'actionnaire. L'Autorité demande l'imposition d'une pénalité administrative de 10 % de la moyenne des déficits du capital liquide net représentant 2 500 \$ et une pénalité de 4 000 \$.

[42] Cela représente 500 \$ par mois de défaut pour avoir omis de compléter le formulaire de renonciation à concourir. De plus, pour la production des états financiers en retard, les documents n'ont été remis au comptable qu'en octobre, alors que la date de transmission était à compter du 31 août.

[43] Elle souligne aussi que les problèmes de gestion interne du cabinet de comptables n'excusent pas la société intimée à qui incombe la responsabilité de fournir dans les délais requis les états financiers, de respecter ses devoirs. Pour ce manquement, l'Autorité demande l'imposition d'une pénalité de 2 500 \$ et de 1 000 \$, soit 500 \$ par mois de défaut entre le moment où un avis a été transmis et le moment où les états financiers ont été transmis.

L'argumentation de l'intimée

[44] Le procureur de l'intimée a résumé les circonstances des manquements reprochés. Il a indiqué que la société en était à ses débuts et qu'elle a commencé à opérer ses activités en janvier 2009. Gregory Pompeo s'est informé auprès de l'Autorité pour être en règle et il n'avait qu'une cliente. Il n'y a aucune preuve que quelqu'un se soit plaint ni qu'il y ait eu conduite frauduleuse.

[45] Gregory Pompeo a avancé ses fonds à la société afin de faire face aux exigences de la loi sans avoir l'intention de se faire repayer. Gregory Pompeo a signé la renonciation à concourir aussitôt qu'il a été mis au courant. Le procureur de l'intimée a souligné que la preuve démontre que l'emprunt n'était pas repayé à l'actionnaire.

[46] Le procureur de l'intimée a plaidé que le retard à déposer les états financiers était dû à la faute du comptable, tel qu'expliqué par les témoins. Il a souligné que cela doit être pris en considération dans l'imposition de la pénalité. Gregory Pompeo n'a pas intentionnellement contrevenu à la loi.

[47] Il a plaidé que les pénalités administratives demandées par l'Autorité, soit un montant de 10 000 \$, sont exorbitantes, nonobstant que les revenus annuels bruts de la société intimée s'élevait à 48 000 \$. Cela mettrait la société en péril sans que Gregory Pompeo n'ait eu l'intention de commettre ces manquements.

[48] Il a de plus souligné que les conclusions portent sur les mêmes faits et sont incluses les unes dans les autres. Il cite l'arrêt de principe en cette matière, soit l'affaire *Kienapple*⁷. Il soumet que le défaut d'avoir eu un fonds de roulement déficitaire est inclus dans le défaut de ne pas avoir rempli le formulaire de renonciation à concourir.

[49] Il ajoute de même que le manquement à l'effet de ne pas avoir produit les états financiers en dépit de deux avis de l'Autorité est inclus dans le manquement d'avoir produit en retard les états financiers. Le procureur de l'intimée a plaidé que les seuls défauts qu'il faut prendre en considération sont celui de ne pas avoir rempli le formulaire de renonciation à concourir et celui d'avoir produit en retard les états financiers.

[50] Le procureur de l'intimée a cité la décision rendue par le Bureau dans l'affaire Raby⁸ où le Bureau avait décidé d'imposer une pénalité de 200 \$ par mois au lieu de 500 \$ par mois.

La réplique de l'Autorité

[51] En réplique aux arguments du procureur de l'intimée, la procureure de l'Autorité a souligné que le défaut d'avoir maintenu le capital liquide net requis n'est pas le même défaut que celui d'avoir omis de compléter le formulaire de renonciation à concourir. De plus, le défaut de produire les états financiers à la date prévue n'est pas le même défaut que celui d'avoir fait défaut de les produire après en avoir été avisé par l'Autorité.

LE DROIT

[52] Les dispositions pertinentes au présent dossier sont les suivantes :

« *Loi sur les valeurs mobilières*

273.1. Le Bureau de décision et de révision, après l'établissement de faits portés à sa connaissance qui démontrent qu'une personne a, par son acte ou son omission, contrevenu ou aidé à l'accomplissement d'une telle contravention à une disposition de la présente loi ou d'un règlement pris en application de celle-ci, peut imposer à cette personne une pénalité administrative et en faire percevoir le paiement par l'Autorité.

⁷

R. c. Kienapple, [1975] 1 R.C.S. 729.

⁸

Autorité des marchés financiers c. Gestion d'actifs Joël Raby inc., 2011 QCBDR 31.

*Règlement 31-103 sur les obligations et les dispenses d'inscription***SECTION 4 Information financière****12.10. États financiers annuels**

1) Les états financiers annuels transmis à l'agent responsable ou, au Québec, à l'autorité en valeurs mobilières conformément à la présente section pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2011 comprennent les éléments suivants:

a) l'état du résultat global, l'état des variations des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie du dernier exercice et de l'exercice précédent, le cas échéant;

b) l'état de la situation financière arrêté à la clôture du dernier exercice et de l'exercice précédent, le cas échéant, signé par au moins un des administrateurs de la société inscrite;

c) les notes des états financiers.

2) Les états financiers annuels transmis à l'agent responsable ou, au Québec, à l'autorité en valeurs mobilières conformément à la présente section sont audités [...]

12.12. Transmission de l'information financière – courtier

1) Le courtier inscrit transmet à l'agent responsable ou, au Québec, à l'autorité en valeurs mobilières dans les 90 jours suivant la fin de son exercice les documents suivants:

a) ses états financiers annuels;

16.11. Obligations en matière de capital

1) Les articles 12.1 et 12.2 ne s'appliquent pas à la personne qui est une société inscrite le 28 septembre 2009 et qui se conforme aux dispositions indiquées à l'Annexe E vis-à-vis du nom de son territoire principal.

2) Le paragraphe 1 cesse d'avoir effet le 28 septembre 2010.

ANNEXE E**OBLIGATIONS EN MATIÈRE DE CAPITAL NON HARMONISÉES**

(article 12.1)

Québec	Règlement sur les valeurs mobilières : articles 207 à 209, 211 et 212 ; ou Règlement sur le compte en fidéicomis et les assises financières du cabinet en valeurs mobilières articles 8 à 11 ; dans leur version en vigueur avant leur abrogation.
--------	--

Règlement sur le compte en fidéicomis et les assises financières du cabinet en valeurs mobilières

8. Le cabinet doit posséder un capital liquide net au moins égal à la somme de 50 000 \$ et du montant de la franchise que comporte la police d'assurance qui couvre la responsabilité du cabinet prévue au paragraphe 2^o de l'article 29 du Règlement sur le cabinet, le représentant autonome et la société autonome approuvée par le décret n^o 832-99 du 7 juillet 1999.

Le cabinet qui exerce des activités dans plus d'une province canadienne ajoute à cette somme, le cas échéant, le montant de la franchise exigée au cautionnement fourni en vertu des autres lois provinciales applicables.

Le capital liquide net est calculé selon les modalités prévues à l'annexe I.

[...]

10. Le cabinet peut emprunter des fonds qui seront intégrés à son capital liquide net à la condition que le prêteur renonce à concourir avec les autres créanciers et que le contrat de prêt prévoit que tout remboursement de cet emprunt par le cabinet au prêteur est conditionnel à ce qu'à la suite d'un tel remboursement, le cabinet respecte les normes prévues à l'article 8.

[...]

11. Dans les 30 jours suivant la fin de chaque période de 2 mois, le cabinet dépose auprès du Bureau des services financiers le rapport trimestriel sur le capital liquide net prévu à l'annexe 1.

Annexe I

NOTES

e) Inclure tous les emprunts à court terme et à long terme à moins que les prêteurs ne renoncent à concourir avec les autres créanciers. »

L'ANALYSE

[53] L'Autorité recherche l'imposition de pénalités administratives à l'encontre de la société intimée pour des manquements aux obligations en matière de capital et en matière d'information financière à transmettre à l'Autorité. L'article 273.1 de la *Loi sur les valeurs mobilières* prévoit que le Bureau peut imposer une pénalité administrative à une personne inscrite en vertu de cette loi lorsqu'une disposition de la loi ou d'un règlement n'a pas été respectée.

[54] Dans le présent dossier, l'Autorité reproche à l'intimée de ne pas avoir respecté l'article 8 du *Règlement sur le compte en fidéicommis*, en ayant eu un déficit du capital liquide net. Elle n'a pas non plus respecté l'article 10 du même règlement, en omettant de compléter le formulaire de renonciation à concourir avec les autres créanciers, ni les articles 12.10 et 12.12 du *Règlement 31-103*, ayant fait défaut de fournir ses états financiers dans les délais prescrits.

[55] C'est effectivement le *Règlement sur le compte en fidéicommis* qui s'applique ici puisqu'en vertu de l'article 16.11 du *Règlement 31-103* les articles 8 à 11 du *Règlement sur le compte en fidéicommis* continuent de s'appliquer malgré les dispositions en matière de capital prévues au *Règlement 31-103* et ce, jusqu'au 28 septembre 2010. Les manquements reprochés à la société intimée quant à son capital liquide net se sont déroulés de mars à novembre 2009.

L'OBLIGATION DE MAINTIEN DE CAPITAL

[56] Par conséquent, conformément aux articles 8 et 10 du *Règlement sur le compte en fidéicommis*, la société, en tant que courtier en épargne collective, devait posséder un capital liquide net au moins égal à la somme de 50 000 \$ et du montant de la franchise, soit un total de 60 000 \$.

[57] Or, il appert des documents déposés en preuve que la société a fait défaut de maintenir un capital liquide net qui soit au moins égal à la somme de 60 000 \$. En effet, en ayant emprunté des fonds sans avoir rempli la renonciation à concourir, la société devait inclure l'emprunt conformément à l'annexe I du *Règlement sur le compte en fidéicommis*.

[58] La société a donc omis de compléter le formulaire de renonciation à concourir avec les autres créanciers avant d'intégrer les fonds à son capital liquide net, tel que requis par l'article 10 du *Règlement sur le compte en fidéicommis*. Selon les calculs établis par le SEI et déposés en preuve, les déficits étaient de 25 978 \$ au 31 août 2009, de 22 903 \$ au 30 juin 2009 et de 24 453 \$ au 31 mars 2009. La société n'a donc pas respecté l'article 8 du *Règlement sur le compte en fidéicommis*.

[59] Le procureur de l'intimée a plaidé que les deux manquements reprochés soit d'avoir fait défaut de remplir le formulaire de renonciation à concourir et de ne pas avoir maintenu le capital liquide net sont des défauts qui sont inclus l'un dans l'autre. Il a cité à cet égard l'arrêt *Kienapple*⁹.

[60] À la présente étape du dossier, le Bureau rappelle s'être déjà prononcé au sujet de l'application du principe dégagé par cet arrêt de la Cour suprême du Canada. Ainsi, dans le dossier *Conseiller Interinvest Corporation du Canada Ltée*¹⁰, l'Autorité avait demandé au tribunal d'imposer à cette société des pénalités administratives.

[61] C'est qu'on reprochait à cette société d'avoir fait un emprunt auprès d'une société liée sans avoir renoncé à concourir et sans avoir obtenu l'autorisation de l'Autorité. On lui reprochait également d'avoir eu un déficit de son fonds de roulement durant quatre exercices financiers et de ne pas avoir avisé l'Autorité de ce déficit.

[62] Le procureur de l'intimée a plaidé que le Bureau ne pouvait pas imposer trois pénalités pour les contraventions à la réglementation puisqu'il s'agirait de condamnations multiples portant sur une même trame factuelle. Mais le Bureau a alors déterminé « *qu'en l'espèce cette règle ne s'applique pas, étant donné qu'il s'agit d'un cas où le législateur a prévu expressément des obligations distinctes dont le défaut de les respecter peut entraîner pour chacune d'elles l'imposition d'une pénalité administrative* »¹¹.

[63] Le tribunal a ensuite ajouté qu' « *En effet, les contraventions en cause comportent des éléments distincts, ce faisant le lien juridique nécessaire entre les infractions est inexistant en l'espèce.* »¹². Le Bureau a ensuite indiqué en quoi les infractions précises reprochées à la société intimée pouvaient se distinguer les unes des autres dans le dossier qu'il avait sous les yeux :

« La demande de l'Autorité vise les contraventions aux articles 209, 211 et 212 du *Règlement sur les valeurs mobilières*. Ces dispositions constituent des obligations distinctes pour lesquelles le législateur a prévu la sanction de leur transgression par l'imposition de pénalités administratives. La transgression de l'article 209 du règlement concerne le défaut d'avoir maintenu en tout temps le fonds de roulement minimum requis. Cette disposition renferme l'obligation pour la personne inscrite de maintenir le fonds de roulement minimum requis, elle vise à assurer le maintien des assises financières requises.

La contravention à l'article 212 concerne le fait d'avoir intégré des sommes dans le fonds de roulement sans autorisation de l'Autorité et sans renonciation à concourir. Cet article veille à ce que l'Autorité soit informée des sommes qui sont intégrées dans le fonds de roulement des personnes inscrites et qu'elle puisse ainsi exercer un contrôle sur les personnes qui avancent des fonds aux personnes inscrites, sur la disponibilité des fonds pour les créanciers non liés et sur le respect des assises financières des inscrits.

L'article 211 voit à ce que le conseiller avise sans délai l'Autorité d'un déficit dans le fonds de roulement. Il s'agit donc d'une mesure préventive permettant à l'Autorité d'être informée rapidement de l'état des assises financières des personnes inscrites. Cette règle permet au régulateur de pouvoir prendre rapidement les mesures qui s'imposent afin d'assurer la protection des investisseurs et le bon fonctionnement du marché.

Les articles 211 et 212 reposent sur la compétence qui est attendue de la part des personnes inscrites, et ce, afin que l'Autorité puisse veiller efficacement à l'encadrement des marchés financiers.

⁹ Précitée, note 7.

¹⁰ *Autorité des marchés financiers c. Conseiller Interinvest Corporation du Canada Ltée*, 2009 QCBDRVM 61.

¹¹ *Id.*, 8; Voir également, Sylvie POIRIER, *La discipline professionnelle au Québec, principes législatifs, jurisprudentiels et aspects pratiques*, Cowansville, Édition Yvon Blais inc., 1998, 161 :

« La règle interdisant les condamnations multiples, par ailleurs, ne s'appliquera pas lorsque les différents chefs contenus dans une même plainte portent sur des faits distincts et que chacune de ces infractions est sanctionnée. »

¹² *Conseiller Interinvest Corporation du Canada Ltée*, précitée, note 10, 8

En définitive, il appert que le législateur a prévu à ces articles trois obligations du conseiller qui sont chacune distinctes et dont le défaut de les respecter peut être sanctionné par l'imposition de pénalités administratives, et ce, en conformité avec l'intention du législateur. Le Bureau rejette donc l'argument du procureur de l'intimée quant aux condamnations multiples. »¹³

[64] Les jurisprudences citées sont basées sur une certaine communauté de faits existant entre ceux de ces causes et ceux dans le présent dossier. De ce fait, les principes qui y sont énoncés sont applicables dans la présente décision. Cela permet au Bureau de déterminer que les deux manquements reprochés relativement au capital liquide net, à savoir le défaut d'avoir maintenu le capital requis et le défaut d'avoir complété une renonciation à concourir, sont des manquements qui sont distincts l'un de l'autre.

[65] Dans le cadre de l'application de la réglementation décrite plus haut dans la présente décision, ils peuvent chacun faire l'objet de l'imposition d'une pénalité administrative.

L'OBLIGATION DE TRANSMETTRE SES ÉTATS FINANCIERS

[66] Conformément aux articles 12.10 et 12.12 du *Règlement 31-103*, la société intimée devait transmettre ses états financiers dans les 90 jours de la fin de son exercice financier qui se terminait le 31 août 2011. L'Autorité lui a envoyé deux avis, datés des 1^{er} novembre 2011 et 20 janvier 2012, pour lui rappeler qu'elle devait les produire. Il appert de la preuve que les états financiers ont finalement été transmis à l'Autorité le 25 janvier 2012.

Le défaut de déposer les états financiers

[67] Gregory Pompeo a témoigné à l'effet qu'il avait fourni en août et en septembre 2011 à son comptable les documents nécessaires pour la préparation des états financiers. Ce dernier a mentionné que les documents nécessaires à la production des états financiers ont été remis par la société intimée au début du mois d'octobre 2011. Gregory Pompeo a reconnu que les états financiers ont été transmis en retard.

[68] Il a cependant expliqué les circonstances entourant ce retard, à savoir que le cabinet d'experts-comptables responsable de produire les états financiers a connu des problèmes de gestion interne. Le comptable responsable du dossier de la société intimée est venu témoigner devant le Bureau pour expliquer cette situation.

[69] Même si la société intimée confie la préparation de ses états financiers à des experts et que ceux-ci faillissent à leurs tâches, il n'en reste pas moins que la responsabilité de les fournir dans les délais prescrits par la loi et la réglementation demeure celle de la société inscrite. De toute manière, selon le témoignage-même du comptable de l'intimée, les documents qui lui étaient nécessaires pour préparer les états financiers ne lui sont parvenus qu'en octobre 2011.

[70] Or, les états en question auraient dû être déposés auprès de l'Autorité le 1^{er} décembre 2012. Entreprises Pompeo a laissé bien peu de temps à son comptable pour faire son travail, alors que son exercice financier était terminé depuis le 31 août 2012. Ce fait est à la charge de l'intimée. Il n'y a donc pas de doute dans l'esprit du tribunal que la société intimée Entreprises Pompeo a fait défaut de déposer ses états financiers audités auprès de l'Autorité dans les délais prévus à la réglementation.

Le défaut de se conformer aux avis

[71] L'Autorité demande l'imposition d'une pénalité pour le défaut de transmettre les états financiers dans les délais prescrits. Mais elle demande également que le Bureau sanctionne le défaut de transmettre les états financiers en dépit de deux avis qu'elle a envoyés à l'intimée. Le second

¹³ *Id.*, pages 13 et 14; Voir également au même effet, *Autorité des marchés financiers c. Gestion de patrimoine Integralis*, 2009 QCBDRVM 64.

manquement reproché est d'avoir produit en retard ses états financiers par rapport à l'envoi des avis par l'Autorité.

[72] Rappelons qu'ils ont été transmis le 25 janvier 2012 alors que la société avait jusqu'à la fin du mois de novembre 2011 pour les déposer. Le retard est donc de deux mois, soit décembre 2011 et janvier 2012. Quant aux avis envoyés par l'Autorité, ils sont datés des 1^{er} novembre 2011 et 20 janvier 2012, Il est plus difficile pour le Bureau d'accéder à la demande de l'Autorité quant à la manière que cette dernière lui demande de sanctionner un second manquement présumé de l'intimée.

[73] En effet, l'Autorité demande au Bureau d'imposer à Entreprises Pompeo une pénalité administrative non seulement pour ne pas avoir déposé ses états financiers dans les délais requis par la réglementation, mais également de ne pas l'avoir fait à la suite de la réception des deux avis de l'Autorité. Or, le tout n'est fondé que sur un seul fait reproché à l'intimé, à savoir ne pas avoir envoyé à l'Autorité ses états financiers audités dans les délais requis par la réglementation.

[74] C'est là un comportement qui ne peut être multiplié. Le fait que cet organisme lui ait envoyé des avis de se conformer à cet égard ne signifie pas qu'il y ait eu une répétition de ce manquement. C'est un fait seul et unique qui devrait n'être sanctionné qu'une seule fois. De plus, il n'y a pas dans la loi ou la réglementation de dispositions identifiant le fait de ne pas se conformer à un avis de l'Autorité comme un manquement devant être sanctionné.

[75] Le principe de l'arrêt *Kienapple*, déjà cité, doit ici trouver son application. On ne peut imposer de condamnations multiples fondées sur un seul fait. Le procureur de l'intimée a plaidé que le manquement à l'effet de ne pas avoir produit les états financiers en dépit de deux avis de l'Autorité est inclus dans le manquement d'avoir produit en retard les états financiers. Le Bureau est d'accord avec cette affirmation.

[76] La règle établie par *Kienapple* prévient les condamnations multiples pour des manquements reliés entre eux quand ils découlent de la commission d'un même fait¹⁴. Cette règle peut être écartée en présence d'une intention parlementaire qui autoriserait qu'une personne accusée puisse être accusé et condamné pour avoir commis deux infractions basées sur les mêmes faits¹⁵.

[77] En droit criminel, pour que la règle applicable à l'interdiction des condamnations multiples soit applicable, il faut qu'il y ait d'abord une relation de proximité entre les faits reprochés et ensuite entre les infractions qui sont à la base des accusations logées contre une personne¹⁶. La relation entre les infractions qui intéresse plus particulièrement le tribunal est ainsi décrite par un auteur :

« The determination as to whether the *legal relationship* between the *offences* charge is *sufficiently proximate* depends on whether the constituent elements of the one offence are substantially the same as, or adequately correspond to, the elements of the offence for which the accused has been convicted. The requirements of sufficient proximity between offences is satisfied only if there is *no additional and distinguishing element* between the offences. »¹⁷

[78] Il est du sentiment du Bureau que dans le présent dossier, l'élément constitutif du manquement reproché à l'intimée Entreprises Pompeo, à savoir de ne pas avoir déposé ses états financiers vérifiés auprès de l'Autorité dans les délais requis par la réglementation, ne se distingue en rien du second reproche, à savoir de ne pas avoir déposé ses états financiers vérifiés auprès de l'Autorité après que celle-ci l'eût avisé à deux reprises de le faire.

[79] Il n'y a ici qu'un seul et unique élément dont l'Autorité se sert pour adresser deux reproches différents à l'intimée. Et le Bureau estime que la présence des deux avis envoyés par cette dernière ne

¹⁴ Voir *R. v. Quon*, [1948] S.C.R. 508; *R. v. Cox and Paton*, [1963] S.C.R. 500; *Doré v. Canada (Attorney-General)* (N° 2), [1975] 1 S.C.R. 784; voir également E.G. EWASCHUK, *Criminal Pleadings and Practice in Canada*, Second Edition, Aurora (Ont.), The Cartwright Group Ltd., February 2009, 16:6010, 16-167.

¹⁵ *R. v. Krug*, [1985] 2 S.C.R. 255.

¹⁶ E.G. EWASCHUK, *Criminal Pleadings and Practice in Canada*, précitée, note 14, 16:6020, 16-168.

¹⁷ *Id.*, 16:6040, 16-168. Les italiques sont de l'auteur de cet ouvrage.

constitue pas un élément additionnel qui permettrait de distinguer ces deux manquements. Cela est d'autant plus vrai que le fait de ne pas envoyer ses états financiers à l'Autorité en dépit des avis de cette dernière à cet effet n'est pas précisément identifié comme une contravention ni à la loi ni au règlement.

[80] Or, l'article 273.1 de la *Loi sur les valeurs mobilières*¹⁸ prévoit que le Bureau peut imposer une pénalité administrative à une personne pour une contravention à la loi ou au règlement adopté pour son application. Ne pas se conformer à un avis de l'Autorité n'est pas une telle contravention. Le Bureau n'est donc pas prêt à accéder à la demande de l'Autorité en ce que l'intimée n'a pas déposé des états financiers audités, en contravention des avis de cette dernière à cet effet.

[81] Cet organisme échoue sur ce point car le Bureau est prêt à accueillir l'objection de l'intimée fondée sur l'arrêt *Kienapple*¹⁹ à cet égard.

LE QUANTUM DES PÉNALITÉS ADMINISTRATIVES

[82] Pour ce qui est des montants des pénalités à imposer, l'Autorité demande pour le défaut d'avoir possédé un capital liquide net égal à la somme de 60 000 \$ l'imposition d'une pénalité de 2 500 \$; cela représente 10 % de la moyenne des déficits du capital liquide net pour les trois défauts du 31 mars 2009, du 30 juin 2009 et du 31 août 2009. Les déficits étaient respectivement de 24 453 \$, 22 903 \$ et 25 978 \$.

[83] À ce sujet, la procureure de l'Autorité a déposé entre les mains du tribunal un précédent prononcé par le Bureau dans lesquels ce dernier a utilisé la méthode de calcul d'une pénalité administrative d'une base de 10 % du déficit du fonds de roulement²⁰. Tout en remarquant que l'usage de cette méthode dans cette cause résulte d'un accord entre les parties, le tribunal n'en est pas moins d'accord avec son usage.

[84] Quant au défaut d'avoir complété le formulaire de renonciation à concourir, l'Autorité demande l'imposition d'une pénalité de 4 000 \$; cela représente 500 \$ par mois de défaut, soit du 31 mars 2009 au 21 novembre 2009. Relativement au retard dans la transmission des états financiers, l'Autorité demande l'imposition d'un montant de 2 500 \$.

[85] Le Bureau a, dans le dossier *Gauthier et Cie, Gestion de Placement inc.*²¹, élaboré une liste non exhaustive des facteurs à considérer quant à la détermination d'une pénalité administrative pour le non-respect des règles de capital. Le Bureau estime que ces mêmes facteurs sont pertinents dans le présent dossier :

- Le maintien de la confiance des investisseurs face aux marchés financiers;
- La protection des investisseurs et le bon fonctionnement du marché des valeurs mobilières;
- La gravité du geste posé;
- La durée du manquement;
- L'ampleur du déficit de fonds de roulement;
- L'expérience et la réputation de la firme;
- L'importance des règles de capital afin d'assurer la solvabilité des firmes dans l'industrie;
- L'importance pour une firme inscrite d'aviser promptement le régulateur des modifications concernant les emprunts assujettis à une renonciation à concourir;

¹⁸ Précitée, note 1.

¹⁹ Précitée, note 7.

²⁰ *Autorité des marchés financiers c. Services financiers Triathlon inc.*, 2012 QCBDR 30;

²¹ 2007 QCBDRVM 29.

- La coopération de la firme;
- La dissuasion générale; et
- L'ensemble de la preuve.

[86] Il appartient ensuite au Bureau de mesurer les faits du présent dossier à l'aune de ces divers facteurs et de retenir ce qui peut l'être dans le cas présent, en vue de l'imposition des pénalités administratives. Le Bureau retient ici que :

- le non-respect des règles relatives au maintien de capital des personnes inscrites et à la renonciation à concourir est une contravention importante;
- les sommes intégrées dans le fonds de roulement proviennent de Gregory Pompeo, unique actionnaire de la société, qui a fait ce prêt afin d'assurer une bonne capitalisation de la société à ses débuts;
- Gregory Pompeo n'avait aucunement l'intention de cacher des informations à l'Autorité;
- il n'avait aucunement l'intention de commettre les manquements reprochés;
- la société Entreprises Pompeo a débuté ses activités en janvier 2009; il s'agit d'une firme qui en était à ses débuts, qui n'avait qu'un seul client et qui avait des revenus modestes;
- aussitôt que l'Autorité l'a informé qu'il devait remplir une renonciation à concourir, Gregory Pompeo s'est exécuté afin de corriger la situation;
- depuis le moment de la formation de sa société, de l'inscription de cette dernière auprès de l'Autorité et du règlement des manquements reprochés, Gregory Pompeo a fait preuve d'une bonne collaboration avec l'Autorité et il s'est de plus présenté à l'audience pour expliquer la situation.
- les pénalités administratives demandées par l'Autorité quant aux manquements reprochés à l'intimée dans sa demande et que le Bureau reconnaît, s'inscrivent dans la foulée de ce qui est généralement retenu en semblable matière.

LA DÉCISION

[87] Pour toutes ces raisons, le Bureau, en vertu de l'article 273.1 de la *Loi sur les valeurs mobilières* et de l'article 93 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers* prononce la décision suivante pour les motifs qui ont été évoqués tout au long de cette décision.

POUR CES MOTIFS, LE BUREAU DE DÉCISION ET DE RÉVISION :

IMPOSE à l'intimée Entreprises Greg Pompeo inc. une pénalité administrative de 2 500 \$, représentant 10 % de la moyenne des déficits du capital liquide net, pour avoir fait défaut, au 31 mars 2009, au 30 juin 2009 et au 31 août 2009, de posséder un capital liquide net au moins égal à la somme de 60 000 \$, en contravention de l'article 8 du *Règlement sur le compte en fidéicommiss et les assises financières du cabinet en valeurs mobilières*²²;

IMPOSE à l'intimée Entreprises Greg Pompeo inc. une pénalité administrative de 4 000 \$, représentant un montant de 500 \$ par mois d'infraction pour avoir omis de compléter le formulaire de « *Renonciation au concours avec les autres créanciers* » avant le 21 novembre 2009, alors que les fonds empruntés à compter du 31 mars 2009 ont été calculés dans le capital liquide net, en contravention de l'article 10 du *Règlement sur le compte en fidéicommiss et les assises financières du cabinet en valeurs mobilières*;

²² Précité, note 5.

IMPOSE à l'intimée Entreprises Greg Pompeo inc. une pénalité administrative de 2 500 \$, pour avoir fait défaut de fournir ses états financiers audités à l'Autorité des marchés financiers dans le délai prescrit, en contravention des articles 12.10 et 12.12 du *Règlement 31-103 sur les obligations et dispenses d'inscription*²³;

REJETTE la demande de l'Autorité pour l'imposition à l'encontre de l'intimée Entreprises Greg Pompeo inc. d'une pénalité administrative pour avoir omis de déposer auprès de l'Autorité ses états financiers audités, en dépit des deux avis qui lui ont été adressés par cette dernière à cet effet; et

AUTORISE l'Autorité à percevoir le paiement des susdites pénalités administratives.

Fait à Montréal, le 25 janvier 2012.

(S) Claude St Pierre

M^e Claude St Pierre, vice-président

²³

Précité, note 6.

3.

Distribution de produits et services financiers et Services monétaires

- 3.1 Avis et communiqués
 - 3.2 Réglementation
 - 3.3 Autres consultations
 - 3.4 Retraits aux registres des représentants
 - 3.5 Modifications aux registres des inscrits
 - 3.6 Permis d'exploitation d'entreprises de services monétaires
 - 3.7 Avis d'audiences
 - 3.8 Décisions administratives et disciplinaires
 - 3.9 Autres décisions
-

3.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

3.2 RÉGLEMENTATION

Aucune information.

3.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

3.4 RETRAITS AUX REGISTRES DES REPRÉSENTANTS

Courtiers

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
Albert	Karina	Services financiers groupe Investors inc.	2013-01-23
Bernard	Richard	Vanguard Investments Canada inc.	2013-01-16
Blais	Lucie	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2012-12-31
Blanchette	Pierre	Financière Banque Nationale inc.	2013-01-15
Boissonneault	Mathieu	Placements Banque Nationale inc.	2013-01-18
Chiniara	Eric	Placements CIBC inc.	2013-01-18
Courval-Côté	Nicolas	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2013-01-22
Croteau	Danielle	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2013-01-23
De Santis	Angelo	Services d'investissement TD inc.	2013-01-21
Desjardins	Marie-Eve	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2013-01-21
Dionne	Thérèse	BLC services financiers inc.	2013-01-21
Drainville	Mathieu	Services d'investissement TD inc.	2013-01-21
Duong	Khah Toan	Placements Manuvie incorporée	2013-01-25
Fox	Patricia	Services d'Investissement Quadrus ltee.	2013-01-04
Gauthier	Madeleine	Services d'investissement TD inc.	2013-01-21
Gill	Gabrielle	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2012-12-28
Gosselin	Céline	Financière Banque Nationale inc.	2013-01-18
Goulet	Marc	Services financiers groupe Investors inc.	2013-01-17
Grenier	Jason	BMO investissements inc.	2013-01-24
Henrichon	Carole	Placements CIBC inc.	2013-01-16
Huot	Martin	Investia services financiers inc.	2013-01-15
Jacques	Louis-Benoit	BLC services financiers inc.	2013-01-24
Kallas	Elias	BLC services financiers inc.	2013-01-14
Kendall	Kim	BLC services financiers inc.	2013-01-04
Labonne	Sophie	Placements Scotia inc.	2013-01-24
Lacroix	Martin	Placements financière Sun Life (Canada) inc.	2013-01-18
Lance	Pierrette	BLC services financiers inc.	2013-01-21
Larivière	Geneviève	Services d'investissement Quadrus ltee.	2013-01-21
Laroche	Line	Placements Banque Nationale inc.	2013-01-23
Lavallée	Martin	Placements Scotia inc.	2013-01-24
Legault	Alain	La Capitale, services conseils inc.	2013-01-21
Lemieux	Sylvie	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2013-01-21

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
Lemieux	Catherine	BLC services financiers inc.	2013-01-25
Lenthe-Moukodi	Anne Constance	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2013-01-07
Liu	Yufeng	Services financiers groupe Investors inc.	2013-01-23
Lynge	Jennifer	Services d'investissement TD inc.	2013-01-23
Painchaud	Marlène	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2013-01-07
Palmier	Luciano	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2013-01-21
Poulin	Maxime	Placements Banque Nationale inc.	2013-01-18
Rekkab	Marianna	Services d'investissement TD inc.	2013-01-21
Rhéaume	Lise	Placements Banque Nationale inc.	2013-01-11
Selosse	Magalie	Financière Banque Nationale inc.	2012-12-12
St-Pierre	Martine	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2013-01-21
St-Pierre	Mathieu	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2012-01-26
Ter-Martirosian	Agavni	Services d'investissement Quadrus ltee.	2012-12-31
Villemaire	Vincent	Services financiers groupe Investors inc.	2013-01-22
Voyer	Michel	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2012-12-21
Voyer	Sylvie	Placements Banque Nationale inc.	2013-01-21

Conseillers

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
Jean	Pierre	Services aux médecins MD inc	2013-01-19

Cabinets de services financiers

Sans mode d'exercice

Liste des représentants qui ne sont plus autorisés à agir dans une ou plusieurs disciplines

Vous trouverez ci-dessous la liste des représentants dont au moins l'une des disciplines mentionnées à leur certificat de l'Autorité est sans mode d'exercice. Par conséquent, ces individus ne sont plus autorisés à exercer leurs activités dans la ou les disciplines mentionnées dans cette liste et ce, depuis la date qui y est indiquée.

Représentants ayant régularisé leur situation

Il se peut que certains représentants figurant sur cette liste aient régularisé leur situation depuis la date de sans mode d'exercice de leur droit de pratique pour la ou les disciplines mentionnées. En effet, certains pourraient avoir procédé à une demande de rattachement et avoir récupéré leur droit de pratique dans l'une ou l'autre de ces disciplines. Dans de tels cas, il est possible de vérifier ces renseignements auprès du agent du centre de renseignements au :

Québec : (418) 525-0337

Montréal : (514) 395-0337
 Sans frais : 1 877 525-0337.

Veuillez-vous référer à la légende suivante pour consulter la liste de représentants. Cette légende indique les disciplines et catégories identifiées de 1a à 6, et les mentions spéciales, de C et E.

Disciplines et catégories de disciplines	Mentions spéciales
1a Assurance de personnes	C Courtage spécial
1b Assurance contre les accidents ou la maladie	E Expertise en règlement de sinistre à l'égard des polices souscrites par l'entremise du cabinet auquel il rattaché
2a Assurance collective de personnes	
2b Régime d'assurance collective	
2c Régime de rentes collectives	
3a Assurance de dommages (Agent)	
3b Assurance de dommages des particuliers (Agent)	
3c Assurance de dommages des entreprises (Agent)	
4a Assurance de dommages (Courtier)	
4b Assurance de dommages des particuliers (Courtier)	
4c Assurance de dommages des entreprises (Courtier)	
5a Expertise en règlement de sinistres	
5b Expertise en règlement de sinistres en assurance de dommages des particuliers	
5c Expertise en règlement de sinistres en assurance de dommages des entreprises	
6 Planification financière	

Certificat	Nom	Prénom	Disciplines	Date de sans mode d'exercice
100488	Armand	Nathalie	4B	2013-01-23
105331	Brosseau	Michel	4A	2013-01-24
107304	Claveau	Sylvie	3A	2013-01-23
108547	Croteau	Robert	3A	2013-01-23
109412	Demontigny	Josée	4A	2013-01-24
110667	Drapeau	Michelle	4A	2013-01-24

Certificat	Nom	Prénom	Disciplines	Date de sans mode d'exercice
110858	Dubé	Noëlline	3A	2013-01-23
112900	Francoeur	Maurice	3A	2013-01-23
113551	Gagnon	Rock	6	2013-01-23
115541	Groleau	Josée	6	2013-01-24
120922	Legault	Guy	1A	2013-01-23
124429	Morin	Guy	1A	2013-01-23
125882	Paradis	Louise	4A	2013-01-24
128119	Quevillon	Michel	6	2013-01-24
130586	Schneider	Stéphan	6	2013-01-24
136719	Desnoyers	Claude	5A	2013-01-24
139502	Morin	Johanne	5A	2013-01-23
141007	Roch	Diane	1A, 2B	2013-01-23
144101	Tétreault	Jeannine	3A	2013-01-23
145694	Trudel	Denise	4A	2013-01-24
154013	Sarrazin	Nathalie	4B	2013-01-24
158655	Bakayoko	Zainab Cynthia	3B	2013-01-23
166952	Parent	Christine	3B	2013-01-23
170290	Lévesque	Josée	1A, 4B	2013-01-25
171658	Massy	Danny	3B	2013-01-24
174083	Fournier	Eric	4B	2013-01-24
176724	Houle	Murielle	1A	2013-01-24
178341	Ben Romdhane	Hatem	1A	2013-01-23
183163	Lévesque	Sandra	6	2013-01-24
183359	Bever	Fabrice	3B	2013-01-24
190351	El-Agha	Dany	3B	2013-01-28
191554	Munyurangabo	Aimable	1A	2013-01-23
191578	Nya Ngongang	Stephane	4B	2013-01-24
192612	Li	Li	1A	2013-01-24
193495	Silva	Felicia	3B	2013-01-24
195451	Duchesne	Jean-François	3B	2013-01-24
196066	Boucher	Dominic	1A	2013-01-23
196587	Pinder	Magalie	3B	2013-01-24
197510	Laborde	Loline	1A	2013-01-23
198129	Dufour	Julie	4B	2013-01-24

3.5 MODIFICATION AUX REGISTRES DES INSCRITS

3.5.1 Les cessations de fonctions d'une personne physique autorisée, d'une personne désignée responsable, d'un chef de la conformité ou d'un dirigeant responsable

Courtier

Nom de la firme	Nom	Prénom	Date de cessation
Desjardins société de placement inc.	Néron	Yves	2013-01-23

Gestionnaires

Nom de la firme	Nom	Prénom	Date de cessation
Desjardins société de placement inc.	Néron	Yves	2013-01-23

Cabinets de services financiers

Inscription	Nom du cabinet-	Nom	Prénom	Date de cessation
504438	Courmark inc.	Perreault	Isabelle	2013-01-24

3.5.2 Les cessations d'activités

Cabinets de services financiers

Inscription	Nom du cabinet ou du représentant autonome	Disciplines	Date de cessation
502344	Assurances Guy Legault inc.	Assurance de personnes	2013-01-23
511222	Groupe Koala inc.	Assurance personnes Assurance collective de personnes	2013-01-28
513986	Jean-Philippe Ranger	Assurance de personnes	2013-01-24
512094	Michel Mérette	Assurance de personnes Planification financière	2013-01-28
513624	Denis Perrin	Assurance de personnes	2013-01-24

3.5.3 Les ajouts concernant les personnes physiques autorisées, les personnes désignées responsables, les chefs de la conformité ou les dirigeants responsables

Courtiers

Nom de la firme	Nom	Prénom	Date de la décision
Marches Mondiaux CIBC inc	Naiman	Hana	2013-01-23
Tactex gestion d'actifs inc.	Magill	Brendan	2013-01-23

Conseillers

Nom de la firme	Nom	Prénom	Date de la décision
Tactex gestion d'actifs inc.	Magill	Brendan	2013-01-23

Gestionnaires

Nom de la firme	Nom	Prénom	Date de la décision
Tactex gestion d'actifs inc.	Magill	Brendan	2013-01-23

Cabinets de services financiers

Inscription	Nom du cabinet	Nom	Prénom	Date
504438	Courmark inc.	Giroux	Richard	2013-01-24

3.5.4 Les nouvelles inscriptions

Cabinets de services financiers

Inscription	Nom du cabinet	Nom du dirigeant responsable	Disciplines	Date d'émission
516199	Groupe Noël Lajoie inc.	Noël Lajoie	Planification financière	2013-01-28
516215	Groupe-Conseil GC services financiers inc.	Gérald Cummings	Assurance de personnes	2013-01-29
516221	Assurances Sébastien Lévesque inc.	Sébastien Lévesque	Assurance de dommages	2013-01-29
516246	G1 Plan services financiers inc.	Étienne L'Écuyer	Assurance de personnes Planification financière	2013-01-29
516227	TRCF 2013 Inc.	Denis Perrin	Assurance de personnes Assurance collective de personnes	2013-01-24

Inscription	Nom du cabinet	Nom du dirigeant responsable	Disciplines	Date d'émission
516230	Service financier Grégoire Allard inc.	Grégoire Allard	Assurance de personnes Assurance collective de personnes Planification financière	2013-01-23

3.6 PERMIS D'EXPLOITATION D'ENTREPRISES DE SERVICES MONÉTAIRES

Aucune information.

3.7 AVIS D'AUDIENCES

RÔLE DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE (CSF) – Février 2013

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
Abdellah Bourbel 167874	(CD00-0942)	François Folot, président Dyan Chevrier, A.V.A. Nacera Zergane	1 ^{er} février 2013 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 300, Léo-Pariseau, bureau 2600, Montréal (Québec) H2X 4B8	Appropriation de fonds pour fins personnelles ou/ non-paiement des sommes perçues à une institution financière. Inexécution ou mauvaise exécution du mandat et/ou défaut de rendre compte du mandat.	Audition sur culpabilité
Denis Turcotte 151035	(CD00-0933)	Janine Kean, président Jean-Michel Bergot Gabriel Carrière	5 février 2013 à 9h30 6 février 2013 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 300, Léo-Pariseau, bureau 2600, Montréal (Québec) H2X 4B8	Conflits d'intérêts et/ou défaut de divulguer les liens d'affaires.	Audition sur culpabilité
Daniel Messier 123758	(CD00-0927)	Jean-Marc Clément, président Antonio Tiberio Marc Gagnon, A.V.C.	8 février 2013 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 300, Léo-Pariseau, bureau 2600, Montréal (Québec) H2X 4B8	Falsification ou contrefaçon de signature ou de documents. Appropriation de fonds pour fins personnelles ou/ non-paiement des sommes perçues à une institution financière.	Audition sur sanction
Mathieu Roy 161590	(CD00-0939)	François Folot, président Pierre Décarie Monique Puech	11 février 2013 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 300, Léo-Pariseau, bureau 2600, Montréal (Québec) H2X 4B8	Falsification ou contrefaçon de signature ou de documents. Proposition ou transaction à l'insu du consommateur ou pour une personne fictive	Audition sur culpabilité
Rémi Gilbert	(CD00-0944)	François Folot,	12 février	Chambre de la sécurité	Défaut de respecter ses obligations à	Audition sur

RÔLE DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE (CSF) – Février 2013

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
114558		président Felice Torre, A.V.A. Michel Gendron	2013 à 9h30 13 février 2013 à 9h30	financière 300, Léo-Pariseau, bureau 2600, Montréal (Québec) H2X 4B8	l'égard du profil d'investisseur. Transaction non dans l'intérêt de l'investisseur.	culpabilité
Richard Ménard 123639	(CD00-0924)	Janine Kean, président Serge Lafrenière Nacera Zergane	14 février 2013 à 9h30 15 février 2013 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 300, Léo-Pariseau, bureau 2600, Montréal (Québec) H2X 4B8	Informations et/ou explications incomplètes, trompeuses ou mensongères. Défaut de subordonner son intérêt personnel à celui de son client. Inexécution ou mauvaise exécution du mandat et/ou défaut de rendre compte du mandat.	Audition sur culpabilité
Jean Létourneau 121560	(CD00-0906)	François Folot, président Robert Chamberland, A.V.A. Pierre Masson, A.V.A.	14 février 2013 à 9h30	Cour fédérale à Québec 300, boul. Jean Lesage, 5 ^e étage, Québec (Québec) G1K 8K6	Appropriation de fonds pour fins personnelles ou/ non-paiement à l'assureur des sommes perçues. Conflits d'intérêts.	Audition sur sanction
Nicol Lapointe 119381	(CD00-0946)	Janine Kean, président Robert Archambault, A.V.A. Stéphane Côté, A.V.C.	19 février 2013 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 300, Léo-Pariseau, bureau 2600, Montréal (Québec) H2X 4B8	Falsification ou contrefaçon de signature ou de documents.	Audition culpabilité /sanction
Jocelyn Simard 130957	(CD00-0947)	François Folot, président Patrick	20 février 2013 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 300, Léo-Pariseau,	Défaut de répondre dans les plus brefs délais à toute correspondance	Audition sur culpabilité

RÔLE DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE (CSF) – Février 2013

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
		Hausmann, A.V.C. Marc Gagnon, A.V.C.	21 février 2013 à 9h30	bureau 2600, Montréal (Québec) H2X 4B8	provenant du syndic et de collaborer.	
Jocelyn Simard 130957	(CD00-0909)	François Folot, président Marc Gagnon, A.V.C. Patrick Hausmann, A.V.C.	20 février 2013 à 9h30 21 février 2013 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 300, Léo-Pariseau, bureau 2600, Montréal (Québec) H2X 4B8	Informations et/ou explications incomplètes, trompeuses ou mensongères. Falsification ou contrefaçon de signature ou de documents. Défaut de subordonner son intérêt personnel à celui de son client. Transaction non dans l'intérêt de l'investisseur.	Audition sur culpabilité
Johanne Lefebvre 120792	(CD00-0950)	François Folot, président Marc Binette Réal Veilleux, A.V.A.	25 février 2013 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 300, Léo-Pariseau, bureau 2600, Montréal (Québec) H2X 4B8	Falsification ou contrefaçon de signature ou de documents. Appropriation de fonds pour fins personnelles ou/ non-paiement des sommes perçues à une institution financière.	Audition sur culpabilité
Fanny Huei-Fen Chen 107000	(CD00-0925)	François Folot, président Michel Gendron Dyan Chevrier, A.V.A.	26 février 2013 à 9h30 27 février 2013 à 9h30 28 février 2013 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 300, Léo-Pariseau, bureau 2600, Montréal (Québec) H2X 4B8	Ne pas chercher à avoir une connaissance complète des faits. Défaut d'exercer ses activités avec intégrité, honnêteté, loyauté, compétence et professionnalisme. Défaut d'exercer ses activités avec intégrité, honnêteté, loyauté, compétence, professionnalisme, bonne	Audition sur culpabilité

RÔLE DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE (CSF) – Février 2013

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
					foi et équité. Avoir fait signer un document en blanc. Conflits d'intérêts.	

RÔLES DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES (ChAD) FÉVRIER 2013

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
Kostia Pantazis, courtier en assurance de dommages Certificat n° 125620	2012-09-04 (C)	M ^e Patrick de Niverville, président M. Benoît Ménard, membre M. Marc-Henri Germain, membre	5 février 2013 (14h00)	Chambre de l'assurance de dommages - Montréal	4 chefs pour avoir fait défaut de veiller à la discipline de ses représentants et de s'assurer qu'ils agissent conformément à la loi et à ses règlements en permettant à quatre personnes d'agir auprès de la clientèle sans détenir les certificats ou autorisations nécessaires (articles 12, 85 et 86 de la Loi sur la distribution de produits et services financiers; articles 2 et 37 (12) du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages; article 6 du Règlement relatif à la délivrance et au renouvellement du certificat de représentant).	Audition de la plainte

RÔLES DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES (ChAD) FÉVRIER 2013

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
Steven McDougall, présentement inactif, courtier en assurance de dommages Certificat n° 164285	2012-09-03 (C)	M ^e Patrick de Niverville, président M. Benoît Ménard, membre M ^{me} Anne-Marie Bourgeois, membre	7 février 2013 (10h00)	Chambre de l'assurance de dommages – Montréal	2 chefs pour s'être approprié à des fins personnelles des sommes d'argent remises par ses clients pour le paiement de sa police d'assurance automobile. (articles 37 (1) et 37(8) du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages); 1 chef pour avoir agi à l'encontre de l'honneur et la dignité de sa profession, en exerçant ses activités dans un état susceptible de compromettre la qualité de ses services. (article 37 (2) du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages); 1 chef pour avoir agi à titre de représentant en assurance de dommages, alors qu'il n'avait pas procédé au renouvellement de son certificat d'exercice auprès de l'Autorité des marchés financiers. (article 12 de la Loi sur la distribution de produits et services financiers et à l'article 2 du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages).	Audition de la plainte
Yvon PAQUET, expert en sinistre Certificat n° 136987	2012-04-03(E)	M ^e Patrick de Niverville, président M ^{me} Colette Parent, membre	11, 12, 13 février 2013 (9h30)	Québec Cour fédérale du Canada, 300, boul. Jean-Lesage, Québec (QC) en la salle 5.02B	3 chefs pour avoir négligé les devoirs professionnels liés à l'exercice de ses activités (article 10 du Code de déontologie des experts en sinistre); 1 chef pour avoir fait défaut d'agir promptement, honnêtement et équitablement dans la prestation de ses	Audition de la plainte

RÔLES DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES (ChAD) FÉVRIER 2013

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
		M ^{me} Louise Beauregard, membre			services professionnels dans le cadre des mandats confiés (article 27 du Code de déontologie des experts en sinistre); 1 chef pour avoir fait défaut de fournir à l'assuré les explications nécessaires à la compréhension du règlement du sinistre et des services qu'il lui rend (article 21 du Code de déontologie des experts en sinistre).	
Pierre Plamondon, courtier en assurance de dommages Certificat n° 127200	2011-04-02(C)	M ^{re} Patrick de Niverville, président Mme France Laflèche, membre M. Marc-Henri Germain, membre	19 février 2013 (9h00)	Chambre de l'assurance de dommages - Montréal	1 chef pour avoir fait défaut de s'assurer que lui-même, ses mandataires et ses employés respectent les dispositions de la Loi sur la distribution de produits et services financiers et celles de ses règlements (article 2 du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages); 1 chef pour avoir fait une déclaration fautive, trompeuse ou susceptible d'induire en erreur (article 37(7) du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages); 1 chef pour avoir fait défaut de placer les intérêts des assurés et de tout client éventuel avant les siens ou ceux de toute autre personne ou institution (article 19 du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages);	Audition de la plainte

RÔLES DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES (ChAD) FÉVRIER 2013

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
					1 chef pour avoir fait défaut d'avoir une conduite empreinte d'objectivité, de discrétion, de modération et de dignité (article 14 du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages).	
Guy Mailhot, C.d'A.Ass., courtier en assurance de dommages Certificat n° 122362	2011-11-01(C)	M ^e Patrick de Niverville, président M ^{me} France Lafèche, membre M. Carl Hamel, membre	25, 26 et 27 février 2013 (10h00)	À l'hôtel Best Western situé au 915, rue Hains, à Drummondvillesalle Palace 3	1 chef pour avoir fait défaut d'agir en conseiller consciencieux en omettant d'éclairer les clients sur leurs droits et obligations et en ne leur donnant pas tous les renseignements nécessaires ou utiles (article 37(6) du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages); 1 chef pour avoir fait défaut de prendre les moyens requis pour que la garantie offerte réponde aux besoins du client (article 39 de la Loi sur la distribution de produits et services financiers); 1 chef pour avoir manqué de compétence et de professionnalisme (article 16 de la Loi sur la distribution de produits et services financiers); 1 chef pour avoir fait défaut de respecter le secret de tous renseignements personnels qu'il obtient sur un client et de les utiliser aux fins pour lesquelles il les obtient (article 23 du Code de déontologie des représentants en assurance de	Audition de la plainte

RÔLES DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES (ChAD) FÉVRIER 2013

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
					dommages); 1 chef pour avoir fait défaut de rendre compte de l'exécution du mandat (article 37(4) du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages); 1 chef pour avoir eu une tenue de dossier non conforme à la réglementation (article 21 du Règlement sur le cabinet, le représentant autonome et la société autonome).	

3.8 DÉCISIONS ADMINISTRATIVES ET DISCIPLINAIRES

3.8.1 Autorité

Aucune information.

3.8.2 BDR

Les décisions prononcées par le Bureau de décision et de révision sont publiées à la section 2.2 du bulletin.

3.8.3 OAR

Veillez noter que les décisions rapportées ci-dessous peuvent faire l'objet d'un appel, selon les règles qui leur sont applicables.

3.8.3.1 Comité de discipline de la CSF

COMITÉ DE DISCIPLINE

CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC

N^{os} : CD00-0910 et CD00-0935

DATE : Le 24 janvier 2013

LE COMITÉ : M ^e Janine Kean	Présidente
M. Patrick Haussmann, A.V.C.	Membre

NATHALIE LELIÈVRE, ès qualités de syndique adjointe de la Chambre de la sécurité financière

Partie plaignante

c.

MARIO BERNIER, conseiller en sécurité financière, conseiller en assurances et rentes collectives et planificateur financier (numéro de certificat 102826)

Partie intimée

DÉCISION SUR CULPABILITÉ ET SANCTION

[1] Le 16 novembre 2012, le comité de discipline de la Chambre de la sécurité financière (le comité) s'est réuni à son siège social, sis au 300, rue Léo-Pariseau, 26^e étage, à Montréal, pour procéder à l'audition des deux plaintes disciplinaires suivantes portées contre l'intimé et telle qu'amendée de consentement en début d'audience dans CD00-0910 :

LA PLAINTÉ CD00-0910

À L'ÉGARD DE G.C.

1. Dans la région de Québec, le ou vers le 2 août 2007, l'intimé n'a pas subordonné son intérêt personnel à celui de son client G.C. en procédant, dans le compte numéro 68291830 auprès de Placement CI/Financière Sun Life, au transfert d'une somme d'environ 7 466,73 \$ provenant des différents fonds à frais de vente reportés vers le

CD00-0910 et CD00-0935

PAGE : 2

Fonds marché monétaire CI SunWise Elite Plus avec frais d'acquisition puis en transférant, le ou vers le 6 août 2007, cette somme vers le Fonds Fidelity frontière Nord SunWise Elite Plus avec frais de vente reportés, contrevenant ainsi aux articles 16 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* (L.R.Q., c. D-9.2) et 19 du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière* (c. D-9.2, r.3);

2. Dans la région de Québec, le ou vers le 2 août 2007, l'intimé n'a pas subordonné son intérêt personnel à celui de son client G.C. en procédant, dans le compte numéro 68291582 auprès de Placement CI/Financière Sun Life, au transfert d'une somme d'environ 20 215,79 \$ provenant des différents fonds à frais de vente reportés vers le Fonds marché monétaire CI SunWise Elite Plus avec frais d'acquisition puis en transférant, le ou vers le 13 août 2007, la somme de 20 235,11 \$ vers trois de ces fonds avec frais de vente reportés, contrevenant ainsi aux articles 16 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* (L.R.Q., c. D-9.2) et 19 du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière* (c. D-9.2, r.3);
3. Dans la région de Québec, le ou vers le 22 février 2008, l'intimé n'a pas subordonné son intérêt personnel à celui de son client G.C. en procédant, dans le compte numéro 68291830 auprès de Placement CI/Financière Sun Life, au transfert d'une somme d'environ 4 573,39 \$ provenant des différents fonds à frais de vente reportés vers le Fonds marché monétaire CI SunWise Elite Plus avec frais d'acquisition puis en transférant, le ou vers le 25 février 2008, la somme de 4 573,99 \$ vers le Fonds revenu et croissance Harbour CI SunWise Elite Plus avec frais de vente reportés, contrevenant ainsi aux articles 16 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* (L.R.Q., c. D-9.2) et 19 du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière* (c. D-9.2, r.3);
4. Dans la région de Québec, le ou vers le 22 février 2008, l'intimé n'a pas subordonné son intérêt personnel à celui de son client G.C. en procédant, dans le compte numéro 68291582 auprès de Placement CI/Financière Sun Life, au transfert d'une somme d'environ 7 863,71 \$ provenant des différents fonds à frais de vente reportés vers le Fonds marché monétaire CI SunWise Elite Plus avec frais d'acquisition puis en transférant, le ou vers le 25 février 2008, la somme de 7 863,72 \$ vers le Fonds revenu et croissance Harbour CI SunWise Elite Plus avec frais de vente reportés, contrevenant ainsi aux articles 16 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* (L.R.Q., c. D-9.2) et 19 du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière* (c. D-9.2, r.3);
5. Dans la région de Québec, le ou vers le 3 mars 2009, l'intimé n'a pas subordonné son intérêt personnel à celui de son client, G.C. en procédant, dans le compte numéro 68291830 auprès de Placement CI/Financière Sun Life, au transfert d'une somme d'environ 3 332 \$ provenant des différents fonds à frais de vente reportés vers le Fonds marché monétaire CI SunWise Elite Plus avec frais d'acquisition puis en transférant, le ou vers le 5 mars 2009, cette somme vers le Fonds Harbour CI SunWise Elite Plus avec frais de vente reportés, contrevenant ainsi aux articles 16 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* (L.R.Q., c. D-9.2) et 19 du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière* (c. D-9.2, r.3);

CD00-0910 et CD00-0935

PAGE : 3

6. Dans la région de Québec, le ou vers le 3 mars 2009, l'intimé n'a pas subordonné son intérêt personnel à celui de son client, G.C. en procédant, dans le compte numéro 68291582 auprès de Placement CI/Financière Sun Life, au transfert d'une somme d'environ 5 838,79 \$ provenant des différents fonds à frais de vente reportés vers le Fonds marché monétaire CI SunWise Elite Plus avec frais d'acquisition puis en transférant, le ou vers le 5 mars 2009, cette somme vers le Fonds Harbour CI SunWise Elite Plus avec frais de vente reportés, contrevenant ainsi aux articles 16 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* (L.R.Q., c. D-9.2) et 19 du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière* (c. D-9.2, r.3);
7. Dans la région de Québec, entre les ou vers les 2 août 2007 et 5 mars 2009, l'intimé a transféré des sommes provenant des différents fonds des comptes 68291830 et 68291582 détenus par son client G.C. auprès de Placements CI/Financière Sun Life, vers d'autres fonds sans avoir obtenu au préalable l'autorisation de ce dernier, contrevenant ainsi aux articles 16 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* (L.R.Q., c. D-9.2), 11 et 35 du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière* (c. D-9.2, r.3);
8. Dans la région de Québec, entre les ou vers les 24 juillet 2007 et 29 septembre 2011, l'intimé a confectionné une «Autorisation d'effectuer des opérations dans des comptes de placements de fonds distincts» et un «Questionnaire de détermination du profil d'investisseur», laissant faussement croire que son client G.C. avait signé lesdits documents, contrevenant ainsi aux articles 16 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* (L.R.Q., c. D-9.2), 11 et 35 du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière* (c. D-9.2, r.3);
9. À Montréal, à compter du 29 septembre 2011, l'intimé a entravé le travail d'un enquêteur du syndic en lui transmettant un document contrefait intitulé «Autorisation d'effectuer des opérations dans des comptes de placements de fonds distincts» daté du 24 juillet 2007, pour justifier des transactions effectuées dans les comptes de son client G.C., contrevenant ainsi aux articles 342 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* (L.R.Q., c. D-9.2) et 44 du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière* (c. D-9.2, r.3);

J.J.C.

10. Dans la région de Québec, le ou vers le 6 août 2007, l'intimé n'a pas subordonné son intérêt personnel à celui de son client, J.J.C. en procédant, dans le compte numéro 68291723 auprès de Placement CI/Financière Sun Life, au transfert d'une somme d'environ 23 199,88 \$ provenant des différents fonds à frais de vente reportés vers le Fonds marché monétaire CI SunWise Elite Plus avec frais d'acquisition puis en transférant, le ou vers le 13 août 2007, cette somme vers les mêmes fonds, contrevenant ainsi aux articles 16 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* (L.R.Q., c. D-9.2) et 19 du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière* (c. D-9.2, r. 3);
11. Dans la région de Québec, le ou vers le 5 mars 2008, l'intimé n'a pas subordonné son intérêt personnel à celui de son client, J.J.C. en procédant, dans le compte numéro 58384298 auprès de Placement CI/Financière Sun Life, au transfert d'une somme

CD00-0910 et CD00-0935

PAGE : 4

d'environ 4 981,25 \$ provenant des différents fonds à frais de vente reportés vers le Fonds marché monétaire CI SunWise Elite avec frais d'acquisition puis en transférant, le ou vers le 12 mars 2008, cette somme vers le Fonds Harbour CI SunWise Elite avec frais de vente reportés, contrevenant ainsi aux articles 16 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* (L.R.Q., c. D-9.2) et 19 du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière* (c. D-9.2, r. 3);

12. Dans la région de Québec, le ou vers le 27 novembre 2008, l'intimé n'a pas subordonné son intérêt personnel à celui de son client, J.J.C. en procédant, dans le compte numéro 68291723 auprès de Placement CI/Financière Sun Life, au transfert d'une somme d'environ 16 727,44 \$ provenant du Fonds marché monétaire CI SunWise Elite Plus à frais de vente reportés vers le Fonds marché monétaire CI SunWise Elite Plus avec frais d'acquisition puis en transférant, le ou vers le 1^{er} décembre 2008, cette somme vers le Fonds Harbour CI SunWise Elite Plus avec frais de vente reportés, contrevenant ainsi aux articles 16 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* (L.R.Q., c. D-9.2) et 19 du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière* (c. D-9.2, r. 3);
13. Dans la région de Québec, le ou vers le 21 octobre 2009, l'intimé n'a pas subordonné son intérêt personnel à celui de son client, J.J.C. en procédant, dans le compte numéro 68291723 auprès de Placement CI/Financière Sun Life, au transfert d'une somme d'environ 19 345,08 \$ provenant des différents fonds à frais de vente reportés vers le Fonds marché monétaire CI SunWise Elite Plus avec frais d'acquisition puis en transférant, le ou vers le 22 octobre 2009, cette somme vers le Fonds Harbour CI SunWise Elite Plus avec frais de vente reportés, contrevenant ainsi aux articles 16 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* (L.R.Q., c. D-9.2) et 19 du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière* (c. D-9.2, r. 3);
14. Dans la région de Québec, entre les ou vers les 6 août 2007 et 22 octobre 2009, l'intimé a transféré des sommes provenant des différents fonds des comptes 68291723, 58384298 et 70516190 détenus par son client J.J.C. auprès de Placements CI/Financière Sun Life vers d'autres fonds sans avoir obtenu au préalable l'autorisation de ce dernier, contrevenant ainsi aux articles 16 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* (L.R.Q., c. D-9.2), 11, 12 et 35 du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière* (c. D-9.2, r.3);
15. Dans la région de Québec, entre les ou vers les 5 juillet 2007 et 28 septembre 2011, l'intimé a confectionné une « Autorisation d'effectuer des opérations dans des comptes de placements de fonds distincts » et un « Questionnaire de détermination du profil d'investisseur » laissant faussement croire que son client J.J.C. avait signé lesdits documents, contrevenant ainsi aux articles 16 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* (L.R.Q., c. D-9.2), 11 et 35 du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière* (c. D-9.2, r.3);
16. Dans la région de Québec, entre les ou vers les 12 février 2008 et 28 septembre 2011, l'intimé a confectionné deux « Formulaire de souscription » pour le compte 58184664, laissant faussement croire que son client J.J.C. avait signé lesdits documents, contrevenant ainsi aux articles 16 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* (L.R.Q., c. D-9.2), 11 et 35 du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière* (c. D-9.2, r.3);

CD00-0910 et CD00-0935

PAGE : 5

17. À Montréal, à compter du 28 septembre 2011, l'intimé a entravé le travail d'un enquêteur du syndic en lui transmettant un document contrefait intitulé « Autorisation d'effectuer des opérations dans des comptes de placements de fonds distincts », pour justifier des transactions effectuées dans les comptes de son client J.J.C., contrevenant ainsi aux articles 342 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* (L.R.Q., c. D-9.2) et 44 du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière* (c. D-9.2, r.3);

I.P.

18. Dans la région de Québec, le ou vers le 15 mars 2007, l'intimé a fait signer en blanc un document « Cession, reconnaissance et directives » et un autre document « Hypothèque mobilière grevant une police d'assurance-vie » de B2B Trust à sa cliente I.P., contrevenant ainsi aux articles 16 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* (L.R.Q., c. D-9.2), 11 et 35 du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière* (c. D-9.2, r.3);
19. Dans la région de Québec, le ou vers le 3 avril 2007, l'intimé a demandé une réduction de la garantie à l'échéance du contrat de fonds distincts numéro 67096891, détenu par sa cliente I.P. auprès de Sun Life, sans avoir obtenu au préalable l'autorisation de cette dernière, contrevenant ainsi aux articles 16 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* (L.R.Q., c. D-9.2), 11 et 35 du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière* (c. D-9.2, r.3);
20. Dans la région de Québec, le ou vers le 18 octobre 2007, l'intimé n'a pas subordonné son intérêt personnel à celui de sa cliente, I.P. en procédant, dans le compte numéro 67248955 auprès de Placement CI/Financière Sun Life, au transfert d'une somme d'environ 2 863,55 \$ provenant des différents fonds à frais de vente reportés vers le Fonds marché monétaire CI SunWise Elite avec frais d'acquisition puis en transférant, le ou vers le 22 octobre 2007, cette somme vers le Fonds canadien Synergy CI SunWise Elite avec frais de vente reportés, contrevenant ainsi aux articles 16 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* (L.R.Q., c. D-9.2) et 19 du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière* (c. D-9.2, r. 3);
21. Dans la région de Québec, entre les ou vers les 18 octobre 2007 et 7 octobre 2009, l'intimé a transféré des sommes provenant des différents fonds des comptes 67248955 et 70228960 détenus par sa cliente I.P. auprès de Placements CI/Financière Sun Life, vers d'autres fonds sans avoir obtenu au préalable l'autorisation de cette dernière, contrevenant ainsi aux articles 16 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* (L.R.Q., c. D-9.2), 11 et 35 du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière* (c. D-9.2, r.3);
22. Dans la région de Québec, le ou vers le 4 mars 2008, l'intimé a fait à sa cliente I.P. des déclarations ou des représentations incomplètes ou susceptibles d'induire en erreur notamment quant au boni prévu au produit SunWise Elite Plus et quant aux frais applicables à la souscription de ce produit, contrevenant ainsi aux articles 12, 13, 14 et 16 du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière* (c. D-9.2, r.3);

CD00-0910 et CD00-0935

PAGE : 6

23. Dans la région de Québec, le ou vers le 5 mars 2008, l'intimé n'a pas subordonné son intérêt personnel à celui de sa cliente, I.P. en procédant, dans les comptes numéros 67248955 et 70228960 auprès de Placement CI/Financière Sun Life, au transfert d'une somme d'environ 3 315 \$ provenant des différents fonds à frais de vente reportés vers le Fonds marché monétaire CI SunWise Elite avec frais d'acquisition puis en transférant, le ou vers le 16 mars 2008, cette somme vers le Fonds Harbour CI SunWise Elite Plus avec frais de vente reportés, contrevenant ainsi aux articles 16 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* (L.R.Q., c. D-9.2) et 19 du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière* (c. D-9.2, r. 3);
24. Dans la région de Québec, entre les ou vers les 4 mars et 13 mars 2008, l'intimé a confectionné deux documents « Modifications financières à un compte », laissant faussement croire que sa cliente I.P. avait signé lesdits documents, contrevenant ainsi aux articles 16 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* (L.R.Q., c. D-9.2), 11 et 35 du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière* (c. D-9.2, r.3);
25. Dans la région de Québec, entre le 28 septembre 2011 et le ou vers le 23 novembre 2011, l'intimé a entravé le travail d'un enquêteur du syndic notamment en incitant I.P. à retirer la plainte le concernant en contrepartie d'une compensation monétaire, en dénigrant l'enquêteur et en tardant à répondre à ses demandes, contrevenant ainsi aux articles 342 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* (L.R.Q., c. D-9.2), 42 et 44 du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière* (c. D-9.2, r.3).

LA PLAINTÉ CD00-0935

1. Dans la région de Québec, les ou vers les 9 septembre 2010 et 13 septembre 2010, l'intimé a confectionné trois « Formulaire de souscription » pour le compte numéro 67710533 Sunwise Élite Plus, laissant faussement croire que son client J.H. avait signé lesdits documents, contrevenant ainsi aux articles 16 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* (L.R.Q., c. D-9.2), 11 et 35 du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière* (c. D-9.2, r.3) ;
2. Dans la région de Québec, entre les ou vers les 12 septembre 2011 et 22 mars 2012, l'intimé a entravé le travail d'un enquêteur du syndic en omettant de lui transmettre l'intégralité des dossiers clients de J.H. et M.C. et en lui transmettant et lui présentant comme un document original un document contrefait daté du 1^{er} août 2006 à titre d'analyse des besoins financiers de son client J.H., contrevenant ainsi aux articles 342 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* (L.R.Q., c. D-9.2), 42 et 44 du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière* (c. D-9.2, r.3).

[2] Le comité était initialement composé de trois membres. Au cours du délibéré, le troisième membre de la formation a remis, en raison «de circonstances personnelles» et pour «prendre effet immédiatement», sa démission à titre de membre du comité.

CD00-0910 et CD00-0935

PAGE : 7

[3] En conséquence, la présente décision est rendue par les deux autres membres, conformément à l'article 371 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* (L.R.Q., c. D-9.2).

[4] La plaignante et l'intimé étaient absents, mais tous deux représentés par procureurs.

[5] Ces derniers avaient avisé préalablement le comité que l'intimé enregistrerait un plaidoyer de culpabilité à l'égard des deux plaintes, portées contre lui le 21 décembre 2011 et le 17 juillet 2012 respectivement, et qu'ils présenteraient des recommandations communes sur sanction.

[6] En conséquence, le procureur de l'intimé a enregistré les plaidoyers de culpabilité de son client, à l'égard de chacun des 25 chefs d'accusation de la plainte CD00-0910 et des deux chefs de la plainte CD00-0935¹.

[7] Ensuite, la procureure de la plaignante a déposé de consentement une preuve documentaire (P-1 à P-38) supportant les chefs d'accusation portés contre l'intimé.

[8] Elle a également produit la décision sur culpabilité rendue contre l'intimé le 9 juillet 2012 dans le dossier CD00-0834 à l'égard de chefs de même nature que les chefs d'accusation 1 à 6, 10 à 13, ainsi que 20 à 23 de la présente plainte CD00-0910.

[9] L'intimé étant absent à l'audience, son procureur a produit une lettre par laquelle l'intimé exprime ses regrets à l'égard des gestes commis (IS-3).

¹ Plaidoyers signés par l'intimé lui-même, le 1^{er} octobre 2012 (IS-1 et IS-2).

CD00-0910 et CD00-0935

PAGE : 8

LES FAITS

[10] Les deux plaintes impliquent quatre consommateurs, trois dans la première et un seul dans la deuxième.

[11] En ce qui concerne la plainte CD00-0910, l'intimé procédait, tout comme dans le dossier CD00-0834, au transfert annuel autorisé sans frais de 10% des fonds distincts, dans les fonds de marché monétaire à zéro frais d'entrée, pour les replacer dans les fonds à frais de vente reportés (FVR). Ainsi, il touchait des commissions indues et les clients perdaient l'avantage d'un transfert de 10% sans frais, en plus de leur imposer une nouvelle période de sept ans. Cette façon de faire ne profitait qu'à l'intimé.

[12] Celui-ci a aussi transféré des fonds sans avoir obtenu au préalable l'autorisation de ses clients (chef 7). Pour ce faire, il a fabriqué de fausses signatures de ses clients sur divers documents, notamment une «Autorisation d'effectuer des opérations» dans des comptes de placement de fonds distincts et un «Questionnaire de détermination du profil d'investisseur».

[13] L'intimé a entravé le travail de l'enquêteur de la syndique en lui transmettant un document contrefait, dans le but de justifier des transactions effectuées dans des comptes de ses clients.

[14] Il a de plus fait à une de ses clientes des représentations incomplètes, ou susceptibles de l'induire en erreur.

[15] Les commissions touchées par l'intimé dans le compte du consommateur G.C. s'élevaient à 3 089,23 \$, dont 1 858,79 \$ pour des transactions faites à son insu.

CD00-0910 et CD00-0935

PAGE : 9

[16] Pour le portefeuille de J.J.C., l'intimé a touché des commissions de 6 296,43 \$, dont 3 212,85 \$ en commissions indues.

[17] À l'égard de la cliente I.P., l'intimé a reçu des commissions de 166 \$ pour un investissement de 3 314,93 \$.

[18] Quant aux fausses signatures, le rapport de l'expert en écriture André Münch, conclut que les signatures apparaissant sur les documents allégués ont été fabriquées à même une signature originale (P-36 A et P-37 A).

[19] Enfin, l'intimé a entravé le travail de l'enquêteur du bureau de la syndique en offrant à une cliente un montant forfaitaire pour éviter le dépôt d'une plainte contre lui ou encourager son retrait².

[20] Le premier chef de la plainte CD00-0935 reproche à l'intimé d'avoir confectionné trois formulaires de souscription, afin de laisser faussement croire que son client les avait autorisés.

[21] Le deuxième chef reproche de ne pas avoir remis «l'entièreté» du dossier du client demandé par la syndique et de lui avoir fait parvenir un document contrefait, afin de se disculper des transactions ou des gestes reprochés.

REPRÉSENTATIONS DES PARTIES SUR SANCTION

[22] Pour la plainte CD00-0910, les parties ont présenté les recommandations suivantes :

² La plainte n'a toutefois pas été portée par la cliente, mais provenait plutôt d'un signalement de l'Autorité des marchés financiers à la Chambre de la sécurité financière.

CD00-0910 et CD00-0935

PAGE : 10

- Quant aux chefs 1 à 6, 10 à 13, 20 et 23 reprochant le défaut de subordonner son intérêt personnel à celui de son client, une radiation temporaire d'une année ainsi que l'imposition d'une amende de 2 000 \$ sous chacun des chefs 1, 10 et 20, pour un total de 6 000 \$;
- Quant aux chefs 7, 14, 19 et 21, reprochant d'avoir procédé à des transactions à l'insu des clients, une radiation temporaire de deux ans;
- Quant au chef 18, reprochant d'avoir fait signer un document en blanc, une radiation temporaire de six mois;
- Quant au chef 22, reprochant d'avoir transmis des informations incomplètes ou susceptibles d'induire en erreur, une amende de 3 000 \$;
- Quant aux chefs 9, 17 et 25, reprochant une entrave au travail de l'enquêteur de la syndique, une radiation temporaire de six mois;
- Quant aux chefs 8, 15, 16 et 24, reprochant la fabrication de documents, une radiation temporaire d'une année.

[23] Pour la plainte CD00-0935, les parties ont suggéré :

- Quant au chef 1, concernant la confection de documents, une radiation temporaire d'une année;
- Quant au chef 2, concernant une entrave au travail de l'enquêteur de la syndique, une radiation temporaire de six mois.

[24] Les procureurs ont déposé au soutien un cahier d'autorités³.

³ *Champagne c. Kader Hanahem*, CD00-0811, décision sur culpabilité du 30 novembre 2010 et décision sur sanction du 26 mai 2011; *Thibault c. Chris Ochiai*, CD00-0656, décision sur culpabilité du 16 décembre 2009 et décision sur sanction du 15 novembre 2010; *Thibault c. Denis Dionne*, CD00-0603, décision sur culpabilité et sanction du 29 septembre 2006; *Thibault c. Carole Morinville*, CD00-0724, décision sur culpabilité et sanction du 31 décembre 2009; *Thibault c. Michel L'Italien*, CD00-0679, décision sur culpabilité et sanction du 10 octobre 2007; *Thibault c. Michel Petit*, CD00-0692, décision sur culpabilité et sanction du 30 juillet 2008; *Thibault c. Louis Faribault*, CD00-0721, décision sur culpabilité et sanction du 2 février 2009; *Lévesque c. Gaétan Jean*, CD00-0722, décision sur culpabilité et sanction corrigée du 15 octobre 2009; *Lévesque c. Robert Ferland*, CD00-0729, décision sur culpabilité et sanction du 27 août 2009; *Champagne c. Réal Fortin*, CD00-0796, décision sur culpabilité et sanction du 15 décembre 2010; *Thibault c. Rocco Di Stefano*, CD00-0689 et CD00-0711, décision sur culpabilité et sanction du 23 juin 2008; *Lelièvre c. Carole Morinville*, CD00-0821, décision sur culpabilité du 25 octobre 2011 et décision sur sanction du 12 juin 2012.

CD00-0910 et CD00-0935

PAGE : 11

[25] Les sanctions se résument pour les deux plaintes à une radiation temporaire de deux ans, d'un an et de six mois, à purger de façon concurrente, ainsi que des amendes totalisant 9 000 \$.

[26] Enfin, les procureurs ont recommandé la publication de la décision ainsi que la condamnation de l'intimé au paiement des débours.

[27] La procureure de la plaignante a tenu à préciser que la période de radiation de deux ans suggérée s'ajoutait à celle recommandée dans le dossier CD00-0834, dont la décision serait rendue sous peu.

[28] Le procureur de l'intimé a confirmé que son client l'avait compris et que ce dernier n'avait plus l'intention d'exercer dans le domaine.

[29] La procureure de la plaignante a mentionné notamment les facteurs aggravants suivants :

- a) La gravité objective des infractions;
- b) Le caractère répétitif des infractions à l'égard de quatre victimes;
- c) La préméditation de l'intimé démontrée par les autorisations « maison » et autres faux documents qu'il a fabriqués pour suppléer aux signatures de ses clients;
- d) La remise à l'enquêteur de faux documents pour se disculper, entravant ainsi le processus d'enquête du bureau de la syndique;
- e) La vulnérabilité des consommateurs qui étaient en droit de s'attendre à donner leur autorisation selon les termes de la procuration limitée;
- f) La malhonnêteté de l'intimé;
- g) Le préjudice subi par les consommateurs en conséquence de la nouvelle période de sept ans imposée à une partie de leurs placements;
- h) Le préjudice de 5 173,27 \$ équivalant au dédommagement offert par l'intimé à sa cliente I.P.;

CD00-0910 et CD00-0935

PAGE : 12

- i) L'avantage pécuniaire tiré par l'intimé des infractions;
- j) L'expérience de l'intimé variant entre 14 et 20 ans au moment des événements reprochés;
- k) L'engagement volontaire (P-2) signé par l'intimé en 2008 au sujet de comportements ayant une similitude avec ceux soulevés en l'espèce;
- l) La décision sur culpabilité dans le dossier CD00-0834, bien que ne constituant pas un antécédent, démontre une pratique non conforme de l'intimé;
- m) L'absence de collaboration à l'enquête de la syndique étant donné les retards causés par le comportement malhonnête de l'intimé;

[30] Quant aux facteurs atténuants, elle n'a identifié que l'absence d'antécédent disciplinaire formel.

[31] Le procureur de l'intimé a signalé que l'enregistrement par l'intimé d'un plaidoyer de culpabilité a permis de réduire la durée et le coût des débats entre les parties.

[32] Il a souligné que les commissions, bien que touchées de façon indue, ne représentaient pas une somme importante sur cinq ans. Aussi, le dédommagement offert par l'intimé à une de ses clientes avait pour but de compenser sa perte, même s'il lui demandait de ne pas porter plainte.

[33] Les consommateurs en l'espèce pourraient être vraisemblablement indemnisés par le Fonds d'indemnisation.

[34] Il a indiqué que la période totale de radiation temporaire de deux ans combinée à celle de même durée qui a fait l'objet de recommandations communes dans le dossier CD00-0834 oblige l'intimé, âgé de 55 ans, à se réorienter.

[35] Il a terminé en indiquant que les sanctions proposées semblaient justes et appropriées dans les circonstances.

CD00-0910 et CD00-0935

PAGE : 13

ANALYSE ET MOTIFS

[36] Le comité prend acte du plaidoyer de culpabilité enregistré par l'intimé sous chacun des 25 chefs d'accusation de la plainte CD00-0910 portée contre lui et sous chacun des deux chefs de la plainte CD00-0935 portée contre lui et l'en déclarera coupable.

[37] Les actes reprochés impliquent quatre consommateurs et se sont déroulés entre 2007 et 2009. Ceux reprochant d'avoir entravé le travail de l'enquêteur du syndic se sont produits de 2011 à mars 2012.

[38] Considérant l'ensemble des facteurs tant objectifs que subjectifs soumis et de toutes les circonstances propres à la présente affaire, le comité donnera suite aux recommandations communes des parties.

[39] Ces sanctions, lorsqu'examinées dans leur globalité, apparaissent justes et appropriées. Le comité n'est pas en présence d'une situation qui le justifierait de s'en écarter.

[40] Enfin, le comité condamnera l'intimé au paiement des débours et ordonnera la publication de la décision.

PAR CES MOTIFS, le comité de discipline :

PREND ACTE du plaidoyer de culpabilité de l'intimé sous chacun des 25 chefs de la plainte CD00-0910 et sous chacun des deux chefs contenus à la plainte CD00-0935;

DÉCLARE l'intimé coupable sous chacun des 25 chefs de la plainte CD00-0910 et sous chacun des deux chefs contenus à la plainte CD00-0935.

CD00-0910 et CD00-0935

PAGE : 14

ET PROCÉDANT SUR SANCTION**Quant à la plainte CD00-0910 :**

ORDONNE, sous chacun des chefs 1 à 6, 10 à 13 et 20 et 23, la radiation temporaire de l'intimé pour une période d'une année et le **CONDAMNE**, sous chacun des chefs 1, 10 et 20, au paiement d'une amende de 2 000 \$ pour un total de 6 000 \$;

ORDONNE sous chacun des chefs 7, 14, 19 et 21, la radiation temporaire de l'intimé pour une période de deux ans;

ORDONNE sous le chef 18, la radiation temporaire de l'intimé pour une période de six mois;

CONDAMNE l'intimé, sous le chef 22, au paiement d'une amende de 3 000 \$;

ORDONNE sous chacun des chefs 9, 17 et 25, la radiation temporaire de l'intimé pour une période de six mois;

ORDONNE sous chacun des chefs 8, 15, 16 et 24, la radiation temporaire de l'intimé pour une période d'une année;

Quant à la plainte CD00-0935 :

ORDONNE sous le chef 1, la radiation temporaire de l'intimé pour une période d'une année;

ORDONNE sous le chef 2, la radiation temporaire de l'intimé pour une période de six mois;

CD00-0910 et CD00-0935

PAGE : 15

ORDONNE que les périodes de radiations des plaintes CD00-0910 et CD00-0935, soient purgées de façon concurrente;

ORDONNE à la secrétaire du comité de discipline de faire publier, aux frais de l'intimé, un avis de la présente décision dans un journal circulant dans le lieu où ce dernier a eu son domicile professionnel et dans tout autre lieu où il a exercé ou pourrait exercer sa profession conformément aux dispositions de l'alinéa 5 de l'article 156 du *Code des professions* (L.R.Q., c. C-26);

CONDAMNE l'intimé au paiement des débours, y compris les frais d'expert, conformément aux dispositions de l'article 151 du *Code des professions* (L.R.Q., c. C-26).

(s) Janine Kean

M^e Janine Kean

Présidente du comité de discipline

(s) Patrick Haussmann

M. Patrick Haussmann, A.V.C.

Membre du comité de discipline

M^e Julie Piché
TERRIEN COUTURE AVOCATS, s.e.n.c.r.l.
Procureurs de la partie plaignante

M^e Éric Oliver
MUNICONSEIL AVOCATS
Procureurs de la partie intimée

Date d'audience : Le 16 novembre 2012
COPIE CONFORME À L'ORIGINAL SIGNÉ

COMITÉ DE DISCIPLINE

CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC

N° : CD00-0919

DATE : Le 24 janvier 2013

LE COMITÉ : M ^e Janine Kean	Présidente
M. Louis Giguère, A.V.C.	Membre
M. Sylvain Jutras, A.V.C., Pl. Fin.	Membre

CAROLINE CHAMPAGNE, ès qualités de syndique de la Chambre de la sécurité financière

Partie plaignante

c.

SYLVAIN PAQUET, conseiller en sécurité financière (numéro de certificat 125724)

Partie intimée

DÉCISION SUR CULPABILITÉ ET SANCTION

[1] Les 6 et 7 novembre 2012, le comité de discipline de la Chambre de la sécurité financière (le comité) s'est réuni à la Cour fédérale, sise au Palais de justice de Québec, au 300, boulevard Jean-Lesage, à Québec, pour procéder à l'audition de la plainte disciplinaire portée contre l'intimé le 22 mars 2012.

[2] D'entrée de jeu, la procureure de l'intimé a informé le comité que l'intimé désirait enregistrer un plaidoyer de culpabilité sous chacun des sept chefs de la plainte. Elle a demandé cependant que le premier chef soit amendé pour retrancher l'article 28 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* auquel il fait référence, celui-ci n'étant pas en vigueur au moment des faits reprochés.

CD00-0919

PAGE : 2

[3] Les parties ont consenti à procéder en attendant que la plaignante puisse confirmer le tout, ce qu'elle a fait le 23 novembre 2012¹. En conséquence, la plainte portée contre l'intimé se lit dorénavant comme suit :

LA PLAINTE

1. À Québec, entre les ou vers les 22 mai et 12 juillet 2000, l'intimé n'a pas pris les mesures raisonnables afin d'assurer l'exactitude et l'intégralité des renseignements transmis à sa cliente G.G. sur le plan de paiement modifié pour la police d'assurance vie de Groupe La Mutuelle numéro 908 683 252 UP, en ne l'informant pas que ladite police serait payée à même sa caisse d'accumulation, contrevenant ainsi aux articles 16 (...) de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* (L.R.Q., c. D-9.2), 12, 13, 14 et 16 du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière* (c. D-9.2, r. 3) ;
2. À Québec, le ou vers le 22 mai 2000, l'intimé a contrefait ou permis à un tiers de contrefaire la signature de sa cliente G.G. sur la «Demande du plan de paiement modifié» du Groupe La Mutuelle pour la police d'assurance numéro 908 683 252 UP, contrevenant ainsi aux articles 16 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* (L.R.Q., c. D-9.2), 11 et 35 du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière* (c. D-9.2, r. 3);
3. À Québec, le ou vers le 22 mai 2000, l'intimé a signé, à titre de témoin, la «Demande du plan de paiement modifié» du Groupe La Mutuelle pour la police d'assurance vie numéro 908 683 252 UP hors la présence de sa cliente G.G., contrevenant ainsi aux articles 16 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* (L.R.Q., c. D-9.2) 11, 34 et 35 du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière* (c. D-9.2, r. 3);
4. À Québec, le ou vers le 10 juillet 2000, l'intimé a contrefait ou a permis à un tiers de contrefaire la signature de sa cliente G.G. sur la «Demande de plan de paiement modifié» de Clarica pour la police d'assurance vie numéro 908 683 252 UP, contrevenant ainsi aux articles 16 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* (L.R.Q., c. D-9.2), 11 et 35 du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière* (c. D-9.2, r. 3);
5. À Québec, le ou vers le 10 juillet 2000, l'intimé a signé à titre de témoin la «Demande de plan de paiement modifié» de Clarica pour la police d'assurance vie numéro 908 683 252 UP hors la présence de sa cliente G.G., contrevenant ainsi aux articles 16 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* (L.R.Q., c. D-9.2), 11, 34 et 35 du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière* (c. D-9.2, r. 3);
6. À Québec, le ou vers le 10 juillet 2000, l'intimé a contrefait ou a permis à un tiers de contrefaire la signature de la cliente G.G. sur un aperçu de la police d'assurance vie numéro 908 683 252 UP de Clarica, contrevenant ainsi aux articles 16 de la *Loi sur la*

¹ Par lettre datée du 23 novembre 2012, la partie plaignante confirma demander l'amendement au motif initialement invoqué par la partie intimée.

CD00-0919

PAGE : 3

distribution de produits et services financiers (L.R.Q., c. D-9.2), 11 et 35 du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière* (c. D-9.2, r. 3);

7. À Québec, le ou vers le 10 juillet 2000, l'intimé a signé à titre de témoin un aperçu de la police d'assurance vie numéro 908 683 252 UP de Clarica hors la présence de sa cliente G.G., contrevenant ainsi aux articles 16 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* (L.R.Q., c. D-9.2), 11, 34 et 35 du *Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière* (c. D-9.2, r. 3).

PLAIDOYER DE CULPABILITÉ

[4] L'intimé, présent à l'audience, a enregistré un plaidoyer de culpabilité à l'égard de tous et chacun des sept chefs d'accusation contenus à la plainte, ajoutant être sincèrement désolé pour les clients.

[5] Le comité a pris acte de son plaidoyer et l'a déclaré coupable, après s'être assuré qu'il comprenait que par celui-ci il reconnaissait les gestes reprochés et que ceux-ci constituaient des infractions déontologiques.

LA PREUVE

[6] Le procureur de la plaignante a produit de consentement un cahier de pièces (P-1 à P-32) ainsi que les documents P-31 a) et P-32 a), qui ont été passés en revue par l'enquêteur du bureau de syndique de la Chambre de la sécurité financière.

[7] La plaignante a fait également entendre G.G. et son époux R.G., les deux consommateurs concernés par la police d'assurance souscrite avec l'intimé, ainsi que l'expert André Münch, spécialiste en documents.

[8] Ce n'est que lors de la visite du représentant qui remplaçait l'intimé que les consommateurs ont eu connaissance des gestes posés par ce dernier.

CD00-0919

PAGE : 4

[9] Celui-ci a contrefait, ou a permis à un tiers de contrefaire les signatures de G.G. Il a de plus signé à titre de témoin, hors la présence de sa cliente G.G., sur différents documents, dont le plan de paiement modifié et l'aperçu de la police d'assurance.

[10] L'expert a confirmé que les signatures en litige n'étaient pas celles de la cliente G.G., sans pour autant pouvoir conclure que l'auteur pouvait être l'intimé, ou même l'époux de la consommatrice.

[11] R.G. a témoigné n'avoir jamais signé le nom de son épouse.

[12] L'intimé pour sa part n'a pas témoigné.

[13] Toutefois, il a déposé un certificat médical attestant de son incapacité de travailler du 18 octobre au 19 novembre inclusivement ainsi qu'une lettre de son employeur, la Financière Manuvie, mettant fin à son contrat de travail en date du 20 juin 2012.

[14] L'intimé bénéficiait, à compter du 25 juin 2012, du maintien de son revenu et ce, jusqu'à ce qu'il trouve un nouvel emploi, sans toutefois dépasser le maximum de 14 semaines, soit jusqu'au 1^{er} octobre 2012.

[15] Entre temps, l'intimé a fourni, au soutien d'une demande d'assurance invalidité, des certificats médicaux à Financière Manuvie, qui a refusé sa demande d'assurance invalidité au motif qu'il n'avait pas démontré son invalidité totale. En date du 30 octobre 2012, cette décision faisait l'objet d'une troisième demande de révision, laquelle est toujours en suspens. Si cette troisième demande était refusée, l'intimé aurait pour seul revenu des prestations d'assurance emploi.

CD00-0919

PAGE : 5

REPRÉSENTATIONS DES PARTIES SUR SANCTION**LA PLAIGNANTE**

[16] Le procureur de la plaignante a débuté en rappelant le contexte des infractions.

[17] En 1998, au moment de leur rencontre avec l'intimé, G.G. détenait deux assurances vie, une de 15 000 \$ sur la vie de son époux et une de 10 000 \$ sur la sienne, toutes deux souscrites auprès de Sun Life ou autres compagnies d'assurance fusionnées avec celle-ci.

[18] Les consommateurs vivaient sur un budget modeste et possédaient des connaissances limitées en assurance.

[19] En mai 2000, par l'entremise de l'intimé, madame a souscrit une assurance additionnelle de 17 000 \$ sur la vie de son époux R.G., avec la compagnie AIG (P-12). La prime mensuelle pour cette police était de 55,42 \$.

[20] Étant donné la situation financière limitée des consommateurs, un plan de paiement de primes modifié (PPM) a été complété de sorte que la prime de 42,49 \$ payable pour le maintien en vigueur de la police de 15 000 \$ a été payée à même la caisse d'accumulation de ladite police.

[21] Une première demande PPM, complétée en mai 2000, a été refusée par l'assureur, car l'aperçu de l'avenir de la police (illustration) n'avait pas été soumis aux consommateurs.

[22] L'intimé a complété une deuxième demande en juin 2000 qui a été acceptée de sorte que le plan de paiement a été mis en vigueur dès juillet 2000 (P-14, P-15 et P-16).

CD00-0919

PAGE : 6

[23] Or, l'intimé a contrefait, ou permis à un tiers de contrefaire, la signature de G.G. sur les deux demandes de PPM. En plus, il a signé comme témoin de la signature de sa cliente, hors la présence de celle-ci.

[24] En 2008, l'intimé ayant quitté la compagnie Sun Life, un nouveau représentant a été assigné au dossier des clients. Il les a rencontrés et informés que des décisions devaient être prises, étant donné qu'en fonction du PPM, la police d'assurance prendrait fin dans les douze mois suivants.

[25] G.G. a expliqué au nouveau représentant qu'elle croyait que la prime de 55,42 \$ qu'elle payait couvrait les deux assurances, soit celle de 15 000 \$ qu'elle détenait auparavant et celle de 17 000 \$ contractée avec l'intimé en 2000.

[26] G.G., invitée à se prononcer sur les demandes de PPM, aperçus ou illustrations, sur lesquels apparaissait sa signature, a indiqué qu'il ne s'agissait pas de la sienne (P-14, P-15 et P-16).

[27] Sur réception des déclarations assermentées de G.G. le confirmant, Sun Life lui a remboursé 4 000 \$ équivalant à la caisse d'accumulation épuisée par le PPM.

[28] Ensuite, le procureur de la plaignante a mentionné les facteurs aggravants suivants :

- a) La gravité objective des infractions;
- b) L'atteinte à l'image de la profession;
- c) La vulnérabilité des consommateurs qui avaient peu de connaissance en assurance, des moyens financiers limités et une entière confiance en l'intimé;
- d) L'existence de préméditation de l'intimé qui a rempli une première demande et une seconde suite au refus de la première par la compagnie;
- e) L'absence d'honnêteté de l'intimé qui a fourni une version trompeuse à l'enquêteur, ajoutant même que la consommatrice avait signé devant lui les

CD00-0919

PAGE : 7

trois formulaires, ce qui rend sa collaboration à l'enquête discutable;

- f) La répétition par l'intimé du geste de contrefaçon ou d'inciter un tiers à contrefaire à deux reprises au mois de mai et juillet 2000, ce qui laisse entrevoir un risque de récidive important.

[29] Quant aux facteurs atténuants, il a identifié :

- a) L'absence d'antécédent disciplinaire;
- b) L'enregistrement d'un plaidoyer de culpabilité;
- c) L'inactivité professionnelle de l'intimé au moment des audiences sur sanction et sa situation financière incertaine (SI-3);
- d) Le temps écoulé depuis la commission des infractions en 2000;
- e) L'existence d'un seul événement, une seule transaction et un seul couple;
- f) L'absence de préjudice pécuniaire pour les consommateurs, étant donné le remboursement par Sun Life.

[30] Pour le chef 1, concernant le défaut d'avoir pris les mesures nécessaires pour informer les consommateurs adéquatement du PPM, il a suggéré une amende de 5 000 \$ en déposant à l'appui les décisions antérieures rendues par le comité dans *Burns, Grenier et Côté*² qu'il a pris soin de commenter.

[31] Pour les chefs 2, 4 et 6 de contrefaçon de signature, il a recommandé une radiation temporaire de trois mois, à purger de façon concurrente à compter de la date de réinscription de l'intimé. Il a déposé au soutien les décisions *Le Corvec, Blais* et *Mejlaoui*³ où des périodes de radiations semblables ont été imposées.

² *Lévesque c. Norman Burns*, CD00-0731, décision sur sanction du 1^{er} mars 2010; *Thibault c. Henri-Paul Grenier*, CD00-0727, décision sur culpabilité du 30 avril 2009 et décision sur sanction du 14 décembre 2009; *Rioux c. Alain Côté*, CD00-0633, décision sur culpabilité du 30 mai 2007 et décision sur sanction du 17 janvier 2008.

³ *Champagne c. Dominique Le Corvec*, CD00-0776, décision sur culpabilité du 31 août 2010 et décision sur sanction du 31 mai 2011; *Lelièvre c. Marc Blais*, CD00-0838, décision sur culpabilité et sanction du 18 juillet 2011; *Champagne c. Abdesselam Mejlaoui*, CD00-0898, décision sur culpabilité et sanction du 27 septembre 2012.

CD00-0919

PAGE : 8

[32] Pour chacun des chefs 3, 5 et 7 reprochant d'avoir signé comme témoin de la signature de la cliente hors sa présence, il a proposé d'imposer le paiement d'une amende de 5 000 \$, pour un total de 15 000 \$. Il a déposé au soutien les décisions rendues dans les affaires *Ardouin*, *Baillargeon*, *Proteau* et *Tremblay*⁴.

[33] Il a terminé en demandant la publication de la décision et la condamnation de l'intimé aux déboursés.

L'INTIMÉ

[34] La procureure de l'intimé a fait valoir que les décisions rendues dans les affaires *Blais*⁵ et *Proteau*⁶, déposées par la plaignante, étaient le résultat de recommandations communes, et que par conséquent ces décisions ne pouvaient servir de référence au comité.

[35] En ce qui concerne l'affaire *Baillargeon*⁷, elle a souligné que le chef 2 était fort semblable au chef 1 en l'espèce. Or, l'amende ordonnée était de 3 000 \$, et non de 5 000 \$ comme réclamée par la plaignante. Quant à la durée de la radiation dans le cas de contrefaçon, elle a attiré l'attention du comité au paragraphe 65 de cette décision où le comité réfère à l'arrêt *Brazeau*⁸ de la Cour du Québec qui prononça une radiation pour une période de deux mois.

⁴ *Champagne c. Yvan Ardouin*, CD00-0864, décision sur culpabilité et sanction du 14 février 2012; *Lévesque c. Marcel Baillargeon*, CD00-0777, décision sur culpabilité du 25 mars 2010 et décision sur sanction du 20 septembre 2010; *Champagne c. Martin Proteau*, CD00-0880, décision sur culpabilité et sanction du 12 avril 2012; *Champagne c. Sébastien Tremblay*, CD00-0865, décision sur culpabilité et sanction du 14 février 2012.

⁵ *Lelièvre c. Marc Blais*, préc., note 3.

⁶ *Champagne c. Martin Proteau*, préc., note 4.

⁷ *Lévesque c. Marcel Baillargeon*, préc., note 4.

⁸ *Me Micheline Rioux c. Maurice Brazeau*, 2006 QCCQ 11715 (CanLII), décision de la Cour du Québec du 7 novembre 2006.

CD00-0919

PAGE : 9

[36] De façon générale, elle a avancé que donner suite aux recommandations de la plaignante aurait pour effet de priver l'intimé d'exercer sa profession pendant trois mois en plus de devoir payer les amendes totales suggérées de 20 000 \$.

[37] Ensuite, elle a insisté sur les facteurs suivants qui militaient pour l'intimé :

- a) Son peu d'expérience au moment des infractions (trois ans d'exercice);
- b) L'absence de plainte portée contre lui depuis les gestes reprochés malgré qu'il ait maintenant acquis près de 15 ans d'expérience;
- c) L'absence de préjudice pécuniaire pour les consommateurs;
- d) L'existence d'un seul événement et une seule transaction;
- e) L'enregistrement d'un plaidoyer de culpabilité.

[38] Elle a suggéré pour le chef 1 l'amende minimale de 2 000 \$ en s'appuyant sur la décision rendue en 2009 dans l'affaire *Gauthier*⁹ où une telle amende a été imposée.

[39] Quant aux chefs 2, 4 et 6 relatifs à la contrefaçon de signature, elle a recommandé une radiation de deux mois, à purger de façon concurrente, signalant que la décision *Brazeau*¹⁰ de la Cour du Québec, qui était citée dans la majorité des décisions du comité, établissait un délai moyen et non minimal. La période de radiation de deux mois pouvait être augmentée ou diminuée en fonction des facteurs aggravants et atténuants propres à chaque dossier comme dans l'affaire *Bouchard*¹¹, où le comité imposa une période de radiation d'un mois à l'intimé.

⁹ *Thibault c. Pierre-Jacques Gauthier*, CD00-0660, décision sur culpabilité du 20 juillet 2009 et décision sur sanction du 7 décembre 2009.

¹⁰ *Me Micheline Rioux c. Maurice Brazeau*, préc. note 8.

¹¹ *Champagne c. Jeannot Bouchard*, CD00-0876, décision sur culpabilité et sanction du 15 février 2012.

CD00-0919

PAGE : 10

[40] En ce qui concerne les chefs 3, 5 et 7, elle a invoqué l'affaire *Paquin Varennes*¹², y voyant un parallèle à faire avec le peu d'années d'expérience de l'intimée et le présent dossier.

[41] Pour ces derniers chefs reprochant d'avoir signé comme témoin de la signature de la cliente hors de sa présence, elle a suggéré d'imposer une réprimande. Imposer une autre sanction pour ces chefs serait, à son avis, excessif puisqu'il s'agit des mêmes documents, des mêmes dates, des mêmes consommateurs que pour les chefs de contrefaçon de signature.

[42] Elle a conclu en demandant au comité d'accorder à l'intimé un délai de douze mois pour le paiement des amendes et des débours.

RÉPLIQUE

[43] Le procureur de la plaignante a rétorqué qu'il n'y avait pas dédoublement d'infractions. L'infraction d'avoir signé à titre de témoin hors la présence des clients constituait une infraction distincte. Ce faisant, l'intimé a privé l'assureur de sa possibilité de vérifier l'authenticité de la signature des consommateurs alors qu'il est en droit de faire confiance à son représentant lorsque celui-ci signe comme témoin de la signature de son client.

[44] Il a terminé en disant que la décision *Paquin Varennes* se distinguait de la présente affaire en ce que la bonne foi de la représentante n'était pas en cause. Elle avait témoigné qu'elle s'était fiée à son adjointe qui l'avait assurée que la cliente avait signé.

¹² *Lelièvre c. Valéry Paquin Varennes*, CD00-0873, décision sur culpabilité du 29 mars 2012 et décision sur sanction du 27 août 2012.

CD00-0919

PAGE : 11

ANALYSE ET MOTIFS

[45] Conformément à l'article 154 du *Code des professions*, le comité consigne par écrit la décision sur culpabilité rendue séance tenante contre l'intimé donnant ainsi acte à l'enregistrement de son plaidoyer de culpabilité et le déclarant coupable sous chacun des sept chefs de la plainte portée contre lui.

[46] Aussi, après avoir procédé à l'étude des différentes décisions que les parties lui ont soumises, le comité estime que les recommandations de la plaignante ne tiennent pas compte notamment de l'effet global des sanctions proposées.

[47] L'employeur de l'intimé a mis fin à son contrat en juin 2012. L'intimé était sans revenu depuis le 1^{er} octobre 2012 et toujours sans emploi lors de l'audience sur sanction.

[48] Bien qu'il soit en révision de la décision de la compagnie d'assurance au sujet de prestation d'assurance invalidité, il vit une situation difficile financièrement.

[49] Toutefois, les infractions reprochées sont objectivement graves.

[50] Les renseignements transmis par l'intimé à G.G. n'étaient pas exacts et complets. G.G. avait compris que la caisse d'accumulation la dégageait de payer les primes d'une des assurances contractée préalablement et ce, pour toute sa vie. L'intimé ne lui a pas fourni tous les renseignements nécessaires pour faire ce choix. L'intimé ne lui a, de surcroît, jamais fait signer le formulaire pour le PPM et elle n'a jamais pris connaissance de l'aperçu établissant le sort de la police selon ce plan.

CD00-0919

PAGE : 12

[51] Les faits en l'espèce mettent sérieusement en doute la probité de l'intimé au moment des événements. Celui-ci a contrefait, ou a induit un tiers à contrefaire, la signature de sa cliente à trois reprises et, au surplus, a paraphé comme témoin de la signature de sa cliente hors sa présence, tout en sachant qu'il ne s'agissait pas de la sienne.

[52] L'intimé a prémédité ses gestes, a continué de nier huit ans plus tard, lors de sa version des faits à l'enquêteur en 2009, ajoutant même que la cliente avait signé en sa présence. Or, tous les formulaires avaient été remplis à l'insu de sa cliente.

[53] Les représentants doivent aussi être conscients que leur signature comme témoin de celle de leurs clients est importante et lourde de conséquences si faussement apposée car elle dégage ainsi l'assureur de vérifications supplémentaires. Cette façon de pratiquer menace directement la confiance de l'assureur envers le représentant.

[54] Enfin, aucune preuve de regrets ou remords n'a été présentée formellement, l'intimé n'ayant pas témoigné devant le comité. Toutefois, au moment d'enregistrer son plaidoyer de culpabilité, l'intimé a indiqué qu'il regrettait les torts causés aux clients.

[55] Le comité retient aussi que l'intimé n'avait que trois ans d'expérience au moment des événements.

[56] Par conséquent, considérant tant les facteurs objectifs que subjectifs, aggravants qu'atténuants et l'individualisation de la sanction, afin d'éviter un effet global excessif, le comité condamnera l'intimé au paiement d'une amende de 5 000 \$ sous chacun des

CD00-0919

PAGE : 13

chefs 1 et 3 pour un total de 10 000 \$, et lui imposera une réprimande sous chacun des chefs 5 et 7 qui concernent le même événement.

[57] Pour les chefs 2, 4 et 6 de contrefaçon, le comité estime que la préméditation de ces gestes par l'intimé et leur répétition justifient une période de radiation de trois mois sur chacun des chefs, à être purgée de façon concurrente afin de répondre au principe de dissuasion et d'exemplarité dont le comité doit tenir compte lors de la détermination de la sanction.

[58] Pour la détermination des sanctions, le comité a également considéré les déboursés qui comprennent les frais d'expert, auxquels l'intimé sera condamné, la règle voulant que celui qui succombe doive défrayer les frais.

[59] Le comité ordonnera la publication de la décision.

[60] Finalement, le comité donnera suite à la demande de l'intimé et lui accordera un délai de 18 mois, étant donné sa situation financière, pour le paiement des amendes et des déboursés.

PAR CES MOTIFS, le comité de discipline :

PREND ACTE du plaidoyer de culpabilité de l'intimé sous chacun des sept chefs d'accusation portés contre lui;

DÉCLARE l'intimé coupable sous chacun des sept chefs contenus à la plainte.

ET PROCÉDANT SUR SANCTION :

CONDAMNE l'intimé au paiement d'une amende de 5 000 \$ sous chacun des chefs

CD00-0919

PAGE : 14

d'accusation 1 et 3 pour un total de 10 000 \$;

ORDONNE, sous chacun des chefs d'accusation 2, 4 et 6, la radiation temporaire de l'intimé comme membre de la Chambre de la sécurité financière et ce, pour une période de trois mois, à être purgée de façon concurrente;

IMPOSE à l'intimé, sur chacun des chefs d'accusation 5 et 7, une réprimande;

ORDONNE à la secrétaire du comité de discipline de faire publier, aux frais de l'intimé, un avis de la présente décision dans un journal circulant dans le lieu où ce dernier a eu son domicile professionnel et dans tout autre lieu où il a exercé ou pourrait exercer sa profession conformément aux dispositions de l'alinéa 5 de l'article 156 du *Code des professions* (L.R.Q. c. C-26);

CONDAMNE l'intimé au paiement des débours, y compris les frais d'expert, conformément aux dispositions de l'article 151 du *Code des professions* (L.R.Q., c. C-26);

ACCORDE à l'intimé un délai de 18 mois pour le paiement des dites amendes et des débours, lequel devra s'effectuer au moyen de versements mensuels égaux, sous peine de déchéance du terme et sous peine de non-renouvellement de son certificat émis par l'Autorité des marchés financiers dans toutes les disciplines où il lui est permis d'agir.

CD00-0919

PAGE : 15

(s) Janine Kean

M^e Janine Kean

Présidente du comité de discipline

(s) Louis Giguère

M. Louis Giguère, A.V.C.

Membre du comité de discipline

(s) Sylvain Jutras

M. Sylvain Jutras, A.V.C., Pl. Fin.

Membre du comité de discipline

M^e Mathieu Cardinal
BÉLANGER LONGTIN
Procureurs de la partie plaignante

M^e Ioana Moïse
GINGRAS VALLERAND BARMA LAROCHE AMYOT
Procureurs de la partie intimée

Dates d'audience : Les 6 et 7 novembre 2012

COPIE CONFORME À L'ORIGINAL SIGNÉ

3.8.3.2 Comité de discipline de la ChAD

Aucune information.

3.8.3.3 OCRCVM

**Organisme canadien de réglementation du
commerce des valeurs mobilières (OCRCVM)**

**Canada
Section du Québec
No :**

Date : 2013- 01 -14

Formation d'instruction:

Me Claire Richer, présidente
Madame Danielle Le May
Monsieur Gilles Archambault

Affaire intéressant :

**Les règles de l'Organisme canadien de réglementation du
commerce des valeurs mobilières
et
Les statuts de l'Association canadienne des courtiers en valeurs
mobilières**

et

Ronald Lann

Décision approuvant une entente de règlement

Comparutions :

Me Martin Hovington, procureur de l'OCRCVM, et M. Nicolas d'Astous, enquêteur
M. Ronald Lann, Intimé

1

1. Une audience a été tenue le 31 octobre 2012 devant la Formation, en vertu des Règles de l'OCRCVM, pour considérer et, si jugé opportun, accepter une entente de règlement intervenue à la mi-septembre 2012 entre le personnel de l'OCRCVM et l'Intimé (l'Entente) relativement à la conduite de ce dernier à l'égard de trois clients (une mère et ses deux enfants majeurs aux études), entre 2005 et 2008. L'Entente (rédigée et signée en anglais) est annexée aux présentes pour en faire partie intégrante.

2. En résumé, l'Intimé i) a omis de rencontrer deux de ses clients (les enfants) et d'obtenir des renseignements à jour à leur égard, ii) a omis de s'assurer que les ordres transmis par la mère pour elle-même et au nom de ses enfants (en vertu de procurations) leur convenaient, compte tenu de leurs connaissances limitées et objectifs conservateurs de placement et de leur bas niveau de tolérance au risque, iii) a effectué des opérations discrétionnaires dans les comptes de ses trois clients alors que ces comptes n'avaient pas été approuvés en tant que comptes gérés, et iv) a effectué des opérations trop nombreuses («churning») sans tenir compte du meilleur intérêt de ses clients, le tout contrairement à la Règle 1300 et du Règlement 29.1 ii) de l'ACCOVAM (maintenant de l'OCRCVM).

3.. La Formation a entendu les représentations faites par le procureur de l'OCRCVM, incluant une analyse jurisprudentielle. L'intimé, qui n'était pas représenté par avocat lors de l'audience (mais l'avait été lors de la négociation de l'Entente), a aussi reconnu devant nous les faits énoncés dans l'Entente, confirmé qu'il avait signé l'Entente et qu'il acceptait les sanctions contenues dans l'Entente.

4. Après délibération, la Formation a avisé les parties qu'elle acceptait séance tenante l'Entente, que celle-ci devenait exécutoire le 31 octobre 2012 et que les motifs justifiant son acceptation suivraient plus tard.

5. La Formation rappelle les sanctions imposées à l'Intimé en vertu de l'Entente, à savoir :

a) une amende globale de 110 000\$, incluant la remise du profit de 80 000\$;

- b) une suspension d'agir à un titre quelconque pour une période de trois (3) ans;
- c) la reprise avec succès de l'examen sur le MNC comme condition préalable à une nouvelle inscription; et
- d) une période de supervision stricte de 18 mois lors d'un retour dans l'industrie.

L'Intimé a accepté de payer les frais de l'OCRCVM jusqu'à concurrence de 5 000\$.

6. Les contraventions reprochées à l'Intimé sont de nature grave et démontrent un sérieux manquement aux obligations fondamentales d'un représentant, notamment l'obligation de bien connaître son client, surtout de la part d'un représentant ayant le nombre d'années d'expérience de l'Intimé (presque 20 ans). De tels manquements non seulement constituent une pratique incorrecte (ne pas connaître son client et effectuer des placements non-convenables à ses clients) et abusive (nombre excessif de transactions pour générer des commissions et modification des comptes sans autorisation), mais ils minent la confiance du public investisseur relativement à l'intégrité de l'industrie.

7. La Formation a par ailleurs pris note que l'Intimé n'avait pas de dossier antérieur et qu'il a collaboré avec l'OCRCVM et reconnu sa culpabilité à la première occasion. La Formation a aussi été avisée que les clients ont été partiellement remboursés par l'ancien employeur de l'Intimé.

8. La Formation est d'avis que les sanctions imposées par l'Entente, et en particulier la suspension de 3 ans, reflètent la gravité des actes de l'Intimé et se situent donc dans une fourchette acceptable des lignes directrices de l'OCRCVM sur les sanctions disciplinaires et des décisions antérieures examinées.

9. La Formation espère que ces sanctions seront aussi aptes à avoir un effet dissuasif général. L'argumentaire suivant tiré de la décision dans l'affaire Re Wilson, 2011 IIROC 47, paragraphe 26, correspond à notre ligne de pensée :

« 26 ... This panel agrees with the statement in the guidelines that the main concerns when determining an appropriate penalty are protection of the investing public, the IIROC membership, the integrity of the IIROC process, the integrity of the securities markets and prevention of a repetition of conduct of the type under consideration. As stated in the Guidelines, sanctions should be based on the particular misconduct of the respondent with an aim of general deterrence which will be achieved if a sanction strikes an appropriate balance by addressing a registrant's specific misconduct, but also being in line with industry expectations. »

Signé ce janvier 2013.



Claire Richer, présidente



Danielle Le May, membre



Gilles Archambault, membre

3.8.3.4 Bourse de Montréal Inc.

Aucune information.

3.9 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

4.

Indemnisation

- 4.1 Avis et communiqués
 - 4.2 Réglementation
 - 4.3 Autres consultations
 - 4.4 Fonds d'indemnisation des services financiers
 - 4.5 Fonds d'assurance-dépôts
 - 4.6 Autres décisions
-

4.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

4.2 RÉGLEMENTATION

Aucune information.

4.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

4.4 FONDS D'INDEMNISATION DES SERVICES FINANCIERS

Aucune information.

4.5 FONDS D'ASSURANCE-DÉPÔTS

Aucune information.

4.6 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

5.

Institutions financières

- 5.1 Avis et communiqués
 - 5.2 Réglementation et lignes directrices
 - 5.3 Autres consultations
 - 5.4 Modifications aux registres de permis des assureurs, des sociétés de fiducie et sociétés d'épargne et des statuts des coopératives de services financiers
 - 5.5 Sanctions administratives
 - 5.6 Autres décisions
-

5.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

5.2 RÉGLEMENTATION ET LIGNES DIRECTRICES

Aucune information.

5.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

5.4 MODIFICATIONS AUX REGISTRES DE PERMIS DES ASSUREURS, DES SOCIÉTÉS DE FIDUCIE ET SOCIÉTÉS D'ÉPARGNE ET DES STATUTS DES COOPÉRATIVES DE SERVICES FINANCIERS

5.4.1 Assureurs

Assurance international Aviva Itée

Avis d'annulation de permis

Loi sur les assurances, L.R.Q., c. A-32

Avis est donné, par la présente, que l'Autorité des marchés financiers annule le permis d'assureur d'Assurance international Aviva Itée en conformité avec la *Loi sur les assurances*, c. A-32.

Cette annulation est effectuée à la suite de la prise en charge de toutes les affaires au Canada d'Assurance international Aviva Itée par Aviva, Compagnie d'Assurance du Canada.

Le siège de l'assureur est situé au St Helen's, 1 Undershaft, London, England.

Le représentant principal au Québec est Monsieur Robert Charbonneau, de Borden Ladner Gervais LLP, dont l'établissement d'affaires est situé au 1000, rue De la Gauchetière Ouest, bureau 900, Montréal (Québec) H3B 4W5.

À partir de la date de la signature de cet avis, Assurance international Aviva Itée n'est plus autorisée à exercer, au Québec, ses activités dans le domaine des assurances.

Fait le 9 janvier 2013

Autorité des marchés financiers

5.4.2 Sociétés de fiducie et sociétés d'épargne

Fiducie RBC Dexia Services aux Investisseurs

Avis de modification de permis

Loi sur les sociétés de fiducie et les sociétés d'épargne, c. S-29.01

Avis est donné, par la présente, que l'Autorité des marchés financiers a modifié, en date du 16 janvier 2013, le permis de société de fiducie de Fiducie RBC Dexia Services aux Investisseurs, afin de changer son nom pour Fiducie RBC Services aux Investisseurs et a délivré un permis en vertu de la *Loi sur l'assurance-dépôts*, c. A-26, qui remplace le permis détenu par la société, lui permettant de solliciter et de recevoir des dépôts d'argent du public au Québec, faisant état de son nouveau nom.

Le représentant principal au Québec est madame Annie Blouin de Fiducie RBC Services aux Investisseurs, dont l'établissement d'affaires est situé au 1, Place Ville Marie, 5^e étage, aile Ouest, Montréal (Québec) H3B 1Z3.

Le siège de la société de fiducie est situé au 155 Wellington Street West, 10th Floor, Toronto (Ontario) M5V 3L3.

Fait le 16 janvier 2013

Autorité des marchés financiers

Association de services financiers Concentra

Avis de délivrance de permis

*Loi sur les sociétés de fiducie et les sociétés d'épargne, c. S-29.01**Loi sur l'assurance-dépôts, c. A-26*

Avis est donné, par la présente, que l'Autorité des marchés financiers a délivré, en date du 17 janvier 2013, un permis de société d'épargne à Association de services financiers Concentra, l'autorisant à exercer ses activités au Québec en tant que société d'épargne, ainsi qu'un permis en vertu de la *Loi sur l'assurance-dépôts* lui permettant de solliciter et de recevoir des dépôts d'argent du public au Québec.

Le représentant principal au Québec est Robert Torralbo, avocat au cabinet Blake, Cassels & Graydon. Son adresse d'affaires est : 600, boulevard de Maisonneuve, suite 2200, Montréal, Québec, H3A 3J2.

Le siège de l'assureur est situé au 333 3rd Avenue North, Saskatoon (Saskatchewan) S7K 2M2.

Fait le 17 janvier 2013

Autorité des marchés financiers

5.4.3 Coopératives de services financiers**MODIFICATIONS CONSTITUTIVES****FUSION**

Date de fusion
Année Mois Jour

Caisse populaire Desjardins de Gentilly et
Caisse populaire Desjardins de Lévrard
ont fusionné pour devenir
Caisse Desjardins de Gentilly-Lévrard

2013 01 01

Caisse Desjardins Godefroy et
La caisse populaire de St-Sylvère
ont fusionné pour devenir
Caisse Desjardins Godefroy

2013 01 01

Caisse Desjardins de Nicolet et
Caisse populaire Desjardins du Bas-Saint-François
ont fusionné pour devenir
Caisse Desjardins de Nicolet

2013 01 01

Caisse populaire Desjardins de Charlesbourg et
Caisse Populaire de Saint-Rodrigue
ont fusionné pour devenir
Caisse populaire Desjardins de Charlesbourg

2013 01 01

Caisse Desjardins de Bienville et
Caisse populaire Desjardins de Lévis
ont fusionné pour devenir
Caisse Desjardins de Lévis

2013 01 01

Caisse Desjardins du Centre de Kamouraska et
La Caisse Populaire de Kamouraska
ont fusionné pour devenir
Caisse Desjardins du Centre de Kamouraska

2013 01 01

FUSION

	Date de fusion		
	Année	Mois	Jour
Caisse populaire Desjardins de Saint-Antonin et Caisse populaire Desjardins de Rivière-du-Loup ont fusionné pour devenir Caisse populaire Desjardins de Rivière-du-Loup	2013	01	01
Caisse Desjardins des Rivières et Caisse populaire Desjardins de Rivière-Portneuf ont fusionné pour devenir Caisse Desjardins du Centre de La Haute-Côte-Nord	2013	01	01
Caisse populaire Desjardins de la Pointe-de-Sainte-Foy et Caisse Desjardins de Sainte-Foy ont fusionné pour devenir Caisse Desjardins de Sainte-Foy	2013	01	01
Caisse populaire Desjardins du Nord-Ouest du Témiscamingue et Caisse Desjardins du Témiscamingue ont fusionné pour devenir Caisse Desjardins du Témiscamingue	2013	01	01
Caisse populaire Desjardins de Ville-Émard et Caisse Desjardins du Quartier de Saint-Henri ont fusionné pour devenir Caisse Desjardins de Saint-Henri et Ville-Émard	2013	01	01
Caisse Desjardins de Hull et Caisse populaire Desjardins d'Aylmer ont fusionné pour devenir Caisse Desjardins de Hull-Aylmer	2013	01	01
Caisse populaire Saint-Joseph-de-Bordeaux et Caisse populaire Desjardins de Bois-Franc-Cartierville ont fusionné pour devenir Caisse Desjardins de Bois-Franc-Bordeaux-Cartierville	2013	01	01
Caisse Desjardins du Lac-Memphrémagog et Caisse Desjardins de Stanstead ont fusionné pour devenir Caisse Desjardins du Lac-Memphrémagog	2013	01	01
Caisse Desjardins des Hauts-Cantons et La Caisse populaire St-Hubert de Audet ont fusionné pour devenir Caisse Desjardins des Hauts-Cantons	2013	01	01
Caisse populaire Desjardins du Haut-Pays de la Neigette et Caisse Desjardins des Versants du Mont-Comi ont fusionné pour devenir Caisse Desjardins de la Rivière Neigette	2013	01	01

FUSION

	Date de fusion		
	Année	Mois	Jour
Caisse populaire Desjardins d'Alma et Caisse Desjardins Mistouk ont fusionné pour devenir Caisse populaire Desjardins d'Alma	2013	01	01
Caisse Desjardins de Beloeil-Mont-Saint-Hilaire et La Caisse populaire de St-Antoine-sur-Richelieu ont fusionné pour devenir Caisse Desjardins de Beloeil-Mont-Saint-Hilaire	2013	01	01
Caisse d'économie Desjardins des employé(e)s du Secteur industriel (Montréal) et Caisse d'économie des employées et employés de Gaz Métropolitain ont fusionné pour devenir Caisse Desjardins du Secteur industriel de Montréal	2013	01	01

DÉCISION N° 2011-SOLV-0118

Institution : **Délivrance d'un permis en vertu de la Loi sur l'assurance-dépôts à la suite d'une fusion**

Vu les permis détenus par la Caisse populaire Desjardins de Gentilly et la Caisse populaire Desjardins de Lévrard, afin de leur permettre de solliciter et de recevoir des dépôts d'argent du public au Québec, conformément à la *Loi sur l'assurance-dépôts*, L.R.Q., c. A-26 (« Loi sur l'assurance-dépôts »);

Vu la convention de fusion signée les 19 et 13 septembre 2012 par la Caisse populaire Desjardins de Gentilly et la Caisse populaire Desjardins de Lévrard, afin de ne former qu'une seule caisse portant le nom de Caisse Desjardins de Gentilly-Lévrard («Caisse Gentilly-Lévrard ») prenant effet le 1^{er} janvier 2013;

Vu la décision favorable de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité »), portant le n° 2012-SOLV-0117, rendue de façon concomitante à la présente, qui autorise la fusion de la Caisse populaire Desjardins de Gentilly et de la Caisse populaire Desjardins de Lévrard, en date du 1^{er} janvier 2013, afin de former la Caisse Gentilly-Lévrard;

Vu le pouvoir de l'Autorité, conformément à l'article 31.1 de la Loi sur l'assurance-dépôts, de révoquer le permis d'une institution qui a fusionné;

Vu l'article 31.2 de la Loi sur l'assurance-dépôts qui prévoit que l'Autorité n'a pas à donner l'occasion au titulaire de présenter ses observations si son permis a été révoqué en vertu de l'article 31.1;

Vu qu'un permis doit être délivré à la Caisse Gentilly-Lévrard afin de lui permettre de solliciter et de recevoir des dépôts d'argent du public au Québec, conformément à la Loi sur l'assurance-dépôts, et ce, dès le moment de la prise d'effet de la fusion;

Vu la recommandation de la Direction du contrôle du droit d'exercice;

Vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la Loi sur l'Autorité des marchés financiers, L.R.Q., c. A-33.2;

En conséquence, la directrice principale de la surveillance des assureurs :

Révoque, en application de l'article 31.1 de la Loi sur l'assurance-dépôts, les permis détenus par la Caisse populaire Desjardins de Gentilly et la Caisse populaire Desjardins de Lévrard;

Délivre, en application du deuxième paragraphe de l'article 27 de la Loi sur l'assurance-dépôts, un permis au nom de la Caisse Desjardins de Gentilly-Lévrard, afin de lui permettre de solliciter et de recevoir des dépôts d'argent du public au Québec, conformément à la Loi sur l'assurance-dépôts, et ce, dès le moment de la prise d'effet de la fusion.

Cette décision prend effet à la date de la fusion indiquée sur le certificat de fusion établi par l'Autorité.

Fait le 12 décembre 2012

La directrice principale de la surveillance
des assureurs,

Nathalie Sirois

DÉCISION N° 2012-SOLV-0120

Institution : **Délivrance d'un permis en vertu de la Loi sur l'assurance-dépôts à la suite d'une fusion**

Vu les permis détenus par La caisse populaire de St-Sylvère et la Caisse Desjardins Godefroy, afin de leur permettre de solliciter et de recevoir des dépôts d'argent du public au Québec, conformément à la *Loi sur l'assurance-dépôts*, L.R.Q., c. A-26 (« Loi sur l'assurance-dépôts »);

Vu la convention de fusion signée les 28 et 29 août 2012 par La caisse populaire de St-Sylvère et la Caisse Desjardins Godefroy, afin de ne former qu'une seule caisse portant le nom de Caisse Desjardins Godefroy (« Caisse Godefroy ») prenant effet le 1^{er} janvier 2013;

Vu la décision favorable de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité »), portant le n° 2012-SOLV-0119, rendue de façon concomitante à la présente, qui autorise la fusion de La caisse populaire de St-Sylvère et la Caisse Desjardins Godefroy, en date du 1^{er} janvier 2013, afin de former la Caisse Godefroy;

Vu le pouvoir de l'Autorité, conformément à l'article 31.1 de la Loi sur l'assurance-dépôts, de révoquer le permis d'une institution qui a fusionné;

Vu l'article 31.2 de la Loi sur l'assurance-dépôts qui prévoit que l'Autorité n'a pas à donner l'occasion au titulaire de présenter ses observations si son permis a été révoqué en vertu de l'article 31.1;

Vu qu'un permis doit être délivré à la Caisse Godefroy afin de lui permettre de solliciter et de recevoir des dépôts d'argent du public au Québec, conformément à la Loi sur l'assurance-dépôts, et ce, dès le moment de la prise d'effet de la fusion;

Vu la recommandation de la Direction du contrôle du droit d'exercice;

Vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2;

En conséquence, la directrice principale de la surveillance des assureurs :

Révoque, en application de l'article 31.1 de la Loi sur l'assurance-dépôts, les permis détenus par La caisse populaire de St-Sylvère et la Caisse Desjardins Godefroy;

Délivre, en application du deuxième paragraphe de l'article 27 de la Loi sur l'assurance-dépôts, un permis au nom de la Caisse Desjardins Godefroy, afin de lui permettre de solliciter et de recevoir des dépôts d'argent du public au Québec, conformément à la Loi sur l'assurance-dépôts, et ce, dès le moment de la prise d'effet de la fusion.

Cette décision prend effet à la date de la fusion indiquée sur le certificat de fusion établi par l'Autorité.

Fait le 12 décembre 2012

La directrice principale de la surveillance
des assureurs,

Nathalie Sirois

DÉCISION N° 2012-SOLV-0122

Institution : **Délivrance d'un permis en vertu de la Loi sur l'assurance-dépôts à la suite d'une fusion**

Vu les permis détenus par la Caisse Desjardins de Nicolet et la Caisse populaire Desjardins du Bas-Saint-François, afin de leur permettre de solliciter et de recevoir des dépôts d'argent du public au Québec, conformément à la *Loi sur l'assurance-dépôts*, L.R.Q., c. A-26 (« Loi sur l'assurance-dépôts »);

Vu la convention de fusion signée le 12 septembre 2012 par la Caisse Desjardins de Nicolet et la Caisse populaire Desjardins du Bas-Saint-François, afin de ne former qu'une seule caisse portant le nom de Caisse Desjardins de Nicolet (« Caisse Nicolet ») prenant effet le 1^{er} janvier 2013;

Vu la décision favorable de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité »), portant le n° 2012-SOLV-0121, rendue de façon concomitante à la présente, qui autorise la fusion de la Caisse Desjardins de Nicolet et la Caisse populaire Desjardins du Bas-Saint-François, en date du 1^{er} janvier 2013, afin de former la Caisse Nicolet;

Vu le pouvoir de l'Autorité, conformément à l'article 31.1 de la Loi sur l'assurance-dépôts, de révoquer le permis d'une institution qui a fusionné;

Vu l'article 31.2 de la Loi sur l'assurance-dépôts qui prévoit que l'Autorité n'a pas à donner l'occasion au titulaire de présenter ses observations si son permis a été révoqué en vertu de l'article 31.1;

Vu qu'un permis doit être délivré à la Caisse Nicolet afin de lui permettre de solliciter et de recevoir des dépôts d'argent du public au Québec, conformément à la Loi sur l'assurance-dépôts, et ce, dès le moment de la prise d'effet de la fusion;

Vu la recommandation de la Direction du contrôle du droit d'exercice;

Vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2;

En conséquence, la directrice principale de la surveillance des assureurs :

Révoque, en application de l'article 31.1 de la Loi sur l'assurance-dépôts, les permis détenus par la Caisse Desjardins de Nicolet et la Caisse populaire Desjardins du Bas-Saint-François;

Délivre, en application du deuxième paragraphe de l'article 27 de la Loi sur l'assurance-dépôts, un permis au nom de la Caisse Desjardins de Nicolet, afin de lui permettre de solliciter et de recevoir des dépôts d'argent du public au Québec, conformément à la Loi sur l'assurance-dépôts, et ce, dès le moment de la prise d'effet de la fusion.

Cette décision prend effet à la date de la fusion indiquée sur le certificat de fusion établi par l'Autorité.

Fait le 12 décembre 2012

La directrice principale de la surveillance
des assureurs,

Nathalie Sirois

DÉCISION N° 2012-SOLV-0124

Institution : **Délivrance d'un permis en vertu de la Loi sur l'assurance-dépôts à la suite d'une fusion**

Vu les permis détenus par la Caisse populaire Desjardins de Charlesbourg et la Caisse Populaire de Saint-Rodrigue, afin de leur permettre de solliciter et de recevoir des dépôts d'argent du public au Québec, conformément à la *Loi sur l'assurance-dépôts*, L.R.Q., c. A-26 (« Loi sur l'assurance-dépôts »);

Vu la convention de fusion signée le 26 septembre 2012 par la Caisse populaire Desjardins de Charlesbourg et la Caisse Populaire de Saint-Rodrigue, afin de ne former qu'une seule caisse portant le nom de Caisse populaire Desjardins de Charlesbourg (« Caisse Charlesbourg ») prenant effet le 1^{er} janvier 2013;

Vu la décision favorable de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité »), portant le n° 2012-SOLV-0123, rendue de façon concomitante à la présente, qui autorise la fusion de la Caisse populaire Desjardins de Charlesbourg et de la Caisse Populaire de Saint-Rodrigue, en date du 1^{er} janvier 2013, afin de former la Caisse Charlesbourg;

Vu le pouvoir de l'Autorité, conformément à l'article 31.1 de la Loi sur l'assurance-dépôts, de révoquer le permis d'une institution qui a fusionné;

Vu l'article 31.2 de la Loi sur l'assurance-dépôts qui prévoit que l'Autorité n'a pas à donner l'occasion au titulaire de présenter ses observations si son permis a été révoqué en vertu de l'article 31.1;

Vu qu'un permis doit être délivré à la Caisse Charlesbourg afin de lui permettre de solliciter et de recevoir des dépôts d'argent du public au Québec, conformément à la Loi sur l'assurance-dépôts, et ce, dès le moment de la prise d'effet de la fusion;

Vu la recommandation de la Direction du contrôle du droit d'exercice;

Vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2;

En conséquence, la directrice principale de la surveillance des assureurs :

Révoque, en application de l'article 31.1 de la Loi sur l'assurance-dépôts, les permis détenus par la Caisse populaire Desjardins de Charlesbourg et la Caisse Populaire de Saint-Rodrigue;

Délivre, en application du deuxième paragraphe de l'article 27 de la Loi sur l'assurance-dépôts, un permis au nom de la Caisse populaire Desjardins de Charlesbourg, afin de lui permettre de solliciter et de recevoir des dépôts d'argent du public au Québec, conformément à la Loi sur l'assurance-dépôts, et ce, dès le moment de la prise d'effet de la fusion.

Cette décision prend effet à la date de la fusion indiquée sur le certificat de fusion établi par l'Autorité.

Fait le 12 décembre 2012

La directrice principale de la surveillance
des assureurs,

Nathalie Sirois

DÉCISION N° 2012-SOLV-0126

Institution : **Délivrance d'un permis en vertu de la Loi sur l'assurance-dépôts à la suite d'une fusion**

Vu les permis détenus par la Caisse populaire Desjardins de Lévis et la Caisse Desjardins de Bienville, afin de leur permettre de solliciter et de recevoir des dépôts d'argent du public au Québec, conformément à la *Loi sur l'assurance-dépôts*, L.R.Q., c. A-26 (« Loi sur l'assurance-dépôts »);

Vu la convention de fusion signée le 19 septembre 2012 par la Caisse populaire Desjardins de Lévis et la Caisse Desjardins de Bienville, afin de ne former qu'une seule caisse portant le nom de Caisse Desjardins de Lévis (« Caisse Lévis ») prenant effet le 1^{er} janvier 2013;

Vu la décision favorable de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité »), portant le n° 2012-SOLV-0125, rendue de façon concomitante à la présente, qui autorise la fusion des caisses Caisse populaire Desjardins de Lévis et Caisse Desjardins de Bienville, en date du 1^{er} janvier 2013, afin de former la Caisse Lévis;

Vu le pouvoir de l'Autorité, conformément à l'article 31.1 de la Loi sur l'assurance-dépôts, de révoquer le permis d'une institution qui a fusionné;

Vu l'article 31.2 de la Loi sur l'assurance-dépôts qui prévoit que l'Autorité n'a pas à donner l'occasion au titulaire de présenter ses observations si son permis a été révoqué en vertu de l'article 31.1;

Vu qu'un permis doit être délivré à la Caisse Lévis afin de lui permettre de solliciter et de recevoir des dépôts d'argent du public au Québec, conformément à la Loi sur l'assurance-dépôts, et ce, dès le moment de la prise d'effet de la fusion;

Vu la recommandation de la Direction du contrôle du droit d'exercice;

Vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2;

En conséquence, la directrice principale de la surveillance des assureurs :

Révoque, en application de l'article 31.1 de la Loi sur l'assurance-dépôts, les permis détenus par la Caisse populaire Desjardins de Lévis et la Caisse Desjardins de Bienville;

Délivre, en application du deuxième paragraphe de l'article 27 de la Loi sur l'assurance-dépôts, un permis au nom de la Caisse Desjardins de Lévis, afin de lui permettre de solliciter et de recevoir des dépôts d'argent du public au Québec, conformément à la Loi sur l'assurance-dépôts, et ce, dès le moment de la prise d'effet de la fusion.

Cette décision prend effet à la date de la fusion indiquée sur le certificat de fusion établi par l'Autorité.

Fait le 12 décembre 2012

La directrice principale de la surveillance
des assureurs,

Nathalie Sirois

DÉCISION N° 2012-SOLV-0128

Institution : **Délivrance d'un permis en vertu de la Loi sur l'assurance-dépôts à la suite d'une fusion**

Vu les permis détenus par la Caisse Populaire de Kamouraska et la Caisse Desjardins du Centre de Kamouraska, afin de leur permettre de solliciter et de recevoir des dépôts d'argent du public au Québec, conformément à la *Loi sur l'assurance-dépôts*, L.R.Q., c. A-26 (« Loi sur l'assurance-dépôts »);

Vu la convention de fusion signée les 18 et 19 septembre 2012 par la Caisse Populaire de Kamouraska et la Caisse Desjardins du Centre de Kamouraska, afin de ne former qu'une seule caisse portant le nom de Caisse Desjardins du Centre de Kamouraska (« Caisse Kamouraska ») prenant effet le 1^{er} janvier 2013;

Vu la décision favorable de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité »), portant le n° 2012-SOLV-0127, rendue de façon concomitante à la présente, qui autorise la fusion de la Caisse Populaire de Kamouraska et de la Caisse Desjardins du Centre de Kamouraska, en date du 1^{er} janvier 2013 afin de former la Caisse Kamouraska;

Vu le pouvoir de l'Autorité, conformément à l'article 31.1 de la Loi sur l'assurance-dépôts, de révoquer le permis d'une institution qui a fusionné;

Vu l'article 31.2 de la Loi sur l'assurance-dépôts qui prévoit que l'Autorité n'a pas à donner l'occasion au titulaire de présenter ses observations si son permis a été révoqué en vertu de l'article 31.1;

Vu qu'un permis doit être délivré à la Caisse Kamouraska afin de lui permettre de solliciter et de recevoir des dépôts d'argent du public au Québec, conformément à la Loi sur l'assurance-dépôts, et ce, dès le moment de la prise d'effet de la fusion;

Vu la recommandation de la Direction du contrôle du droit d'exercice;

Vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2;

En conséquence, la directrice principale de la surveillance des assureurs :

Révoque, en application de l'article 31.1 de la Loi sur l'assurance-dépôts, les permis détenus par la Caisse Populaire de Kamouraska et la Caisse Desjardins du Centre de Kamouraska;

Délivre, en application du deuxième paragraphe de l'article 27 de la Loi sur l'assurance-dépôts, un permis au nom de la Caisse Desjardins du Centre de Kamouraska, afin de lui permettre de solliciter et de recevoir des dépôts d'argent du public au Québec, conformément à la Loi sur l'assurance-dépôts, et ce, dès le moment de la prise d'effet de la fusion.

Cette décision prend effet à la date de la fusion indiquée sur le certificat de fusion établi par l'Autorité.

Fait le 12 décembre 2012

La directrice principale de la surveillance
des assureurs,

Nathalie Sirois

DÉCISION N° 2012-SOLV-0130

Institution : **Délivrance d'un permis en vertu de la Loi sur l'assurance-dépôts à la suite d'une fusion**

Vu les permis détenus par la Caisse populaire Desjardins de Saint-Antonin et la Caisse populaire Desjardins de Rivière-du-Loup, afin de leur permettre de solliciter et de recevoir des dépôts d'argent du public au Québec, conformément à la *Loi sur l'assurance-dépôts*, L.R.Q., c. A-26 (« Loi sur l'assurance-dépôts »);

Vu la convention de fusion signée le 26 septembre 2012 par la Caisse populaire Desjardins de Saint-Antonin et la Caisse populaire Desjardins de Rivière-du-Loup, afin de ne former qu'une seule caisse portant le nom de Caisse populaire Desjardins de Rivière-du-Loup (« Caisse Rivière-du-Loup ») prenant effet le 1^{er} janvier 2013;

Vu la décision favorable de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité »), portant le n° 2012-SOLV-0129, rendue de façon concomitante à la présente, qui autorise la fusion des caisses Caisse populaire Desjardins de Saint-Antonin et Caisse populaire Desjardins de Rivière-du-Loup, en date du 1^{er} janvier 2013, afin de former la Caisse Rivière-du-Loup;

Vu le pouvoir de l'Autorité, conformément à l'article 31.1 de la Loi sur l'assurance-dépôts, de révoquer le permis d'une institution qui a fusionné;

Vu l'article 31.2 de la Loi sur l'assurance-dépôts qui prévoit que l'Autorité n'a pas à donner l'occasion au titulaire de présenter ses observations si son permis a été révoqué en vertu de l'article 31.1;

Vu qu'un permis doit être délivré à la Caisse Rivière-du-Loup afin de lui permettre de solliciter et de recevoir des dépôts d'argent du public au Québec, conformément à la Loi sur l'assurance-dépôts, et ce, dès le moment de la prise d'effet de la fusion;

Vu la recommandation de la Direction du contrôle du droit d'exercice;

Vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2;

En conséquence, la directrice principale de la surveillance des assureurs :

Révoque, en application de l'article 31.1 de la Loi sur l'assurance-dépôts, les permis détenus par la Caisse populaire Desjardins de Saint-Antonin et la Caisse populaire Desjardins de Rivière-du-Loup;

Délivre, en application du deuxième paragraphe de l'article 27 de la Loi sur l'assurance-dépôts, un permis au nom de la Caisse populaire Desjardins de Rivière-du-Loup, prenant effet le 1^{er} janvier 2013, afin de lui permettre de solliciter et de recevoir des dépôts d'argent du public au Québec, conformément à la Loi sur l'assurance-dépôts, et ce, dès le moment de la prise d'effet de la fusion.

Cette décision prend effet à la date de la fusion indiquée sur le certificat de fusion établi par l'Autorité.

Fait le 12 décembre 2012

La directrice principale de la surveillance
des assureurs,

Nathalie Sirois

DÉCISION N° 2012-SOLV-0132

Institution : Délivrance d'un permis en vertu de la Loi sur l'assurance-dépôts à la suite d'une fusion

Vu les permis détenus par la Caisse Desjardins des Rivières et la Caisse populaire Desjardins de Rivière-Portneuf, afin de leur permettre de solliciter et de recevoir des dépôts d'argent du public au Québec, conformément à la *Loi sur l'assurance-dépôts*, L.R.Q., c. A-26 (« Loi sur l'assurance-dépôts »);

Vu la convention de fusion signée le 18 septembre 2012 par la Caisse Desjardins des Rivières et la Caisse populaire Desjardins de Rivière-Portneuf, afin de ne former qu'une seule caisse portant le nom de Caisse Desjardins du Centre de La Haute-Côte-Nord (« Caisse Haute-Côte-Nord ») prenant effet le 1^{er} janvier 2013;

Vu la décision favorable de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité »), portant le n° 2012-SOLV-0131, rendue de façon concomitante à la présente, qui autorise la fusion de la Caisse Desjardins des Rivières et la Caisse populaire Desjardins de Rivière-Portneuf en date du 1^{er} janvier 2013, afin de former la Caisse Haute-Côte-Nord;

Vu le pouvoir de l'Autorité, conformément à l'article 31.1 de la Loi sur l'assurance-dépôts, de révoquer le permis d'une institution qui a fusionné;

Vu l'article 31.2 de la Loi sur l'assurance-dépôts qui prévoit que l'Autorité n'a pas à donner l'occasion au titulaire de présenter ses observations si son permis a été révoqué en vertu de l'article 31.1;

Vu qu'un permis doit être délivré à la Caisse Haute-Côte-Nord afin de lui permettre de solliciter et de recevoir des dépôts d'argent du public au Québec, conformément à la Loi sur l'assurance-dépôts, et ce, dès le moment de la prise d'effet de la fusion;

Vu la recommandation de la Direction du contrôle du droit d'exercice;

Vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2;

En conséquence, la directrice principale de la surveillance des assureurs :

Révoque, en application de l'article 31.1 de la Loi sur l'assurance-dépôts, les permis détenus par la Caisse Desjardins des Rivières et la Caisse populaire Desjardins de Rivière-Portneuf;

Délivre, en application du deuxième paragraphe de l'article 27 de la Loi sur l'assurance-dépôts, un permis au nom de la Caisse Desjardins du Centre de La Haute-Côte-Nord, afin de lui permettre de solliciter et de recevoir des dépôts d'argent du public au Québec, conformément à la Loi sur l'assurance-dépôts, et ce, dès le moment de la prise d'effet de la fusion.

Cette décision prend effet à la date de la fusion indiquée sur le certificat de fusion établi par l'Autorité.

Fait le 12 décembre 2012

La directrice principale de la surveillance
des assureurs,

Nathalie Sirois

DÉCISION N° 2012-SOLV-0134

Institution : **Délivrance d'un permis en vertu de la Loi sur l'assurance-dépôts à la suite d'une fusion**

Vu les permis détenus par la Caisse populaire Desjardins de la Pointe-de-Sainte-Foy et la Caisse Desjardins de Sainte-Foy, afin de leur permettre de solliciter et de recevoir des dépôts d'argent du public au Québec, conformément à la *Loi sur l'assurance-dépôts*, L.R.Q., c. A-26 (« Loi sur l'assurance-dépôts »);

Vu la convention de fusion signée le 22 octobre 2012 par la Caisse populaire Desjardins de la Pointe-de-Sainte-Foy et la Caisse Desjardins de Sainte-Foy, afin de ne former qu'une seule caisse portant le nom de Caisse Desjardins de Sainte-Foy (« Caisse Sainte-Foy ») prenant effet le 1^{er} janvier 2013;

Vu la décision favorable de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité »), portant le n° 2012-SOLV-0133, rendue de façon concomitante à la présente, qui autorise la fusion de la Caisse populaire Desjardins de la Pointe-de-Sainte-Foy et de la Caisse Desjardins de Sainte-Foy, en date du 1^{er} janvier 2013, afin de former la Caisse Sainte-Foy;

Vu le pouvoir de l'Autorité, conformément à l'article 31.1 de la Loi sur l'assurance-dépôts, de révoquer le permis d'une institution qui a fusionné;

Vu l'article 31.2 de la Loi sur l'assurance-dépôts qui prévoit que l'Autorité n'a pas à donner l'occasion au titulaire de présenter ses observations si son permis a été révoqué en vertu de l'article 31.1;

Vu qu'un permis doit être délivré à la Caisse Sainte-Foy afin de lui permettre de solliciter et de recevoir des dépôts d'argent du public au Québec, conformément à la Loi sur l'assurance-dépôts, et ce, dès le moment de la prise d'effet de la fusion;

Vu la recommandation de la Direction du contrôle du droit d'exercice;

Vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2;

En conséquence, la directrice principale de la surveillance des assureurs :

Révoque, en application de l'article 31.1 de la Loi sur l'assurance-dépôts, les permis détenus par la Caisse populaire Desjardins de la Pointe-de-Sainte-Foy et la Caisse Desjardins de Sainte-Foy;

Délivre, en application du deuxième paragraphe de l'article 27 de la Loi sur l'assurance-dépôts, un permis au nom de la Caisse Desjardins de Sainte-Foy, afin de lui permettre de solliciter et de recevoir des dépôts d'argent du public au Québec, conformément à la Loi sur l'assurance-dépôts, et ce, dès le moment de la prise d'effet de la fusion.

Cette décision prend effet à la date de la fusion indiquée sur le certificat de fusion établi par l'Autorité.

Fait le 12 décembre 2012

La directrice principale de la surveillance
des assureurs,

Nathalie Sirois

DÉCISION N° 2012-SOLV-0136

Institution : **Délivrance d'un permis en vertu de la Loi sur l'assurance-dépôts à la suite d'une fusion**

Vu les permis détenus par la Caisse Desjardins du Témiscamingue et la Caisse populaire Desjardins du Nord-Ouest du Témiscamingue, afin de leur permettre de solliciter et de recevoir des dépôts d'argent du public au Québec, conformément à la *Loi sur l'assurance-dépôts*, L.R.Q., c. A-26 (« Loi sur l'assurance-dépôts »);

Vu la convention de fusion signée le 12 septembre 2012 par la Caisse Desjardins du Témiscamingue et la Caisse populaire Desjardins du Nord-Ouest du Témiscamingue, afin de ne former qu'une seule caisse portant le nom de Caisse Desjardins du Témiscamingue (« Caisse Témiscamingue ») prenant effet le 1^{er} janvier 2013;

Vu la décision favorable de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité »), portant le n° 2012-SOLV-0135, rendue de façon concomitante à la présente, qui autorise la fusion de la Caisse Desjardins du Témiscamingue et la Caisse populaire Desjardins du Nord-Ouest du Témiscamingue, en date du 1^{er} janvier 2013, afin de former la Caisse Témiscamingue;

Vu le pouvoir de l'Autorité, conformément à l'article 31.1 de la Loi sur l'assurance-dépôts, de révoquer le permis d'une institution qui a fusionné;

Vu l'article 31.2 de la Loi sur l'assurance-dépôts qui prévoit que l'Autorité n'a pas à donner l'occasion au titulaire de présenter ses observations si son permis a été révoqué en vertu de l'article 31.1;

Vu qu'un permis doit être délivré à la Caisse Témiscamingue afin de lui permettre de solliciter et de recevoir des dépôts d'argent du public au Québec, conformément à la Loi sur l'assurance-dépôts, et ce, dès le moment de la prise d'effet de la fusion;

Vu la recommandation de la Direction du contrôle du droit d'exercice;

Vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, c. A-33.2;

En conséquence, la directrice principale de la surveillance des assureurs :

Révoque, en application de l'article 31.1 de la Loi sur l'assurance-dépôts, les permis détenus par la Caisse Desjardins du Témiscamingue et la Caisse populaire Desjardins du Nord-Ouest du Témiscamingue;

Délivre, en application du deuxième paragraphe de l'article 27 de la Loi sur l'assurance-dépôts, un permis au nom de la Caisse Desjardins du Témiscamingue, afin de lui permettre de solliciter et de recevoir des dépôts d'argent du public au Québec, conformément à la Loi sur l'assurance-dépôts, et ce, dès le moment de la prise d'effet de la fusion.

Cette décision prend effet à la date de la fusion indiquée sur le certificat de fusion établi par l'Autorité.

Fait le 12 décembre 2012

La directrice principale de la surveillance
des assureurs,

Nathalie Sirois

DÉCISION N° 2012-SOLV-0138

Institution : **Délivrance d'un permis en vertu de la Loi sur l'assurance-dépôts à la suite d'une fusion**

Vu les permis détenus par la Caisse populaire Desjardins de Ville-Émard et la Caisse Desjardins du Quartier de Saint-Henri, afin de leur permettre de solliciter et de recevoir des dépôts d'argent du public au Québec, conformément à la *Loi sur l'assurance-dépôts*, L.R.Q., c. A-26 (« Loi sur l'assurance-dépôts »);

Vu la convention de fusion signée le 12 septembre 2012 par Caisse populaire Desjardins de Ville-Émard et la Caisse Desjardins du Quartier de Saint-Henri, afin de ne former qu'une seule caisse portant le nom de Caisse Desjardins de Saint-Henri et Ville-Émard (« Caisse Saint-Henri et Ville-Émard ») prenant effet le 1^{er} janvier 2013;

Vu la décision favorable de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité »), portant le n° 2012-SOLV-0137, rendue de façon concomitante à la présente, qui autorise la fusion de la Caisse populaire Desjardins de Ville-Émard et de la Caisse Desjardins du Quartier de Saint-Henri, en date du 1^{er} janvier 2013, afin de former la Caisse Saint-Henri et Ville-Émard;

Vu le pouvoir de l'Autorité, conformément à l'article 31.1 de la Loi sur l'assurance-dépôts, de révoquer le permis d'une institution qui a fusionné;

Vu l'article 31.2 de la Loi sur l'assurance-dépôts qui prévoit que l'Autorité n'a pas à donner l'occasion au titulaire de présenter ses observations si son permis a été révoqué en vertu de l'article 31.1;

Vu qu'un permis doit être délivré à la Caisse Saint-Henri et Ville-Émard afin de lui permettre de solliciter et de recevoir des dépôts d'argent du public au Québec, conformément à la Loi sur l'assurance-dépôts, et ce, dès le moment de la prise d'effet de la fusion;

Vu la recommandation de la Direction du contrôle du droit d'exercice;

Vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2;

En conséquence, la directrice principale de la surveillance des assureurs :

Révoque, en application de l'article 31.1 de la Loi sur l'assurance-dépôts, les permis détenus par la Caisse populaire Desjardins de Ville-Émard et la Caisse Desjardins du Quartier de Saint-Henri;

Délivre, en application du deuxième paragraphe de l'article 27 de la Loi sur l'assurance-dépôts, un permis au nom de la Caisse Desjardins de Saint-Henri et Ville-Émard, afin de lui permettre de solliciter et de recevoir des dépôts d'argent du public au Québec, conformément à la Loi sur l'assurance-dépôts, et ce, dès le moment de la prise d'effet de la fusion.

Cette décision prend effet à la date de la fusion indiquée sur le certificat de fusion établi par l'Autorité.

Fait le 12 décembre 2012

La directrice principale de la surveillance
des assureurs,

Nathalie Sirois

DÉCISION N° 2012-SOLV-0140

Institution : **Délivrance d'un permis en vertu de la Loi sur l'assurance-dépôts à la suite d'une fusion**

Vu les permis détenus par la Caisse Desjardins de Hull et la Caisse populaire Desjardins d'Aylmer, afin de leur permettre de solliciter et de recevoir des dépôts d'argent du public au Québec, conformément à la *Loi sur l'assurance-dépôts*, L.R.Q., c. A-26 (« Loi sur l'assurance-dépôts »);

Vu la convention de fusion signée le 25 septembre 2012 par la Caisse Desjardins de Hull et la Caisse populaire Desjardins d'Aylmer, afin de ne former qu'une seule caisse portant le nom de Caisse Desjardins de Hull-Aylmer (« Caisse Hull-Aylmer ») prenant effet le 1^{er} janvier 2013;

Vu la décision favorable de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité »), portant le n° 2012-SOLV-0139, rendue de façon concomitante à la présente, qui autorise la fusion de la Caisse Desjardins de Hull et de la Caisse populaire Desjardins d'Aylmer, en date du 1^{er} janvier 2013, afin de former la Caisse Hull-Aylmer;

Vu le pouvoir de l'Autorité, conformément à l'article 31.1 de la Loi sur l'assurance-dépôts, de révoquer le permis d'une institution qui a fusionné;

Vu l'article 31.2 de la Loi sur l'assurance-dépôts qui prévoit que l'Autorité n'a pas à donner l'occasion au titulaire de présenter ses observations si son permis a été révoqué en vertu de l'article 31.1;

Vu qu'un permis doit être délivré à la Caisse Hull-Aylmer afin de lui permettre de solliciter et de recevoir des dépôts d'argent du public au Québec, conformément à la Loi sur l'assurance-dépôts, et ce, dès le moment de la prise d'effet de la fusion;

Vu la recommandation de la Direction du contrôle du droit d'exercice;

Vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2;

En conséquence, la directrice principale de la surveillance des assureurs :

Révoque, en application de l'article 31.1 de la Loi sur l'assurance-dépôts, les permis détenus par la Caisse Desjardins de Hull et la Caisse populaire Desjardins d'Aylmer;

Délivre, en application du deuxième paragraphe de l'article 27 de la Loi sur l'assurance-dépôts, un permis au nom de la Caisse Desjardins de Hull-Aylmer, afin de lui permettre de solliciter et de recevoir des dépôts d'argent du public au Québec, conformément à la Loi sur l'assurance-dépôts, et ce, dès le moment de la prise d'effet de la fusion.

Cette décision prend effet à la date de la fusion indiquée sur le certificat de fusion établi par l'Autorité.

Fait le 12 décembre 2012

La directrice principale de la surveillance
des assureurs,

Nathalie Sirois

DÉCISION N° 2012-SOLV-0142

Institution : **Délivrance d'un permis en vertu de la Loi sur l'assurance-dépôts à la suite d'une fusion**

Vu les permis détenus par la Caisse populaire Saint-Joseph-de-Bordeaux et la Caisse populaire Desjardins de Bois-Franc--Cartierville, afin de leur permettre de solliciter et de recevoir des dépôts d'argent du public au Québec, conformément à la *Loi sur l'assurance-dépôts*, L.R.Q., c. A-26 (« Loi sur l'assurance-dépôts »);

Vu la convention de fusion signée le 24 septembre 2012 par la Caisse populaire Saint-Joseph-de-Bordeaux et la Caisse populaire Desjardins de Bois-Franc--Cartierville, afin de ne former qu'une seule caisse portant le nom de Caisse Desjardins de Bois-Franc—Bordeaux—Cartierville (« Caisse Bois-Franc—Bordeaux—Cartierville ») prenant effet le 1^{er} janvier 2013;

Vu la décision favorable de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité »), portant le n° 2012-SOLV-0141, rendue de façon concomitante à la présente, qui autorise la fusion des caisses Caisse populaire Saint-Joseph-de-Bordeaux et Caisse populaire Desjardins de Bois-Franc--Cartierville, en date du 1^{er} janvier 2013, afin de former la Caisse Bois-Franc—Bordeaux—Cartierville;

Vu le pouvoir de l'Autorité, conformément à l'article 31.1 de la Loi sur l'assurance-dépôts, de révoquer le permis d'une institution qui a fusionné;

Vu l'article 31.2 de la Loi sur l'assurance-dépôts qui prévoit que l'Autorité n'a pas à donner l'occasion au titulaire de présenter ses observations si son permis a été révoqué en vertu de l'article 31.1;

Vu qu'un permis doit être délivré à la Caisse Bois-Franc—Bordeaux—Cartierville afin de lui permettre de solliciter et de recevoir des dépôts d'argent du public au Québec, conformément à la Loi sur l'assurance-dépôts, et ce, dès le moment de la prise d'effet de la fusion;

Vu la recommandation de la Direction du contrôle du droit d'exercice;

Vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2;

En conséquence, la directrice principale de la surveillance des assureurs :

Révoque, en application de l'article 31.1 de la Loi sur l'assurance-dépôts, les permis détenus par la Caisse populaire Saint-Joseph-de-Bordeaux et la Caisse populaire Desjardins de Bois-Franc--Cartierville;

Délivre, en application du deuxième paragraphe de l'article 27 de la Loi sur l'assurance-dépôts, un permis au nom de Caisse Desjardins de Bois-Franc—Bordeaux—Cartierville, afin de lui permettre de solliciter et de recevoir des dépôts d'argent du public au Québec, conformément à la Loi sur l'assurance-dépôts, et ce, dès le moment de la prise d'effet de la fusion.

Cette décision prend effet à la date de la fusion indiquée sur le certificat de fusion établi par l'Autorité.

Fait le 12 décembre 2012

La directrice principale de la surveillance
des assureurs,

Nathalie Sirois

DÉCISION N° 2012-SOLV-0144

Institution : **Délivrance d'un permis en vertu de la Loi sur l'assurance-dépôts à la suite d'une fusion**

Vu les permis détenus par la Caisse Desjardins du Lac-Memphrémagog et la Caisse Desjardins de Stanstead, afin de leur permettre de solliciter et de recevoir des dépôts d'argent du public au Québec, conformément à la *Loi sur l'assurance-dépôts*, L.R.Q., c. A-26 (« Loi sur l'assurance-dépôts »);

Vu la convention de fusion signée les 27 août et 11 septembre 2012 par la Caisse Desjardins du Lac-Memphrémagog et par la Caisse Desjardins de Stanstead, afin de ne former qu'une seule caisse portant le nom de Caisse Desjardins du Lac-Memphrémagog (« Caisse Lac-Memphrémagog ») prenant effet le 1^{er} janvier 2013;

Vu la décision favorable de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité »), portant le n° 2012-SOLV-0143, rendue de façon concomitante à la présente, qui autorise la fusion de la Caisse Desjardins du Lac-Memphrémagog et de la Caisse Desjardins de Stanstead, en date du 1^{er} janvier 2013, afin de former la Caisse Lac-Memphrémagog;

Vu le pouvoir de l'Autorité, conformément à l'article 31.1 de la Loi sur l'assurance-dépôts, de révoquer le permis d'une institution qui a fusionné;

Vu l'article 31.2 de la Loi sur l'assurance-dépôts qui prévoit que l'Autorité n'a pas à donner l'occasion au titulaire de présenter ses observations si son permis a été révoqué en vertu de l'article 31.1;

Vu qu'un permis doit être délivré à la Caisse Lac-Memphrémagog afin de lui permettre de solliciter et de recevoir des dépôts d'argent du public au Québec, conformément à la Loi sur l'assurance-dépôts, et ce, dès le moment de la prise d'effet de la fusion;

Vu la recommandation de la Direction du contrôle du droit d'exercice;

Vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2;

En conséquence, la directrice principale de la surveillance des assureurs :

Révoque, en application de l'article 31.1 de la Loi sur l'assurance-dépôts, les permis détenus par la Caisse Desjardins du Lac-Memphrémagog et la Caisse Desjardins de Stanstead;

Délivre, en application du deuxième paragraphe de l'article 27 de la Loi sur l'assurance-dépôts, un permis au nom de la Caisse Desjardins du Lac-Memphrémagog, afin de lui permettre de solliciter et de recevoir des dépôts d'argent du public au Québec, conformément à la Loi sur l'assurance-dépôts, et ce, dès le moment de la prise d'effet de la fusion.

Cette décision prend effet à la date de la fusion indiquée sur le certificat de fusion établi par l'Autorité.

Fait le 12 décembre 2012

La directrice principale de la surveillance
des assureurs,

Nathalie Sirois

DÉCISION N° 2012-SOLV-0146

Institution : **Délivrance d'un permis en vertu de la Loi sur l'assurance-dépôts à la suite d'une fusion**

Vu les permis détenus par LA CAISSE POPULAIRE ST-HUBERT DE AUDET et la Caisse Desjardins des Hauts-Cantons, afin de leur permettre de solliciter et de recevoir des dépôts d'argent du public au Québec, conformément à la *Loi sur l'assurance-dépôts*, L.R.Q., c. A-26 (« Loi sur l'assurance-dépôts »);

Vu la convention de fusion signée le 27 août et le 17 septembre 2012 par la Caisse Desjardins des Hauts-Cantons et LA CAISSE POPULAIRE ST-HUBERT DE AUDET, afin de ne former qu'une seule caisse portant le nom de Caisse Desjardins des Hauts-Cantons (« Caisse des Hauts-Cantons ») prenant effet le 1^{er} janvier 2013;

Vu la décision favorable de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité »), portant le n° 2012-SOLV-0145, rendue de façon concomitante à la présente, qui autorise la fusion des caisses LA CAISSE POPULAIRE ST-HUBERT DE AUDET et de la Caisse Desjardins des Hauts-Cantons, en date du 1^{er} janvier 2013, afin de former la Caisse des Hauts-Cantons;

Vu le pouvoir de l'Autorité, conformément à l'article 31.1 de la Loi sur l'assurance-dépôts, de révoquer le permis d'une institution qui a fusionné;

Vu l'article 31.2 de la Loi sur l'assurance-dépôts qui prévoit que l'Autorité n'a pas à donner l'occasion au titulaire de présenter ses observations si son permis a été révoqué en vertu de l'article 31.1;

Vu qu'un permis doit être délivré à la Caisse des Hauts-Cantons afin de lui permettre de solliciter et de recevoir des dépôts d'argent du public au Québec, conformément à la Loi sur l'assurance-dépôts, et ce, dès le moment de la prise d'effet de la fusion;

Vu la recommandation de la Direction du contrôle du droit d'exercice;

Vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2;

En conséquence, la directrice principale de la surveillance des assureurs :

Révoque, en application de l'article 31.1 de la Loi sur l'assurance-dépôts, les permis détenus par LA CAISSE POPULAIRE ST-HUBERT DE AUDET et la Caisse Desjardins des Hauts-Cantons;

Délivre, en application du deuxième paragraphe de l'article 27 de la Loi sur l'assurance-dépôts, un permis au nom de la Caisse Desjardins des Hauts-Cantons, afin de lui permettre de solliciter et de recevoir des dépôts d'argent du public au Québec, conformément à la Loi sur l'assurance-dépôts, et ce, dès le moment de la prise d'effet de la fusion.

Cette décision prend effet à la date de la fusion indiquée sur le certificat de fusion établi par l'Autorité.

Fait le 12 décembre 2012

La directrice principale des la surveillance
des assureurs,

Nathalie Sirois

DÉCISION N° 2012-SOLV-0148

Institution : **Délivrance d'un permis en vertu de la Loi sur l'assurance-dépôts à la suite d'une fusion**

Vu les permis détenus par la Caisse populaire Desjardins du Haut-Pays de la Neigette et la Caisse Desjardins des Versants du Mont-Comi, afin de leur permettre de solliciter et de recevoir des dépôts d'argent du public au Québec, conformément à la *Loi sur l'assurance-dépôts*, L.R.Q., c. A-26 (« Loi sur l'assurance-dépôts »);

Vu la convention de fusion signée le 4 juillet 2012 par la Caisse populaire Desjardins du Haut-Pays de la Neigette et la Caisse Desjardins des Versants du Mont-Comi, afin de ne former qu'une seule caisse portant le nom de Caisse Desjardins de la Rivière Neigette (« Caisse Rivière Neigette ») prenant effet le 1^{er} janvier 2013;

Vu la décision favorable de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité »), portant le n° 2012-SOLV-0147, rendue de façon concomitante à la présente, qui autorise la fusion de la Caisse populaire Desjardins du Haut-Pays de la Neigette et de la Caisse Desjardins des Versants du Mont-Comi, en date du 1^{er} janvier 2013, afin de former la Caisse Rivière Neigette;

Vu le pouvoir de l'Autorité, conformément à l'article 31.1 de la Loi sur l'assurance-dépôts, de révoquer le permis d'une institution qui a fusionné;

Vu l'article 31.2 de la Loi sur l'assurance-dépôts qui prévoit que l'Autorité n'a pas à donner l'occasion au titulaire de présenter ses observations si son permis a été révoqué en vertu de l'article 31.1;

Vu qu'un permis doit être délivré à la Caisse Rivière Neigette afin de lui permettre de solliciter et de recevoir des dépôts d'argent du public au Québec, conformément à la Loi sur l'assurance-dépôts, et ce, dès le moment de la prise d'effet de la fusion;

Vu la recommandation de la Direction du contrôle du droit d'exercice;

Vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2;

En conséquence, la directrice principale de la surveillance des assureurs :

Révoque, en application de l'article 31.1 de la Loi sur l'assurance-dépôts, les permis détenus par la Caisse populaire Desjardins du Haut-Pays de la Neigette et la Caisse Desjardins des Versants du Mont-Comi;

Délivre, en application du deuxième paragraphe de l'article 27 de la Loi sur l'assurance-dépôts, un permis au nom de la Caisse Desjardins de la Rivière Neigette, afin de lui permettre de solliciter et de recevoir des dépôts d'argent du public au Québec, conformément à la Loi sur l'assurance-dépôts, et ce, dès le moment de la prise d'effet de la fusion.

Cette décision prend effet à la date de la fusion indiquée sur le certificat de fusion établi par l'Autorité.

Fait le 12 décembre 2012

La directrice principale de la surveillance
des assureurs,

Nathalie Sirois

DÉCISION N° 2012-SOLV-0150

Institution : **Délivrance d'un permis en vertu de la Loi sur l'assurance-dépôts à la suite d'une fusion**

Vu les permis détenus par la Caisse populaire Desjardins d'Alma et la Caisse Desjardins Mistouk, afin de leur permettre de solliciter et de recevoir des dépôts d'argent du public au Québec, conformément à la *Loi sur l'assurance-dépôts*, L.R.Q., c. A-26 (« Loi sur l'assurance-dépôts »);

Vu la convention de fusion signée le 2 octobre 2012 par la Caisse populaire Desjardins d'Alma et la Caisse Desjardins Mistouk, afin de ne former qu'une seule caisse portant le nom de Caisse populaire Desjardins d'Alma (« Caisse d'Alma ») prenant effet le 1^{er} janvier 2013;

Vu la décision favorable de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité »), portant le n° 2012-SOLV-0149, rendue de façon concomitante à la présente, qui autorise la fusion de la Caisse populaire Desjardins d'Alma et de la Caisse Desjardins Mistouk, en date du 1^{er} janvier 2013, afin de former la Caisse populaire Desjardins d'Alma;

Vu le pouvoir de l'Autorité, conformément à l'article 31.1 de la Loi sur l'assurance-dépôts, de révoquer le permis d'une institution qui a fusionné;

Vu l'article 31.2 de la Loi sur l'assurance-dépôts qui prévoit que l'Autorité n'a pas à donner l'occasion au titulaire de présenter ses observations si son permis a été révoqué en vertu de l'article 31.1;

Vu qu'un permis doit être délivré à la Caisse d'Alma afin de lui permettre de solliciter et de recevoir des dépôts d'argent du public au Québec, conformément à la Loi sur l'assurance-dépôts, et ce, dès le moment de la prise d'effet de la fusion;

Vu la recommandation de la Direction du contrôle du droit d'exercice;

Vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2;

En conséquence, la directrice principale de la surveillance des assureurs :

Révoque, en application de l'article 31.1 de la Loi sur l'assurance-dépôts, les permis détenus par la Caisse populaire Desjardins d'Alma et la Caisse Desjardins Mistouk;

Délivre, en application du deuxième paragraphe de l'article 27 de la Loi sur l'assurance-dépôts, un permis au nom de la Caisse populaire Desjardins d'Alma, afin de lui permettre de solliciter et de recevoir des dépôts d'argent du public au Québec, conformément à la Loi sur l'assurance-dépôts, et ce, dès le moment de la prise d'effet de la fusion.

Cette décision prend effet à la date de la fusion indiquée sur le certificat de fusion établi par l'Autorité.

Fait le 12 décembre 2012

La directrice principale de la surveillance
des assureurs,

Nathalie Sirois

DÉCISION N° 2012-SOLV-0152

Institution : **Délivrance d'un permis en vertu de la Loi sur l'assurance-dépôts à la suite d'une fusion**

Vu les permis détenus par LA CAISSE POPULAIRE DE ST-ANTOINE-SUR-RICHELIEU et la Caisse Desjardins de Beloeil—Mont-Saint-Hilaire, afin de leur permettre de solliciter et de recevoir des dépôts d'argent du public au Québec, conformément à la *Loi sur l'assurance-dépôts*, L.R.Q., c. A-26 (« Loi sur l'assurance-dépôts »);

Vu la convention de fusion signée le 25 septembre 2012 par LA CAISSE POPULAIRE DE ST-ANTOINE-SUR-RICHELIEU et la Caisse Desjardins de Beloeil—Mont-Saint-Hilaire, afin de ne former qu'une seule caisse portant le nom de Caisse Desjardins de Beloeil—Mont-Saint-Hilaire (« Caisse Beloeil—Mont-Saint-Hilaire ») prenant effet le 1^{er} janvier 2013;

Vu la décision favorable de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité »), portant le n° 2012-SOLV-0151, rendue de façon concomitante à la présente, qui autorise la fusion des caisses LA CAISSE POPULAIRE DE ST-ANTOINE-SUR-RICHELIEU et de la Caisse Desjardins de Beloeil—Mont-Saint-Hilaire, en date du 1^{er} janvier 2013, afin de former la Caisse Beloeil—Mont-Saint-Hilaire;

Vu le pouvoir de l'Autorité, conformément à l'article 31.1 de la Loi sur l'assurance-dépôts, de révoquer le permis d'une institution qui a fusionné;

Vu l'article 31.2 de la Loi sur l'assurance-dépôts qui prévoit que l'Autorité n'a pas à donner l'occasion au titulaire de présenter ses observations si son permis a été révoqué en vertu de l'article 31.1;

Vu qu'un permis doit être délivré à la Caisse Beloeil—Mont-Saint-Hilaire afin de lui permettre de solliciter et de recevoir des dépôts d'argent du public au Québec, conformément à la Loi sur l'assurance-dépôts, et ce, dès le moment de la prise d'effet de la fusion;

Vu la recommandation de la Direction du contrôle du droit d'exercice;

Vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2;

En conséquence, la directrice principale de la surveillance des assureurs :

Révoque, en application de l'article 31.1 de la Loi sur l'assurance-dépôts, les permis détenus par LA CAISSE POPULAIRE DE ST-ANTOINE-SUR-RICHELIEU et la Caisse Desjardins de Beloeil—Mont-Saint-Hilaire;

Délivre, en application du deuxième paragraphe de l'article 27 de la Loi sur l'assurance-dépôts, un permis au nom de la Caisse Desjardins de Beloeil—Mont-Saint-Hilaire, afin de lui permettre de solliciter et de recevoir des dépôts d'argent du public au Québec, conformément à la Loi sur l'assurance-dépôts, et ce, dès le moment de la prise d'effet de la fusion.

Cette décision prend effet à la date de la fusion indiquée sur le certificat de fusion établi par l'Autorité.

Fait le 12 décembre 2012

La directrice principale de la surveillance
des assureurs,

Nathalie Sirois

DÉCISION N° 2012-SOLV-0154

Institution : **Délivrance d'un permis en vertu de la Loi sur l'assurance-dépôts à la suite d'une fusion**

Vu les permis détenus par la Caisse d'économie Desjardins des employé(e)s du Secteur industriel (Montréal) et la Caisse d'économie des employées et employés de Gaz Métropolitain, afin de leur permettre de solliciter et de recevoir des dépôts d'argent du public au Québec, conformément à la *Loi sur l'assurance-dépôts*, L.R.Q., c. A-26 (« Loi sur l'assurance-dépôts »);

Vu la convention de fusion signée le 27 septembre 2012 par la Caisse d'économie Desjardins des employé(e)s du Secteur industriel (Montréal) et la Caisse d'économie des employées et employés de Gaz Métropolitain, afin de ne former qu'une seule caisse portant le nom de Caisse Desjardins du Secteur industriel de Montréal (« Caisse Secteur industriel de Montréal ») prenant effet le 1^{er} janvier 2013;

Vu la décision favorable de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité »), portant le n° 2012-SOLV-0153, rendue de façon concomitante à la présente, qui autorise la fusion de la Caisse d'économie Desjardins des employé(e)s du Secteur industriel (Montréal) et de la Caisse d'économie des employées et employés de Gaz Métropolitain, en date du 1^{er} janvier 2013, afin de former la Caisse Secteur industriel de Montréal;

Vu le pouvoir de l'Autorité, conformément à l'article 31.1 de la Loi sur l'assurance-dépôts, de révoquer le permis d'une institution qui a fusionné;

Vu l'article 31.2 de la Loi sur l'assurance-dépôts qui prévoit que l'Autorité n'a pas à donner l'occasion au titulaire de présenter ses observations si son permis a été révoqué en vertu de l'article 31.1;

Vu qu'un permis doit être délivré à la Caisse Secteur industriel de Montréal afin de lui permettre de solliciter et de recevoir des dépôts d'argent du public au Québec, conformément à la Loi sur l'assurance-dépôts, et ce, dès le moment de la prise d'effet de la fusion;

Vu la recommandation de la Direction du contrôle du droit d'exercice;

Vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2;

En conséquence,

Révoque, en application de l'article 31.1 de la Loi sur l'assurance-dépôts, les permis détenus par la Caisse d'économie Desjardins des employé(e)s du Secteur industriel (Montréal) et la Caisse d'économie des employées et employés de Gaz Métropolitain;

Délivre, en application du deuxième paragraphe de l'article 27 de la Loi sur l'assurance-dépôts, un permis au nom de la Caisse Desjardins du Secteur industriel de Montréal, afin de lui permettre de solliciter et de recevoir des dépôts d'argent du public au Québec, conformément à la Loi sur l'assurance-dépôts, et ce, dès le moment de la prise d'effet de la fusion.

Cette décision prend effet à la date de la fusion indiquée sur le certificat de fusion établi par l'Autorité.

Fait le 12 décembre 2012

La directrice principale de la surveillance
des assureurs,

Nathalie Sirois

5.5 SANCTIONS ADMINISTRATIVES

Aucune information.

5.6 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

6.

Marchés de valeurs et des instruments dérivés

- 6.1 Avis et communiqués
 - 6.2 Réglementation et instructions générales
 - 6.3 Autres consultations
 - 6.4 Sanctions administratives pécuniaires
 - 6.5 Interdictions
 - 6.6 Placements
 - 6.7 Agréments et autorisations de mise en marché de dérivés
 - 6.8 Offres publiques
 - 6.9 Information sur les valeurs en circulation
 - 6.10 Autres décisions
 - 6.11 Annexes et autres renseignements
-

6.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

6.2 RÉGLEMENTATION ET INSTRUCTIONS GÉNÉRALES

Aucune information.

6.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

6.4 SANCTIONS ADMINISTRATIVES PÉCUNIAIRES

Aucune information.

6.5 INTERDICTIONS

6.5.1 Interdictions d'effectuer une opération sur valeurs

Corporation minière Rocmec inc.

Interdit à Donald Brisebois, Gérald Désourdy, Paul-Armand Girard, Vanessa Guimond, Émile Molgat et André Savard d'effectuer, directement ou indirectement, toute activité reliée à des opérations sur les valeurs de Corporation minière Rocmec inc., parce que l'émetteur ne s'est pas conformé aux obligations de dépôt de ses états financiers annuels, son rapport de gestion annuel et ses attestations annuelles de l'exercice terminé le 30 septembre 2012 prévues au Règlement 51-102 et au Règlement 52-109 et que ces personnes sont des administrateurs ou des dirigeants de l'émetteur et peuvent avoir été informées de tout fait ou changement important concernant l'émetteur qui n'a pas été rendu public.

L'interdiction est prononcée le 30 janvier 2013.

Décision n°: 2013-FIIC-0017

Priszm Income Fund

Interdit à Priszm Income Fund, à ses porteurs de titres, à tous les courtiers et à leurs représentants, ainsi qu'à toute autre personne, toute activité reliée à des opérations sur les valeurs de l'émetteur, parce que celui-ci ne s'est pas conformé aux obligations de dépôt de ses états financiers annuels, son rapport de gestion annuel et ses attestations annuelles de l'exercice terminé le 31 décembre 2011, ainsi que ses états financiers intermédiaires, ses rapports de gestion intermédiaires et ses attestations intermédiaires des périodes terminées les 31 mars 2011 et 2012, les 30 juin 2011 et 2012 et les 30 septembre 2011 et 2012 prévues au Règlement 51-102 et au Règlement 52-109.

L'interdiction est prononcée le 29 janvier 2013.

Décision n°: 2013-FIIC-0014

6.5.2 Révocations d'interdiction

Aucune information.

6.6 PLACEMENTS

6.6.1 Visas de prospectus

6.6.1.1 Prospectus provisoires

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus provisoire pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus provisoires sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du premier paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
AllBanc Split Corp.	24 janvier 2013	Ontario
Bauer Performance Sports Ltd.	23 janvier 2013	Ontario
First Asset Morningstar Advantaged U.S. Consumer Defensive Fund	25 janvier 2013	Ontario
Global Dividend Growers Income Fund	25 janvier 2013	Alberta
Milestone Apartments Real Estate Investment Trust	25 janvier 2013	Ontario
True North Commercial Real Estate Investment Trust	24 janvier 2013	Ontario

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.2 Prospectus définitifs

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
-------------------	--------------	----------------------------------

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Capital Preservation Fund	28 janvier 2013	Ontario
Catégorie Fidelity Dividendes Plus Catégorie Fidelity Toutes Capitalisations Amérique (<i>auparavant, Catégorie Fidelity Croissance États-Unis</i>) Fonds Fidelity enregistré Dividendes américains (<i>auparavant, Fonds Portefeuille Fidelity Dividendes américains</i>) Fonds Fidelity Toutes Capitalisations Amérique (<i>auparavant, Fonds Fidelity Croissance États-Unis</i>) Fiducie de placement Fidelity Dividendes mondiaux	23 janvier 2013	Ontario
First Asset Morningstar Canada Dividend Target 30 Index ETF First Asset Morningstar US Dividend Target 50 Index ETF First Asset Morningstar Canada Momentum Index ETF First Asset Morningstar Canada Value Index ETF First Asset Morningstar National Bank Québec Index ETF First Asset Morningstar Emerging Markets Composite Bond Index ETF	23 janvier 2013	Ontario
NexC Partners Corp.	29 janvier 2013	Ontario
Parts de société en commandite accréditive de catégorie nationale FS 2013-I	24 janvier 2013	Ontario
Parts de société en commandite accréditive de catégorie Québec FS 2013-I	24 janvier 2013	Ontario
Pro FTSE RAFI Canadian Index Fund Pro FTSE RAFI US Index Fund Pro FTSE RAFI Global Index Fund Pro FTSE RAFI Hong Kong China Index Fund Pro FTSE RAFI Emerging Markets Index Fund	24 janvier 2013	Ontario

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Pro FTSE NA Dividend Index Fund		
Pro Fundamental Bond Index Fund		
Pro Fundamental Balanced Index Fund		
Pro Money Market Fund		
Régime fiduciaire d'épargne-études Global	29 janvier 2013	Ontario
Société en commandite de ressources CMP 2013	29 janvier 2013	Ontario

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.3 Modifications de prospectus

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé une modification du prospectus pour laquelle un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de modifications du prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Catégorie Fidelity Croissance Amérique	25 janvier 2013	Ontario
Catégorie d'actions diversifiées Sentry (auparavant, Catégorie diversifiée à rendement total Sentry)	29 janvier 2013	Ontario
Fonds d'actions diversifiées Sentry (auparavant, Fonds diversifié à rendement total Sentry)		
Fonds Équilibré Lincluden	28 janvier 2013	Ontario
Fonds Fidelity Croissance Amérique	25 janvier 2013	Ontario

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.4 Dépôt de suppléments

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers un supplément de prospectus qui complète l'information contenue au prospectus préalable ou simplifié de ces émetteurs pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières :

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
Banque Canadienne Impériale de Commerce	28 janvier 2013	29 septembre 2011
Banque Canadienne Impériale de Commerce	28 janvier 2013	29 septembre 2011
Banque Canadienne Impériale de Commerce	28 janvier 2013	29 septembre 2011
Banque de Montréal	25 janvier 2013	18 mars 2011
Banque de Montréal	23 janvier 2013	18 mars 2011
Banque Nationale du Canada	25 janvier 2013	8 juin 2012
Banque Nationale du Canada	25 janvier 2013	8 juin 2012
Banque Nationale du Canada	25 janvier 2013	8 juin 2012
Banque Royale du Canada	23 janvier 2013	21 octobre 2011
EnerCare Solutions Inc.	15 novembre 2012	20 juillet 2012
Fiducie de titrisation automobile Ford	23 janvier 2013	7 février 2011
La Banque Toronto-Dominion	21 janvier 2013	11 juin 2012
La Banque Toronto-Dominion	21 janvier 2013	11 juin 2012

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces suppléments, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.2 Dispenses de prospectus

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet www.canlii.org/fr/advancedsearch.html, à l'étape 3 - Date de décision, inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour, à l'étape 4 – Collections, sous la section Compétences, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées, sous la section Législation, cocher le choix « aucune », sous la section Cours, cocher le choix « aucune », sous la section Tribunaux administratifs, cocher le choix « valeurs mobilières » et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».

6.6.3 Déclarations de placement avec dispense

L'Autorité publie ci-dessous l'information concernant les placements effectués sous le bénéfice des dispenses prévues au *Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus et d'inscription* (« Règlement 45-106 »).

Nous rappelons qu'il est de la responsabilité des émetteurs de s'assurer qu'ils bénéficient des dispenses prévues au Règlement 45-106 avant d'effectuer un placement. Les émetteurs doivent aussi s'assurer du respect des délais impartis pour déclarer les placements et fournir une information exacte. Toute contravention aux dispositions législatives et réglementaires pertinentes constitue une infraction.

L'information contenue aux déclarations de placement avec dispense déposées conformément au Règlement 45-106 est publiée ci-dessous tel qu'elle est fournie par les émetteurs concernés. L'Autorité ne saurait être tenue responsable de quelque lacune ou erreur que ce soit dans ces déclarations.

SECTION RELATIVE AUX SOCIÉTÉS

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
Banque Royale du Canada	2012-11-14	42 100 titres de série 63	4 217 578 \$	0	115	2.3
Banque Royale du Canada	2012-11-26	790 000 titres de série 6	79 000 000 \$	0	1	2.3
BioExx Specialty Proteins Ltd.	2012-11-19	Débiteures et 282 500 bons de souscription	2 925 000 \$	1	49	2.3
Biosenta Inc.	2012-11-30	6 313 003 unités	1 262 601 \$	3	31	2.3
BMW Canada Inc.	2012-11-26	Billets, séries F et G	499 912 500 \$	13	40	2.3
Centurion Minerals Ltd.	2012-11-23, 2012-11-26 et 2012-11-27	5 714 286 unités	400 000 \$	1	24	2.3 / 2.24 / 2.5

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
Colwood City Centre Limited Partnership	2012-11-21	150 000 billets de catégorie I et 926 500 billets de catégorie II	1 076 500 \$	2	20	2.3 / 2.9 / 2.10
CRC Capital Release Fund, Ltd.	2012-11-15	2 800 actions de catégorie A	3 587 920 \$	1	0	2.3
Ecuador Bancorp Inc.	2012-11-16, 2012-11-20 et 2012-11-22	400 000 actions ordinaires	40 000 \$	1	7	2.3
Element Financial Corporation	2012-11-23	19 500 000 bons de souscription spéciaux	110 175 000 \$	23	218	2.3 / 2.10
Entreprises Minières Globex Inc.	2012-11-20	735 500 actions ordinaires	938 150 \$	4	1	2.3 / 2.10
Golden Dawn Minerals Inc.	2012-11-16	1 100 000 unités accréditatives et 1 490 000 unités	140 500 \$	1	5	2.3 / 2.5
Gunpoint Exploration Ltd.	2012-10-23	3 900 000 unités	1 950 000 \$	1	26	2.3
ID Watchdog, Inc.	2011-11-08	8 333 333 unités	1 972 400 \$	1	33	2.3
Integra Gold Corp.	2012-12-20	5 322 310 d'actions accréditatives	1 729 751 \$	2	3	2.3 / 2.5
Les Mines d'Or Visibles Inc.	2012-12-04	100 000 actions ordinaires	5 000 \$	0	1	2.13
Nordex Explosives Ltd.	2012-11-15	9 521 867 d'actions ordinaires	4 284 840 \$	21	72	2.3
Optimus U.S. Real Estate Fund	2012-08-27	526 080 unités	552 384 \$	1	3	2.3 / 2.9

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
Optimus US Real Estate Fund	2012-11-27 2012-12-01	636 638 parts	668 470 \$	1	25	2.3 / 2.9
Phoenix Capital Fund - US, A Mutual Fund Trust	2012-11-20 2012-11-21 2012-11-22 2012-11-27	38 640 parts de fiducie de catégorie A	193 200 \$	1	6	2.9
Q-Gold Resources Ltd.	2012-11-30	2 223 334 unités	200 100 \$	3	10	2.3
Redstone Investment Corporation	2012-10-24 2012-10-26 2012-10-29 2012-10-31 2012-11-02	Billets	835 000 \$	2	7	2.3 / 2.9
Reliance LP	2012-12-03	Billets de série 1 et 2	700 000 000 \$	9	38	2.3
Ressources de la Baie d'Uragold Inc.	2012-11-27	1 470 000 bons de souscription	n/d	34	0	2.30
Ressources de la Baie d'Uragold Inc.	2012-11-27	1 625 500 bons de souscription	n/d	24	1	2.30
Ressources de la Baie d'Uragold Inc.	2012-11-27	2 450 000 bons de souscription	n/d	48	0	2.30
Ressources de la Baie d'Uragold Inc.	2012-11-27	387 500 bons de souscription	n/d	3	0	2.30
Ressources de la Baie d'Uragold Inc.	2012-11-27	937 500 bons de souscription	n/d	4	3	2.30
Ressources de la Baie d'Uragold Inc.	2012-11-27	630 000 bons de souscription	n/d	4	0	2.30

SECTION RELATIVE AUX FONDS D'INVESTISSEMENT

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
Fidelity ClearPath Institutional 2015 Portfolio	2011-10-01 au 2012-09-30	647 492,95 parts	7 819 676 \$	1	2	2.3
Fidelity ClearPath Institutional 2020 Portfolio	2011-10-01 au 2012-09-30	1 556 744,77 parts	18 627 725 \$	1	2	2.3
Fidelity ClearPath Institutional 2025 Portfolio	2011-10-01 au 2012-09-30	1 250 976,61 parts	14 870 449 \$	1	2	2.3
Fidelity ClearPath Institutional 2030 Portfolio	2011-10-01 au 2012-09-30	1 975 301,60 parts	22 798 389 \$	1	2	2.3
Fidelity ClearPath Institutional 2035 Portfolio	2011-10-01 au 2012-09-30	986 108,95 parts	11 276 345 \$	1	2	2.3
Fidelity ClearPath Institutional 2040 Portfolio	2011-10-01 au 2012-09-30	1 390 761,05 parts	15 736 911 \$	1	2	2.3
Fidelity ClearPath Institutional 2045 Portfolio	2011-10-01 au 2012-09-30	1 000 521,78 parts	11 295 120 \$	1	2	2.3
Fidelity ClearPath Institutional 2050 Portfolio	2011-10-01 au 2012-09-30	32 244,73 parts	322 691 \$	1	0	2.3
Fidelity ClearPath Institutional Income Portfolio	2011-10-01 au 2012-09-30	244 153,33 parts	2 898 246 \$	1	2	2.3
Pyramis Canadian Bond Trust	2011-10-01 au 2012-09-30	6 661 908,27 parts	125 487 768 \$	2	30	2.3
Pyramis Canadian Core Equity Trust	2011-10-01 au 2012-09-30	7 813 359,21 parts	203 449 383 \$	8	41	2.3
Pyramis Canadian Focused Equity Trust	2011-10-01 au 2012-09-30	10 468 072,23 parts	94 758 522 \$	1	12	2.3

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
Pyramis Canadian Systematic Equity Trust	2011-10-01 au 2012-09-30	2 174 183,81 parts	66 102 461 \$	4	18	2.3
Pyramis Select Global Equity Trust	2011-10-01 au 2012-09-30	4 164 242,28 parts	40 796 997 \$	3	12	2.3
Pyramis Select Global Plus Trust	2011-10-01 au 2012-09-30	284 890,47 parts	3 173 453 \$	1	2	2.3
Pyramis Select International Equity Trust	2011-10-01 au 2012-09-30	2 609 215,10 parts	37 716 639 \$	3	23	2.3
Pyramis Select International Plus Trust	2011-10-01 au 2012-09-30	714 662,99 parts	8 710 897 \$	1	0	2.3

Pour de plus amples renseignements relativement aux placements énumérés ci-dessus, veuillez consulter les dossiers disponibles à la salle des dossiers de l'Autorité.

6.6.4 Refus

Aucune information.

6.6.5 Divers

Bauer Performance Sports Ltd.

Vu la demande présentée par Bauer Performance Sports Ltd. (l'« émetteur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 18 janvier 2013 (la « demande »);

Vu les articles 40.1 et 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1 (la « Loi »);

Vu les articles 2.2(2) et 19.1 du *Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus* (le « Règlement 41-101 »);

Vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2;

Vu la demande visant à obtenir une dispense temporaire de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi et à l'article 2.2(2) du Règlement 41-101 d'établir une version française des états financiers intermédiaires non audités comparatifs ainsi que du rapport de gestion qui les accompagne pour la période terminée le 30 novembre 2012 (les « documents visés ») qui seront intégrés par renvoi dans le prospectus simplifié provisoire que l'émetteur entend déposer le ou vers le 23 janvier 2013 (la « dispense demandée ») :

Vu les déclarations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense demandée à la condition que les documents visés soient traduits en français et que la version française des documents visés soit déposée auprès de l'Autorité dans les meilleurs délais, mais au plus tard au moment du dépôt du prospectus simplifié se rapportant au prospectus simplifié provisoire.

Fait à Montréal, le 22 janvier 2013.

Patrick Théorêt
Directeur du financement des sociétés

Décision n°: 2013-FS-0008

Standard Life Investments Global SICAV

Vu la demande présentée par Investissements Standard Life inc. (le « déposant ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 6 octobre 2011 et modifiée le 8 janvier 2013;

Vu l'article 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1 (la « Loi »);

Vu le *Règlement sur les valeurs mobilières*, R.R.Q., c. V-1.1, r. 1 (le « Règlement »);

Vu les termes définis dans le *Règlement 14-101 sur les définitions*;

Vu les termes définis suivants :

« Fonds ISL » : collectivement, les organismes de placement collectif (« OPC ») pour lesquels le déposant agit à titre de gestionnaire de fonds d'investissement ainsi que tout OPC constitué subséquemment pour lequel le déposant agit à titre de gestionnaire de fonds d'investissement;

« fonds visé » : Standard Life Investments Global SICAV;

« sociétés du Groupe Standard Life » : collectivement, les sociétés qui sont des filiales, au sens de l'article 9 de la Loi, du Groupe Standard Life plc;

Vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la Loi sur l'Autorité des marchés financiers, L.R.Q., c. A-33.2;

Vu la délégation de pouvoirs, prononcée par le président-directeur général, sous le numéro 2012-PDG-0059;

Vu la subdélégation de pouvoirs faite par Louis Morisset, surintendant des marchés de valeurs, en date du 22 janvier 2013 en faveur de Josée Deslauriers, directrice principale des fonds d'investissement et de l'information continue, laquelle est valable pour la période allant du 23 janvier 2013 au 25 janvier 2013 inclusivement;

Vu la demande visant à dispenser le fonds visé de l'application des dispositions prévues au paragraphe 4 de l'article 267 du Règlement relativement au paiement des droits pour les titres placés par le fonds visé auprès des Fonds ISL au cours de son dernier exercice (la « dispense souhaitée »);

Vu les faits suivants :

1. l'article 271 du Règlement prévoit que lorsqu'un OPC investit tous ses avoirs dans un ou plusieurs autres OPC du même groupe, les droits ne sont perçus que sur la valeur globale du placement du premier OPC;
2. le fonds visé ne peut bénéficier des dispositions prévues à l'article 271 du Règlement lorsque les Fonds ISL n'investissent qu'une partie de leurs avoirs dans les titres du fonds visé;
3. l'application des dispositions prévues au paragraphe 4 de l'article 267 du Règlement entraînerait un dédoublement des droits payables à l'Autorité en ce qui concerne les placements effectués par le fonds visé auprès des Fonds ISL.

Vu les déclarations suivantes du déposant :

1. les Fonds ISL sont des fiducies d'investissement à capital variable constituées en vertu des lois du Québec aux termes d'une déclaration de fiducie conclue le 30 mai 2007, telle que modifiée;
2. le déposant est dûment inscrit auprès de l'Autorité à titre de gestionnaire de fonds d'investissement et de gestionnaire de portefeuille en dérivés; il est également inscrit dans tous les territoires du Canada à titre de gestionnaire de portefeuille et de courtier sur le marché dispensé;
3. le siège du déposant est situé au 1001, boul. De Maisonneuve Ouest, Montréal (Québec) H3A 3C8;
4. les titres des Fonds ISL sont placés par voie de dispense de prospectus auprès d'investisseurs qualifiés, tels que définis à l'article 1.1 du *Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus et d'inscription* (le « Règlement 45-106 »);
5. dans le cadre de leurs stratégies d'investissement, les Fonds ISL souscrivent des titres du fonds visé;
6. le fonds visé est une société d'investissement à capital variable autogérée inscrite au Luxembourg; elle est administrée par un conseil d'administration dont la majorité des administrateurs sont dirigeants de sociétés du Groupe Standard Life;
7. le portefeuille du fonds visé est géré par Standard Life Investments Limited, un gestionnaire de portefeuille inscrit auprès de la *Financial Services Authority* au Royaume-Uni;
8. le déposant est une filiale en propriété exclusive de Standard Life Investments Limited, une société du Groupe Standard Life;
9. le fonds visé place ses titres auprès d'une clientèle institutionnelle et de détail en Europe par voie d'un prospectus visé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg;
10. au Canada, les titres du fonds visé sont placés par voie de dispense de prospectus auprès d'investisseurs qualifiés, tels que définis à l'article 1.1 du Règlement 45-106;
11. le fonds visé est tenu de déposer auprès de l'Autorité la déclaration de placement avec dispense prévue au paragraphe 2 de l'article 6.2 du Règlement 45-106 lorsqu'il place des titres au Québec, accompagnée des droits prescrits au paragraphe 4 de l'article 267 du Règlement;
12. ni le déposant, ni le fonds visé, ni les Fonds ISL, ne sont en défaut à l'égard de la législation en valeurs mobilières du Québec.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense souhaitée.

Fait à Montréal, le 24 janvier 2013.

Josée Deslauriers
Directrice principale des fonds d'investissement et de l'information continue

Décision n°: 2013-SMV-0002

True North Commercial Real Estate Investment Trust

Vu la demande présentée par True North Commercial Real Estate Investment Trust (l'« émetteur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 21 janvier 2013 (la « demande »);

Vu les articles 40.1 et 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1 (la « Loi »);

Vu les articles 2.2(2) et 19.1 du *Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus* (le « Règlement 41-101 »);

Vu les termes définis suivants :

« annexes » : l'annexe 2 de la circulaire intitulée « *Notice of Application and Interim Order* » et l'annexe 8 de la circulaire intitulée « *Arrangement Agreement* »;

« circulaire » : la circulaire de sollicitation de procurations de Tanq Capital Corporation (« Tanq ») datée du 16 novembre 2012 et préparée pour les fins de l'opération admissible de Tanq réalisée avec l'émetteur;

« dispense permanente » : la dispense de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi et à l'article 2.2(2) du Règlement 41-101 d'établir une version française des annexes;

« prospectus » : le prospectus simplifié provisoire et le prospectus simplifié;

« prospectus simplifié » : le prospectus simplifié se rapportant au prospectus simplifié provisoire, ainsi que toute version modifiée de celui-ci;

« prospectus simplifié provisoire » : le prospectus simplifié provisoire que l'émetteur prévoit déposer auprès de l'Autorité le ou vers le 23 janvier 2013, ainsi que toute version modifiée de celui-ci;

Vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2;

Vu la délégation de pouvoirs, prononcée par le président-directeur général, sous le numéro 2012-PDG-0059;

Vu la subdélégation de pouvoirs faite par Louis Morisset, surintendant des marchés de valeurs, en date du 22 janvier 2013 en faveur de Gilles Leclerc, directeur principal du financement des sociétés, laquelle est valable pour la période allant du 23 janvier 2013 au 25 janvier 2013 inclusivement;

Vu la demande visant à obtenir la dispense permanente;

Vu les considérations suivantes :

1. l'émetteur est un émetteur assujetti en Colombie-Britannique, en Alberta et en Ontario;
2. l'émetteur compte déposer le prospectus dans toutes les provinces du Canada;
3. la circulaire qui sera intégrée par renvoi dans le prospectus contient un résumé des annexes;

4. les annexes n'ont été jointes à la circulaire que pour des motifs de convenance et de clarté afin d'éviter des répétitions indues dans celle-ci;
5. l'incorporation des annexes dans la circulaire n'est pas exigée par la législation en valeurs mobilières du Québec;
6. tout document intégré par renvoi dans un prospectus fait partie intégrante de celui-ci;
7. tous les documents pour lesquels une version française est exigée, autres que les annexes, par la législation en valeurs mobilières du Québec seront traduits;

Vu les déclarations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense permanente.

Fait à Montréal, le 23 janvier 2013.

Gilles Leclerc
Directeur principal du financement des sociétés

Décision n°: 2013-SMV-0004

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet www.canlii.org/fr/advancedsearch.html, à l'étape 3 - Date de décision, inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour, à l'étape 4 – Collections, sous la section Compétences, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées, sous la section Législation, cocher le choix « aucune », sous la section Cours, cocher le choix « aucune », sous la section Tribunaux administratifs, cocher le choix « valeurs mobilières » et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».

6.7 AGRÉMENTS ET AUTORISATIONS DE MISE EN MARCHÉ DE DÉRIVÉS

Aucune information.

6.8 OFFRES PUBLIQUES

6.8.1 Avis

AuRico Gold Inc.

Dépôt de l'offre et de la note d'information du 17 décembre 2012 concernant l'offre publique de rachat d'AuRico Gold Inc. sur un maximum de 300 000 000 \$ US au comptant, d'au plus 36 144 578 de ses actions ordinaires, à un prix de rachat d'au moins 8,30 \$ US et d'au plus 9,30 \$ US l'action.

L'offre a expiré le 23 janvier 2013, à 17 h (heure de l'Est).

Numéro de projet SEDAR : 1999027

Décision n°: 2013-FS-0011

Carmel Bay Exploration Ltd.

Dépôt des documents en date du 24 décembre 2012 concernant l'offre publique de rachat de Carmel Bay Exploration Ltd. sur la totalité de ses actions ordinaires, à un prix de rachat de 1,66 \$ par action offre faite en vertu de la Partie 4 du *Règlement 62-104 sur les offres publiques d'achat et de rachat*.

Numéro de projet SEDAR : 2001504

Décision n°: 2013-FS-0012

6.8.2 Dispenses

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet www.canlii.org/fr/advancedsearch.html, à l'étape 3 - Date de décision, inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour, à l'étape 4 – Collections, sous la section Compétences, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées, sous la section Législation, cocher le choix « aucune », sous la section Cours, cocher le choix « aucune », sous la section Tribunaux administratifs, cocher le choix « valeurs mobilières » et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».

6.8.3 Refus

Aucune information.

6.8.4 Divers

Aucune information.

6.9 INFORMATION SUR LES VALEURS EN CIRCULATION

6.9.1 Actions déposées entre les mains d'un tiers

Aucune information.

6.9.2 Dispenses

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet www.canlii.org/fr/advancedsearch.html, à l'étape 3 - Date de décision, inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour, à l'étape 4 – Collections, sous la section Compétences, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées, sous la section Législation, cocher le choix « aucune », sous la section Cours, cocher le choix « aucune », sous la section Tribunaux administratifs, cocher le choix « valeurs mobilières » et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».

6.9.3 Refus

Aucune information.

6.9.4 Révocations de l'état d'émetteur assujetti

Aucune information.

6.9.5 Divers

Guardian Capital LP

Vu la demande déposée par Guardian Capital LP (le « déposant ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 12 novembre 2012 (la « demande »);

Vu l'article 68.1 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1;

Vu le *Règlement 81-102 sur les organismes de placement collectif* (le « Règlement 81-102 »)

Vu le *Règlement 14-101 sur les définitions*;

Vu les termes définis suivants :

« fonds visés » : collectivement, les organismes de placement collectif énumérés à l'Annexe A;

« périodes d'équivalence » : périodes pendant lesquelles les fonds visés ont satisfait à des obligations d'information continue équivalentes établies par une autre autorité législative, comme énumérées à l'Annexe A;

Vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2;

Vu la demande visant à ce que les fonds visés deviennent émetteurs assujettis et à faire valoir les périodes d'équivalence afin que des organismes de placement collectif qui sont des émetteurs assujettis au Québec puissent investir dans les fonds visés conformément au sous-paragraphe 2.5(2)(c) du Règlement 81-102 (la « demande souhaité »);

Vu les déclarations suivantes du déposant :

1. le déposant est une société en commandite constituée sous le régime des lois de l'Ontario;
2. le siège du déposant est situé au Commerce Court West, 199 Bay Street, bureau 3100, Toronto, Ontario, M5L 1E8;
3. le déposant est dûment inscrit en Ontario à titre de gestionnaire de fonds d'investissement et agit à ce titre pour les fonds visés au terme d'une convention de gestion datée du 14 mars 2011, ayant été modifiée et mise à jour le 30 septembre 2011 et le 29 mars 2012 ;
4. les documents d'information continue depuis le début du dernier exercice des fonds visés ont été dûment déposés auprès de l'Autorité en date du 13 novembre 2012 et du 4 décembre 2012;
5. une attestation de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario établissant l'assujettissement des fonds visés aux obligations d'information continue et les périodes d'équivalence a été dûment déposée auprès de l'Autorité le 12 novembre 2012;
6. le déposant et les fonds visés ne sont pas en défaut à l'égard de l'une de leurs obligations en vertu de la législation canadienne en valeurs mobilières applicable;
7. les titres des fonds visés n'ont jamais fait l'objet d'une interdiction ou d'une restriction de transaction.

En conséquence, l'Autorité des marchés financiers accueille la demande souhaitée.

Fait à Montréal, le 25 janvier 2013.

Josée Deslauriers
Directrice principale des fonds d'investissement et de l'information continue

Décision n°: 2013-FIIC-0016

6.10 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

6.11 ANNEXES ET AUTRES RENSEIGNEMENTS

ANNEXE 1 DÉPÔTS DE DOCUMENTS D'INFORMATION

RAPPORTS TRIMESTRIELS

	Date du document
AFRI-CAN, SOCIETE DE MINERAUX MARINS	2012-11-30
ALPHINAT INC.	2012-11-30
AMI RESOURCES INC.	2012-11-30
ATIKWA RESOURCES INC.	2012-11-30
BARISAN GOLD CORPORATION	2012-11-30
CAPITAL PRO-EG AUX INC.	2012-11-30
CARDS II TRUST	2012-11-30
CATEGORIE ACTIONS CANADIENNES OPTIMALES TD (#6819)	2012-11-30
CATEGORIE ACTIONS CANADIENNES TD (#6819)	2012-11-30
CATEGORIE CANADIENNE A FAIBLE VOLATILITE TD (#6819)	2012-11-30
CATEGORIE CROISSANCE ASIATIQUE TD (#6819)	2012-11-30
CATEGORIE CROISSANCE DE DIVIDENDES TD (#6819)	2012-11-30
CATEGORIE CROISSANCE INTERNATIONALE TD (#6819)	2012-11-30
CATEGORIE CROISSANCE MONDIALE TD (#6819)	2012-11-30
CATEGORIE FONDS D'ACTIONS CANADIENNES TD (#6819)	2012-11-30
CATEGORIE FONDS D'ACTIONS MONDIALES TD (#6819)	2012-11-30
CATEGORIE FONDS DE GESTION TACTIQUE TD (#6819)	2012-11-30
CATEGORIE FONDS DE REVENU FIXE A RENDEMENT EN CAPITAL TD (#6819)	2012-11-30
CATEGORIE MARCHES EMERGENTS TD (#6819)	2012-11-30
CATEGORIE MONDIALE A FAIBLE VOLATILITE TD (#6819)	2012-11-30
CATEGORIE MONDIALE A HAUT RENDEMENT EN CAPITAL TD (#6819)	2012-11-30
CATEGORIE MONDIALE DE DEVELOPPEMENT DURABLE TD (#6819)	2012-11-30
CATEGORIE MOYENNES SOCIETES AMERICAINES TD (#6819)	2012-11-30
CATEGORIE PETITES SOCIETES CANADIENNES TD (#6819)	2012-11-30
CATEGORIE PLACEMENT A COURT TERME TD (#6819)	2012-11-30
CATEGORIE REVENU DE DIVIDENDES TD (#6819)	2012-11-30
CATEGORIE REVENU MENSUEL TACTIQUE TD (#6819)	2012-11-30
CATEGORIE SOCIETES MONDIALES A CAPITALISATION VARIEE TD (#6819)	2012-11-30
CATEGORIE VALEUR DE GRANDES SOCIETES AMERICAINES TD (#6819)	2012-11-30
CATEGORIE VALEURS SURES CANADIENNES TD (#6819)	2012-11-30
CORPORATION ELEMENTS CRITIQUES	2012-11-30
CORPORATION MINIERE NIOGOLD	2012-11-30
CORPORATION TOMAGOLD	2012-11-30
CRYSTALLEX INTERNATIONAL CORPORATION	2012-03-31
CRYSTALLEX INTERNATIONAL CORPORATION	2012-06-30
CRYSTALLEX INTERNATIONAL CORPORATION	2012-09-30
E.G. CAPITAL INC.	2012-11-30
EXCO TECHNOLOGIES LIMITED	2012-12-31
EXPLORATION AURTOIS INC.	2012-11-30
EXPLORATION AZIMUT INC.	2012-11-30
EXPLORATION KHALKOS INC.	2012-11-30
EXPLORATION PUMA INC.	2012-11-30
EXPLORATION TYPHON INC.	2012-11-30
FIDUCIE CLAREGOLD	2012-11-30

RAPPORTS TRIMESTRIELS

	Date du document
FIDUCIE PPI (32594)	2012-11-30
FONDS DE PRETS PRIVILEGIES A TAUX VARIABLE D'ING (32637)	2012-11-30
GLOBAL SUMMIT REAL ESTATE INC.	2012-11-30
GROUPE CGI INC.	2012-12-31
HALO RESOURCES LTD.	2012-11-30
ICONIC MINERALS LTD.	2012-11-30
ID & T MULTIMEDIA INC.	2012-11-30
KLONDIKE GOLD CORP.	2012-11-30
KLONDIKE SILVER CORP.	2012-11-30
MEDICURE INC.	2012-11-30
NEUROBIOPHARM INC.	2012-11-30
OPEN TEXT CORPORATION	2012-12-31
OUTDOORPARTNER MEDIA CORPORATION	2012-11-30
PARTA DIALOGUE INC.	2012-11-30
PATIENT HOME MONITORING CORP.	2012-12-31
RESSOURCES ABITEX INC.	2012-11-30
RESSOURCES AFFINOR INC.	2012-11-30
RESSOURCES APPALACHES INC.	2012-11-30
RESSOURCES BEAUFIELD INC.	2012-11-30
RESSOURCES BRIONOR INC.	2012-11-30
RESSOURCES CONWAY INC.	2012-11-30
RESSOURCES MAJESCOR INC.	2012-11-30
RESSOURCES MELKIOR INC.	2012-11-30
STAR HEDGE MANAGERS CORP.	2012-11-30
STAR HEDGE MANAGERS CORP. II	2012-11-30
STAR PORTFOLIO CORP. (31655)	2012-11-30
STAR YIELD TRUST (31631)	2012-11-30
TECHNOLOGIES SENSIO INC.	2012-11-30
THESCORE, INC.	2012-11-30
TIGRAY RESOURCES INC.	2012-11-30
TITANIUM CORPORATION INC.	2012-11-30
TRANSGAMING INC.	2012-11-30
TYCO INTERNATIONAL LTD.	2012-12-31
VICTORIA GOLD CORP.	2012-11-30
ZOOMMED INC.	2012-11-30

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS

	Date du document
CATEGORIE CROISSANCE ET REVENU FRONT STREET (#25603)	2012-10-31
CATEGORIE CROISSANCE FRONT STREET (#25603)	2012-10-31
CATEGORIE MARCHE MONETAIRE FRONT STREET (#25603)	2012-10-31
CATEGORIE OCCASIONS MONDIALES FRONT STREET (#25603)	2012-10-31
CATEGORIE OCCASIONS SPECIALES D'ACHATS PERIODIQUES FRONT STREET (#25603)	2012-10-31
CATEGORIE OCCASIONS SPECIALES FRONT STREET (#25603)	2012-10-31
CATEGORIE RESSOURCES FRONT STREET (#25603)	2012-10-31
CATEGORIE REVENU DIVERSIFIE FRONT STREET (#25603)	2012-10-31
CATEGORIE TACTIQUE D'ACTIONS FRONT STREET (#25603)	2012-10-31
CATEGORIE VALEUR FRONT STREET (#25603)	2012-10-31

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS

	Date du document
CORPORATION D'INVESTISSEMENTS ONECAP	2012-09-30
D-FENSE CAPITAL LTEE	2012-09-30
DIAGNOCURE INC.	2012-10-31
EASTMAIN RESOURCES INC.	2012-10-31
EPIC DATA INTERNATIONAL INC.	2012-09-30
EXPLORATION DIAMOND FRANK INC.	2012-09-30
EXPLORATIONS NAMEX INC.	2012-09-30
FIDUCIE CANADIENNE DE BOURSES D'ETUDES PLAN II (#1461)	2012-10-31
FIDUCIE CANADIENNE DE BOURSES D'ETUDES PLAN TRADITIONNEL (#1461)	2012-10-31
FIDUCIE CANADIENNE DE BOURSES D'ETUDES REGIME D'EPARGNE COLL. DE 2001 (#1461)	2012-10-31
FIDUCIE CANADIENNE DE BOURSES D'ETUDES REGIME D'EPARGNE COLLECTIF (#1461)	2012-10-31
FIDUCIE CANADIENNE DE BOURSES D'ETUDES REGIME D'EPARGNE FAMILIAL (#1461)	2012-10-31
FIDUCIE CANADIENNE DE BOURSES D'ETUDES REGIME D'EPARGNE INDIVIDUEL (#1461)	2012-10-31
FOCUS GRAPHITE INC.	2012-09-30
FONDS DE REVENU DE TITRES CANADIENS A FAIBLE VOLATILITE	2012-10-31
INNOVATIVE COMPOSITES INTERNATIONAL INC.	2012-09-30
MINERAUX RARES QUEST LTEE	2012-10-31
NORDION INC.	2012-10-31
NORREP OPPORTUNITIES CORP. - NORREP RESOURCE CLASS (#26536)	2012-10-31
NORREP OPPORTUNITIES CORP. - NORREP II CLASS (#26536)	2012-10-31
PATIENT HOME MONITORING CORP.	2012-09-30
RESSOURCES GIMUS INC.	2012-09-30
SOCIETE DE GESTION AGF LIMITEE (LA)	2012-11-30
SOFAME TECHNOLOGIES INC	2012-09-30
TD SPLIT INC.	2012-11-15
TECHNOLOGIES URBANIMMERSIVE INC.	2012-09-30
VITERRA INC.	2012-10-31

RAPPORTS ANNUELS

	Date du document
CATEGORIE CROISSANCE ET REVENU FRONT STREET (#25603)	2012-10-31
CATEGORIE CROISSANCE FRONT STREET (#25603)	2012-10-31
CATEGORIE MARCHE MONETAIRE FRONT STREET (#25603)	2012-10-31
CATEGORIE OCCASIONS MONDIALES FRONT STREET (#25603)	2012-10-31
CATEGORIE OCCASIONS SPECIALES D'ACHATS PERIODIQUES FRONT STREET (#25603)	2012-10-31
CATEGORIE OCCASIONS SPECIALES FRONT STREET (#25603)	2012-10-31
CATEGORIE RESSOURCES FRONT STREET (#25603)	2012-10-31
CATEGORIE REVENU DIVERSIFIE FRONT STREET (#25603)	2012-10-31
CATEGORIE TACTIQUE D'ACTIONS FRONT STREET (#25603)	2012-10-31
CATEGORIE VALEUR FRONT STREET (#25603)	2012-10-31
CORPORATION D'INVESTISSEMENTS ONECAP	2012-09-30
D-FENSE CAPITAL LTEE	2012-09-30
DIAGNOCURE INC.	2012-10-31

RAPPORTS ANNUELS

	Date du document
EASTMAIN RESOURCES INC.	2012-10-31
EPIC DATA INTERNATIONAL INC.	2012-09-30
EXPLORATION DIAMOND FRANK INC.	2012-09-30
EXPLORATIONS NAMEX INC.	2012-09-30
FIDUCIE CANADIENNE DE BOURSES D'ETUDES PLAN II (#1461)	2012-10-31
FIDUCIE CANADIENNE DE BOURSES D'ETUDES PLAN TRADITIONNEL (#1461)	2012-10-31
FIDUCIE CANADIENNE DE BOURSES D'ETUDES REGIME D'EPARGNE COLL. DE 2001 (#1461)	2012-10-31
FIDUCIE CANADIENNE DE BOURSES D'ETUDES REGIME D'EPARGNE COLLECTIF (#1461)	2012-10-31
FIDUCIE CANADIENNE DE BOURSES D'ETUDES REGIME D'EPARGNE FAMILIAL (#1461)	2012-10-31
FIDUCIE CANADIENNE DE BOURSES D'ETUDES REGIME D'EPARGNE INDIVIDUEL (#1461)	2012-10-31
FOCUS GRAPHITE INC.	2012-09-30
FONDS DE REVENU DE TITRES CANADIENS A FAIBLE VOLATILITE	2012-10-31
INNOVATIVE COMPOSITES INTERNATIONAL INC.	2012-09-30
MINERAUX RARES QUEST LTEE	2012-10-31
NORDION INC.	2012-10-31
NORREP OPPORTUNITIES CORP. - NORREP RESOURCE CLASS (#26536)	2012-10-31
NORREP OPPORTUNITIES CORP. - NORREP II CLASS (#26536)	2012-10-31
PATIENT HOME MONITORING CORP.	2012-09-30
RESSOURCES GIMUS INC.	2012-09-30
SOCIETE DE GESTION AGF LIMITEE (LA)	2012-11-30
SOFAME TECHNOLOGIES INC	2012-09-30
TD SPLIT INC.	2012-11-15
TECHNOLOGIES URBANIMMERSIVE INC.	2012-09-30
VITERRA INC.	2012-10-31

CIRCULAIRES EN VUE DE LA SOLLICITATION DE PROCURATION

	Date du document
BANQUE CANADIENNE DE L'OUEST	
EPIC DATA INTERNATIONAL INC.	
FONDS CANADIEN GROWTHWORKS LTEE	
ICONIC MINERALS LTD.	
MADISON PACIFIC PROPERTIES INC.	
METRO VANCOUVER PROPERTIES CORP.	
NORDION INC.	
PETROLYMPIC LTD.	
RESSOURCES BEAUFIELD INC.	
RESSOURCES MELKIOR INC.	
TRANSCONTINENTAL INC.	
WHISTLER BLACKCOMB HOLDINGS INC.	

NOTICE ANNUELLE

	Date du document

NOTICE ANNUELLE

	Date du document
CRYSTALLEX INTERNATIONAL CORPORATION	2011-12-31
DIAGNOCURE INC.	2012-10-31
EASTMAIN RESOURCES INC.	2012-10-31
FONDS DE REVENU DE TITRES CANADIENS A FAIBLE VOLATILITE	2012-10-31
GUYANA GOLDFIELDS INC.	2012-10-31
MINERAUX RARES QUEST LTEE	2012-10-31
NORDION INC.	2012-10-31
NORREP OPPORTUNITIES CORP. - NORREP RESOURCE CLASS (#26536)	2012-10-31
NORREP OPPORTUNITIES CORP. - NORREP II CLASS (#26536)	2012-10-31
PREMIUM INCOME CORPORATION	2012-10-31
SOCIETE DE GESTION AGF LIMITEE (LA)	2012-11-30
TD SPLIT INC.	2012-11-15
TRANSCONTINENTAL INC.	2012-10-31
VITERRA INC.	2012-10-31

ANNEXE 2 DÉCLARATIONS D'INITIÉS CONFORMES (FORMAT ÉLECTRONIQUE - SEDI)

Liste des symboles SEDI

À partir du 1^{er} novembre 2010, le délai de dépôt d'une déclaration d'initié passera donc à cinq jours civils (sauf pour les déclarations initiales).

RELATIONS AVEC L'ÉMETTEUR ASSUJETTI	45 : Contrepartie d'un bien	* : L'astérisque en regard d'un solde de clôture signifie que l'initié ou son agent déposant a aussi indiqué un solde calculé par lui-même lorsque l'opération a été déposée.
1 : Émetteur assujetti ayant acquis ses propres titres	46 : Contrepartie de services	AVIS L'information publiée dans cette annexe est tirée du rapport hebdomadaire produit par le Système électronique de déclaration des initiés (SEDI). Les initiés ou leurs agents autorisés sont responsables des informations entrées dans le système et, par conséquent, de celles contenues dans le présent rapport. L'information entrée directement dans SEDI prévaut toutefois sur celle présentée cidessous. Certaines informations entrées par les initiés ou leurs agents, qui ne sont pas automatiquement traduites par le système, peuvent être publiées en français ou en anglais. Le personnel de l'Autorité rappelle aux initiés qu'ils doivent, en vertu de la Loi sur les valeurs mobilières, déclarer leur emprise ou une modification à leur emprise sur les titres d'un émetteur assujetti au Québec dans un délai de 10 jours, sauf dans certains cas précis. Ces opérations doivent être rapportées de façon exacte et claire. Pour informations, veuillez communiquer avec l'Autorité des marchés financiers.
2 : Filiale de l'émetteur assujetti	47 : Acquisition ou aliénation par don	
3 : Porteur de titres qui détient en propriété véritable ou contrôle plus de % des titres d'un émetteur assujetti (Loi sur les valeurs mobilières du Québec – 10 % d'une catégorie d'actions) comportant le droit de vote ou droit de participer, sans limite, au bénéficiaire et au partage en cas de liquidation.	48 : Acquisition par héritage ou aliénation par legs	
4 : Administrateur d'un émetteur assujetti	Dérivés émis par l'émetteur	
5 : Dirigeant d'un émetteur assujetti	50 : Attribution d'options	
6 : Administrateur ou dirigeant d'un porteur de titres visé en 3	51 : Levée d'options	
7 : Administrateur ou dirigeant d'un initié à l'égard de l'émetteur assujetti ou d'une filiale de l'émetteur assujetti, autre que 4, 5 et 6	52 : Expiration d'options	
8 : Initié présumé – six mois avant de devenir initié	53 : Attribution de bons de souscription	
NATURE DE L'OPÉRATION	54 : Exercice de bons de souscription	
Généralités	55 : Expiration de bons de souscription	
00 : Solde d'ouverture – Déclaration initiale format SEDI	56 : Attribution de droits de souscription	
10 : Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	57 : Exercice de droits de souscription	
11 : Acquisition ou aliénation effectuée privément	58 : Expiration de droits de souscription	
15 : Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	59 : Exercice au comptant	
16 : Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	Dérivés émis par un tiers	
22 : Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, un regroupement ou une acquisition	70 : Acquisition ou aliénation (vente initiale) d'un dérivé émis par un tiers	
30 : Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	71 : Exercice d'un dérivé émis par un tiers	
35 : Dividende en actions	72 : Autre règlement d'un dérivé émis par un tiers	
36 : Conversion ou échange	73 : Expiration d'un dérivé émis par un tiers	
37 : Division ou regroupement d'actions	Divers	
38 : Rachat – annulation	90 : Changements relatifs à la propriété	
40 : Vente à découvert	97 : Autres	
	99 : Correction d'information	
	NATURE DE L'EMPRISE	
	D : Propriété directe	
	I : Propriété indirecte	
	C : Contrôle	
	AUTRES MENTIONS	
	O : Opération originale	
	M : Première modification	
	M' : Deuxième modification	
	M" : Troisième modification, etc.	
	R : Opération déclarée hors délai (en retard).	

Émetteur	Relation	Retard	État opérationnel	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
49 North Resources Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
49 North Resources Inc.	1		O	2013-01-23	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	1.1460	68 500
			O	2013-01-24	D	38 - Rachat ou annulation	17 600	1.0500	86 100
			O	2013-01-25	D	38 - Rachat ou annulation	21 900	1.0490	108 000
			O	2013-01-29	D	38 - Rachat ou annulation	18 000	1.0420	126 000
Davidson, Andrew	5		O	2013-01-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	1.0900	
			M	2013-01-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	1.0900	10 100
Acasti Pharma Inc.									
<i>Actions ordinaires (Actions de catégorie A)</i>									
chartrand, michel	4		O	2013-01-28	D	52 - Expiration d'options	7 500	0.2500	
			M	2013-01-28	D	51 - Exercice d'options	7 500	0.2500	13 681
			O	2013-01-28	D	51 - Exercice d'options	75 000		88 681
			O	2013-01-28	D	54 - Exercice de bons de souscription	82 500		171 181
			O	2013-01-28	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(165 000)		6 181
Godin, André	5		O	2013-01-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	2.5000	305 514
			O	2013-01-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	2.5500	303 514
Lemieux, Pierre	5		O	2013-01-22	D	54 - Exercice de bons de souscription	25 000	0.5000	25 000
Neptune Technologies & Bioressources inc.	3		O	2013-01-28	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	165 000		
			M	2013-01-28	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	165 000	2.0000	41 575 933
			O	2013-01-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	150 000	2.2800	41 725 933
<i>Bons de souscription</i>									
Lemieux, Pierre	5		O	2013-01-22	D	54 - Exercice de bons de souscription	(25 000)	0.5000	195 000
<i>Bons de souscription (Séries 4)</i>									
chartrand, michel	4		O	2013-01-28	D	54 - Exercice de bons de souscription	(68 750)	0.2500	81 250
			O	2013-01-28	D	54 - Exercice de bons de souscription	(13 750)	0.5000	67 500
<i>Options</i>									
chartrand, michel	4		O	2013-01-28	D	51 - Exercice d'options	(7 500)	0.2500	367 500
			O	2013-01-28	D	51 - Exercice d'options	(37 500)	1.4000	330 000
			O	2013-01-28	D	51 - Exercice d'options	(37 500)	1.5000	292 500
Akita Drilling Ltd.									
<i>Actions sans droit de vote</i>									
Heathcott, Linda A.	4, 6		O	2013-01-24	D	51 - Exercice d'options	6 000	10.9000	17 375
Kushner, Craig	5		O	2013-01-23	D	51 - Exercice d'options	12 000	10.9075	21 232
			O	2013-01-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(12 000)	10.9075	9 232
RICHARDSON, DALE	4		O	2013-01-24	D	51 - Exercice d'options	6 000	10.9000	30 919
Southern, Nancy C.	4, 6		O	2013-01-23	D	51 - Exercice d'options	6 000	10.9000	21 275
Southern, Ronald D.	4, 6, 5, 3		O	2013-01-11	D	51 - Exercice d'options	6 000	9.9400	
			M	2013-01-11	D	51 - Exercice d'options	6 000	10.3000	31 275
WILSON, Charles W.	4		O	2013-01-24	D	51 - Exercice d'options	6 000	10.9000	14 275
<i>Options</i>									
Heathcott, Linda A.	4, 6		O	2013-01-24	D	51 - Exercice d'options	(6 000)	9.9400	80 000
Kushner, Craig	5		O	2013-01-23	D	51 - Exercice d'options	(12 000)	9.9400	17 500
RICHARDSON, DALE	4		O	2013-01-24	D	51 - Exercice d'options	(6 000)	9.9400	0
Southern, Nancy C.	4, 6		O	2013-01-23	D	51 - Exercice d'options	(6 000)	9.9400	0
WILSON, Charles W.	4		O	2013-01-24	D	51 - Exercice d'options	(6 000)	9.9400	0
Alaris Royalty Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Colabella, Manijeh Rachel	5		O	2012-05-15	D	97 - Autre	53		

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
			M	2012-05-15	D	97 - Autre	52		7 794
Driscoll, Darren John	5		O	2013-01-23	D	51 - Exercice d'options	16 875	12.0000	240 803
			O	2013-01-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 657)	25.7500	239 146
			O	2013-01-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 665)	25.5002	235 481
			O	2013-01-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 878)	25.2500	227 603
King, Stephen Walter	4, 5		O	2013-01-23	D	51 - Exercice d'options	90 000	12.0000	515 298
			O	2013-01-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 260)	25.7500	507 038
			O	2013-01-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(18 048)	25.5002	488 990
			O	2013-01-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(38 692)	25.2500	450 298
Reid, Stephen	5		O	2013-01-23	D	51 - Exercice d'options	27 000	27000.0000	
			M	2013-01-23	D	51 - Exercice d'options	27 000	12.0000	254 947
			O	2013-01-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 983)	25.7500	252 964
			O	2013-01-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 387)	25.5002	248 577
			O	2013-01-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(9 430)	25.2500	239 147
Options									
Driscoll, Darren John	5		O	2013-01-23	D	51 - Exercice d'options	(16 875)	12.0000	284 000
King, Stephen Walter	4, 5		O	2013-01-23	D	51 - Exercice d'options	(90 000)	12.0000	
			M	2013-01-23	D	51 - Exercice d'options	(90 000)	12.0000	492 011
Reid, Stephen	5		O	2013-01-23	D	51 - Exercice d'options	(27 000)	12.0000	179 900
Alimentation Couche-Tard Inc.									
Actions à droit de vote multiple Catégorie A									
Metro inc.	3		O	2013-01-22	D	36 - Conversion ou échange	(4 276 332)		10 742 348
Actions à droit de vote subalterne Catégorie B									
Metro inc.	3		O	2013-01-22	D	36 - Conversion ou échange	4 276 332		10 000 000
			O	2013-01-25	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(10 000 000)	47.9000	0
Alphinat inc.									
Options									
Elefant, Marcel	4		O	2012-07-18	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2012-07-18	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			100 000
			O	2013-01-22	D	50 - Attribution d'options	40 000	0.1200	290 000*
			O	2012-07-18	D	50 - Attribution d'options	150 000	0.1200	250 000*
Anconia Resources Corp.									
Actions ordinaires									
Brewster, Jason Allen Ross 2181038 Ontario Inc.	4, 5	PI	O	2013-01-24	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	55 000	0.1700	386 000
			O	2013-01-25	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 000	0.1800	392 000
clement, denis arthur	4		O	2013-01-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 500	0.1550	702 500
ARC Resources Ltd.									
Actions ordinaires									
Deboni, Walter TD Waterhouse Acct #188100E	4	PI	O	2012-08-03	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	23.3500	
			M	2012-08-03	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	23.3500	94 300*
			O	2012-08-07	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	8 000	23.5300	
			M	2012-08-07	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	8 000	23.5300	102 300*
Groeneveld, Neil Adrian Indirect Brokerage	5	PI	O	2012-05-04	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	20.1500	
			M	2012-05-04	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	20.1500	24 342*
			O	2012-12-17	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 245		
			M	2012-12-17	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 245		25 587*
Arsenal Energy Inc.									
Actions ordinaires									
Taylor, Gjoa	5		O	2013-01-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(40 000)	0.7200	186 739
Options									
Taylor, Gjoa	5		O	2013-01-24	D	59 - Exercice au comptant	(100 000)	0.6700	1 160 000
			O	2013-01-25	D	59 - Exercice au comptant	(150 000)	0.7300	1 010 000
			O	2013-01-25	D	59 - Exercice au comptant	(50 000)	0.7200	960 000

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2013-01-25	D	59 - Exercice au comptant	(80 000)	0.7200	880 000
			O	2013-01-25	D	59 - Exercice au comptant	(50 000)	0.7200	830 000
Artis Real Estate Investment Trust									
<i>Parts</i>									
Martens, Armin	4, 5								
Armin & Denise Martens Foundation	PI		O	2013-01-29	I	47 - Acquisition ou aliénation par don	15 000	16.1600	29 009
Minnesota Enterprises Inc.	PI		O	2013-01-29	I	47 - Acquisition ou aliénation par don	(15 000)	16.1600	
			M	2013-01-29	I	47 - Acquisition ou aliénation par don	(15 000)	16.1600	73 550
Aston Hill Financial Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Slemko, Derek Lee	5		M	2013-01-25	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			50 000
Kristi Slemko	PI		O	2013-01-25	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			125 000
Macquarie Private Wealth	PI		O	2013-01-25	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
RSP	PI		O	2013-01-25	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			35 091
Spousal RSP	PI		O	2013-01-25	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			10 649
TFSA	PI		O	2013-01-25	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			2 415
<i>Options</i>									
Bineau, Andre	4		O	2013-01-18	D	50 - Attribution d'options	25 000	1.3200	124 999
Calvin, Bruce	4		O	2013-01-18	D	50 - Attribution d'options	25 000	1.3200	75 000
Killeen, Michael J.	5		O	2013-01-18	D	50 - Attribution d'options	175 000	1.3200	533 000
Slemko, Derek Lee	5		O	2013-01-25	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			320 500
Tittley, Larry William	5		O	2013-01-18	D	50 - Attribution d'options	175 000	1.3200	524 099
TREMBLAY, Eric J.L.M.	4		O	2013-01-18	D	50 - Attribution d'options	200 000	1.3200	700 000
<i>Restricted Share Unit Plan</i>									
Cheng, Benedict	4		O	2013-01-18	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	100 000		175 000
Slemko, Derek Lee	5		O	2013-01-25	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			50 000
ATCO LTD.									
<i>Actions sans droit de vote Class I</i>									
Bale, Brian R	7		O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	393	71.3600	2 102
			O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	114	71.3900	2 216
Booth, Robert T.	7		O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 120	71.9100	5 241
			O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1		5 242
Cerkiewicz, Robert A.	7		O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	18	71.2700	147
Collomb, Bertrand	4		O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	599	71.9100	8 493
DeChamplain, Dennis A	7		O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	105	71.4100	423
			O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	36	71.0500	459
			O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1		460
Dodge, David A.	7		O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	705	75.5800	1 705
Dolan, Brendan G	7		O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	17	71.3400	121
			O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	8	75.1100	129
Heathcott, Linda A.	7, 6		O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	534	75.5800	3 434
Neldner, Helmut M.	4, 7		O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	320	71.9100	21 009
Neumann, Robert C.	5		O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	17	71.3100	180
			O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	41	71.3900	221
			O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1		222
Policchio, Sett F.	5		O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	257	71.3700	5 070
			O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	54	71.7300	5 124
Rayfield, Michael	7		O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 118	71.9100	5 508
Roszell, Scott C	7		O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	8	75.1100	10 909
Routs, Robert John	4		O	2008-05-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	661	75.5800	661
Skiffington, Alan	5		O	2012-01-23	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	36	70.2600	36
Southern, Nancy C.	4, 7, 6, 5		O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 810	71.1600	42 362
			O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	458	71.3900	42 820

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
Stephens, William C.	7		O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	177	71.2400	1 447
			O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	8	75.1100	1 455
Warkentin, Clinton	5		O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	8	76.4000	348
Werth, Susan R.	7, 6, 5		O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	382	71.3500	2 830
			O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	123	71.3900	2 953
			O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1		2 954
Wilmot, Harry G.	5		O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	167	71.3200	1 490
			O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	327	71.3900	1 817
WILSON, Charles W.	4		O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 143	71.9100	26 563
			O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1		26 564
Wright, Paul	5		O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	232	71.2900	2 226
AtmanCo Inc.									
<i>Options actions ordinaires</i>									
Dorais, André	4		O	2012-06-26	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-01-21	D	50 - Attribution d'options	31 298		31 298
Kudzman, Susan	4		O	2013-01-21	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-01-21	D	50 - Attribution d'options	31 298		31 298
Atrium Innovations Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Blanchette, Annie	5	R	O	2013-01-14	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	12.3900	521
Ballard Power Systems Inc.									
<i>Parts Deferred Share Units</i>									
Bourne, Ian Alexander	4	R	O	2012-12-31	D	46 - Contrepartie de services	28 688	0.6100	136 025
Hayhurst, Douglas Palmer	4	R	O	2012-12-31	D	46 - Contrepartie de services	16 393	0.6100	33 326
Kilroy, Edwin Joseph	4	R	O	2012-12-31	D	46 - Contrepartie de services	20 491	0.6100	84 500
Park, Dr. Chong Sup	4	R	O	2012-12-31	D	46 - Contrepartie de services	16 393	0.6100USD	33 243
Stephenson, Carol M.	4	R	O	2012-12-31	D	46 - Contrepartie de services	20 491	0.6100	38 011
Sutcliffe, David B.	4	R	O	2012-12-31	D	46 - Contrepartie de services	20 491	0.6100	67 183
Banque Canadienne Imperiale de Commerce									
<i>Actions ordinaires</i>									
CIBC	1		O	2013-01-14	D	38 - Rachat ou annulation	80 000	81.9046	80 000
			O	2013-01-14	D	38 - Rachat ou annulation	(80 000)	81.9046	0
			O	2013-01-15	D	38 - Rachat ou annulation	83 700	82.1815	83 700
			O	2013-01-15	D	38 - Rachat ou annulation	(83 700)	82.1815	0
			O	2013-01-16	D	38 - Rachat ou annulation	77 900	82.1801	77 900
			O	2013-01-16	D	38 - Rachat ou annulation	(77 900)	82.1801	0
			O	2013-01-17	D	38 - Rachat ou annulation	83 300	82.4495	83 300
			O	2013-01-17	D	38 - Rachat ou annulation	(83 300)	82.4495	0
			O	2013-01-18	D	38 - Rachat ou annulation	84 900	83.1079	84 900
			O	2013-01-18	D	38 - Rachat ou annulation	(84 900)	83.1079	0
Banque Royale du Canada									
<i>Actions ordinaires</i>									
Friis, Morten Nicolai	5		O	2013-01-22	D	51 - Exercice d'options	2 503	31.3150	76 207
			O	2013-01-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 633)	61.2100	74 574
<i>Options</i>									
Friis, Morten Nicolai	5		O	2013-01-22	D	51 - Exercice d'options	(2 503)	31.3150	431 103
Baytex Energy Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Aylesworth, William Derek	5		O	2013-01-18	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(4 985)	44.0200	
			M	2013-01-18	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	(4 987)	44.0200	168 830
CHWYL, EDWARD	4		O	2010-12-31	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	145 900		
			M	2010-12-31	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	161 812		
			M'	2010-12-31	D	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	159 112		159 112

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
Darcy, Geoffrey James	5		O	2013-01-18	D	57 - Exercice de droits de souscription	855	44.2000	4 436
			O	2013-01-18	D	57 - Exercice de droits de souscription	2 558	44.2000	6 994
			O	2013-01-18	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(1 045)	44.0200	5 949
Desrosiers, Murray Joseph	5		O	2013-01-18	D	57 - Exercice de droits de souscription	4 314	44.2000	
			M	2013-01-18	D	57 - Exercice de droits de souscription	4 314	44.2000	13 529
Kaluza, Michael Sam	5		O	2013-01-18	D	57 - Exercice de droits de souscription	678	44.2000	679
			O	2013-01-18	D	57 - Exercice de droits de souscription	2 032	44.2000	2 711
			O	2013-01-24	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(2)	44.2000	2 709
Proctor, Marty Leigh	5		O	2013-01-18	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(3 544)	44.0200	
			M	2013-01-18	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(3 546)	44.0200	112 137
Performance Awards									
Bowzer, James Lee	5		O	2013-01-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	8 000		48 000
Brussa, John Albert	4		O	2012-07-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(297)		
			M	2012-07-01	D	57 - Exercice de droits de souscription	(275)		1 814
Darcy, Geoffrey James	5		O	2013-01-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 900		13 800
			O	2013-01-18	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 200)	44.2000	12 600
Desrosiers, Murray Joseph	5		O	2013-01-18	D	57 - Exercice de droits de souscription	(2 157)	44.2000	
			M	2013-01-18	D	57 - Exercice de droits de souscription	(1 973)	44.2000	10 525
Kaluza, Michael Sam	5		O	2013-01-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 575		11 900
			O	2013-01-18	D	57 - Exercice de droits de souscription	(950)	44.2000	10 950
Restricted Awards									
Bowzer, James Lee	5		O	2013-01-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 000		12 000
Darcy, Geoffrey James	5		O	2013-01-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 100		8 200
			O	2013-01-18	D	57 - Exercice de droits de souscription	(800)	44.2000	7 400
Ector, Brian Gordon	5		O	2013-01-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 100		
			M	2013-01-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 100		8 708
Kaluza, Michael Sam	5		O	2013-01-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 925		7 017
			O	2013-01-18	D	57 - Exercice de droits de souscription	(633)	44.2000	6 384
BCE Inc.									
Actions privilégiées AB									
Simmonds, Robert	4								
Barbara Simmonds	PI		O	2011-05-12	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2012-09-01	C	36 - Conversion ou échange	3 000		3 000
Actions privilégiées Series AA									
Simmonds, Robert	4								
Barbara Simmonds	PI		O	2012-09-01	C	36 - Conversion ou échange	(3 000)		0
Bell Canada									
Débetures Series M-12									
Simmonds, Robert	4		O	2011-12-15	D	38 - Rachat ou annulation	(\$ 5 000.00)		\$ 0.00
Birchcliff Energy Ltd.									
Options									
Bosman, Myles	5		O	2013-01-22	D	52 - Expiration d'options	(111 000)	7.3800	537 000
			O	2013-01-24	D	50 - Attribution d'options	111 000	7.3200	648 000
Cameron, Gordon W.	4		O	2013-01-22	D	52 - Expiration d'options	(50 100)	7.3800	90 000
Geremia, Bruno P.	5		O	2013-01-22	D	52 - Expiration d'options	(111 000)	7.3800	356 000
			O	2013-01-24	D	50 - Attribution d'options	111 000	7.3200	467 000
Humphreys, David	5		O	2013-01-24	D	50 - Attribution d'options	111 000	7.3200	833 000
Pagano, Karen Ann	5		O	2013-01-22	D	52 - Expiration d'options	(111 000)	7.3800	537 000
			O	2013-01-24	D	50 - Attribution d'options	111 000	7.3200	648 000
Shaw, Laurence Allan	4		O	2013-01-22	D	52 - Expiration d'options	(50 100)	7.3800	90 000
Siemens, Werner A.	4		O	2013-01-22	D	52 - Expiration d'options	(38 600)	7.3800	56 734
Surbey, James William	5		O	2013-01-22	D	52 - Expiration d'options	(111 000)	7.3800	
			M	2013-01-22	D	52 - Expiration d'options	(111 000)	7.3800	537 000
			O	2013-01-24	D	50 - Attribution d'options	111 000	7.3200	648 000
Tonken, Aaron Jeffery	4, 5		O	2013-01-22	D	52 - Expiration d'options	(111 000)	7.3800	537 000
			O	2013-01-24	D	50 - Attribution d'options	111 000	7.3200	648 000

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Boardwalk Real Estate Investment Trust									
<i>Parts de fiducie</i>									
Mahajan, Kelly Kulwant	5	R	O	2011-09-07	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(267)	50.8900	1 003
Bombardier Inc.									
<i>Deferred Stock Units/Unités d'actions différées</i>									
Attendu, Pierre	7		O	2012-10-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			183 799
<i>Performance Share Units/Unités d'actions liées au rendement</i>									
Attendu, Pierre	7		O	2012-10-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			M	2012-10-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Bonavista Energy Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
MacPhail, Keith A.J.	4, 5		O	2013-01-21	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(75 000)	14.3000	4 305 223
1136050 Alberta Ltd.	PI		O	2013-01-21	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(75 000)	14.3000	4 305 223
Stewart, Cory James	5		O	2013-01-18	D	57 - Exercice de droits de souscription	290	13.9400	6 910
			O	2013-01-18	D	57 - Exercice de droits de souscription	364	13.9400	7 274
<i>Options</i>									
Stewart, Cory James	5		O	2013-01-18	D	50 - Attribution d'options	5 000	13.9400	78 650
			O	2013-01-18	D	50 - Attribution d'options	5 000	13.9400	83 650
			O	2013-01-18	D	50 - Attribution d'options	5 000	13.9400	88 650
<i>Restricted Share Awards (RSA)</i>									
Stewart, Cory James	5		O	2013-01-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 670	13.9400	19 570
			O	2013-01-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 670	13.9400	22 240
			O	2013-01-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 670	13.9400	24 910
			O	2013-01-18	D	58 - Expiration de droits de souscription	(400)	28.8400	24 510
			O	2013-01-18	D	58 - Expiration de droits de souscription	(550)	26.0700	23 960
Brigus Gold Corp. (formerly Apollo Gold Corporation)									
<i>Actions ordinaires</i>									
Dawe, Wade K.	4, 5		O	2010-06-28	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Brigus Capital Inc.	PI		O	2013-01-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50 000	0.9600	50 000
Brompton Corp. (formerly Duntroon Energy Ltd.)									
<i>Actions ordinaires</i>									
Braaten, Peter A.	4		O	2013-01-23	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(86 912)		0
Brompton Group Limited	PI		O	2013-01-23	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(86 912)		0
Pether, Raymond	4, 7, 6		O	2006-08-04	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
2357087 Ontario Inc.	PI		O	2013-01-23	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	34 010		34 010
			O	2013-01-25	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(34 010)		0
Brompton Financial Services Inc.	PI		O	2006-08-04	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-01-25	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	34 010		34 010
The Braaten Joint Partner Trust	3		O	2013-01-23	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			52 902
2357086 Ontario Inc.	PI		O	2013-01-25	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(52 902)		0
Brompton Capital Corporation	PI		O	2013-01-23	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-01-25	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	52 902		52 902
<i>Class A Common Shares</i>									
Braaten, Peter A.	4		O	2013-01-23	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(1 070 830)		0
Brompton Group Limited	PI		O	2013-01-23	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(1 070 830)		0
Pether, Raymond	4, 7, 6		O	2006-08-04	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
2357087 Ontario Inc.	PI		O	2013-01-23	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	419 031		419 031
			O	2013-01-25	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(419 031)		0
Brompton Financial Services Inc.	PI		O	2006-08-04	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-01-25	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	419 031		419 031
The Braaten Joint Partner Trust	3		O	2013-01-23	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			651 799
2357086 Ontario Inc.	PI		O	2013-01-23	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			651 799

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
Brompton Capital Corporation	PI		O	2013-01-25	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(651 799)		0
			O	2013-01-23	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-01-25	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	651 799		651 799
Brookfield Asset Management Inc.									
<i>Actions privilégiées Class A Series 11</i>									
Blidner, Jeffrey Miles	5		O	2012-09-30	D	38 - Rachat ou annulation	(7 528)		0
Blidner/Sternberg/Hirschorn	PI		O	2012-09-30	I	38 - Rachat ou annulation	(4 000)		0
Ilsa Blidner Consulting Inc.	PI		O	2012-09-30	I	38 - Rachat ou annulation	(2 000)		0
Stamer Consulting Inc.	PI		O	2012-09-30	I	38 - Rachat ou annulation	(12 000)		0
BSM Technologies Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Inwentash, Sheldon	6, 3		O	2013-01-23	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 374 100
			O	2013-01-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	260 000	1.6500	1 634 100
Pinetree Capital Ltd	PI		O	2013-01-23	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 155 000
Self Directed RRSP of Sheldon Inwentash	PI		O	2013-01-23	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			280 900
Cabia Goldhills Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Saviuk, Steve	4								
Manitex Capital Inc.	PI		O	2010-09-24	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-10-26	C	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	1 060 000		1 060 000*
Wekopa Investments Inc.	PI		O	2010-09-24	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-10-26	I	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	500 000		500 000*
<i>Bons de souscription</i>									
Saviuk, Steve	4								
Manitex Capital Inc.	PI		O	2010-09-24	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2011-10-26	C	22 - Acquisition ou aliénation suivant une offre publique d'achat, regroupement ou acquisition	225 000		225 000
Calfrac Well Services Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Marseglia, Umberto	5		O	2013-01-11	D	57 - Exercice de droits de souscription	269	24.4400	5 269*
Medvedic, Tom	5		O	2013-01-11	D	57 - Exercice de droits de souscription	500	24.4400	5 441*
Montgomery, Robert	5		O	2013-01-11	D	57 - Exercice de droits de souscription	269	24.4400	15 262*
Oke, Edward	5		O	2013-01-11	D	57 - Exercice de droits de souscription	358	24.4400	1 358*
Rokosh, Gary John	5		O	2013-01-11	D	57 - Exercice de droits de souscription	322	24.4400	4 873*
Sutherland, Robert	5		O	2013-01-11	D	57 - Exercice de droits de souscription	215	24.4400	2 786*
<i>RSU</i>									
Marseglia, Umberto	5	R	O	2013-01-11	D	57 - Exercice de droits de souscription	(500)	24.4400	1 000*
Medvedic, Tom	5	R	O	2013-01-11	D	57 - Exercice de droits de souscription	(500)	24.4400	1 000*
Mignault, Matthew	5	R	O	2013-01-11	D	59 - Exercice au comptant	(600)	24.4400	1 200*
Montgomery, Robert	5	R	O	2013-01-11	D	57 - Exercice de droits de souscription	(500)	24.4400	1 000*
Oke, Edward	5	R	O	2013-01-11	D	57 - Exercice de droits de souscription	(666)	24.4400	1 334*
Olinek, Michael Dean	5	R	O	2013-01-11	D	59 - Exercice au comptant	(500)	24.4400	1 000*
Paslawski, Basil Mark	5	R	O	2013-01-11	D	59 - Exercice au comptant	(600)	24.4400	1 200*
Payne, Frederick Bruce	5	R	O	2013-01-11	D	59 - Exercice au comptant	(500)	24.4400	1 000*
Rokosh, Gary John	5	R	O	2013-01-11	D	57 - Exercice de droits de souscription	(600)	24.4400	1 200*
Sutherland, Robert	5	R	O	2013-01-11	D	57 - Exercice de droits de souscription	(400)	24.4400	800*
Calloway Real Estate Investment Trust									
<i>Deferred Units</i>									
Forde, Peter Charles	4		O	2013-01-28	D	97 - Autre	5 137		33 331
McVicar, Jamie Marshall	4		O	2013-01-25	D	97 - Autre	7 982		56 250
Young, Michael D'Arcy	4	R	O	2013-01-02	D	46 - Contrepartie de services	17 377		41 355*
Canaccord Financial Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
HAMILL, VICKI KATHARINE	5								

Emetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
HSBC InvestDirect on behalf of the insider's RRSP	PI		O	2012-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	556	7.4300	5 025
Canada Life Capital Trust									
<i>Canada Life Capital Securities, Series B</i>									
The Great-West Life Assurance Company	1								
The Canada Life Assurance Company	PI	R	O	2003-11-18	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 000 000	114.0010	7 000 000
		R	O	2003-11-27	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	8 099 000	115.5610	15 099 000
		R	O	2003-12-04	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000 000	115.5670	25 099 000
			O	2004-03-24	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(25 099 000)	121.3760	0
The Canada Life Insurance Company of Canada	PI		O	2003-01-10	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2004-03-24	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	25 099 000	121.3760	25 099 000
Canadian Natural Resources Limited									
<i>Actions ordinaires</i>									
Jocksch, Terry James	5		O	2013-01-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 500)	31.1500	135 998
Palmer, James Simpson	4		O	2013-01-28	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	594	29.8300	54 813
Canadian Oil Recovery & Remediation Enterprises Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Lorenzo, John Michael	4								
Bourgnine Holdings Ltd.	PI		O	2013-01-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	0.1300	3 981 842
			O	2013-01-24	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.1300	3 991 842
			O	2013-01-25	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.1300	4 001 842
			O	2013-01-28	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	0.1250	4 021 842
			O	2013-01-29	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.1300	4 031 842
Canadian Oil Sands Limited									
<i>Options</i>									
Arnold, Scott	5		O	2013-01-24	D	52 - Expiration d'options	(3 735)	29.3700	34 883
Coutu, Marcel R.	4, 5		O	2013-01-25	D	52 - Expiration d'options	(78 925)	29.3700	1 117 181
Curran, Trudy Marie	5		O	2013-01-25	D	52 - Expiration d'options	(18 450)	29.3700	134 674
Fisekci, Siren	5		O	2013-01-25	D	52 - Expiration d'options	(9 845)	29.3700	57 505
Hagerman, Allen R.	5		O	2013-01-25	D	52 - Expiration d'options	(26 645)	29.3700	79 958
Kubik, Ryan Michael	5		O	2013-01-25	D	52 - Expiration d'options	(9 885)	29.3700	239 456
Canadian Utilities Limited									
<i>Actions privilégiées Series W</i>									
Watson, Karen M	4		O	2012-07-19	D	38 - Rachat ou annulation	(800)	25.0000	0
<i>Actions sans droit de vote Class A</i>									
Bale, Brian R	7		O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	440	66.5200	2 398
			O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	187	67.1000	2 585
Booth, Robert T.	4		O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	348	67.2800	5 068
Cerkiewicz, Robert A.	7		O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	21	66.5300	288
			O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	102	67.1000	390
			O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1		391
Charlton, Loraine M.	4		O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	728	67.2800	11 899
Cook, P. Derek	7		O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	66	66.6500	74
			O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1		75
DeChamplain, Dennis A	7		O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	116	66.5200	483
			O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	93	67.1300	576
Dodge, David A.	4		O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	391	67.2800	6 408
			O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1		6 409
Dolan, Brendan G	7		O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	19	66.5400	153
Ellard, Denis M.	7		O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	903	67.2800	4 080
			O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1		4 081
Francis, Robert, B	4		O	2012-05-03	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	804	67.5800	804
Heathcott, Linda A.	4		O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	985	67.2800	5 379
Neumann, Robert C.	5		O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	18	66.5400	152
			O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	37	67.0400	189
			O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1		190

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Porteur inscrit									
Normand, Robert John	4		O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliéation en vertu d'un régime d'actionariat	999	67.2800	5 973
Policicchio, Sett F.	5		O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliéation en vertu d'un régime d'actionariat	296	66.5600	4 169
			O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliéation en vertu d'un régime d'actionariat	149	67.1000	4 318
			O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliéation en vertu d'un régime d'actionariat	1		4 319
Roszell, Scott C	7		O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliéation en vertu d'un régime d'actionariat	46	66.7600	3 914
			O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliéation en vertu d'un régime d'actionariat	1		3 915
SIMPSON, JAMES W.	4		O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliéation en vertu d'un régime d'actionariat	1 275	67.2800	5 403
			O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliéation en vertu d'un régime d'actionariat	1		5 404
Skiffington, Alan	5		O	2012-01-23	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliéation en vertu d'un régime d'actionariat	60	69.9100	60
Southern, Nancy C.	4, 7, 6, 5		O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliéation en vertu d'un régime d'actionariat	748	67.1000	1 487
			O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliéation en vertu d'un régime d'actionariat	1		1 488
Stephens, William C.	5		O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliéation en vertu d'un régime d'actionariat	203	66.5200	3 056
			O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliéation en vertu d'un régime d'actionariat	33	66.7500	3 089
Urwin, Roger J.	4		O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliéation en vertu d'un régime d'actionariat	343	63.3700	10 810
			O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliéation en vertu d'un régime d'actionariat	1		10 811
Warkentin, Clinton	5		O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliéation en vertu d'un régime d'actionariat	11	66.3000	381
			O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliéation en vertu d'un régime d'actionariat	1		382
Watson, Karen M	4		O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliéation en vertu d'un régime d'actionariat	195	67.5800	15 230
Werth, Susan R.	7, 6, 5		O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliéation en vertu d'un régime d'actionariat	435	66.5400	3 192
			O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliéation en vertu d'un régime d'actionariat	201	67.1000	3 393
Wilmot, Harry G.	5		O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliéation en vertu d'un régime d'actionariat	191	66.5400	1 438
WILSON, Charles W.	4		O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliéation en vertu d'un régime d'actionariat	1 297	63.6400	46 675
Wright, Paul	5		O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliéation en vertu d'un régime d'actionariat	265	66.6000	2 077
Canadian Western Bank									
<i>Actions ordinaires</i>									
Addington, William James	5		O	2013-01-24	D	10 - Acquisition ou aliéation effectuée sur le marché	(100)	30.1000	18 599
			O	2013-01-24	D	10 - Acquisition ou aliéation effectuée sur le marché	(100)	30.1050	18 499
			O	2013-01-24	D	10 - Acquisition ou aliéation effectuée sur le marché	(1 800)	30.2166	16 699
			O	2013-01-25	D	10 - Acquisition ou aliéation effectuée sur le marché	(700)	30.3500	15 999
			O	2013-01-25	D	10 - Acquisition ou aliéation effectuée sur le marché	(200)	30.3700	15 799
			O	2013-01-25	D	10 - Acquisition ou aliéation effectuée sur le marché	(100)	30.3600	15 699
			O	2013-01-25	D	10 - Acquisition ou aliéation effectuée sur le marché	(1 000)	30.3950	14 699
Davies, Diane Marie	5								
Qtrade	PI		O	2013-01-24	I	10 - Acquisition ou aliéation effectuée sur le marché	(500)	30.3900	24 896
			O	2013-01-24	I	10 - Acquisition ou aliéation effectuée sur le marché	(100)	30.4000	24 796
			O	2013-01-24	I	10 - Acquisition ou aliéation effectuée sur le marché	(200)	30.4100	24 596
			O	2013-01-24	I	10 - Acquisition ou aliéation effectuée sur le marché	(200)	30.4200	24 396
Fowler, Christopher Hector	5		O	2013-01-23	D	51 - Exercice d'options	4 572	30.1200	25 328
Harding, Gail Linda	5		O	2013-01-25	D	51 - Exercice d'options	5 515	11.7580	42 660
Knaak, Uve	5		O	2013-01-24	D	10 - Acquisition ou aliéation effectuée sur le marché	790	30.1200	20 710
			O	2013-01-24	D	10 - Acquisition ou aliéation effectuée sur le marché	(50)	30.0100	20 660
			O	2013-01-24	D	10 - Acquisition ou aliéation effectuée sur le marché	(500)	30.0100	20 160
			O	2013-01-24	D	10 - Acquisition ou aliéation effectuée sur le marché	(200)	30.0100	19 960
Logan, Nicholas Robert	7		O	2013-01-22	D	10 - Acquisition ou aliéation effectuée sur le marché	(4 500)	29.9000	100 991
			O	2013-01-22	D	10 - Acquisition ou aliéation effectuée sur le marché	(200)	29.9100	100 791
			O	2013-01-22	D	10 - Acquisition ou aliéation effectuée sur le marché	(200)	29.9200	100 591
			O	2013-01-22	D	10 - Acquisition ou aliéation effectuée sur le marché	(100)	29.9000	100 491
			O	2013-01-23	D	10 - Acquisition ou aliéation effectuée sur le marché	(900)	30.0000	99 591
			O	2013-01-23	D	10 - Acquisition ou aliéation effectuée sur le marché	(200)	200.0000	99 391
			O	2013-01-23	D	10 - Acquisition ou aliéation effectuée sur le marché	(100)	29.9700	99 291
			O	2013-01-23	D	10 - Acquisition ou aliéation effectuée sur le marché	(2 000)	29.9800	97 291
			O	2013-01-23	D	10 - Acquisition ou aliéation effectuée sur le marché	(1 800)	29.9500	95 491
			O	2013-01-23	D	10 - Acquisition ou aliéation effectuée sur le marché	(300)	30.2100	95 191
			O	2013-01-23	D	10 - Acquisition ou aliéation effectuée sur le marché	(700)	30.2000	94 491

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Porteur inscrit									
			O	2013-01-23	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	(3 700)	30.1900	90 791
			O	2013-01-23	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	(200)	30.1500	90 591
			O	2013-01-23	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	(100)	30.1950	90 491
			O	2013-01-24	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	(5 000)	30.0100	85 491
Pollock, Laurence Malcolm	4, 5		O	2013-01-23	D	51 - Exercice d'options	5 843	30.1200	412 461
			O	2013-01-23	D	51 - Exercice d'options	1 668	30.1200	414 129
			O	2013-01-23	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	(6 618)	30.2100	407 511
Wright, John Charles	5		O	2013-01-24	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	(5 000)	30.3500	131 965
			O	2013-01-25	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	(5 000)	30.3500	126 965
Options									
Davies, Diane Marie	5		O	2013-01-23	D	51 - Exercice d'options	(3 600)	11.7580	17 864
Fowler, Christopher Hector	5		O	2013-01-23	D	51 - Exercice d'options	(7 500)	11.7580	
		M		2013-01-23	D	51 - Exercice d'options	(7 500)	11.7580	86 958
Harding, Gail Linda	5		O	2013-01-25	D	51 - Exercice d'options	(9 000)	11.7580	48 015
Knaak, Uve	5		O	2013-01-24	D	51 - Exercice d'options	(2 966)	22.0900	14 766
Pollock, Laurence Malcolm	4, 5		O	2013-01-23	D	51 - Exercice d'options	(20 290)	21.4450	507 207
			O	2013-01-23	D	51 - Exercice d'options	(3 800)	16.8930	503 407
Canyon Services Group Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Fedora, Bradley P. D.	5		O	2013-01-24	D	51 - Exercice d'options	100 000	0.9900	922 200
			O	2013-01-24	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	(31 800)	11.0000	890 400
			O	2013-01-24	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	(200)	11.0050	890 200
			O	2013-01-24	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	(1 700)	11.0100	888 500
			O	2013-01-24	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	(6 200)	11.0200	882 300
			O	2013-01-25	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	(20 100)	11.0000	862 200
			O	2013-01-25	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	(40 000)	11.0500	822 200
Peskunowicz, Adolph Joseph John	5		O	2013-01-29	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	1 000	11.2000	108 200
			O	2013-01-29	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	250	11.2200	108 450
			O	2013-01-24	D	51 - Exercice d'options	(100 000)	0.9900	369 100
Capital DGMC Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Gestion Système Téléphonique B.L.Inc	3		O	2013-01-22	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	33 000	0.1000	3 458 000
Laberge, Benoit	3								
Gestion Système téléphonique B.L.Inc	PI		O	2013-01-22	I	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	33 000	0.1000	3 458 000
Capital Nobel Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Grandmont, Bernard	4		O	2013-01-24	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(300 000)		0
9275-4886 Quebec Inc.	PI		O	2012-06-11	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			300 000
			O	2013-01-24	I	90 - Changements relatifs à la propriété	300 000		300 000
Maurais, Yves	4, 5		O	2013-01-23	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(300 000)		0
Mauvaco Inc.	PI		O	2012-06-11	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			300 000
			O	2013-01-23	I	90 - Changements relatifs à la propriété	300 000		300 000
Teasdale, Jean	4, 5		O	2013-01-23	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(300 000)		0
Gestion JFALT Inc.	PI		O	2012-06-11	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			300 000
			O	2013-01-23	I	90 - Changements relatifs à la propriété	300 000		300 000
Capstone Mining Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Capstone Mining Corp.	1		O	2013-01-22	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	120 000	2.5950	510 300
			O	2013-01-23	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	250 000	2.5800	760 300
			O	2013-01-24	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	271 700	2.5796	1 032 000
			O	2013-01-25	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	225 000	2.5163	1 257 000
			O	2013-01-28	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	271 700	2.4408	1 528 700
			O	2013-01-28	D	38 - Rachat ou annulation	(760 300)		768 400
Kenny, Ted	7		O	2010-09-28	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			4 699
			O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénéation en vertu d'un régime d'actionariat	4 699	3.3100	4 699

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Cascades inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Hogg, Allan	5		O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	4 641	4.5500	26 062
Langevin, Luc	5		O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	4 627	4.5300	21 845
Lemaire, Alain	4, 5		O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	18 322	4.5400	224 931
Celestica Inc.									
<i>Actions à droit de vote subalterne</i>									
Andrade, Mike	5		O	2012-04-25	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			41 858
			O	2013-01-29	D	51 - Exercice d'options	4 900	5.1300	46 758
			O	2013-01-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 900)	8.1300	41 858
			O	2013-01-29	D	51 - Exercice d'options	4 300	5.1300	46 158
			O	2013-01-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 300)	8.1200	41 858
			O	2013-01-29	D	51 - Exercice d'options	700	5.1300	42 558
			O	2013-01-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(700)	8.1100	41 858
			O	2013-01-29	D	51 - Exercice d'options	4 100	5.1300	45 958
			O	2013-01-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 100)	8.1000	41 858
			O	2013-01-29	D	51 - Exercice d'options	777	5.1300	42 635
			O	2013-01-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(777)	8.0900	41 858
DelBianco, Elizabeth	5		O	2013-01-28	D	51 - Exercice d'options	7 467	5.1300	119 156
			O	2013-01-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 467)	8.1200	111 689
			O	2013-01-28	D	51 - Exercice d'options	6 800	5.1300	118 489
			O	2013-01-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 800)	8.1100	111 689
			O	2013-01-28	D	51 - Exercice d'options	74 700	5.1300	186 389
			O	2013-01-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(74 700)	8.1000	111 689
			O	2013-01-28	D	51 - Exercice d'options	15 200	5.1300	126 889
			O	2013-01-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(15 200)	8.0900	111 689
			O	2013-01-28	D	51 - Exercice d'options	7 600	6.5100	119 289
			O	2013-01-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 600)	8.2300	111 689
			O	2013-01-28	D	51 - Exercice d'options	3 400	6.5100	115 089
			O	2013-01-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 400)	8.2000	111 689
			O	2013-01-28	D	51 - Exercice d'options	4 900	6.5100	116 589
			O	2013-01-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 900)	8.1800	111 689
			O	2013-01-28	D	51 - Exercice d'options	8 500	6.5100	120 189
			O	2013-01-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 500)	8.1700	111 689
			O	2013-01-28	D	51 - Exercice d'options	11 900	6.5100	123 589
			O	2013-01-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(11 900)	8.1600	111 689
			O	2013-01-28	D	51 - Exercice d'options	19 800	6.5100	131 489
			O	2013-01-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(19 800)	8.1500	111 689
			O	2013-01-28	D	51 - Exercice d'options	3 900	6.5100	115 589
			O	2013-01-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 900)	8.1400	111 689
<i>Options</i>									
Andrade, Mike	5		O	2013-01-29	D	51 - Exercice d'options	(4 900)		213 749
			O	2013-01-29	D	51 - Exercice d'options	(4 300)		209 449
			O	2013-01-29	D	51 - Exercice d'options	(700)		208 749
			O	2013-01-29	D	51 - Exercice d'options	(4 100)		204 649
			O	2013-01-29	D	51 - Exercice d'options	(777)		203 872
DelBianco, Elizabeth	5		O	2013-01-28	D	51 - Exercice d'options	(7 467)		509 299
			O	2013-01-28	D	51 - Exercice d'options	(6 800)		502 499
			O	2013-01-28	D	51 - Exercice d'options	(74 700)		427 799
			O	2013-01-28	D	51 - Exercice d'options	(15 200)		412 599
			O	2013-01-28	D	51 - Exercice d'options	(7 600)		404 999
			O	2013-01-28	D	51 - Exercice d'options	(3 400)		401 599
			O	2013-01-28	D	51 - Exercice d'options	(4 900)		396 699
			O	2013-01-28	D	51 - Exercice d'options	(8 500)		388 199
			O	2013-01-28	D	51 - Exercice d'options	(11 900)		376 299
			O	2013-01-28	D	51 - Exercice d'options	(19 800)		356 499

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2013-01-28	D	51 - Exercice d'options	(3 900)		352 599
Celtic Exploration Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Lalani, Sadiq	5								
Employee Stock Savings Plan (ESSP)	PI		O	2013-01-16	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	63	26.6700	16 297
Shea, Michael	5								
Employee Stock savings Plan(ESSP)	PI		O	2013-01-16	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	55	26.6700	14 810
Cequence Energy Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Colborne, Paul	4		O	2013-01-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	1.5200	350 000
			O	2013-01-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	1.5200	370 000
			O	2013-01-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	1.4900	375 000
Cervus Equipment Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Drake, Graham	4								
SPOUSAL RRSP - Holly Drake	PI		O	2013-01-17	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	403	17.2000	36 967*
Higgins, John C.	5		O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	496	18.7300	2 713
			O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 048	16.9260	3 761
<i>Actions ordinaires Deferred Shares</i>									
Drake, Graham	4		O	2012-10-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	401	18.9500	40 974*
			O	2012-12-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	479	17.2000	43 865*
Chartwell Retirement Residences									
<i>Parts de fiducie</i>									
Schwartz, Thomas	4		O	2013-01-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	36	10.2832	33 316
Megaview Diversified Holdings Inc.	PI		O	2013-01-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	18	10.2832	4 339
Chorus Aviation Inc.									
<i>Class B Voting Shares</i>									
Copp, Colin	5		O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	14 756		45 516
Deveau, David Todd	7		O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	5 042		6 995
FLYNN, Rick	5		O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	18 220		70 691
Giampa, Franco	7		O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	2 063		2 750
MAHODY, Jolene	5		O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	10 931		23 941
RANDELL, Joseph D.	4, 5		O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	24 950		460 188
Snowdon, Barbara	5		O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	5 284		8 171
STEER, Richard A.	5		O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	10 402		46 934
TAPSON, Scott	5		O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	6 297		14 057
<i>Deferred Share Units</i>									
Collins, Gary	4		O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	3 776		38 031
Cramm, Karen	4		O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	2 138		21 042
Duster, Benjamin Cecil	4		O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 807		17 617
Falconer, Richard Douglas	4		O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	395		9 405
Isaacs, Sydney John	4, 7		O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	2 056		21 822
MacCormack, G. Ross	4		O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	3 459		34 738
McCoy, Richard H.	4		O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	5 205		52 461
McLennan, John T.	4		O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 807		17 617
<i>Droits (Ongoing Long-Term Incentive Plan)</i>									
Copp, Colin	5		O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	24 921		162 716
Deveau, David Todd	7		O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	6 348		41 457
FLYNN, Rick	5		O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	18 750		128 498
Giampa, Franco	7		O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	8 193		55 482
Linthwaite, Steven	5		O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	12 550		80 460
MAHODY, Jolene	5		O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	25 845		168 597
RANDELL, Joseph D.	4, 5		O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	99 366		628 592
Snowdon, Barbara	5		O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	11 193		71 624
STEER, Richard A.	5		O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	13 034		82 742
TAPSON, Scott	5		O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	12 099		77 156

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
CI Financial Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Anderson, Peter W.	5		O	2013-01-29	D	51 - Exercice d'options	19 152	26.8500	615 918
Chang, G. Raymond	7		O	2013-01-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	26.3500	159 952
G. Raymond Chang Ltd.	PI		O	2013-01-29	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	26.6000	11 398 340
			O	2013-01-29	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	27.0020	11 388 340
Holland, William T.	4								
Northwood Capital Corp.	PI		O	2009-01-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Iannicca, Fabio	7		O	2013-01-28	D	51 - Exercice d'options	4 372	26.5100	28 300
Jamieson, Douglas J.R.	5		O	2013-01-29	D	51 - Exercice d'options	3 100	26.8500	88 100
			O	2013-01-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 100)	26.8806	85 000
MacLeod, Mark D.	7		O	2013-01-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 230)	26.2500	51 338
			O	2013-01-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	26.3200	50 538
			O	2013-01-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	26.3400	50 238
			O	2013-01-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	26.2600	50 138
			O	2013-01-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	26.2900	50 038
Pauli, David C.	5		O	2013-01-28	D	51 - Exercice d'options	12 600	26.5100	612 800
			O	2013-01-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(12 600)	26.8600	600 200
Rowe, Lawrence H	7		O	2013-01-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	26.7000	59 199
			O	2013-01-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	26.7100	58 899
			O	2013-01-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900)	26.7200	57 999
			O	2013-01-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	26.7300	56 999
<i>Options</i>									
Anderson, Peter W.	5		O	2013-01-29	D	51 - Exercice d'options	(120 000)	21.2700	100 000
Iannicca, Fabio	7		O	2013-01-28	D	51 - Exercice d'options	(15 000)	21.2700	30 000
			O	2013-01-28	D	51 - Exercice d'options	(10 000)	21.5500	20 000
			O	2013-01-28	D	51 - Exercice d'options	(5 000)	21.9800	15 000
Jamieson, Douglas J.R.	5		O	2013-01-29	D	51 - Exercice d'options	(20 000)	21.2700	45 000
Pauli, David C.	5		O	2013-01-28	D	51 - Exercice d'options	(20 000)	21.2700	90 000
			O	2013-01-28	D	51 - Exercice d'options	(40 000)	21.2700	50 000
			O	2013-01-28	D	51 - Exercice d'options	(16 666)	21.5500	33 334
			O	2013-01-28	D	51 - Exercice d'options	(8 333)	21.9800	25 001
Claude Resources Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
LONGO, PETER ANTHONY	5								
JENNIFER LONGO	PI		O	2013-01-24	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	68 500	0.5700	83 500
Coastal Contacts Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Bochen, Steve	5		O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	2 441	5.9000	417 976
Bozikis, Nicholas	5		O	2013-01-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 800	5.3000	13 736
			O	2013-01-25	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	112	5.1400	13 848
Hardy, Roger	4, 5, 3		O	2013-01-25	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(150 000)	5.3800	
			M	2013-01-25	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(150 000)	5.3100	3 197 787
			O	2013-01-25	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 100	5.5700	3 198 887
Mason, Jeffrey Robert	4		O	2013-01-25	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	150 000	5.3100	180 550
Tokarski, Michaela	4		O	2013-01-18	D	51 - Exercice d'options	5 000	2.1000	850 500
		R	O	2013-01-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900)	5.2000	849 600
			O	2013-01-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	5.1900	849 500
			O	2013-01-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	5.0000	848 500
			O	2013-01-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	5.1500	847 500
			O	2013-01-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	5.2600	846 500
			O	2013-01-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	5.2900	845 500
VANDERKRUYP, TERRY	5		O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	2 458	5.9000	165 894
<i>Options</i>									
Bochen, Steve	5	R	O	2013-01-18	D	50 - Attribution d'options	75 000	5.2800	137 500
Bozikis, Nicholas	5	R	O	2013-01-18	D	50 - Attribution d'options	75 000	5.2800	162 500

Emetteur	Relation	Retard	État	Date	Emp-	Opération	Nombre de	Prix	Solde
Titre			opé-	de	rise	Description	titres ou	unitaire	courant
Initié			ra-	l'opération		de l'opération	valeur		
Porteur inscrit			tion				nominale		
Hardy, Roger	4, 5, 3	R	O	2013-01-18	D	50 - Attribution d'options	50 000	5.2800	882 500
Mason, Jeffrey Robert	4		O	2013-01-18	D	50 - Attribution d'options	5 000	1.0000	
			M	2013-01-18	D	50 - Attribution d'options	5 000	5.2800	
			M'	2013-01-18	D	50 - Attribution d'options	5 000	5.2800	34 500
Tokarski, Michaela	4		O	2013-01-18	D	51 - Exercice d'options	(5 000)	2.1000	25 000
COM DEV International Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Lizius, David	5		O	2013-01-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 909)	3.2700	0
			O	2013-01-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	1.8900	3 000*
			O	2013-01-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 700)	3.2500	1 300*
			O	2013-01-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	3.2600	1 100*
			O	2013-01-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	3.2700	800*
			O	2013-01-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	3.2800	0
<i>Options</i>									
Lizius, David	5		O	2013-01-24	D	51 - Exercice d'options	(3 000)	1.8900	118 900*
Compagnie des Chemins de Fer Nationaux du Canada									
<i>Actions ordinaires</i>									
Armellino, Michael R.	4		O	2013-01-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 861	93.9970USD	117 826
Bolton, Hugh John	4		O	2013-01-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 128	94.6900	2 526
Cory, Michael A	5		O	2013-01-24	D	51 - Exercice d'options	3 900	20.5133	10 919
			O	2013-01-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 900)	94.5947	7 019
Finn, Sean	5		O	2006-02-28	D	37 - Division ou regroupement d'actions	23 248		
			M	2006-02-28	D	37 - Division ou regroupement d'actions	21 748		43 496
Giffin, Gordon D.	4		O	2013-01-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 866	93.7450USD	18 914
Kempston Darkes, V. Maureen	4		O	2013-01-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 865	93.9000	60 695
Lumley, Edward C.	4		O	2013-01-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 850	93.8710	60 060
McLean, David G.A.	4, 5		O	2013-01-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 719	94.0999USD	109 519
O'CONNOR, JAMES E.	4		O	2013-01-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 860	93.9770USD	7 709
Pace, Robert	4		O	2013-01-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 837	94.9620	94 241
<i>Directors Restricted Share Units</i>									
Baillie, A. Charles	4		O	2012-12-31	D	35 - Dividende en actions	942	85.5000	54 284
			O	2013-01-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 857	94.5325	56 141
			O	2013-01-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	467	94.5325	56 608
Bolton, Hugh John	4		O	2012-12-31	D	35 - Dividende en actions	776	85.5000	44 711
CARTY, DONALD	4		O	2012-12-31	D	35 - Dividende en actions	90	85.5900USD	5 163
			O	2013-01-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 857	94.2589USD	7 020
			O	2013-01-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	308	94.2589USD	7 328
Giffin, Gordon D.	4		O	2012-12-31	D	35 - Dividende en actions	364	85.5900USD	20 949
Holiday, Edith E.	4		O	2012-12-31	D	35 - Dividende en actions	168	94.2589USD	9 660
			O	2013-01-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 857	94.2589USD	11 517
Kempston Darkes, V. Maureen	4		O	2012-12-31	D	35 - Dividende en actions	439	85.5000	25 280
Losier, Denis	4		O	2012-12-31	D	35 - Dividende en actions	793	85.5000	45 670
			O	2013-01-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 857	94.5325	47 527
Lumley, Edward C.	4		O	2012-12-31	D	35 - Dividende en actions	744	85.5000	42 890
McLean, David G.A.	4, 5		O	2012-12-31	D	35 - Dividende en actions	1 524	85.5000	87 781
Pace, Robert	4		O	2012-12-31	D	35 - Dividende en actions	830	85.5000	47 831
<i>Options</i>									
Cory, Michael A	5		O	2013-01-24	D	51 - Exercice d'options	(3 900)	20.5133	72 660
			O	2013-01-24	D	50 - Attribution d'options	8 100	94.3500USD	80 760
Creel, Keith E.	5		O	2013-01-24	D	50 - Attribution d'options	35 660	94.3500USD	192 280
DRYSDALE, Janet	5		O	2013-01-24	D	50 - Attribution d'options	2 700	94.6000	5 560
Fahmy, Sameh	5		O	2013-01-24	D	50 - Attribution d'options	6 940	94.3500USD	94 420
Finn, Sean	5		O	2013-01-24	D	50 - Attribution d'options	28 920	94.3500USD	177 040
JOBIN, Luc	5		O	2013-01-24	D	50 - Attribution d'options	34 700	94.3500	200 800
Liepelt, Jeff A.	5		O	2013-01-24	D	50 - Attribution d'options	7 340	94.3500USD	35 940
Madigan, Kimberley A.	5		O	2013-01-24	D	50 - Attribution d'options	6 560	94.3500USD	69 420

Emetteur	Relation	Retard	État	Date	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre			opé- ra- tion	de l'opération					
Porteur inscrit									
Mongeau, Claude	4, 5		O	2013-01-24	D	50 - Attribution d'options	95 000	94.3500USD	
			M	2013-01-24	D	50 - Attribution d'options	95 000	94.3500USD	779 000
Ruest, Jean-Jacques	5		O	2013-01-24	D	50 - Attribution d'options	32 780	94.3500	239 680
Vena, Jim V.	5		O	2013-01-24	D	50 - Attribution d'options	8 100	94.3500USD	59 810
Restricted Share Units/Unités d'actions restreintes									
Cory, Michael A	5		O	2013-01-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 050		20 680
Creel, Keith E.	5		O	2013-01-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	17 830		180 540
DRYSDALE, Janet	5		O	2012-12-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-01-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 350		1 350
Fahmy, Sameh	5		O	2013-01-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 470		21 210
Finn, Sean	5		O	2013-01-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	14 460		88 320
JOBIN, Luc	5		O	2013-01-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	17 350		82 900
Liepelt, Jeff A.	5		O	2013-01-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 670		20 070
Madigan, Kimberley A.	5		O	2013-01-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 280		13 910
Mongeau, Claude	4, 5		O	2013-01-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	58 900		305 750
Ruest, Jean-Jacques	5		O	2013-01-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	16 390		54 440
Vena, Jim V.	5		O	2013-01-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 050		27 930
Constellation Software Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Baksh, Jamal Nizam	5								
Computershare Trust Company - RRSP	PI		O	2013-01-24	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	55	119.9600	6 727
Computershare Trust Company - TFSA	PI		O	2013-01-24	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	2	119.9600	8
Keates, Tracey Elizabeth	5								
Computershare	PI		O	2013-01-24	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	15	119.9600	1 836
			O	2013-01-24	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	17	104.9700	1 853
Pethakas, Steve	5								
Computershare RRSP	PI		O	2013-01-24	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	6	119.9600	731
Salna, Dexter Jonas	5								
CIBC Mellon Trust Company - RRSP	PI		O	2013-01-10	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	29	119.9400	2 296*
Corporation de capital de risque Kanosak									
<i>Actions ordinaires</i>									
La Salle, Benoit	4		O	2013-01-29	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			200 333
Corporation Financiere Power									
<i>Actions ordinaires</i>									
de Seze, Amaury-Daniel	5								
Régime d'achat d'actions	PI		O	2012-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	2 417	27.2400	8 994
Corporation Pétrolière Perisson									
<i>Options</i>									
Chen, Chien-Yeh	4, 5		O	2012-12-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-01-23	D	50 - Attribution d'options	1 500 000		1 500 000
curtis, Michael Charles Peter	4, 5		O	2012-12-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-01-23	D	50 - Attribution d'options	1 000 000		1 000 000
Desjardins, Robert	4		O	2012-12-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-01-23	D	50 - Attribution d'options	200 000		200 000
Liu, Jinbao	4		O	2012-12-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-01-23	D	50 - Attribution d'options	500 000		500 000
Racine, Serge	4		O	2012-12-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-01-23	D	50 - Attribution d'options	750 000		750 000
Roberge, Marc	4		O	2013-01-23	D	50 - Attribution d'options	500 000		500 000
St-Louis, Dominique	5		O	2013-01-23	D	50 - Attribution d'options	500 000		500 000
Xi, Manhong	4		O	2012-12-12	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-01-23	D	50 - Attribution d'options	500 000		500 000
Corporation TomaGold									
<i>Actions ordinaires de catégorie "A"</i>									
Grondin, David	4, 5		O	2012-12-31	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	179 400		
			M	2012-12-31	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	138 000	0.1200	276 800

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i> Initié Porteur inscrit			O	2012-12-31	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	41 400	0.1000	318 200
Counsel Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Global Macro Hedge Fund Ltd.	3		O	2013-01-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 500)	0.9900	703 500
Crescent Point Energy Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Saxberg, Scott RESP	4 PI		O	2009-07-02	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-01-29	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	262	39.1200	262
RRSP	PI		O	2013-01-21	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	600	38.6400	101 388
Spousal RRSP	PI		O	2013-01-21	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 085	38.6400	82 340
TFSA	PI		O	2013-01-29	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	148	39.1300	648
TFSA Spouse	PI		O	2013-01-29	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	149	39.1300	649
Cymbria Corporation									
<i>Actions sans droit de vote Class A Shares</i>									
Cymbria Corporation	1		O	2013-01-24	D	38 - Rachat ou annulation	7 000	13.6879	371 500
			O	2013-01-25	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	13.5450	376 500
			O	2013-01-28	D	38 - Rachat ou annulation	6 000	13.5267	382 500
			O	2013-01-29	D	38 - Rachat ou annulation	1 100	13.5000	383 600
			O	2013-01-30	D	38 - Rachat ou annulation	4 300	13.6507	387 900
Dejour Energy Inc.									
<i>Options</i>									
Bachmann, Richard Arthur	4		O	2012-12-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2012-12-18	D	50 - Attribution d'options	500 000	0.2000	500 000
Bretzloff, Phillip David	5		O	2012-12-18	D	50 - Attribution d'options	225 000	0.2000	625 000
			O	2013-01-30	D	52 - Expiration d'options	(400 000)	0.2000	225 000
Sturrock, Craig Currie	4		O	2013-01-23	D	52 - Expiration d'options	(150 000)	0.4500	250 000
			O	2013-01-23	D	52 - Expiration d'options	(250 000)	0.3500	0
			O	2013-01-23	D	50 - Attribution d'options	250 000	0.2000	250 000
DiagnoCure Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Simoneau, Jacques Fer 3 Capital inc.	4 PI		O	2012-11-26	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-01-29	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	12 500	0.4000	12 500
<i>Options</i>									
Allard, Danielle	5		O	2013-01-24	D	50 - Attribution d'options	50 000	0.4400	75 000
Beaudry, Guillaume	5		O	2013-01-24	D	50 - Attribution d'options	50 000	0.4400	68 834
BOIVIN, FREDERIC	5		O	2013-01-24	D	50 - Attribution d'options	50 000	0.4400	135 000
Miklosi, Chantal	5		O	2013-01-24	D	50 - Attribution d'options	200 000	0.4400	390 000
Proulx, Louise	4		O	2013-01-24	D	50 - Attribution d'options	12 500	0.4400	87 500
Sheldon, Andrew J.	4		O	2012-11-26	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-01-24	D	50 - Attribution d'options	10 000		10 000
Simoneau, Jacques	4		O	2013-01-24	D	50 - Attribution d'options	12 500	0.4400	12 500
Zurawski, Vincent R.	4		O	2013-01-24	D	50 - Attribution d'options	10 000	0.4400	140 000
DiaMedica Inc.									
<i>Options</i>									
robbins, mark	5		O	2012-12-17	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2013-01-09	D	50 - Attribution d'options	200 000		200 000*
Enbridge Income Fund Holdings Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Roberts, Ernest F. H.	4		O	2012-03-09	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	22.3920	
BMO Nesbitt Burns ITF Ernest Roberts and/or Adele Roberts	PI		M	2012-03-09	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	22.3920	10 000
ENERGY INDEXPLUS Dividend Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
Energy Indexplus Dividend Fund	1		O	2013-01-22	D	38 - Rachat ou annulation	5 200	7.8800	631 395
			O	2013-01-23	D	38 - Rachat ou annulation	2 200	8.0600	633 595

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Energy Leaders Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
Energy Leaders Income Fund	1		O	2013-01-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500		500
			O	2013-01-29	D	38 - Rachat ou annulation	(500)		0
Entreprises Minières du Nouveau Monde Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Dupuis, Mario	3		O	2013-01-28	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(47 200)	0.2500	1 302 800
Letendre, Jacques, Pierre-Julien	4		O	2013-01-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.2500	50 000
			O	2013-01-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 500	0.2200	51 500
			O	2013-01-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 800	0.2200	58 300
			O	2013-01-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	0.2000	63 300
			O	2013-01-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	8 000	0.2500	71 300
			O	2013-01-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.2500	81 300
EXFO Inc. (anciennement EXFO Ingénierie Électro-Optique Inc.)									
<i>Actions à droit de vote subalterne</i>									
EXFO Inc.	1		O	2013-01-23	D	38 - Rachat ou annulation	5 000	5.2901	5 000
			O	2013-01-23	D	38 - Rachat ou annulation	(5 000)	5.2901	0
			O	2013-01-23	D	38 - Rachat ou annulation	2 400	5.3075USD	2 400
			O	2013-01-23	D	38 - Rachat ou annulation	(2 400)	5.3075USD	0
			O	2013-01-24	D	38 - Rachat ou annulation	4 300	5.2858	4 300
			O	2013-01-24	D	38 - Rachat ou annulation	(4 300)	5.2858	0
			O	2013-01-24	D	38 - Rachat ou annulation	3 500	5.2744USD	3 500
			O	2013-01-24	D	38 - Rachat ou annulation	(3 500)	5.2744USD	0
			O	2013-01-25	D	38 - Rachat ou annulation	3 300	5.3730	3 300
			O	2013-01-25	D	38 - Rachat ou annulation	(3 300)	5.3730	0
			O	2013-01-25	D	38 - Rachat ou annulation	4 110	5.3103USD	4 110
			O	2013-01-25	D	38 - Rachat ou annulation	(4 110)	5.3103USD	0
			O	2013-01-28	D	38 - Rachat ou annulation	100	5.3700	100
			O	2013-01-28	D	38 - Rachat ou annulation	(100)	5.3700	0
			O	2013-01-28	D	38 - Rachat ou annulation	100	5.3500USD	100
			O	2013-01-28	D	38 - Rachat ou annulation	(100)	5.3500USD	0
Exploration Azimut inc.									
<i>Options</i>									
Lulin, Jean-Marc	4, 5		O	2007-03-04	D	52 - Expiration d'options	(60 000)	4.3000	
			M	2012-03-04	D	52 - Expiration d'options	(60 000)	4.3000	550 000
Exploration Knick inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Lavery, Mitchell Ernest	4		O	2013-01-22	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			88 335
			M	2013-01-22	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
<i>Bons de souscription</i>									
Lavery, Mitchell Ernest	4		O	2013-01-22	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			16 665
			M	2013-01-22	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
<i>Options</i>									
Brunelle, Jacques	4, 5		O	2013-01-22	D	50 - Attribution d'options	250 000	0.1000	
			M	2013-01-22	D	50 - Attribution d'options	250 000	0.1000	900 000
Guimond, Luc Antoine	4		O	2013-01-22	D	50 - Attribution d'options	100 000	0.1000	
			M	2013-01-22	D	50 - Attribution d'options	100 000	0.1000	200 000
Henriksen, Gordon Neil	4, 5		O	2013-01-22	D	50 - Attribution d'options	250 000	0.1000	700 000
Lavery, Mitchell Ernest	4		O	2013-01-22	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-01-22	D	50 - Attribution d'options	300 000		
			M	2013-01-22	D	50 - Attribution d'options	300 000		300 000
Exploration Puma Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Robillard, Marcel	4, 5								
Gestion Marcel Robillard inc.	PI		O	2013-01-28	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	8 000	0.2200	42 000
Firan Technology Group Corporation									

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
<i>Options stock option plan</i>									
Bourne, Bradley Collier	5		O	2013-01-23	D	52 - Expiration d'options	(50 000)		575 000
First Quantum Minerals Ltd									
<i>Actions ordinaires</i>									
Brunner, Paul	4								
Monaguayo Capital Ltd	PI		O	2012-07-03	I	58 - Expiration de droits de souscription	5 000	18.0000	60 000
McTiernan, Steven	4		O	2012-07-03	D	58 - Expiration de droits de souscription	5 000	18.0000	10 000
<i>Restricted Share Units</i>									
Brunner, Paul	4		O	2012-07-03	D	58 - Expiration de droits de souscription	(5 000)	18.0000	0
McTiernan, Steven	4		O	2012-07-03	D	58 - Expiration de droits de souscription	(5 000)	18.0000	5 000
Fonds de placement immobilier BTB									
<i>Part différée</i>									
Lord, Richard	4		O	2012-12-31	D	35 - Dividende en actions	716		
			M	2012-12-31	D	35 - Dividende en actions	719		15 981
Fonds de placement immobilier d'immeubles résidentiels Canadien									
<i>Parts de fiducie</i>									
Schwartz, Thomas	4, 5		O	2013-01-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	117	23.7048	406 264
			O	2013-01-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	528	23.7052	406 792
1115915 Ontario Inc.	PI		O	2013-01-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	257	23.7052	65 602
806638 Ontario Limited	PI		O	2013-01-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 066	23.7052	272 058
Jasland Developments Ltd.	PI		O	2013-01-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 162	23.7052	296 330
Megaview Diversified Holdings Inc.	PI		O	2013-01-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 145	23.7052	295 980
			O	2013-01-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	15	23.7173	295 995
Fonds de Placement Immobilier H&R									
<i>Parts</i>									
Lebovic, Laurence A.	6		O	2011-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 890	20.9600	47 032
Geovic Mining Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Buckovic, William Alan	4, 5, 3		O	2013-01-21	D	57 - Exercice de droits de souscription	39 000		9 012 040
Rose, Paul David	4		O	2012-01-20	D	57 - Exercice de droits de souscription	12 000		6 252 125
			O	2013-01-21	D	57 - Exercice de droits de souscription	12 000		6 264 125
<i>Restricted Stock</i>									
Buckovic, William Alan	4, 5, 3		O	2013-01-21	D	57 - Exercice de droits de souscription	(39 000)		0
Rose, Paul David	4	R	O	2012-01-20	D	57 - Exercice de droits de souscription	(12 000)		12 000
			O	2013-01-21	D	57 - Exercice de droits de souscription	(12 000)		0
Glen Eagle Resources Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
belisle, daniel	4		O	2013-01-25	D	90 - Changements relatifs à la propriété	2 500		2 500
			O	2009-03-19	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(50 000)		40 000
			O	2010-01-13	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(40 000)		0
30966410 Quebec Inc.	PI		O	2013-01-25	I	90 - Changements relatifs à la propriété	(50 000)		233 333
celi	PI		O	2008-05-28	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-01-25	I	90 - Changements relatifs à la propriété	47 500		137 500
			O	2009-03-19	I	90 - Changements relatifs à la propriété	50 000		50 000
			O	2010-01-13	I	90 - Changements relatifs à la propriété	40 000		90 000
Goldgroup Mining Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Piggott, Keith	4, 3		O	2013-01-23	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(500 000)		3 417 434
Sedun, Gregg J.	4		O	2013-01-23	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	500 000		965 500
Goodfellow Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Garcia, Claude	4		O	2013-01-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 400	9.0000	13 000*
RATTRAY, R. KEITH	4		O	2013-01-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	9.0500	62 500
			O	2013-01-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 900)	9.4000	60 600
Goodman Gold Trust (formerly CMP Gold Trust)									

Emetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
<i>Bons de souscription Series B Trust Unit Purchase Warrant</i>									
Dundee Corporation	3		O	2013-01-25	D	55 - Expiration de bons de souscription	(342 209)		0
Dundee Resources Limited	PI		O	2013-01-25	I	55 - Expiration de bons de souscription	(176 710)		0
<i>Parts de fiducie</i>									
Dundee Corporation	3		O	2013-01-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	15 000	8.8000	1 052 836
Great Canadian Gaming Corporation									
<i>Options</i>									
barbour, bruce	5		O	2013-01-25	D	50 - Attribution d'options	20 000	9.1100	62 440
Blank, Howard	5		O	2013-01-21	D	50 - Attribution d'options	35 000	9.1100	117 940
Douglas, Alasdair John Scott	5		O	2013-01-21	D	50 - Attribution d'options	30 000	9.1100	95 000
Keeling, Chuck	7		O	2013-01-21	D	50 - Attribution d'options	16 000	9.1100	33 500
MacMillan, Helen Mary	5	R	O	2013-01-21	D	50 - Attribution d'options	20 000		82 940
McGrogan, James	5		O	2013-01-21	D	50 - Attribution d'options	35 000	9.1100	121 940
Poleschuk, Victor Paul	5		O	2013-01-21	D	50 - Attribution d'options	65 000	9.1100	380 000
Groupe CGI inc.									
<i>Deferred Stock Unit (DSUs) / Unités d'actions différées UAD</i>									
Boivin, Claude	4		O	2013-01-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	256	24.4100	10 521
Brassard, Jean	4		O	2013-01-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	788	24.4100	8 105
Chevrier, Robert	4		O	2013-01-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	870	24.4100	29 262
D'Alessandro, Dominic	4		O	2013-01-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	788	24.4100	10 396
d'Aquino, Thomas Paul	4		O	2013-01-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	942	24.4100	29 457
Doré, Paule	4		O	2013-01-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	256	24.4100	2 631
Evans, Richard B.	4		O	2013-01-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	776	24.4100	11 492
Labbé, Gilles	4		O	2013-01-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	576	24.4100	6 763
Mercier, Eileen Ann	4		O	2013-01-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	384	24.4100	23 599
Morea, Donna Sue	4, 5		O	2013-01-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	756	24.4100	2 828
<i>Options</i>									
Boivin, Claude	4		O	2013-01-24	D	50 - Attribution d'options	512	24.4100	24 394
Brassard, Jean	4		O	2013-01-24	D	50 - Attribution d'options	1 577	24.4100	39 901
Chevrier, Robert	4		O	2013-01-24	D	50 - Attribution d'options	1 741	24.4100	75 273
D'Alessandro, Dominic	4		O	2013-01-24	D	50 - Attribution d'options	1 577	24.4100	31 483
d'Aquino, Thomas Paul	4		O	2013-01-24	D	50 - Attribution d'options	1 884	24.4100	77 330
Doré, Paule	4		O	2013-01-24	D	50 - Attribution d'options	512	24.4100	15 952
Evans, Richard B.	4		O	2013-01-24	D	50 - Attribution d'options	1 554	24.4100	36 176
Labbé, Gilles	4		O	2013-01-24	D	50 - Attribution d'options	1 152	24.4100	24 217
Mercier, Eileen Ann	4		O	2013-01-24	D	50 - Attribution d'options	768	24.4100	74 501
Morea, Donna Sue	4, 5		O	2013-01-24	D	50 - Attribution d'options	1 513	24.4100	560 096
Groupe de jeux Amaya Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Amaya Gaming Group Inc.	1		O	2013-01-22	D	38 - Rachat ou annulation	150 000	4.8928	647 100
			O	2013-01-23	D	38 - Rachat ou annulation	13 700	4.8899	660 800
Groupe Odésia Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Bonnafoous, Nicolas	4, 7, 5, 3		O	2013-01-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	110 000	0.0895	916 833
Levi, Meir	4, 7, 5, 3		O	2013-01-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50 000	0.0950	811 327
Groupe Restaurants Imvescor Inc.									
<i>Débetures</i>									
Fairfax Financial Holdings Limited	3								
Northbridge Indemnity Insurance Corporation	PI		O	2013-01-25	I	38 - Rachat ou annulation	(\$ 2 000 000.00)	1025.8219	\$ 4 500 000.00
<i>Deferred Share Units</i>									
Marsillii, Joe	4		O	2013-01-30	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 378	1.1100	34 337
Guyana Goldfields Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									

Emetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
GWR Global Water Resources Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Theil, Laura Rita	4		O	2013-01-11	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	2.1300	
			M	2013-01-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	400	2.3900	800
			O	2013-01-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	2.3400	900
H2O INNOVATION INC.									
<i>Options</i>									
Booth, John Geoffrey	4		O	2012-12-06	D	52 - Expiration d'options	(25 000)	1.5000	105 000
Clairet, Guillaume	5		O	2012-11-14	D	52 - Expiration d'options	(20 000)	1.5000	55 000
Dugré, Frédéric	4, 5		O	2012-11-14	D	52 - Expiration d'options	(112 500)	1.5000	750 000
Duquenne, Andre	4		O	2012-12-06	D	52 - Expiration d'options	(25 000)	1.5000	105 000
Gervais, Philippe	4		O	2012-12-06	D	52 - Expiration d'options	(25 000)	1.5000	120 000
PHÉNIX, ÉLAINE C.	4		O	2012-12-06	D	52 - Expiration d'options	(25 000)		105 000
Halo Resources Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
DeMare, Nick	4, 5		O	2013-01-26	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			30 302
888 Capital Corp.	PI		O	2013-01-26	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			52 536
DNG Capital Corp.	PI		O	2013-01-26	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			9 740
<i>Bons de souscription</i>									
DeMare, Nick	4, 5		O	2013-01-26	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			13 067
<i>Options</i>									
DeMare, Nick	4, 5		O	2013-01-26	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			157 000
Chase Management Ltd.	PI		O	2013-01-26	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			50 000
Home Capital Group Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Decina, Pino	5		O	2013-01-18	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1	60.9329	567
Pino Decina RSP	PI		O	2013-01-18	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1	60.9329	249
Holland, Marie	5		O	2013-01-18	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	24	60.9329	659
Hong, John	5								
John Hong RSP	PI		O	2013-01-18	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	11	60.9329	348
Reid, Martin	5		O	2013-01-18	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	54	60.9329	6 226
Soloway, Gerald M.	4, 5		O	2013-01-18	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	57	60.9329	167 447
Huntingdon Capital Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Huntingdon Capital Corp.	1		O	2013-01-21	D	38 - Rachat ou annulation	2 708	12.1926	89 596
			O	2013-01-22	D	38 - Rachat ou annulation	2 708	12.1500	92 304
			O	2013-01-23	D	38 - Rachat ou annulation	2 708	12.1500	95 012
			O	2013-01-24	D	38 - Rachat ou annulation	1 300	12.0600	96 312
			O	2013-01-25	D	38 - Rachat ou annulation	76 908	11.8281	173 220
Indexplus Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
IndexPlus Income Fund	1		O	2013-01-22	D	38 - Rachat ou annulation	500	12.3500	31 412 988
Infrastructures Armtec Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Carter, Douglas Owen Boyd	5		O	2011-06-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 800	3.4900	
			M	2011-06-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 800	3.4900	5 825
			O	2013-01-21	D	46 - Contrepartie de services	101	2.3500	6 026
			O	2011-06-15	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 600	3.7500	2 525
			O	2011-06-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 500	2.8000	4 025
<i>Options</i>									
Lattimore, Dennis	5		O	2012-09-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2013-01-19	D	50 - Attribution d'options	50 000	2.3100	50 000
Intact Corporation financière									
<i>Actions ordinaires</i>									
Penner, Timothy Herbert	4		O	2013-01-22	D	46 - Contrepartie de services	309	65.6600	6 333
Snyder, Stephen Gregory	4		O	2013-01-22	D	46 - Contrepartie de services	360	65.6600	25 512
<i>Deferred Share Units for Directors</i>									
Brouillette, Yves	4		O	2013-01-22	D	46 - Contrepartie de services	606	65.9000	8 981
Cantor, Paul George Samuel	4		O	2013-01-22	D	46 - Contrepartie de services	606	65.9000	8 305
Côté, Marcel	4		O	2013-01-22	D	46 - Contrepartie de services	606	65.9000	12 857
crispin, robert william	4		O	2013-01-22	D	46 - Contrepartie de services	606	65.9000	5 938
Dussault, Claude	4, 5		O	2013-01-22	D	46 - Contrepartie de services	1 138	65.9000	3 680
Mercier, Eileen Ann	4		O	2013-01-22	D	46 - Contrepartie de services	606	65.9000	8 648
roy, louise	4		O	2013-01-22	D	46 - Contrepartie de services	606	65.9000	7 255
Stephenson, Carol M.	4		O	2013-01-22	D	46 - Contrepartie de services	606	65.9000	10 315
INTELLIPHARMACEUTICS INTERNATIONAL INC.									
<i>Débetures convertibles</i>									
Odidi, Amina	4, 5		O	2009-10-22	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2013-01-10	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	\$ 1 500 000.00	3.0000USD	\$ 1 500 000.00*
Odidi, Isa	4, 5		O	2009-10-22	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2013-01-10	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	\$ 1 500 000.00	3.0000USD	\$ 1 500 000.00*
IROC Energy Services Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Alford, Thomas Malcolm	4, 5, 3								
Jenn Alford's RRSP	PI		O	2013-01-23	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	2.3000	453 200
			O	2013-01-25	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	2.4000	456 200
Troob Capital Management LLC	3								
TCM MPS Series Fund LP - Distressed Series	PI		O	2013-01-29	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	2.4000	3 035 148
TCM MPS Series Fund LP - Lincoln Series	PI		O	2013-01-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 000	2.2988	507 750
			O	2013-01-24	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 500	2.3280	510 250
			O	2013-01-25	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100	2.3700	510 350
			O	2013-01-29	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	2.3933	513 350
TCM Spectrum Fund LP	PI		O	2013-01-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 900	2.2979	318 432
			O	2013-01-24	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 500	2.3416	320 932
			O	2013-01-28	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	2.3900	321 932
			O	2013-01-29	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	9 700	2.3811	331 632
Ivanhoe Energy Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Friedland, Robert Martin	4, 5, 3								
Newstar Securities SRL	PI		O	2013-01-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 200 000	0.9000	43 712 500
			O	2013-01-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	25 000	0.9100	43 737 500
Junex Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Aubert, Jacques	4, 5, 3								
Gestion Jaques Aubert	PI		O	2013-01-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(12 000)	0.7000	5 566 300
Keyera Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Hunter, James Richard	5		O	2012-12-06	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	107	46.4500	12 490
La Banque de Nouvelle - Ecosse									
<i>Actions ordinaires</i>									
Mayberry, John Thomas	4		O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	438		13 905
LA SOCIÉTÉ CALDWELL INTERNATIONALE									
<i>Actions ordinaires</i>									
Daoust, Paul	4		O	2013-01-24	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Pratzer, Elan	8		O	2013-01-28	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			50 000

Emetteur	Relation	Retard	État opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
Malka Prutzer	PI		O	2013-01-28	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			50 000
La Societe Canadian Tire Limitee									
<i>Actions sans droit de vote Class A</i>									
Collver, Robyn Anne		7, 5, 3							
DPSP CAP Committee Members of the Deferred Profit Sharing Plan	PI		O	2013-01-21	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	68.7800	922 129
			O	2013-01-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(800)	70.2800	921 329
			O	2013-01-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	70.2800	921 229
			O	2013-01-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	70.3000	921 129
			O	2013-01-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	70.2500	920 629
			O	2013-01-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(500)	70.2500	920 129
			O	2013-01-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	70.3600	920 029
			O	2013-01-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	70.3600	919 929
			O	2013-01-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	70.3600	919 729
			O	2013-01-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	70.3600	919 529
			O	2013-01-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	70.3600	919 329
			O	2013-01-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	70.3600	919 129
			O	2013-01-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	70.3000	918 929
			O	2013-01-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	70.3000	918 829
			O	2013-01-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	70.3000	918 729
			O	2013-01-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	70.3000	918 629
			O	2013-01-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	70.3000	918 529
			O	2013-01-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	70.3000	918 429
			O	2013-01-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	70.3000	918 129
			O	2013-01-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	70.2800	918 029
			O	2013-01-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	70.2800	917 929
			O	2013-01-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	70.2900	917 829
Lynar, Hugh		3							
DPSP CAP Committee Members of the Deferred Profit Sharing Plan	PI		O	2013-01-21	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	68.9000	927 829
			O	2013-01-21	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	68.8000	927 729
			O	2013-01-21	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	68.8000	927 629
			O	2013-01-21	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	68.8000	927 529
			O	2013-01-21	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	68.8000	927 429
			O	2013-01-21	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	68.7100	927 329
			O	2013-01-21	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	68.7000	927 129
			O	2013-01-21	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	68.7000	926 829
			O	2013-01-21	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	68.7000	926 729
			O	2013-01-21	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	68.7000	926 429
			O	2013-01-21	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	68.7000	926 329
			O	2013-01-21	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	68.7000	926 229
			O	2013-01-21	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	68.7800	926 029
			O	2013-01-21	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	68.7800	925 729
			O	2013-01-21	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	68.8200	925 629
			O	2013-01-21	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	68.8200	925 429
			O	2013-01-21	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	68.8200	925 329
			O	2013-01-21	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	68.8200	925 229
			O	2013-01-21	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	68.6900	925 129
			O	2013-01-21	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	68.6900	924 729
			O	2013-01-21	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	68.5000	924 629
			O	2013-01-21	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	68.5000	924 529
			O	2013-01-21	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	68.5000	924 329
			O	2013-01-21	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	68.5000	923 929
			O	2013-01-21	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	68.3300	923 829
			O	2013-01-21	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	68.3200	923 229
			O	2013-01-21	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	68.3200	923 129

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2013-01-21	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	68.3200	923 029
			O	2013-01-21	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	68.3200	922 929
			O	2013-01-21	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	68.3500	922 829
			O	2013-01-21	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	68.3200	922 729
			O	2013-01-21	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	68.3000	922 629
			O	2013-01-21	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	68.3000	922 529
			O	2013-01-21	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	68.3000	922 429
			O	2013-01-21	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	68.3000	922 329
			O	2013-01-21	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	68.3000	922 229
			O	2013-01-21	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	68.2900	922 129
La Societe de Gestioin AGF Limitee									
<i>Actions ordinaires Class B</i>									
Morneau, William	7		O	2006-05-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	22.4000	
			M	2006-05-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	22.4000	6 300
Le Groupe Jean Coutu (PJC) inc.									
<i>Actions à droit de vote subalterne Catégorie A</i>									
Mayrand, Richard	5		O	2013-01-24	D	51 - Exercice d'options	13 980	11.0300	13 980
			O	2013-01-24	D	51 - Exercice d'options	19 470	7.4500	33 450
			O	2013-01-24	D	51 - Exercice d'options	17 560	10.0400	51 010
			O	2013-01-24	D	51 - Exercice d'options	19 428	9.3100	70 438
			O	2013-01-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(36 000)	15.1700	34 438
			O	2013-01-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 200)	15.1150	29 238
			O	2013-01-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(9 000)	15.1110	20 238
			O	2013-01-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	15.1200	20 038
			O	2013-01-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	15.1130	19 738
			O	2013-01-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	15.1100	19 438
			O	2013-01-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(600)	15.1900	18 838
			O	2013-01-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 200)	15.1780	14 638
			O	2013-01-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	15.1300	14 538
			O	2013-01-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 338)	15.1000	10 200
			O	2013-01-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(9 300)	15.1480	900
			O	2013-01-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	15.1370	600
			O	2013-01-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	15.1350	200
			O	2013-01-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	15.1750	0
Messier, Normand	5		O	2013-01-21	D	51 - Exercice d'options	6 314	7.4500	20 724
			O	2013-01-21	D	51 - Exercice d'options	7 120	10.0400	27 844
			O	2013-01-21	D	51 - Exercice d'options	7 312	9.3100	35 156
			O	2013-01-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 200)	15.2500	32 956
			O	2013-01-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(300)	15.2600	32 656
			O	2013-01-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(200)	15.2550	32 456
			O	2013-01-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 500)	15.2560	30 956
			O	2013-01-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 010)	15.2500	24 946
			O	2013-01-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 700)	15.2520	23 246
			O	2013-01-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(14 000)	15.2500	9 246
			O	2013-01-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	15.2900	6 246
			O	2013-01-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	15.2600	6 146
			O	2013-01-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 646)	15.2520	3 500
			O	2013-01-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	15.2900	2 500
<i>Actions liées au rendement</i>									
Belzile, André	5		O	2012-01-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	8 170	13.2400	
			M	2012-01-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	8 170	13.2400	8 170
			O	2013-01-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	7 390		
			M	2013-01-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	7 390		15 560
Bisson, Hélène	5		O	2012-01-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 090		
			M	2012-01-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 090		2 090
			O	2013-01-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 890		

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
			M	2013-01-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 890		3 980
Boudreault, Alain	5		O	2013-01-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 990		
			M	2013-01-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	4 990		4 990
Courcy, Denis	5		O	2012-01-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 850		
			M	2012-01-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 850		2 850
			O	2013-01-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 580		
			M	2013-01-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 580		5 430
Dufour, Brigitte	5		O	2013-01-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 690		
			M	2013-01-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	3 690		3 690
Franche, Guy	5		O	2012-01-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 420		
			M	2012-01-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 420		2 420
			O	2013-01-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 190		
			M	2013-01-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 190		4 610
Lafortune, Alain	5		O	2012-01-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	7 120		
			M	2012-01-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	7 120		7 120
			O	2013-01-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 440		
			M	2013-01-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 440		13 560
Laurence, Éric	5		O	2012-01-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 090		
			M	2012-01-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 090		2 090
			O	2013-01-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 890		
			M	2013-01-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 890		3 980
Mayrand, Richard	5		O	2012-01-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 310		
			M	2012-01-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 480		
			M'	2012-01-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 480		
			M''	2012-01-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	6 480		6 480
			O	2013-01-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 990		
			M	2013-01-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	5 990		12 470
Meloche, Johanne	5		O	2012-01-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 490		
			M	2012-01-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 490		2 490
			O	2013-01-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 250		
			M	2013-01-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 250		4 740
Messier, Normand	5		O	2012-01-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	7 120		
			M	2012-01-18	D	56 - Attribution de droits de souscription	7 120		7 120
Options									
Mayrand, Richard	5		O	2013-01-24	D	51 - Exercice d'options	(19 428)	9.3100	167 799
			O	2013-01-24	D	51 - Exercice d'options	(17 560)	10.0400	150 239
			O	2013-01-24	D	51 - Exercice d'options	(19 470)	7.4500	130 769
			O	2013-01-24	D	51 - Exercice d'options	(13 980)	11.0300	116 789
Messier, Normand	5		O	2013-01-21	D	51 - Exercice d'options	(6 314)	7.4500	170 505
			O	2013-01-21	D	51 - Exercice d'options	(7 120)	10.0400	163 385
			O	2013-01-21	D	51 - Exercice d'options	(7 312)	9.3100	156 073
Legacy Oil + Gas Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Colborne, Paul	4	R	O	2013-01-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 500	7.2800	415 250
			O	2013-01-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	15 000	7.3300	430 250
			O	2013-01-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 500	7.3000	432 750
			O	2013-01-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 500	7.2200	435 250
Les Vêtements de Sport Gildan Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Chamandy, Glenn J. Windermere Bank & Trust Ltd.	4, 5		O	2013-01-22	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(18 000)	37.3900USD	9 371 500
			O	2013-01-23	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(18 000)	37.6500USD	9 353 500
			O	2013-01-24	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(18 000)	37.7400USD	9 335 500
			O	2013-01-25	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	(18 000)	37.7600USD	9 317 500
<i>Deferred Share Units (DSUs)</i>									
Anderson, William D.	4		O	2012-04-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	554		

Emetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
			M	2012-04-02	D	56 - Attribution de droits de souscription	784		10 157
Logistec Corporation									
<i>Actions à droit de vote subalterne Class B</i>									
LOGISTEC CORPORATION	1		O	2013-01-22	D	38 - Rachat ou annulation	500	25.7260	4 200
			O	2013-01-23	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	26.0000	5 200
			O	2013-01-24	D	38 - Rachat ou annulation	300	26.0000	5 500
			O	2013-01-25	D	38 - Rachat ou annulation	500	25.7500	6 000
			O	2013-01-28	D	38 - Rachat ou annulation	800	25.6938	6 800
Long Run Exploration Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Crabtree, Shivon Maureen	5		O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	2 826	4.5700	318 037
<i>Options</i>									
Brussa, John Albert	4		O	2013-01-30	D	50 - Attribution d'options	75 000	4.3700	75 000
Lucara Diamond Corp.									
<i>Options</i>									
Conibear, Paul K.	4		O	2012-12-18	D	52 - Expiration d'options	(300 000)	1.0000	0
Edgar, Brian Douglas	4		O	2013-01-25	D	52 - Expiration d'options	(200 000)	1.0000	0
Man GLG Emerging Markets Income Fund									
<i>Parts Class A</i>									
Man GLG Emerging Markets Income Fund	1		O	2013-01-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 200	8.5300	20 200
			O	2013-01-23	D	38 - Rachat ou annulation	(20 200)		0
			O	2013-01-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	13 900	8.5300	13 900
			O	2013-01-24	D	38 - Rachat ou annulation	(13 900)		0
			O	2013-01-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	25 900	8.5300	25 900
			O	2013-01-25	D	38 - Rachat ou annulation	(25 900)		0
			O	2013-01-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	23 100	8.5300	23 100
			O	2013-01-28	D	38 - Rachat ou annulation	(23 100)		0
			O	2013-01-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50 500	8.5300	50 500
			O	2013-01-29	D	38 - Rachat ou annulation	(50 500)		0
Marret Resource Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Allan, Barry	4		O	2013-01-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 900	4.9516	529 219*
			O	2013-01-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 310	4.9291	531 529*
Darlene Litman	PI		O	2013-01-23	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 100	4.9516	207 606*
			O	2013-01-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	990	4.9291	208 596*
Marret Asset Management Inc.	7								
Marret HYP Trust	PI		O	2013-01-24	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	98 700	4.9500	148 700*
Tobin, Brian Vincent	4		O	2013-01-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	6 500	4.9500	11 500*
MAYA OR & ARGENT INC.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Goulet, Guy	4		O	2013-01-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 000	0.2600	949 400
			O	2013-01-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	0.2750	951 400
			O	2013-01-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 000	0.2750	953 400
<i>Options</i>									
Booth, John Geoffrey	4		O	2013-01-18	D	50 - Attribution d'options	300 000		
			M	2013-01-18	D	50 - Attribution d'options	300 000		600 000
Branchaud, René	4, 5		O	2013-01-18	D	50 - Attribution d'options	150 000		
			M	2013-01-18	D	50 - Attribution d'options	150 000		275 000
Gosselin, Réjean	4, 5		O	2013-01-18	D	50 - Attribution d'options	150 000		
			M	2013-01-18	D	50 - Attribution d'options	150 000		775 000
Goulet, Guy	4		O	2013-01-18	D	50 - Attribution d'options	500 000		
			M	2013-01-18	D	50 - Attribution d'options	500 000		1 750 000
Lévesque, Alain	5		O	2013-01-18	D	50 - Attribution d'options	100 000		
			M	2013-01-18	D	50 - Attribution d'options	100 000		100 000
Mokaddem, Noureddine	5		O	2013-01-18	D	50 - Attribution d'options	1 500 000		
			M	2013-01-18	D	50 - Attribution d'options	1 500 000		2 250 000

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
MEGA Brands Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Newcomb, Lynda Barbara	5		O	2012-02-06	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 766	10.3100	1 766
Métaux DNI Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
MacNeill, Tom	3								
49 North Resources Inc.	PI		O	2013-01-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	8 000	0.1950	7 726 113
			O	2013-01-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 500	0.1800	7 729 613
			O	2013-01-28	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 500	0.1950	7 733 113
			O	2013-01-29	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	25 000	0.1700	7 758 113
Methanex Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
ABRARY, NOJAN	7		O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 884		14 296
			O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	25		14 321
BARRINGTON, GINA	7		O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	364		923
Boyd, Bradley	5		O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 902		20 845
Chadee, Rudinauth	7		O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	855		1 420
Gonzalez, Juan Enrique	7		O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	2 713		27 934
Henderson, Kevin	5		O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	2 045		24 405
Hognestad, Jone	7		O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 546		17 733
Khattab, Hussein	2		O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 895		16 338
LARRIVE, ALEJANDRO	7		O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 605		9 235
MALONEY, KEVIN	5		O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 459		8 699
Percy, Charles	7		O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 602		14 455
Price, Kevin	5		O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	500		7 974
Sofia, Kamilia	7, 5		O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 514		1 930
VERA, PABLO	7		O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 502		3 392
Wiggins, Wade	7, 5		O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 677		13 059
Williams, Tim	5		O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 275		2 461
<i>Droits Performance Share Units</i>									
ABRARY, NOJAN	7		O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	181		7 575
BARRINGTON, GINA	7		O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	48		2 039
Boyd, Bradley	5		O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	236		9 891
Chadee, Rudinauth	7		O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	130		5 470
Gonzalez, Juan Enrique	7		O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	230		9 680
Henderson, Kevin	5		O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	230		9 680
Hognestad, Jone	7		O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	230		9 680
Khattab, Hussein	2		O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	230		9 680
LARRIVE, ALEJANDRO	7		O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	114		4 822
MALONEY, KEVIN	5		O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	117		4 933
Percy, Charles	7		O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	230		9 680
Price, Kevin	5		O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	46		3 685
Sofia, Kamilia	7, 5		O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	61		2 561
VERA, PABLO	7		O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	162		6 824
Wiggins, Wade	7, 5		O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	230		9 680
Williams, Tim	5		O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	207		5 907
MGM Energy Corp.									
<i>Options</i>									
Riddell, Clayton H.	4, 6, 5, 3		O	2013-01-28	D	50 - Attribution d'options	512 000	0.3200	1 984 000
Riddell, James H. T.	4, 6, 5		O	2013-01-28	D	50 - Attribution d'options	512 000	0.3200	1 984 000
Middlefield Can-Global REIT Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									

Emetteur	Relation	Retard	État opé-ration	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Middlefield Income Plus II Corp.									
<i>Actions sans droit de vote equity shares</i>									
Income Plus II	1		O	2013-01-21	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	11.0500	1 000
			O	2013-01-21	D	38 - Rachat ou annulation	(1 000)		0
			O	2013-01-22	D	38 - Rachat ou annulation	7 100	11.0000	7 100
			O	2013-01-22	D	38 - Rachat ou annulation	(7 100)		0
			O	2013-01-23	D	38 - Rachat ou annulation	3 800	11.4400	3 800
			O	2013-01-23	D	38 - Rachat ou annulation	(3 800)		0
			O	2013-01-24	D	38 - Rachat ou annulation	1 700	11.4000	1 700
			O	2013-01-24	D	38 - Rachat ou annulation	(1 700)		0
MILL CITY GOLD CORP.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Brown, James Robert	4, 5		O	2013-01-25	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	5 000 000	0.0100	5 217 321*
Brown, Janice	5		O	2013-01-25	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(5 000 000)	0.0100	2 533 803*
Mines Agnico-Eagle Limitee									
<i>Actions ordinaires</i>									
Allan, Don	5		O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	310	50.7900	23 360
Blackburn, Alain	5		O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	324	50.7900	14 898
Boyd, Sean	4, 5		O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	384	50.7900	143 302
Bureau, Pierre	5		O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	155	50.7900	943
Cafazzo, Lino	5		O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	170	50.7900	1 221
Cook, Mathew	5		O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	119	50.7900	119
Cousin, Paul	5		O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	170	50.7900	5 551
Datta, Picklu	5		O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	185	50.7900	2 676
Gilbert, Patrice	5		O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	229	50.7900	4 265
Gosselin, Guy	5		O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	170	50.7900	3 409
Grondin, Louise	5		O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	243	50.7900	17 509
Haga, Ingmar Erik Johan	5		O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	231	50.7900	6 864
Haldane, Timothy Quentin	5		O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	285	51.0100USD	21 437
Laing, R. Gregory	5		O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	310	50.7900	23 935
Leclerc, Michel	5		O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	183	50.7900	1 436
Legault, Marc	5		O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	244	50.7900	20 500
Medina, Luis Felipe	5		O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	169	51.0100USD	1 951
Pellerin, Jean-Luk	5		O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	258	50.7900	1 140
Provencher, Christian	5		O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	162	50.7900	1 714
Robitaille, Jean	5		O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	310	50.7900	48 791
Smith, David	5		O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	243	50.7900	23 424
Sylvestre, Yvon	5		O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	192	50.7900	16 254
Mines Aurizon Ltee									
<i>Actions ordinaires</i>									
BERNER, SARGENT HARRIS	4	R	O	2010-08-26	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(50 500)	6.5871	406 000
			O	2010-09-28	D	51 - Exercice d'options	50 500	4.1000	296 500
<i>Options Incentive</i>									
BERNER, SARGENT HARRIS	4	R	O	2010-09-28	D	51 - Exercice d'options	(50 500)	4.1000	309 500
Mines Indépendantes Chibougamau Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
STOCH, JACK	4, 5, 3		O	2013-01-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	230	0.2900	766 512*
Jack Stoch Geoconsultant Services Inc.	PI		O	2013-01-25	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.2500	4 573 162*
Montana Exploration Corp. (formerly AltaCanada Energy Corp.)									
<i>Actions ordinaires</i>									
Collins, James William	4		O	2013-01-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	0.2156USD	10 339 600

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i> Initié Porteur inscrit			O	2013-01-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 000	0.2160USD	10 346 600
Mullen Group Ltd.									
<i>Options</i> Clark, Peter W. Stephen	5		O	2013-01-25	D	50 - Attribution d'options	25 000		140 000
Neptune Technologies & Bioressources Inc.									
<i>Actions ordinaires</i> chartrand, michel	4		O	2013-01-25	D	51 - Exercice d'options	15 000	1.5000	70 100
Lauzon, Claudie	5		O	2013-01-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	2.8500	17 000
			O	2013-01-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	2.8000	12 000
			O	2013-01-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	2.8000	14 000
<i>Options</i> chartrand, michel	4		O	2013-01-25	D	51 - Exercice d'options	(15 000)	1.5000	520 000
Nevsun Resources Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i> Taddei, Fausto	5		O	2013-01-25	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
<i>Options</i> Taddei, Fausto	5		O	2013-01-25	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-01-28	D	50 - Attribution d'options	200 000	4.3000	200 000*
New Pacific Metals Corp.									
<i>Actions ordinaires</i> New Pacific Metals Corp.	1		O	2013-01-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	0.6100	130 098
			O	2013-01-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 000	0.6300	137 098
Northland Power Inc.									
<i>Actions ordinaires</i> Bradley, Paul	5		O	2012-11-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	50	18.7000	10 614*
			O	2012-12-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	50	18.9000	10 664*
			O	2013-01-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	50	18.9000	10 714*
Shadbolt, Michael RRSP	5 PI		O	2012-12-31	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	57	18.1500	1 007
NOVAGOLD RESOURCES INC.									
<i>Actions ordinaires</i> Leathley, Gillyeard(Gil) James	4, 5		O	2013-01-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	4.4800	94 499
Noveko International inc.									
<i>Actions ordinaires Class A</i> BOLDUC, ALAIN	4, 5		O	2013-01-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(53 000)	0.1050	7 475 177
Novus Energy Inc. (formerly, Regal Energy Ltd.)									
<i>Actions ordinaires</i> Panchmatia, Ketan Olympia Trust Company	5 PI		O	2009-03-31	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
NUVISTA ENERGY LTD.									
<i>Actions ordinaires</i> Andrechuk, Ross Lloyd	5		O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	7 991	5.8700	21 703
Asman, Kevin Garth	5		O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	7 680	5.8700	25 596
Burton, Craig	5		O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	7 918	5.8700	17 048
McDavid, Douglas Christopher	5		O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	8 907	5.8700	53 294
Michael, Lawford	5		O	2012-01-23	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	8 019	5.8700	8 019
Olmstead, Wayne	5		O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	7 095	5.8700	11 298
Truba, Joshua Thomas	5		O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	7 510	5.8700	16 583
Wright, Jonathan Andrew	5		O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	15 790	5.8700	148 415
<i>Actions ordinaires RRSP</i> Froese, Robert	5		O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	11 154	5.8700	26 154
Oceanic Iron Ore Corp.									
<i>Actions ordinaires</i> Giustra, Frank	3	R	O	2013-01-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	151 500	0.1800	4 076 500
			O	2013-01-16	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100 000	0.1800	4 176 500

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Options									
Dean, Steven G	4	R	O	2013-01-18	D	50 - Attribution d'options	1 230 000	0.1950	7 167 000
Reynolds, John	4	R	O	2013-01-18	D	50 - Attribution d'options	125 000		950 000
Sedun, Gregg J.	4	R	O	2013-01-18	D	50 - Attribution d'options	125 000		1 550 000
Shariff, Irfan	5	R	O	2013-01-18	D	50 - Attribution d'options	525 000	0.1950	2 619 000
Oncolytics Biotech Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
van Amersfoort, Ger	4	R	O	2012-09-18	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	800	2.3400	16 000*
Open Text Corporation									
<i>Deferred Share Units</i>									
Fowle, Randy	4		O	2013-01-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	879		
			M	2013-01-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	879		6 517
Slaunwhite, Michael	4		O	2013-01-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	866		8 056
Weinstein, Deborah	4		O	2013-01-28	D	56 - Attribution de droits de souscription	884		6 774
Opsens inc. (antérieurement Capital DCB inc.)									
<i>Options</i>									
Keegan, Thomas	7		O	2013-01-21	D	50 - Attribution d'options	300 000	0.2500	800 000
Lafamme, Louis	5		O	2013-01-21	D	50 - Attribution d'options	500 000	0.2500	950 000
Lang, Peter Mark	7		O	2013-01-21	D	50 - Attribution d'options	166 667		373 333
Pacific Rubiales Energy Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Arata, Jose Francisco	4, 5								
Deep Blue Consultants	PI		O	2013-01-21	I	51 - Exercice d'options	80 100	7.3800	984 400
			O	2013-01-21	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 500)	22.2800	979 900
			O	2013-01-21	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 700)	22.3100	978 200
			O	2013-01-21	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	22.3200	977 800
			O	2013-01-21	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 300)	22.3500	974 500
			O	2013-01-21	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	22.3600	974 400
			O	2013-01-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	22.3500	971 400
			O	2013-01-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	22.3600	969 400
			O	2013-01-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	22.3700	967 400
			O	2013-01-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	22.3800	965 400
			O	2013-01-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	22.4000	964 400
			O	2013-01-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	22.3400	963 400
			O	2013-01-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	22.3600	962 400
			O	2013-01-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	22.3700	960 400
			O	2013-01-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	22.3900	958 400
			O	2013-01-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	22.4400	957 400
De La Campa, Miguel Angel	4, 5								
Tosca Assets Corp.	PI		O	2013-01-21	I	51 - Exercice d'options	300 000	7.3800	1 024 333
			O	2013-01-21	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 500)	22.2600	1 020 833
			O	2013-01-21	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 500)	22.2700	1 014 333
			O	2013-01-21	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(11 700)	22.2800	1 002 633
			O	2013-01-21	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	22.2900	1 000 633
			O	2013-01-21	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(13 300)	22.3000	987 333
			O	2013-01-21	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	22.3300	986 333
			O	2013-01-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	22.2800	985 333
			O	2013-01-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 600)	22.3000	980 733
			O	2013-01-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	22.3100	970 733
			O	2013-01-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 000)	22.3200	964 733
			O	2013-01-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 500)	22.3300	961 233
			O	2013-01-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	22.3400	960 233
			O	2013-01-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 100)	22.3500	957 133

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Titre									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2013-01-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	22.3700	955 133
			O	2013-01-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	22.3800	952 133
			O	2013-01-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 800)	22.3900	944 333
			O	2013-01-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(6 000)	22.4000	938 333
			O	2013-01-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	22.3000	937 333
			O	2013-01-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 000)	22.3600	933 333
			O	2013-01-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	22.3700	930 333
			O	2013-01-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	22.3800	928 333
			O	2013-01-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 000)	22.4200	924 333
Iacono, Serafino	4, 5								
Taribo Holdings	PI	R	O	2013-01-10	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(47 615)	23.0000	0
Lima, Eduardo Jorge	5								
Servicom-E (Panama) S.A.	PI		O	2013-01-21	I	51 - Exercice d'options	15 000	7.3800	15 000
			O	2013-01-21	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 500)	22.2700	12 500
			O	2013-01-21	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 500)	22.3000	10 000
			O	2013-01-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	22.3500	8 000
			O	2013-01-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	22.3600	7 000
			O	2013-01-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	22.3800	6 000
			O	2013-01-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	22.4000	5 000
			O	2013-01-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	22.3500	4 000
			O	2013-01-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	22.3700	2 000
			O	2013-01-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	22.4100	1 000
			O	2013-01-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	22.4400	0
Mauco, Wuilian Andres	5								
CUA-CUA Investments, S.A.	PI		O	2009-03-01	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-01-30	I	51 - Exercice d'options	15 000	7.3800	15 000
Pantin, Ronald	4, 5								
Golden Loricera Holdings Limited	PI		O	2007-05-22	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-01-22	I	51 - Exercice d'options	1 250 000	7.3800	1 250 000
Rojas Escalante, Luis Andres	5								
Energy Associates Inc.	PI		O	2013-01-21	I	51 - Exercice d'options	43 500	7.3800	43 500
			O	2013-01-21	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 500)	22.2600	40 000
			O	2013-01-21	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 500)	22.2700	32 500
			O	2013-01-21	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	22.2900	30 500
			O	2013-01-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(5 000)	22.3100	25 500
			O	2013-01-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 400)	22.3200	23 100
			O	2013-01-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(100)	22.3250	23 000
			O	2013-01-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	22.3300	21 000
			O	2013-01-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	22.3500	19 000
			O	2013-01-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	22.3600	18 000
			O	2013-01-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	22.3700	16 000
			O	2013-01-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	22.3800	14 000
			O	2013-01-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	22.3900	12 000
			O	2013-01-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(4 000)	22.4000	8 000
			O	2013-01-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	22.3300	7 000
			O	2013-01-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	22.3600	6 000
			O	2013-01-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	22.3700	4 000
			O	2013-01-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	22.3800	3 000
			O	2013-01-23	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	22.4000	0
			O	2013-01-28	I	51 - Exercice d'options	22 000	7.3800	22 000
			O	2013-01-28	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	23.1000	21 000
			O	2013-01-28	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	23.1400	20 000
			O	2013-01-28	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	23.2500	19 000
			O	2013-01-28	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	23.2800	18 000
			O	2013-01-28	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	23.3000	17 000
			O	2013-01-28	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	23.4000	15 000

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Options									
Arata, Jose Francisco	4, 5		O	2013-01-28	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	23.4900	13 000
Deep Blue Consultants	PI		O	2013-01-28	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	23.6500	12 000
De La Campa, Miguel Angel	4, 5		O	2013-01-29	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	23.2600	10 000
Tosca Assets Corp.	PI		O	2013-01-29	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	23.3000	9 000
Lima, Eduardo Jorge	5		O	2013-01-29	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	23.3500	7 000
Servicom-E (Panama) S.A.	PI		O	2013-01-29	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	23.4000	6 000
Mauco, Wuilian Andres	5		O	2013-01-29	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	23.4200	3 000
CUA-CUA Investments, S.A.	PI		O	2013-01-29	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 000)	23.4900	2 000
			O	2013-01-29	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(2 000)	23.5500	0
Papiers Tissu KP Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Routhier, Bernard	7, 6		O	2012-12-06	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2012-12-13	D	15 - Acquisition ou aliénation au moyen d'un prospectus	2 000	17.5000	2 000
Parrel Energy Trust									
<i>Parts de fiducie</i>									
James, Francis Hale	4		O	2012-11-09	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-01-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 500	4.2500	7 500
Paramount Resources Ltd.									
<i>Actions ordinaires Class A</i>									
Claugus, Thomas Eugene	4		O	2013-01-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900)	32.1500USD	158 000
Bay	PI		O	2013-01-29	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(7 200)	32.1500USD	1 256 900
Bay II	PI		O	2013-01-29	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(8 400)	32.1500USD	1 468 200
Bay Offshore	PI		O	2013-01-29	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(20 000)	32.1500USD	3 515 000
Lyxor	PI		O	2013-01-29	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 500)	32.1500USD	261 800
Riddell, James H. T.	4, 5		O	2013-01-29	D	51 - Exercice d'options	100 000	7.3400	253 829
<i>Options</i>									
Riddell, James H. T.	4, 5		O	2013-01-29	D	51 - Exercice d'options	(100 000)	7.3400	1 430 000
Parta Dialogue Inc.									
<i>Options</i>									
Armstrong, Jeffrey	5		O	2013-01-09	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-01-25	D	50 - Attribution d'options	350 000	0.2500	350 000
Pelland, Jean-Francois	4		O	2013-01-24	D	50 - Attribution d'options	80 000	0.1500	180 823
Partners Real Estate Investment Trust									
<i>Parts</i>									
van Haastreht, John Peter	4		O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	231	7.0900	25 110
Pathfinder Convertible Debenture Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
Pathfinder Convertible Debenture Fund	1		O	2013-01-21	D	38 - Rachat ou annulation	2 500	11.6300	4 523 086
			O	2013-01-22	D	38 - Rachat ou annulation	400	11.6000	4 523 486
			O	2013-01-24	D	38 - Rachat ou annulation	600	11.6500	4 525 836

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2013-01-22	D	38 - Rachat ou annulation	1 750	10.8200	4 525 236
Pembina Pipeline Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Buchanan, Thomas William	4								
National Bank of Canada (T & K Buchanan RESP)	PI		O	2012-04-02	I	99 - Correction d'information	(1)		7
National Bank of Canada (T Buchanan RSP)	PI		O	2012-04-02	I	99 - Correction d'information	(1)		350
Penn West Petroleum Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Potter, Frank	4		O	2011-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	357	19.2300	13 364
Mary Jean Potter	PI		O	2011-12-31	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	95	14.4100	5 201
<i>Deferred Share Unit</i>									
Smith, James Cameron	4		O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 470	14.3700	3 967
Petrobank Energy and Resources Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Cheung, Peter	5		O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	3 155	12.4400	27 325
Mervold, Dwight Bernard	5		O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 643	12.7800	2 301
Petrolia Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Proulx, Isabelle	5		O	2013-01-24	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(5 789)	0.9500	70 381*
CELI	PI		O	2013-01-28	I	90 - Changements relatifs à la propriété	5 789	0.9500	15 789*
Petrominerales Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Koch, Edward John	5		O	2013-01-23	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
<i>Common Shares Deferred</i>									
Koch, Edward John	5		O	2013-01-23	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
<i>Options</i>									
Koch, Edward John	5		O	2013-01-23	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
<i>Rights Incentives</i>									
Koch, Edward John	5		O	2013-01-23	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Peyto Exploration & Development Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Fletcher, Gregory Scott	4		O	2013-01-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	1 000	23.8000	15 500*
Poseidon Concepts Corp. (formerly Open Range Energy Corp.)									
<i>Actions ordinaires</i>									
Jenkins, Angus Herman	5		O	2013-01-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 785	1.4000	3 655
Michaluk, Lyle Dennis	4, 5		O	2013-01-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 044	1.4000	82 211
RRSP	PI		O	2013-01-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 336	1.4000	39 332
Wiebe, Clifford Leroy	4, 5		O	2013-01-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 380	1.4000	6 253
Potash Corporation of Saskatchewan Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Heimann, Brent	7		O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	936	43.6800USD	16 143
<i>Dividend Reinvestment Plan</i>									
Doyle, William J.	4, 5								
William J. Doyle Revocable Trust	PI		O	2012-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	3 152	48.1695USD	99 127
Power Corporation du Canada									
<i>Actions à droit de vote subalterne</i>									
de Seze, Amaury-Daniel	7								
Régime d'achat d'actions	PI		O	2010-05-10	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			22 406
			O	2010-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	2 264	28.5300	24 670
			O	2011-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	966	25.5100	25 636
			O	2012-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	1 023	25.0700	26 659
Desmarais, André	4, 5								
Share Purchase Plan	PI		O	2012-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	5 988	24.5300	52 982
Desmarais, Paul Jr.	4, 5								
Share Purchase Plan	PI		O	2012-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	4 780	24.4700	26 411
McFeetors, Raymond Lindsay	7		O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionnariat	3 214	24.4600	15 793

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Porteur inscrit									
Rae, John Alain	5								
Share Purchase Plan	PI		O	2012-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	3 167	24.5300	26 870
Rousseau, Henri-Paul	5								
Share Purchase Plan	PI		O	2012-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 670	24.4200	5 118
Tretiak, Gregory Dennis	5								
Employee Share Purchase Plan	PI		O	2012-05-15	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2012-12-31	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 129	23.7700	1 129
Options									
de Seze, Amaury-Daniel	7		O	2010-05-10	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			217 409
			O	2011-03-15	D	50 - Attribution d'options	117 130	27.6000	334 539
			O	2012-03-19	D	50 - Attribution d'options	118 813	27.2450	453 352
Premier Gold Mines Limited									
<i>Actions ordinaires</i>									
Downie, Ewan Stewart	4		O	2013-01-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	3.7500	2 888 101
			O	2013-01-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	3.6800	2 893 101
Primaris Retail Real Estate Investment Trust									
<i>Parts de fiducie</i>									
Credit Suisse Securities (Canada), Inc.	3		O	2013-01-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	106 800	26.8269	10 146 071
			O	2013-01-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 600	27.2700	10 150 671
			O	2013-01-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 499 358)	27.2629	8 651 313
Prime Meridian Resources Corp.									
<i>Options</i>									
FIELDS, MARK	4, 5		O	2013-01-25	D	52 - Expiration d'options	(150 000)		0
Gardner, Alice Dorothy	4, 5		O	2013-01-25	D	52 - Expiration d'options	(100 000)		200 000
Joklik, G. Frank	4		O	2013-01-25	D	52 - Expiration d'options	(100 000)		200 000
Ramsay, Paul Byron	4		O	2013-01-25	D	52 - Expiration d'options	100 000		574 462
Probe Mines Limited									
<i>Actions ordinaires</i>									
McCreary, Gordon A	4								
RRSP	PI		O	2013-01-30	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	1.9000	90 000
TFSA	PI		O	2013-01-30	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	5 000	1.9000	10 000
Progressive Waste Solutions Ltd.(formerly IESI-BFC Ltd.)									
<i>Actions ordinaires</i>									
KIDSON, IAN	5								
SUNLIFE	PI		O	2012-08-15	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
		R	O	2013-01-04	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	161	21.0000	161
Quincaillerie Richelieu Ltée									
<i>Actions ordinaires</i>									
Bourgie, Pierre	4		O	2010-03-25	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
REER	PI		O	2013-01-28	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	900	38.7000	2 900
			O	2013-01-28	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	500	38.9900	3 400
			O	2013-01-28	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	3 600	39.0000	7 000
<i>Unités d'actions différées</i>									
Chicoyne, Denyse	4		O	2013-01-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	91	38.4000	13 463
Courteau, Robert	4		O	2013-01-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	91	38.4000	13 506
DOUVILLE, Jean R.	4		O	2013-01-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	91	38.4000	13 649
Gauvin, Mathieu	4		O	2013-01-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	91	38.4000	15 315
Proteau, Jocelyn	4		O	2013-01-24	D	56 - Attribution de droits de souscription	46	38.4000	6 319
Red Pine Exploration Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Schler, Richard	4, 5		O	2013-01-21	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	80 000	0.0150	5 505 000
Redline Communications Group Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Partner, Lynda	5								
Lynda Partner RRSP	PI		O	2010-04-15	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			11 732
			O	2013-01-21	I	36 - Conversion ou échange	11 732		23 464*

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Bons de souscription First Warrants exercisable at \$2.30 per Common Share</i>									
Partners Marketing Inc	PI		O	2013-01-21	I	54 - Exercice de bons de souscription	5 435	4.6000	28 899*
			O	2010-04-15	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-01-21	I	36 - Conversion ou échange	11 732		11 732
			O	2013-01-21	I	54 - Exercice de bons de souscription	5 435	4.6000	17 167
<i>Bons de souscription Second Warrants exercisable at \$4.60 per Common Share</i>									
de Gaspé Beaubien, François Franbeau Inc.	PI		O	2013-01-23	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(272 011)		0
<i>Bons de souscription Second Warrants exercisable at \$4.60 per Common Share</i>									
de Gaspé Beaubien, François Franbeau Inc.	PI		O	2013-01-23	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(268 011)		0
Partner, Lynda	5		O	2010-04-15	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			5 435
Lynda Partner RRSP	PI		O	2013-01-21	I	54 - Exercice de bons de souscription	(5 435)	4.6000	0
Partners Marketing Inc	PI		O	2013-01-21	I	54 - Exercice de bons de souscription	(5 435)	4.6000	0
<i>Débitures convertibles</i>									
Partner, Lynda	5								
Lynda Partner RRSP	PI		O	2013-01-21	I	36 - Conversion ou échange	(\$ 20 000.00)		\$ 0.00
Partners Marketing Inc	PI		O	2013-01-21	I	36 - Conversion ou échange	(\$ 20 000.00)		\$ 0.00
REIT INDEXPLUS Income Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
REIT Indexplus Income Fund	1		O	2013-01-18	D	38 - Rachat ou annulation	1 800	11.8900	4 792 064
			O	2013-01-21	D	38 - Rachat ou annulation	400	11.8500	4 792 464
			O	2013-01-22	D	38 - Rachat ou annulation	1 400	11.8500	4 793 864
			O	2013-01-23	D	38 - Rachat ou annulation	800	11.8000	4 818 158
			O	2013-01-22	D	38 - Rachat ou annulation	23 494	10.8400	4 817 358
Research In Motion Limited									
<i>Actions ordinaires</i>									
Heins, Thorsten Gerhard	4, 5		O	2013-01-24	D	57 - Exercice de droits de souscription	134 000		162 260
			O	2013-01-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(65 787)	18.1731	96 473
<i>Restricted Share Units</i>									
Heins, Thorsten Gerhard	4, 5		O	2013-01-24	D	57 - Exercice de droits de souscription	(134 000)		744 345
Ressources Beaufield Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
MacLatchy, John	4		O	2013-01-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 000	0.1200	104 000
Meghan G MacLatchy	PI		O	2013-01-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	20 000	0.1200	25 000
Ressources d'Ariane Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
TOLLARI, NADÉGE	5		O	2013-01-24	D	51 - Exercice d'options	50 000	0.1400	102 100
			O	2013-01-24	D	51 - Exercice d'options	50 000	0.1500	152 100
<i>Options</i>									
TOLLARI, NADÉGE	5		O	2013-01-24	D	51 - Exercice d'options	(50 000)	0.1400	265 000
			O	2013-01-24	D	51 - Exercice d'options	(50 000)	0.1500	215 000
Ressources Melkior Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Eskelund-Hansen, Jens	4		O	2013-01-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	50 000	0.0700	7 628 705
Ressources Minières Radisson Inc.									
<i>Actions ordinaires Catégorie A</i>									
Bouchard, Mario	4		O	2013-01-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	7 000	0.0900	2 003 946
Lacasse, Donald	4, 5								
REER	PI		O	2013-01-24	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.0900	346 569
Lachance, Denis	4		O	2013-01-24	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			450 000
			O	2013-01-28	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100 000	0.0900	550 000
			O	2013-01-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	100 000	0.0900	650 000
<i>Bons de souscription</i>									
Lachance, Denis	4		O	2013-01-24	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			200 000

Emetteur	Relation	Retard	État de l'opération	Date de l'opération	Emprise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Options</i>									
<i>Porteur inscrit</i>									
<i>Options</i>									
Lachance, Denis	4		O	2013-01-24	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-01-24	D	50 - Attribution d'options	100 000		100 000
Ressources Monarques Inc.									
<i>Options</i>									
Janelle, Vincent	5		O	2013-01-24	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-01-24	D	50 - Attribution d'options	150 000		150 000
Ressources Murgor Inc									
<i>Actions ordinaires</i>									
Moore, David W.	4		O	2013-01-30	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	84 000	0.0200	197 749
Tessier, André C.	4, 5		O	2013-01-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	418 335	0.0200	646 400
Ressources Pershimco inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Bureau, Loïc	5		O	2013-01-22	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(54 990)	0.6400	32 300
CELI	PI		O	2013-01-22	I	90 - Changements relatifs à la propriété	54 990	0.6400	64 990
Ressources Sirios Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Doucet, Dominique	4, 5		O	2013-01-25	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(50 000)	0.2050	161 160
D. Doucet CELI	PI		O	2013-01-25	I	90 - Changements relatifs à la propriété	50 000	0.2050	103 571
<i>Options</i>									
Cloutier, Luc	4		O	2013-01-19	D	50 - Attribution d'options	225 000		
			M	2013-01-18	D	50 - Attribution d'options	225 000		327 857
Ressources Strateco inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Hebert, Guy	4, 5								
BBH Geo-Management inc.	PI		O	2013-01-25	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	25 000	0.2200	5 890 114
			O	2013-01-25	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.2150	5 900 114
Ressources Teck Limitée									
<i>Class B Subordinate Voting Shares</i>									
Fleming, William Alexander	7		O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	4 393	33.2500	9 672
Ressources Vantex Ltée									
<i>Actions ordinaires</i>									
Leblanc, Nil	4		O	2013-01-25	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(17 000)	0.1250	112 500
Diane Lacroix	PI		O	2013-01-25	I	47 - Acquisition ou aliénation par don	17 000	0.1250	69 000
RONA inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Chevrier, Robert	4, 5		O	2013-01-20	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			15 000
Rusoro Mining Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Hediger, Peter	4								
Wagner and Partner	PI		O	2013-01-23	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	18 000	0.0647	16 826 000
			O	2013-01-24	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	16 000	0.0650	16 842 000
Rutter Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Clarke, Donald	4, 3		O	2013-01-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	40 000	0.0500	472 290*
Sandvine Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Caputo, David	4		O	2013-01-22	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	796	1.8800	68 349
Donnelly, Tom	5		O	2013-01-22	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	199	1.8800	10 512
Hamilton, Scott	4		O	2013-01-22	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	70	1.8800	17 912
Siiim, Brad	5		O	2013-01-22	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	416	1.8800	11 248
Savant Explorations Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Casselman, Michael James	4		O	2012-06-11	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-01-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	160 000	0.0300	160 000

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
SEMAFO INC.									
<i>Options</i>									
Bowles, Terence Francis	4		O	2013-01-25	D	50 - Attribution d'options	67 794	3.1500	117 743
LeBoutillier, John	4		O	2013-01-25	D	50 - Attribution d'options	67 794	3.1500	326 743
Masson, Gilles	4		O	2013-01-25	D	50 - Attribution d'options	67 794	3.1500	281 743
McBrearty, Lawrence	4		O	2013-01-25	D	50 - Attribution d'options	67 794	3.1500	196 743
Zongo, Tertius	4		O	2013-01-25	D	50 - Attribution d'options	67 794	3.1500	131 570
Senvest Capital Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Standard Life Investments Inc.	3								
The Standard Life Assurance Company of Canada	PI		O	2013-01-22	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(400)	69.0050	286 500
SHAW COMMUNICATIONS INC.									
<i>Actions sans droit de vote Class "B"</i>									
Bashnick, Rhonda	5		O	2013-01-29	D	51 - Exercice d'options	900	16.3100	900
			O	2013-01-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(900)	23.8500	0
Shaw, Jim	4		O	2013-01-21	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(10 000)		77 033
Kathryn Shaw	PI		O	2003-03-31	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-01-21	I	90 - Changements relatifs à la propriété	10 000		10 000
<i>Options</i>									
Bashnick, Rhonda	5		O	2013-01-29	D	51 - Exercice d'options	(900)	16.3100	269 100
Silver Standard Resources Inc.									
<i>Deferred Share Unit</i>									
Herrero, Gustavo Adolfo	4		O	2013-01-08	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-01-25	D	56 - Attribution de droits de souscription	2 405	12.9900	2 405
Reid, Steven Paul	4		O	2013-01-08	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-01-25	D	56 - Attribution de droits de souscription	1 539	12.9900	1 539
SIR ROYALTY INCOME FUND									
<i>Actions échangeables Class A GP Units</i>									
SIR CORP.	3		O	2013-01-24	D	36 - Conversion ou échange	296 459		3 082 951
Sirius XM Canada Holdings Inc. (formerly Canadian Satellite Radio Holdings Inc.)									
<i>Actions à droit de vote subalterne</i>									
Bitove, John Ivan	4, 5, 3								
Canadian Satellite Radio Investments Inc.	PI	R	O	2013-01-16	C	46 - Contrepartie de services	(22 064)		8 677 540
			O	2013-01-23	C	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 750 000)	6.0000	6 927 540
Société Financière Manuvie									
<i>Actions ordinaires</i>									
Bisnaire, Jean-Paul Raymond	5		O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	89		2 129
Thomson, Warren A.	5		O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	362		8 731
Lisa Diane Thomson	PI		O	2012-12-31	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 321		31 596
<i>Deferred Share Units</i>									
Collins, Brian	7		O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	265		6 556
Cook, Robert	5		O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	3 409		84 417
Curtis, Simon	5		O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	2 339		57 917
Forbes, Cindy L.	7		O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	2 901		71 850
Gallagher, James D.	7		O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	2 615		64 747
Guloien, Donald A.	5		O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	7 556		187 138
Rooney, Paul	5		O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1 534		37 974
Sullivan, Lynda	7		O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	617		15 298
Vrysen, John G.	7		O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	3 717		92 066
<i>Droits Deferred Share Units (DSU)</i>									
Bisnaire, Jean-Paul Raymond	5		O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	783		19 370
<i>Droits Performance Share Units (PSU)</i>									
Bisnaire, Jean-Paul Raymond	5		O	2012-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	35 520	12.6400	97 537
			O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	4 103		101 640
			O	2012-12-31	D	59 - Exercice au comptant	(28 626)		73 014

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Initié									
Porteur inscrit									
Cook, Robert	5		O	2012-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	33 546	12.6400	83 418
			O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	3 510		86 928
			O	2012-12-31	D	59 - Exercice au comptant	(20 206)		66 722
Forbes, Cindy L.	7		O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	125		3 082
			O	2012-12-31	D	59 - Exercice au comptant	(3 082)		0
Guloiën, Donald A. <i>Droits Restricted Share Units (RSU)</i>	5		O	2012-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	119 386	12.6400	326 490
Bisnaire, Jean-Paul Raymond	5		O	2012-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	74 986	12.6400	95 657
			O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	4 024		99 681
			O	2012-12-31	D	59 - Exercice au comptant	(9 541)		90 140
Cook, Robert	5		O	2012-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	33 546	12.6400	50 170
			O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	2 110		52 280
			O	2012-12-31	D	59 - Exercice au comptant	(6 735)		45 545
Forbes, Cindy L.	7		O	2012-12-31	D	56 - Attribution de droits de souscription	27 690	12.6400	55 803
			O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	2 347		58 150
			O	2012-12-31	D	59 - Exercice au comptant	(9 248)		48 902
Sofame Technologies Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Mandeville, Luc	5		O	2013-01-30	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(10 000)		1 073 032
			O	2013-01-30	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(10 000)		1 063 032
			O	2013-01-30	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(10 000)		1 053 032
			O	2013-01-30	D	47 - Acquisition ou aliénation par don	(10 000)		1 043 032
Stella-Jones Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Bourgault, Lyne	7								
COMputershare trust COmpany of Canada	PI		O	2012-12-15	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	17	71.9082	945
			O	2012-12-20	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	2	76.6200	947
Caric, George	7								
COMputershare Trust Company of Canada	PI		O	2012-12-15	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	29	79.8980	266
Downy, William Garfield Jr.	7								
Computershare Trust Company of Canada	PI		O	2012-12-15	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	17	79.8980	159
Eichenbaum, Marla	5								
Computershare trust company of Canada	PI		O	2012-12-31	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	16	71.9082	
			M	2012-12-15	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	16	71.9082	876
			O	2012-12-31	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	2	76.6200	
			M	2012-12-20	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	2	76.6200	878
Fox, Doug	7								
COMptershare Trust COmpany of Canada	PI		O	2012-12-15	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	29	79.8980	1 896
			O	2012-12-20	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	3	76.6200	1 899
Hedding, Kris David	7								
Computershare Trust Company of Canada	PI		O	2012-12-15	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	3	79.8980	88
Labelle, George	5								
COMputershare Trust Company of Canada	PI		O	2012-12-15	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	40	71.9082	5 372
			O	2012-12-20	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	11	76.6200	5 383
McManus, Brian	4, 5								
Computershare Trust Company of Canada	PI		O	2012-12-20	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	4	76.6200	1 807
Poirier, Martin	5								
computershare Trust Company of Canada	PI		O	2012-12-15	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	13	71.9082	249
Powell, Douglas W.	7								
Compputershare Trust Company of Canada	PI		O	2012-12-15	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	4	71.9082	238
Vachon, Eric	7								
COMputershare Trust Company of Canada	PI		O	2012-12-15	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	19	71.9082	755
			O	2012-12-20	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	1	76.6200	756
Storm Resources Ltd.									
<i>Options</i>									
Brister, Matthew	4		O	2013-01-28	D	50 - Attribution d'options	36 000		72 000

Emetteur	Relation	Re-tard	État opé-ration	Date de l'opération	Emp-prise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Porteur inscrit									
Brussa, John Albert	4		O	2013-01-28	D	50 - Attribution d'options	36 000	1.7500	72 000
Butler, Mark	4		O	2013-01-28	D	50 - Attribution d'options	36 000		72 000
Lavergne, Brian	4, 5		O	2013-01-28	D	50 - Attribution d'options	156 000		300 000*
McLean, Donald Galloway	5		O	2010-08-17	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			144 000
			O	2013-01-28	D	50 - Attribution d'options	78 000	1.7500	222 000
Tiberio, Robert S	5		O	2013-01-28	D	50 - Attribution d'options	156 000	1.7500	300 000
			O	2013-01-28	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	11 667	1.6800	311 667
Tumbull, Gregory George	4		O	2013-01-28	D	50 - Attribution d'options	36 000		72 000
Wierzba, P. Grant	4		O	2013-01-28	D	50 - Attribution d'options	36 000		72 000
Wilson, James Kenneth	4		O	2013-01-28	D	50 - Attribution d'options	36 000		72 000
Strongco Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Forbes, Christopher	5		O	2013-01-29	D	30 - Acquisition ou aliénéation en vertu d'un régime d'actionariat	279	4.8200	15 235
Ostrander, William	5		O	2013-01-29	D	30 - Acquisition ou aliénéation en vertu d'un régime d'actionariat	208	4.7900	1 227
Style de Vie Amica Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
MacCallum, James Mckenzie	5								
Computershare (Non-Registered)	PI		O	2013-01-22	I	30 - Acquisition ou aliénéation en vertu d'un régime d'actionariat	17	9.4000	753
Manji, Samir Aziz	4, 5, 3								
Manji Investments Limited	PI		O	2013-01-28	I	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	4 600	9.2500	2 664 526
			O	2013-01-29	I	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	2 500	9.3000	2 667 026
Salgado, Claudia	5		O	2013-01-24	D	97 - Autre	(17)		0
Computershare RRSP	PI		O	2007-09-14	I	30 - Acquisition ou aliénéation en vertu d'un régime d'actionariat	1 064	11.0600	
			M	2007-09-14	I	30 - Acquisition ou aliénéation en vertu d'un régime d'actionariat	1 084	11.0600	2 575
			O	2008-10-06	I	30 - Acquisition ou aliénéation en vertu d'un régime d'actionariat	950	4.9416	
			M	2008-10-06	I	30 - Acquisition ou aliénéation en vertu d'un régime d'actionariat	1 048	4.9416	3 623
			O	2009-11-13	I	30 - Acquisition ou aliénéation en vertu d'un régime d'actionariat	242	5.1361	
			M	2009-11-13	I	30 - Acquisition ou aliénéation en vertu d'un régime d'actionariat	489	5.1361	4 112
			O	2010-01-05	I	30 - Acquisition ou aliénéation en vertu d'un régime d'actionariat	150	5.8150	
			M	2010-01-05	I	30 - Acquisition ou aliénéation en vertu d'un régime d'actionariat	302	5.8150	4 645
			O	2012-06-13	I	30 - Acquisition ou aliénéation en vertu d'un régime d'actionariat	111	8.9800	
			M	2012-06-13	I	30 - Acquisition ou aliénéation en vertu d'un régime d'actionariat	171	8.9800	9 594
			O	2012-09-19	I	30 - Acquisition ou aliénéation en vertu d'un régime d'actionariat	167	9.4896	
			M	2012-09-19	I	30 - Acquisition ou aliénéation en vertu d'un régime d'actionariat	275	9.4896	10 311
			O	2013-01-24	I	97 - Autre	17		11 118
Superior Plus Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Desjardins, Luc	4, 5		O	2011-11-14	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénéation en vertu d'un régime d'actionariat	6 910	7.4800	6 910
McCamus, Gregory Lorne	5		O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénéation en vertu d'un régime d'actionariat	1 436	7.4800	32 987
Timmons, Paul Stephen	4		O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénéation en vertu d'un régime d'actionariat	1 387	7.4800	15 133
Tims, David J.	5		O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénéation en vertu d'un régime d'actionariat	225	7.6300	225
Surge Energy Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Brown, Daniel Curt	5		O	2013-01-24	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	7 200	3.9000	190 157
Colborne, Paul	4	R	O	2013-01-23	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	2 500	4.0400	377 500
			O	2013-01-24	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	5 000	3.9500	382 500
			O	2013-01-24	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	12 500	3.9300	395 000
			O	2013-01-25	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	2 500	3.9100	397 500
			O	2013-01-29	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	10 000	3.5500	407 500
Taseko Mines Limited									
<i>Actions ordinaires</i>									
McManus, John	5		O	2013-01-23	D	51 - Exercice d'options	50 000	1.0000	126 000
			O	2013-01-23	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	(10 200)	3.4000	115 800
			O	2013-01-23	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	(29 500)	3.4100	86 300
			O	2013-01-23	D	10 - Acquisition ou aliénéation effectuée sur le marché	(8 600)	3.4200	77 700

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit									
			O	2013-01-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(1 700)	3.4300	76 000
<i>Options</i>									
McManus, John	5		O	2013-01-23	D	51 - Exercice d'options	(50 000)	1.0000	1 240 000
Technologies Urbanimmersive Inc.									
<i>Options</i>									
Asselin, Jean	5		O	2012-10-04	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Gestion Jean Asselin Inc.	PI		O	2013-01-22	I	50 - Attribution d'options	12 500		12 500
Lemire, Ghislain	4, 5		O	2012-10-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-01-22	D	50 - Attribution d'options	12 500		12 500
Lemire, Martin	7		O	2012-10-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-01-22	D	50 - Attribution d'options	12 500		12 500
McDonald, James	4		O	2013-01-22	D	50 - Attribution d'options	150 000		195 000
Plamondon, Pierre	4		O	2012-10-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-01-22	D	50 - Attribution d'options	100 000		100 000
Robichaud, Emmanuelle	5		O	2012-10-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-01-22	D	50 - Attribution d'options	25 000		25 000
Robidoux, Daniel	4		O	2013-01-22	D	50 - Attribution d'options	100 000		283 000
Tanguay, Louis A.	4		O	2011-08-19	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-01-22	D	50 - Attribution d'options	100 000		100 000
Thibault, Martin	7		O	2012-10-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-01-22	D	50 - Attribution d'options	12 500		12 500
Vincent, Olivier	4		O	2012-10-04	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
			O	2013-01-22	D	50 - Attribution d'options	100 000		100 000
TELUS Corporation									
<i>Actions ordinaires</i>									
Mason Capital Management LLC	3								
Mason Capital Master Fund, L.P.	PI		O	2012-12-01	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			23 121 935
		R	O	2012-12-04	C	97 - Autre	(8 438 373)		14 683 562
		R	O	2012-12-05	C	97 - Autre	(10 488 873)		4 194 689
Mason Capital, L.P.	PI		O	2012-12-01	C	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			9 754 838
		R	O	2012-12-04	C	97 - Autre	(3 561 627)		6 193 211
		R	O	2012-12-05	C	97 - Autre	(4 411 127)		1 782 084
Tembec Inc.									
<i>Options</i>									
BRUMM, JAMES	4		O	2013-01-23	D	52 - Expiration d'options	(196)	210.9600	3 469
TerraVest Capital Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
TerraVest Capital Inc.	1		O	2013-01-25	D	38 - Rachat ou annulation	600	3.0000	14 700
			O	2013-01-25	D	38 - Rachat ou annulation	600	3.0000	15 300
Toromont Industries Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Franklin, Robert	4		O	2013-01-23	D	51 - Exercice d'options	5 000	13.8700	48 000
<i>Options</i>									
Franklin, Robert	4		O	2013-01-23	D	51 - Exercice d'options	(5 000)	13.8700	38 350
Total Energy Services Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Halyk, Daniel Kim	4, 5								
Great West Life	PI		O	2013-01-01	I	97 - Autre	9 683		
			M	2013-01-01	I	90 - Changements relatifs à la propriété	9 683		9 683*
Tourmaline Oil Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Blakely, Robert William	4		O	2013-01-24	D	51 - Exercice d'options	35 000		538 000
			O	2013-01-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(30 000)	33.0000	508 000
Nowek, Stan	5		O	2013-01-22	D	51 - Exercice d'options	33 334	10.0000	662 333
			O	2013-01-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(33 334)	32.6700	628 999

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Options									
Blakely, Robert William	4		O	2013-01-24	D	51 - Exercice d'options	(35 000)	7.0000	145 000
Nowek, Stan	5		O	2013-01-22	D	51 - Exercice d'options	(33 334)	10.0000	296 666
Transcontinental inc.									
<i>Actions à droit de vote subalterne Catégorie A</i>									
Capinabel inc.	3		O	2013-01-28	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	154 400	11.9300	154 400
Marcoux, Rémi	4, 6		O	2013-01-28	D	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus(154 400)		11.9300	0
Capinabel Inc.	PI		O	2013-01-28	I	16 - Acquisition ou aliénation en vertu d'une dispense de prospectus	154 400	11.9300	154 400
TransGaming Inc.									
<i>Options</i>									
DeCristofaro, Anthony	4		O	2013-01-23	D	50 - Attribution d'options	50 000	0.1600	240 000
Trez Capital Mortgage Investment Corporation									
<i>Class A Shares</i>									
Greene, Morley	3								
Jomasa Investments Inc.	PI		O	2013-01-28	C	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	(36 000)	9.7200	0
Trilogy Energy Corp.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Garner, Don A.	4		O	2013-01-24	D	51 - Exercice d'options	3 000	12.7000	81 500
			O	2013-01-24	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(3 000)	28.5900	78 500
<i>Options</i>									
Garner, Don A.	4		O	2013-01-24	D	51 - Exercice d'options	(3 000)	12.7000	66 000
Trinidad Drilling Ltd.									
<i>Droits Deferred Share Units</i>									
Bentz, Brian C.	4		O	2013-01-23	D	56 - Attribution de droits de souscription	10 629		16 631
Brown, Robert James	4		O	2013-01-23	D	56 - Attribution de droits de souscription	10 629		16 631
Gibson, Brock William	4		O	2013-01-23	D	56 - Attribution de droits de souscription	10 629		44 959
Heier, Michael Erskine	4		O	2013-01-23	D	56 - Attribution de droits de souscription	10 629		75 982
Powers, Lewis Wetzel Jody	4		O	2013-01-23	D	56 - Attribution de droits de souscription	10 629		75 982
Stickland, Ken Stanley	4		O	2013-01-23	D	56 - Attribution de droits de souscription	10 629		75 982
TSO3 inc.									
<i>Options</i>									
Fonds de solidarité FTQ	3								
Serge Lapointe	PI		O	2013-01-24	I	38 - Rachat ou annulation	(17 500)		0
Tuscany International Drilling Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Moyes, Bruce Gordon	5		O	2013-01-25	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(25 581)	0.2150	921 584
			O	2013-01-28	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(96 848)	0.2300	824 736
RRSP	PI		O	2013-01-28	I	90 - Changements relatifs à la propriété	96 848	0.2300	152 410
TSFA	PI		O	2013-01-25	I	90 - Changements relatifs à la propriété	25 581	0.2150	38 291
TVI Pacific Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Thomson, Wayne	4		O	2013-01-22	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	25 000	0.0250	1 577 000
			O	2013-01-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	25 000	0.0250	1 602 000
			O	2013-01-29	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	700 000	0.0300	2 302 000
Twin Butte Energy Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Bowman, Robert D.	5		O	2013-01-25	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(1 779)		161 770
RESP(R.Bowman&A.Bowman)	PI		O	2013-01-25	C	90 - Changements relatifs à la propriété	1 779		5 469
Uni-Sélect Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Uni-Sélect Inc.	1		O	2013-01-22	D	38 - Rachat ou annulation	2 900	23.7472	2 900
			O	2013-01-22	D	38 - Rachat ou annulation	(2 900)	23.7472	0
			O	2013-01-23	D	38 - Rachat ou annulation	900	23.7500	900
			O	2013-01-23	D	38 - Rachat ou annulation	(900)	23.7500	0
			O	2013-01-24	D	38 - Rachat ou annulation	1 100	23.7663	1 100
			O	2013-01-24	D	38 - Rachat ou annulation	(1 100)	23.7663	0

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Uranium Focused Energy Fund									
<i>Parts de fiducie</i>									
Uranium Focused Energy Fund	1		O	2013-01-18	D	38 - Rachat ou annulation	1 400	2.3700	19 716 701
			O	2013-01-21	D	38 - Rachat ou annulation	800	2.3500	19 717 501
			O	2013-01-22	D	38 - Rachat ou annulation	800	2.3200	19 718 301
			O	2013-01-23	D	38 - Rachat ou annulation	800	2.3200	19 719 601
			O	2013-01-22	D	38 - Rachat ou annulation	500	2.3500	19 718 801
			O	2013-01-23	D	38 - Rachat ou annulation	4 000	2.3400	19 723 601
			O	2013-01-24	D	38 - Rachat ou annulation	1 000	2.3400	19 724 601
Veresen Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Jang, Theresa	5		O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	94	11.8900	2 394*
King, Kevan Scott	5								
BMO Nesbitt Burns	PI		O	2013-01-24	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	20	11.6373	2 918
BMO Nesbitt Burns RRSP	PI		O	2013-01-24	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	17	11.6373	2 402
White, Stephen	8								
CIBC RRSP	PI		O	2013-01-23	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	271	11.6373	38 223
<i>Deferred Share Units</i>									
King, Kevan Scott	5		O	2011-01-01	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Victory Nickel Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Galipeau, René Réal	6, 5		O	2013-01-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	30 000	0.0450	2 217 556
Vicwest Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Granger, Andre Denis	4	R	O	2013-01-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	963	12.6000	5 813
Occleston, Darren Anthony	5	R	O	2013-01-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	(392)		347
<i>Performance Share Units</i>									
Granger, Andre Denis	4		O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	131		7 128
		R	O	2013-01-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	(2 356)		4 772
Hughes, Gwendolyn, Faye	5		O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	55		2 002
Occleston, Darren Anthony	5		O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	53		1 982
		R	O	2013-01-15	D	56 - Attribution de droits de souscription	(954)	12.6000	1 028
Osborne, Colin	5		O	2012-12-31	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	857		15 430
Virginia Energy Resources Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Allan, Karen Anne	5		O	2013-01-25	D	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	50 000	0.4200	72 414
Sprott Resource Corp.	3								
Sprott Resource Partnership	PI		O	2012-09-27	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			6 587 672
			O	2013-01-25	I	11 - Acquisition ou aliénation effectuée privément	2 857 143	0.4200	9 444 815
Vitran Corporation Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Bédard, Alain	6		O	2013-01-24	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Bérard, André	6		O	2013-01-24	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Bouchard, Lucien	6		O	2013-01-24	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
Guay, Richard	6		O	2013-01-24	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
ROGERS, Ronald D.	6		O	2013-01-24	D	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			
TransForce Inc.	3								
TFI Holdings Inc.	PI		O	2013-01-24	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			1 763 478
Volta Resources Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									

Emetteur	Rela- tion	Re- tard	État opé- ra- tion	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
Porteur inscrit									
Bullock, Kevin	4, 5		O	2013-01-25	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.4600	33 000
Kevin Bullock TFSA	PI		O	2013-01-23	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(11 575)	0.4750	47 425
Francis, Robert John	4		O	2013-01-23	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(11 575)	0.4750	35 850
			O	2013-01-29	D	90 - Changements relatifs à la propriété	(9 000)		26 850
Jean F TFSA	PI		O	2008-06-24	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			5 900
			M	2008-06-24	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			5 900
			O	2013-01-23	I	90 - Changements relatifs à la propriété	11 575	0.4750	20 375
			O	2010-04-26	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 900	1.6600	8 800
			M	2011-04-26	I	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	2 900	1.6600	8 800
TFSA	PI		O	2008-06-24	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			9 000
			M	2008-06-24	I	00 - Solde d'ouverture-Déclaration initiale en format SEDI			9 000
			O	2013-01-23	I	90 - Changements relatifs à la propriété	11 575	0.4750	20 575
Poad, Steven W. E.	5		O	2013-01-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	10 000	0.4600	18 000
World Energy Solutions, Inc.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Domaleski, Richard	4		O	2013-01-25	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	(10 000)	5.1500USD	308 549
Zargon Oil & Gas Ltd.									
<i>Actions ordinaires</i>									
Buckley, Charles Laurence	5		O	2013-01-04	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	232	8.1498	9 291
			O	2013-01-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	240	7.8604	9 531
			O	2013-01-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	73	7.4716	9 604
Doetzel, Randolph John	5		O	2013-01-04	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	240	8.1498	3 258
			O	2013-01-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	249	7.8604	2 707
			O	2013-01-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	4	7.4716	2 711
Dranchuk, Jason Brent	5		O	2013-01-04	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	262	8.1498	11 925
			O	2013-01-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	176	7.8604	12 101
			O	2013-01-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	49	7.4716	12 150
C Dranchuk - Registered	PI		O	2013-01-15	C	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	38	7.4716	4 754
Hansen, Craig Henry	4, 5		O	2013-01-04	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	218	8.1498	226 786
			O	2013-01-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	226	7.8604	227 012
			O	2013-01-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	77	7.4716	227 089
C Hansen - Registered	PI		O	2013-01-04	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	117	8.1498	517 281
			O	2013-01-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	122	7.8604	517 403
			O	2013-01-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	42	7.4716	517 445
Howard, Tracy Leigh	5		O	2013-01-04	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	40	8.1498	3 058
			O	2013-01-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	42	7.8604	2 800
			O	2013-01-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	15	7.4716	2 815
T Howard - Registered	PI		O	2013-01-04	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	120	8.1498	9 631
			O	2013-01-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	125	7.8604	10 056
			O	2013-01-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	40	7.4716	10 096
Kergan, Brian	5		O	2013-01-04	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	154	8.1498	26 712
			O	2013-01-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	160	7.8604	26 872
			O	2013-01-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	54	7.4716	26 926
B Kergan - Registered	PI		O	2013-01-04	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	103	8.1498	24 737
			O	2013-01-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	106	7.8604	24 843
			O	2013-01-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	36	7.4716	24 879
Lee, Kevin Chin Yu	5		O	2013-01-04	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	220	8.1498	10 637
T Lee - Registered	PI		O	2013-01-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	228	7.8604	10 865
			O	2013-01-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	84	7.4716	10 949
Moriyama, Robert Todd	5		O	2013-01-04	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	114	8.1498	3 667
			O	2013-01-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	118	7.8604	3 785
			O	2013-01-15	D	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	29	7.4716	3 814
R Moriyama - Registered	PI		O	2013-01-04	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	114	8.1498	3 667
			O	2013-01-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	118	7.8604	3 785

Émetteur	Relation	Retard	État opé- ration	Date de l'opération	Emp- rise	Opération Description de l'opération	Nombre de titres ou valeur nominale	Prix unitaire	Solde courant
<i>Titre</i>									
Initié									
Porteur inscrit			O	2013-01-15	I	30 - Acquisition ou aliénation en vertu d'un régime d'actionariat	29	7.4716	3 814
ZoomerMedia Limited									
<i>Actions ordinaires</i>									
Znaimer, Moses	4, 5, 3		O	2013-01-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	4 000	0.1200	400 334
			O	2013-01-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	666	0.1500	401 000
			O	2013-01-23	D	10 - Acquisition ou aliénation effectuée sur le marché	162 000	0.1600	563 000

ANNEXE 3 LISTE DES OPÉRATIONS D'INITIÉS DÉCLARÉES HORS DÉLAI (FORMAT ÉLECTRONIQUE - SEDI)**À partir du 1^{er} novembre 2010, le délai de dépôt d'une déclaration d'initié passera donc à cinq jours civils (sauf pour les déclarations initiales)**

Vous trouverez, sous la présente annexe, une liste des opérations d'initiés déclarées hors délai dans le Système électronique de déclaration des initiés (SEDI). Il s'agit de la liste des initiés qui n'ont pas déclaré leur emprise ou une modification à leur emprise à l'intérieur des délais prescrits par la Loi. Cette liste est publiée chaque semaine, mais les opérations déclarées hors délai n'y apparaissent qu'une seule fois.

Le détail des opérations déposées en retard est publié à l'Annexe B1 (Déclarations d'initiés SEDI). Ces opérations sont codifiées « R ».

L'information publiée dans cette annexe est tirée du rapport hebdomadaire produit par le Système électronique de déclaration des initiés (SEDI).

Les initiés ou leurs agents autorisés sont responsables des informations entrées dans le système et, par conséquent, de celles contenues dans le présent rapport. L'information entrée directement dans SEDI prévaut toutefois sur celle présentée ci-dessous. Certaines informations entrées par les initiés ou leurs agents, qui ne sont pas automatiquement traduites par le système, peuvent être publiées en français ou en anglais.

Le personnel rappelle aux initiés qu'ils doivent, en vertu de la Loi sur les valeurs mobilières (LVM), déclarer leur emprise ou une modification à leur emprise sur les titres d'un émetteur assujéti au Québec de façon exacte et claire et ce, dans un délai de dix jours, sauf dans certains cas précis.

L'initié qui ne déclare pas, dans les délais requis, toute modification à son emprise sur les titres de l'émetteur à l'égard duquel il est initié peut être tenu au paiement d'une sanction administrative pécuniaire ou être passible d'une amende à la suite d'une poursuite pénale.

La sanction administrative pécuniaire est prévue à l'article 274.1 LVM et à l'article 271.14 du Règlement sur les valeurs mobilières (RVM). Cette sanction administrative pécuniaire est imposée aux initiés des émetteurs assujétis pour lesquels le Québec agit à titre d'autorité principale. Afin de bien les identifier, les opérations de ces initiés apparaissent en caractère gras dans la présente Annexe. Cette sanction administrative pécuniaire est de 100 \$ par omission de déclarer pour chaque jour au cours duquel il est en défaut, jusqu'à concurrence d'une somme maximale de 5 000 \$.

L'infraction pouvant faire l'objet d'une poursuite pénale est prévue à l'article 202 LVM. Sauf disposition particulière, toute personne qui contrevient à une disposition de la LVM commet une infraction et est passible d'une amende minimale, selon le plus élevé des montants, de 2 000 \$ dans le cas d'une personne physique et de 3 000 \$ dans le cas d'autres personnes, ou du double du bénéfice réalisé. Le montant maximal de l'amende est, selon le plus élevé des montants, de 150 000 \$ dans le cas d'une personne physique et de 200 000 \$ dans le cas d'autres personnes, ou du quadruple du bénéfice réalisé. Pour informations, veuillez communiquer avec l'Autorité des marchés financiers.

Opérations d'initiés déclarées hors délai				
Initié	Émetteur	Date de l'opération	Date de réception	Autorité principale
BERNER, SARGENT HARRIS	Mines Aurizon Ltee	2010-08-26	2013-01-23	BC
	Mines Aurizon Ltee	2010-09-28	2013-01-23	BC
Bitove, John Ivan	Sirius XM Canada HOLDings Inc. (formerly Canadian Satellite Radio Holdings Inc.)	2013-01-16	2013-01-23	ON
Blanchette, Annie	Atrium Innovations Inc.	2013-01-14	2013-01-28	QC
Bochen, Steve	Coastal Contacts Inc.	2013-01-18	2013-01-25	BC
Bourne, Ian Alexander	Ballard Power Systems Inc.	2012-12-31	2013-01-24	BC
Bozikis, Nicholas	Coastal Contacts Inc.	2013-01-18	2013-01-25	BC
Colborne, Paul	Legacy Oil + Gas Inc.	2013-01-23	2013-01-29	AB
	Surge Energy Inc.	2013-01-23	2013-01-29	AB
Dean, Steven G	Oceanic Iron Ore Corp.	2013-01-18	2013-01-24	BC
Giustra, Frank	Oceanic Iron Ore Corp.	2013-01-16	2013-01-23	BC
Granger, Andre Denis	Vicwest Inc.	2013-01-15	2013-01-23	ON
	Vicwest Inc.	2013-01-15	2013-01-23	ON
Hardy, Roger	Coastal Contacts Inc.	2013-01-18	2013-01-25	BC
Hayhurst, Douglas Palmer	Ballard Power Systems Inc.	2012-12-31	2013-01-24	BC
Iacono, Serafino	Pacific Rubiales Energy Corp.	2013-01-10	2013-01-28	ON
KIDSON, IAN	Progressive Waste Solutions Ltd.(formerly IESI-BFC Ltd.)	2013-01-04	2013-01-30	ON
Kilroy, Edwin Joseph	Ballard Power Systems Inc.	2012-12-31	2013-01-24	BC
MacMillan, Helen Mary	Great Canadian Gaming Corporation	2013-01-21	2013-01-30	BC
Mahajan, Kelly Kulwant				

Opérations d'initiés déclarées hors délai				
Initié	Émetteur	Date de l'opération	Date de réception	Autorité principale
Marseglia, Umberto	Boardwalk Real Estate Investment Trust	2011-09-07	2013-01-29	AB
Mason Capital Management LLC	Calfrac Well Services Ltd.	2013-01-11	2013-01-23	AB
	TELUS Corporation	2012-12-04	2013-01-25	BC
	TELUS Corporation	2012-12-04	2013-01-25	BC
	TELUS Corporation	2012-12-05	2013-01-25	BC
	TELUS Corporation	2012-12-05	2013-01-25	BC
Medvedic, Tom	Calfrac Well Services Ltd.	2013-01-11	2013-01-23	AB
Mignault, Matthew	Calfrac Well Services Ltd.	2013-01-11	2013-01-23	AB
Montgomery, Robert	Calfrac Well Services Ltd.	2013-01-11	2013-01-23	AB
Occleston, Darren Anthony	Vicwest Inc.	2013-01-15	2013-01-23	ON
	Vicwest Inc.	2013-01-15	2013-01-23	ON
Odidi, Amina	INTELLIPHARMACEUTICS INTERNATIONAL INC.	2013-01-10	2013-01-28	ON
Odidi, Isa	INTELLIPHARMACEUTICS INTERNATIONAL INC.	2013-01-10	2013-01-28	ON
Oke, Edward	Calfrac Well Services Ltd.	2013-01-11	2013-01-23	AB
Olinek, Michael Dean	Calfrac Well Services Ltd.	2013-01-11	2013-01-23	AB
Park, Dr. Chong Sup	Ballard Power Systems Inc.	2012-12-31	2013-01-24	BC
Paslawski, Basil Mark	Calfrac Well Services Ltd.	2013-01-11	2013-01-23	AB
Payne, Frederick Bruce	Calfrac Well Services Ltd.	2013-01-11	2013-01-23	AB
Reynolds, John	Oceanic Iron Ore Corp.	2013-01-18	2013-01-25	BC
robbins, mark	DiaMedica Inc.	2013-01-09	2013-01-28	MB
Rokosh, Gary John	Calfrac Well Services Ltd.	2013-01-11	2013-01-23	AB
Rose, Paul David	Geovic Mining Corp.	2012-01-20	2013-01-24	ON
Routhier, Bernard	Papiers Tissu KP Inc.	2012-12-13	2013-01-28	ON
Sedun, Gregg J.	Oceanic Iron Ore Corp.	2013-01-18	2013-01-29	BC
Shariff, Irfan				

Opérations d'initiés déclarées hors délai				
Initié	Émetteur	Date de l'opération	Date de réception	Autorité principale
Stephenson, Carol M.	Oceanic Iron Ore Corp.	2013-01-18	2013-01-24	BC
Sutcliffe, David B.	Ballard Power Systems Inc.	2012-12-31	2013-01-24	BC
Sutherland, Robert	Ballard Power Systems Inc.	2012-12-31	2013-01-24	BC
The Great-West Life Assurance Company	Calfrac Well Services Ltd.	2013-01-11	2013-01-23	AB
	Canada Life Capital Trust	2003-11-18	2013-01-23	ON
	Canada Life Capital Trust	2003-11-27	2013-01-23	ON
	Canada Life Capital Trust	2003-12-04	2013-01-23	ON
Tokarski, Michaela	Coastal Contacts Inc.	2013-01-18	2013-01-24	BC
van Amersfoort, Ger	Oncolytics Biotech Inc.	2012-09-18	2013-01-29	AB
Young, Michael D'Arcy	Calloway Real Estate Investment Trust	2013-01-02	2013-01-29	ON

ANNEXE 4 - LISTE DES SOCIÉTÉS ADMISSIBLES AU RÉGIME D'ÉPARGNE-ACTIONS II

Dénomination	Mode de placement	Date du placement ou de la décision anticipée	Titres	Date maximale d'admissibilité
CO ₂ Solution inc.	Actions inscrites	2011-08-12	Actions ordinaires	2014-12-31
Corporation Groupe Mercator Transport	Actions inscrites	2010-07-14	Actions ordinaires	2013-12-31
DEQ Systèmes Corp.	Actions inscrites	2010-03-26	Actions ordinaires	2013-12-31
Diagnocure Inc.	Actions inscrites	2010-11-23	Actions ordinaires	2013-12-31
Ergorecherche Ltée	Actions inscrites	2012-12-18	Actions ordinaires	2015-12-31
Gastem Inc.	Actions inscrites	2010-07-05	Actions ordinaires	2013-12-31
Groupe d'Alimentation MTY Inc.	Actions inscrites	2013-01-14	Actions ordinaires	2016-12-31
Groupe de Jeux Amaya Inc.	Actions inscrites	2012-07-05	Actions ordinaires	2015-12-31
Innovente inc.	Actions inscrites	2012-12-13	Actions ordinaires	2015-12-31
Medicago Inc.	Actions inscrites	2011-07-12	Actions ordinaires	2014-12-31
Mines Richmond Inc.	Actions inscrites	2010-02-28	Actions ordinaires	2013-12-31
Nemaska Lithium Inc.	Actions inscrites	2011-12-16	Actions ordinaires	2014-12-31
Neptune Technologies & Bioressources Inc.	Actions inscrites	2010-03-01	Actions ordinaires	2013-12-31
Novik inc.	Actions inscrites	2010-01-14	Actions ordinaires	2013-12-31
Parta Dialogue Inc.	Actions inscrites	2012-03-28	Actions ordinaires	2015-12-31
Pétrolia Inc.	Actions inscrites	2012-04-27	Actions ordinaires	2015-12-31
Prosep Inc.	Actions inscrites	2010-04-06	Actions ordinaires	2013-12-31
PyroGenèse Canada Inc.	Actions inscrites	2011-11-08	Actions ordinaires	2014-12-31
Ressources Méтанor Inc.	Actions inscrites	2012-01-16	Actions ordinaires	2015-12-31
Sherbrook SBK Corp.	Actions inscrites	2011-06-17	Actions ordinaires	2014-12-31
Solutions Extenway Inc.	Actions inscrites	2011-07-18	Actions ordinaires	2014-12-31

Dénomination	Mode de placement	Date du placement ou de la décision anticipée	Titres	Date maximale d'admissibilité
Technologies D-Box inc.	Placement privé	2010-09-28	Actions ordinaires	2013-12-31
Technologies SENSIO inc.	Actions inscrites	2012-09-12	Actions ordinaires	2015-12-31
Technologies Sonomax Inc.	Actions inscrites	2011-08-17	Actions ordinaires	2014-12-31
TSO ₃ inc.	Actions inscrites	2012-04-17	Actions ordinaires	2015-12-31
Urbanimmersive Technologies Inc.	Actions inscrites	2012-10-01	Actions ordinaires	2015-12-31
Xebec Adsorption Inc.	Actions inscrites	2010-09-13	Actions ordinaires	2013-12-31
Zoommed Inc.	Actions inscrites	2010-05-10	Actions ordinaires	2013-12-31

7.

Bourses, chambres de compensation, organismes d'autoréglementation et autres entités réglementées

- 7.1 Avis et communiqués
 - 7.2 Réglementation de l'Autorité
 - 7.3 Réglementation des bourses, des chambres de compensation, des OAR et d'autres entités réglementées
 - 7.4 Autres consultations
 - 7.5 Autres décisions
-

7.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

7.2 RÉGLEMENTATION DE L'AUTORITÉ

Aucune information.

7.3. RÉGLEMENTATION DES BOURSES, DES CHAMBRES DE COMPENSATION, DES OAR ET D'AUTRES ENTITÉS RÉGLEMENTÉES

7.3.1 Consultation

Aucune information

7.3.2 Publication

Services de dépôt et de compensation CDS inc.

Modifications importantes aux Procédés et méthodes de la CDS afférentes au démantèlement du service de comparaison des opérations hors cote de la National Securities Clearing Corporation

Vu la demande déposée le 2 novembre 2012 par Services de dépôt et de compensation CDS inc., filiale à part entière de La Caisse canadienne de dépôt de valeurs limitée (ensemble, la « CDS »), afin d'obtenir l'approbation par l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») de modifications importantes aux Procédés et méthodes de la CDS visant à supprimer toute référence au service de comparaison des opérations hors cote de la *National Securities Clearing Corporation* (la « NSCC ») qui sera démantelé et au service de correction d'opérations hors cote de la CDS qui cessera ses activités (les « modifications »);

Vu la déclaration de la CDS selon laquelle les modifications ont été dûment approuvées par le comité d'analyse du développement stratégique de la CDS le 25 octobre 2012;

Vu l'article 74 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2 (la « Loi »);

Vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la Loi;

Vu l'analyse effectuée par la Direction principale de l'encadrement des structures de marché et sa recommandation d'approuver les modifications du fait qu'il est justifié de modifier les Procédés et méthodes de la CDS afin de tenir compte du démantèlement du service de comparaison hors cote de la NSCC et de la cessation des activités du service de correction d'opérations hors cote de la CDS;

En conséquence, l'Autorité approuve les modifications sous réserve de l'approbation du démantèlement du service de comparaison des opérations hors cote de la NSCC par la Securities and Exchange Commission des États-Unis.

Fait à Montréal, le 30 janvier 2013.

Louis Morisset
Surintendant des marchés de valeurs

Décision n°: 2013-SMV-0005

Services de dépôt et de compensation CDS inc.**Modifications importantes aux Procédés et méthodes de la CDS afférentes au processus de demandes de transfert de fonds communs de placement au moyen du service de Notification en ligne – transfert de comptes**

Vu la demande complétée le 2 novembre 2012 par Services de dépôt et de compensation CDS inc., filiale à part entière de La Caisse canadienne de dépôt de valeurs limitée (ensemble, la « CDS »), afin d'obtenir l'approbation par l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») de modifications importantes aux Procédés et méthodes de la CDS visant à élargir le processus de demandes de transfert de fonds communs de placement au moyen du service de Notification en ligne – transfert de comptes (NELTC) dans les cas de rupture de mariage (les « modifications »);

Vu la déclaration de la CDS selon laquelle les modifications ont été dûment approuvées par le comité d'analyse du développement stratégique de la CDS le 25 octobre 2012;

Vu l'article 74 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2 (la « Loi »);

Vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la Loi;

Vu l'analyse effectuée par la Direction principale de l'encadrement des structures de marché et sa recommandation d'approuver les modifications du fait qu'elles favoriseront le bon fonctionnement du marché;

En conséquence, l'Autorité approuve les modifications.

Fait à Montréal, le 30 janvier 2013.

Louis Morisset
Surintendant des marchés de valeurs

Décision n°: 2013-SMV-0006

Services de dépôt et de compensation CDS inc.**Modifications importantes apportées aux Procédés et méthodes de la CDS afférentes au processus d'attribution et de conversion du Service de règlement net continu**

Vu la demande complétée le 12 décembre 2012 par Services de dépôt et de compensation CDS inc., filiale à part entière de La Caisse canadienne de dépôt de valeurs limitée (ensemble, la « CDS »), afin d'obtenir l'approbation par l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») de modifications importantes aux Procédés et méthodes de la CDS visant à améliorer la fonctionnalité du processus d'attribution et de conversion du Service de règlement net continu dans le cas d'événements de marché obligatoires (les « modifications »);

Vu la déclaration de la CDS selon laquelle les modifications ont été dûment approuvées par le comité d'analyse du développement stratégique de la CDS le 25 octobre 2012;

Vu l'article 74 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2 (la « Loi »);

Vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la Loi;

Vu l'analyse effectuée par la Direction principale de l'encadrement des structures de marché et sa recommandation d'approuver les modifications du fait qu'elles favoriseront le bon fonctionnement du marché;

En conséquence, l'Autorité approuve les modifications.

Fait à Montréal, le 30 janvier 2013.

Louis Morisset
Surintendant des marchés de valeurs

Décision n°: 2013-SMV-0007

7.4 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

7.5 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.